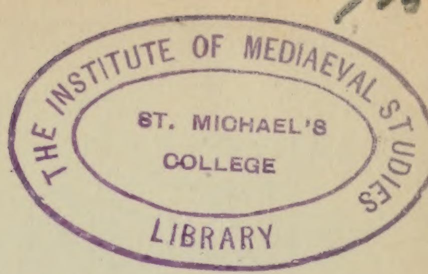
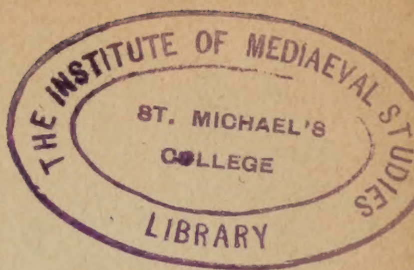

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S
COLLEGE
LIBRARY



L'ABBÉ

EUSÈBE RENAUDOT

IMPRIMATUR :

Lutetiæ Parisiorum, 3ª die junii 1904.

P. L. Péchenard,

Rector.

ANT. VILLIEN

DOCTEUR EN DROIT CANONIQUE

L'ABBÉ
EUSÈBE RENAUDOT

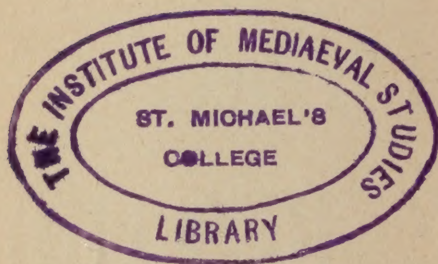
ESSAI SUR SA VIE
ET
SUR SON ŒUVRE LITURGIQUE

PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

RUE BONAPARTE, 90

1904


THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S
COLLEGE
LIBRARY

A SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR L*ucien*-L*éon* *LACROIX*

Docteur ès Lettres, Évêque de Tarentaise

Hommage de respect filial et de religieuse obéissance.

A. VILLIEN.

A MONSIEUR ERNEST JOUIN

Docteur en théologie,
Chanoine honoraire de Châlons, d'Angers et de Troyes,
Curé de Saint-Augustin, à Paris.

HOMMAGE RESPECTUEUX ET RECONNAISSANT.

AVANT-PROPOS

Les études liturgiques ont pris au cours du siècle dernier, tant chez les catholiques que chez les protestants, un développement considérable. Les noms de Denzinger, Neale, Badger, Etheridge, Hammond, Brightman en Angleterre, de Probst en Allemagne, de Maltzew en Russie, de Duchesne, dom Cabrol, dom Cagin en France, d'Amelli en Italie, sont familiers à tous ceux qui ont abordé ces matières même superficiellement. Mais par dessus tous ces noms doit briller comme celui d'un précurseur, le nom de l'abbé Eusèbe Renaudot.

Ayant été amené par nos propres études, à faire quelques recherches dans les papiers de ce savant, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque Nationale, nous fûmes pris d'admiration devant l'étendue de l'érudition, la diversité des connaissances, la multiplicité des travaux que nous révélaient ces papiers. Nous eûmes le désir de mieux connaître leur auteur. Les documents manuscrits et imprimés nous découvrirent un Renaudot, pour ainsi dire ignoré de nos

jours et sur lequel il nous a paru à la fois utile et équitable d'appeler l'attention.

Savant de premier ordre, membre de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions, rédacteur de la *Gazette de France*, agent politique des ministres de Louis XIV; ami de Bossuet, de Racine, de Boileau ; collaborateur d'Arnauld et de Nicole ; esprit profondément attaché à la foi catholique sans rien abandonner de ses sentiments patriotiques, adversaire résolu de Claude, de Bayle, de Ludolf, l'abbé Renaudot tient une place considérable parmi les érudits qui ont illustré, à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle, la science religieuse et l'Église de France.

Nous fûmes ainsi conduit à faire précéder notre étude sur l'œuvre liturgique de Renaudot d'un essai de biographie. Dans cette première partie, nous nous efforçons de retracer la vie du savant, de le placer dans son milieu et d'analyser ses œuvres, à l'exception de celles qui traitent spécialement de la liturgie. La seconde partie étudie Renaudot liturgiste ; elle essaie de marquer où en étaient, de son temps, les études liturgiques, de raconter la genèse de son œuvre, d'énumérer ses travaux de liturgie, d'exposer et, au besoin, de critiquer ses principales théories.

Nous n'avons ni la prétention ni l'illusion d'offrir au public un travail absolument complet e

exempt de toute imperfection. Tel qu'il est, nous croyons néanmoins qu'il comblera dans une certaine mesure une lacune regrettable.

Peut-être notre modeste essai serait-il encore plus imparfait sans les conseils de quelques amis. Parmi eux nous voulons citer au moins M. l'abbé Urbain, vicaire général honoraire de Tarentaise, si avantageusement connu par ses études sur le XVIIe siècle, et M. l'abbé J.-B. Chabot, dont la science fait autorité pour tout ce qui touche aux études syriaques. A tous nous offrons l'hommage de notre respectueuse et cordiale reconnaissance.

BIBLIOGRAPHIE

Nous mettrons en première ligne, pour l'histoire des premières années, le *Journal des principales affaires de ma famille*, écrit par Eusèbe Renaudot, père de notre abbé, et conservé à la Bibliothèque Nationale, fonds français, n° 14348. Ce *Journal* a été publié en partie deux fois : la première, en 1877, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. IV, p. 239-270, par l'abbé Trochon, avec de précieuses notes du Dr Chéreau sur les divers personnages dont les noms paraissent au cours du récit ; la seconde fois, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris* (1888), t. XV, p. 89-93. Ce document est d'une importance très grande pour les dates et la situation de la famille Renaudot entre 1646 et 1680 ; nous l'avons utilisé, tantôt d'après le *Bulletin*, tantôt d'après les *Mémoires*.

Viennent ensuite les diverses pièces manuscrites laissées par l'abbé Renaudot, et conservées dans les quarante-cinq volumes manuscrits qui forment le fonds Renaudot à la Bibliothèque Nationale, et portent les nos 7456 et suivants des Nouvelles acquisitions françaises. M. Omont en a publié un *Inventaire sommaire* (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1890, p. 270-297), qui nous dispensera d'entrer ici dans le détail.

Outre ces pièces de la collection Renaudot, nous en avons consulté d'autres également inédites : aux *Archives Nationales* principalement, les papiers contenus dans le volume 992 de la série LL ; à la Bibliothèque Nationale, les *Dossiers bleus*, la *Correspondance des Bénédictins*, mss. fr. 17680, 17681, 19654-19656 ; *le Livre des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, ms. fr. 18817.

Parmi les ouvrages imprimés nous avons utilisé en premier lieu ceux de l'abbé Renaudot :

La Perpétuité de la Foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie, défendue contre le sieur Claude, ministre de Charenton, 4 vol. in-4° ;

La Perpétuité de la Foi sur les sacrements, 1 vol. in-4° formant le 5e de la collection, dans l'édition de 1781-1782 ;

Défense de la Perpétuité de la Foi contre les calomnies et les faussetés du livre, intitulé « Monuments authentiques de la Religion des Grecs ». Paris, 1708, in-8° ;

Gennadii Patriarchæ Constantinopolitani Homiliæ de sacramento Eucharistiæ, Meletii Alexandrini, Nectarii Hierosolymitani, etc. Opuscula græce et latine. Paris, 1709, in-4° ;

Historia Patriarcharum Alexandrinorum Jacobitarum a D. Marco, usque ad finem sæculi XIII, cum catalogo sequentium Patriarcharum. Paris, 1713, in-4° ;

Liturgiarum Orientalium Collectio. Paris, 1715-1716, 2 vol. in-4° ;

Défense de l'Histoire des Patriarches d'Alexandrie et de la Collection des Liturgies orientales, contre un écrit intitulé *: Défense de la mémoire de M. Ludolf*. Paris, 1717, in-12 ;

Anciennes relations des Indes et de la Chine, de deux voyageurs mahométans, qui y allèrent dans le neuvième siècle. Paris, 1718, in-8° ;

Jugement du public, particulièrement de M. l'abbé Renaudot, sur le Dictionnaire de M. Bayle. Rotterdam, 1697, in-4°.

Et parmi les ouvrages qui ne sont pas de l'abbé Renaudot, nous avons vu, pour notre première partie :

Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la République des Lettres, par le P. Niceron, barnabite, t. XII et t. XX.

Histoire de l'Académie des Inscriptions, par Gros de Boze, t. V, notice sur Renaudot ;

Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. I et II, contenant des mémoires et dissertations de Renaudot ;

Registres de l'Académie française, édition Marty-Laveaux, t. I et II.

Recueil des Harangues prononcées par Messieurs de l'Académie française, t. II et IV.

Théophraste Renaudot créateur du journalisme en France, par F. Roubaud. Paris, 1856, in-12 ;

Nécrologe des appelans et opposans à la Bulle Unigenitus, s. l., 1755, art.*Renaudot*, p. 144 et suiv. ;

(Cerveau) *Nécrologe du XVIII[e] siècle*, 1760 ;

Collection de la *Gazette de France*, les années de 1679 à 1720 ;

Journal littéraire de la Haye, t. IX, X et XI ;

Europe savante, t. VI, X, XI ;

Nouvelles de la République des Lettres, de 1684-1710 (les années suivantes manquent à la collection de la Bibliothèque Nationale) ;

Commentarii de rebus pertinentibus ad Angel. Mar. S. R. E. Cardinalem Quirinum. Brixiæ, 1749 ;

Le *Mercure de France* (janvier 1731) ;

Correspondance administrative sous Louis XIV, édit. Depping ;

Lettres choisies de M. Simon, édit. Bruzen de La Martinière, Amsterdam, 1730, 4 vol. in-12 ;

Jal, *Dictionnaire historique;*

Sainte-Beuve, *Port-Royal*, Paris, 7 vol. in-18 ;

De Bausset, *Histoire de Bossuet;*

Bossuet, *Œuvres complètes*, édit. Lachat, 1865 ;

Bossuet et les extraits de ses Œuvres diverses, par F. Strowsky, 1901, in-18 ;

Bossuet et la Bible, par R. de la Broise, 1891, in-8° ;

Boileau, œuvres complètes, éd. Dabo, Tremblay. Paris, 1819, 3 in-8° ;

M[me] de Sévigné, *Lettres*, dans l'édition dite des *Grands Écrivains ;*

Racine, *Œuvres*, dans la même collection ;

Voltaire, *le Siècle de Louis XIV;*

A. Floquet, *Bossuet précepteur du Dauphin*, Paris, 1864, in-8° ;

La véritable croyance de l'Église catholique et les preuves de tous les points de sa doctrine, fondées sur l'Écriture sainte (par Th. Gould), Paris, 1720, in-12 ;

Histoire de la Société des Missions Étrangères, par A. Launay, 3 in-8°, Paris, 1894 ;

Revue de l'Orient chrétien, 1898 et 1899 ;

Échos d'Orient, 1900 ;

Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie, édit. Valéry, 3 in-8°. Paris, 1846 ;

Ledieu, *Journal* et *Mémoires*, édition Guettée, Paris, 4 vol. in-8° ;

Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Boislisle, dans la Collection des *Grands Écrivains ;*

Pour notre seconde partie :

Index latinus in Jobi Ludolfi... London, 1661, in-4° ;

J.-S. Assemani, *Bibliotheca Orientalis*, 4 vol. in-fol. 1719-1728 ;

J.-A. Assemani, *Codex liturgicus Ecclesiæ universæ*, 12 in-4°, 1749-1766 ;

E.-E. Assemani, *Bibliothecæ mediceæ laurentianæ et palatinæ codicum mss. catalogus*, in-fol. 1742 ;

Lebrun, *Explication des cérémonies de la Messe*, 4 vol. in-8°, 1716-1726.

Magna Bibliotheca Veterum Patrum, de Marguerin de La Bigne, édit. Gilles Morel, Paris, 1644 ;

Bona, *Rerum liturgicarum, libri duo*, Anvers, 1694 ;

J. Fabricius, *Bibliotheca Græca*, édit. T.-C. Harlest ; Hambourg, 1790 à 1812, 14 vol. in-4° ;

Etheridge, *The Syrian churches, their early history, liturgies and literature*. London, 1846, in-8° ;

H.-A. Daniel, *Codex liturgicus* ; Leipzig, 1846-1853, 4 vol. in-8° ;

Neale, *History of the holy eastern church*. London, in-8°, 1850 ;

P. Badger, *The Nestorians and their rituals*, 2 vol. in-8°. London, 1852 ;

Bickell, *Conspectus rei Syrorum litterariæ*, Munster, 1871, in-8° ;

Brightman, *Liturgies eastern and Western*, t. I. *Eastern liturgies*, Oxford, 1896, in-8° ;

Duchesne, *Origines du culte chrétien*, Paris, 1898, in-8° ;

Revue d'Histoire et de Littérature religieuses, 1897, 1898, 1902 et 1903 ;

R. Duval, *Anciennes littératures chrétiennes*. La *littérature syriaque*. Paris, 1900, in-18 ;

J.-B. Chabot, *les Évêques jacobites du VIII*e *au XIII*e *siècle* (s. d.), Paris, in-8° ; et *Synodicon orientale*, in-4°, Paris, 1902.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Vie de Renaudot

CHAPITRE I

Pages.

I. La famille Renaudot. — II. Naissance d'Eusèbe. — III. Sa jeunesse. — IV. L'Oratoire 1

CHAPITRE II

I. Sortie de l'Oratoire. Le Petit-Concile de Saint-Germain. — II. Collaboration à *la Perpétuité de la Foi* 24

CHAPITRE III

I. La *Gazette*. — II. La Bibliothèque du roi. — III. Mission diplomatique 40

CHAPITRE IV

I. Renaudot et Bossuet ; le duc de Perth. — II. Les ordinations anglicanes. — III. Richard Simon. — IV. Fénelon. — V. Les Rites chinois.................................. 56

CHAPITRE V

I. Les amitiés littéraires : Boileau, Racine, La Bruyère. — II. L'Académie française. — III. L'Académie des Inscriptions. — IV. Le *Dictionnaire* de Bayle 84

CHAPITRE VI

I. Voyage en Italie. — II. Clément XI. — III. La Cour de Toscane 111

CHAPITRE VII

Pages.

I. Les Publications de Renaudot; *Défense de la Perpétuité de la Foi.* — II. *Gennadii Homiliæ.* — III. Tomes IV et V de *la Perpétuité.* — IV. *Historia Patriarcharum Alexandrinorum.* — V. *Anciennes relations des Indes et de la Chine.* — VI. Œuvres diverses 123

CHAPITRE VIII

I. Dernières années. — II. Saint-Germain-des-Prés. — III. Mort de Renaudot. — IV. Son portrait.......... 148

DEUXIÈME PARTIE

L'œuvre liturgique de Renaudot

CHAPITRE I

Les études liturgiques avant Renaudot.......... 171

CHAPITRE II

Les publications liturgiques de Renaudot.......... 182

CHAPITRE III

Théories et idées maîtresses de Renaudot en matière de liturgie.......... 219

CHAPITRE IV

Critique de l'œuvre liturgique de Renaudot.......... 244

APPENDICE. — Bibliographie des textes traduits par Renaudot. 267

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES.......... 283

L'ABBÉ EUSÈBE RENAUDOT

PREMIÈRE PARTIE

VIE DE RENAUDOT

CHAPITRE I

I. La famille Renaudot. — II. Naissance d'Eusèbe.
III. Sa jeunesse. — IV. L'Oratoire.

I

En 1612, un jeune médecin protestant venait s'établir dans la capitale. Il se nommait Théophraste Renaudot. Né à Loudun, en 1585, il avait étudié la chirurgie à Paris, puis était allé faire sa médecine et prendre le bonnet de docteur à Montpellier, dont la Faculté jouissait encore d'une grande réputation. Après quelques années consacrées à d'utiles voyages, riche d'expérience malgré sa jeunesse, il s'installait à Loudun au milieu des siens. Grâce à son intelligence et à son habileté médicale, bientôt la prospérité lui vint, et avec elle l'ambition. Quand il abandonna sa clientèle de province pour regagner Paris, il était marié et père de deux enfants; un troisième lui naquit peu de temps après, à Loudun, où sa femme demeurait provisoirement.

La fortune le favorisa. Il obtint le titre de médecin du roi et de commissaire général des pauvres.

Esprit très ouvert, il mettait une vive ardeur à propager les nouvelles méthodes : ce qui excita la mauvaise humeur de ses confrères et de la Faculté. Son initiative s'exerçait dans toutes les directions. Préoccupé du sort des pauvres [1], victimes ordinaires de l'usurier, il créa un Mont-de-Piété, le premier établissement de ce genre en France. On y prêtait des sommes équivalant au tiers de la valeur d'estimation des objets déposés, et on ne percevait sur les prêts consentis qu'un modique intérêt de 3 0/0 et un léger droit d'enregistrement. Il ouvrit aussi un « Bureau d'adresse et de rencontre », premier essai des Bureaux de placement, ou des Bourses du travail, où l'on concentrait les « offres et les demandes ». Par là, sa maison devint le rendez-vous de tout Paris ; le lieu où s'échangeaient et se centralisaient toutes les nouvelles. Nul n'était mieux informé que Renaudot sur la Cour et la Ville ; commérages, nouvelles religieuses, politiques ou commerciales affluaient à son salon.

De là à faire imprimer pour le public ce qu'on pouvait trouver de plus intéressant parmi ces nouvelles, il n'y avait qu'un pas. Il fut vite franchi, et du « Bureau d'adresse et de rencontre » sortit un journal. Richelieu, toujours soucieux de ne rien négliger de ce qui pouvait être un instrument de pouvoir, le prit sous sa protection et le rendit pour ainsi dire officiel. Le journal se nomma

1. Ainsi, en 1636, il faisait à l'Assemblée du Clergé une proposition sur la manière de soulager les indigents (*Archives nat.*, Procès verbaux, assemblée du 7 avril, matin, p. 604).

la Gazette de France. Richelieu ne serait pas, a-t-on dit, le seul personnage qui eût collaboré à la *Gazette*[1]; le roi en personne n'aurait pas dédaigné de fournir de copie — bien informée et quelque peu tendancieuse, on le comprend — le journal semi-officiel.

Cette faveur du roi et du ministre tout-puissant, qui protégeaient le journaliste, n'était pas sans exciter quelque jalousie.

Sans parler de son ambition, la nouvelle manière de traiter les malades que Renaudot avait apportée de Montpellier, prônant l'usage de l'antimoine et d'autres produits récents, comme le quinquina, lui attira des haines violentes. A son titre de médecin ordinaire du roi et d'historiographe de France, il songeait à ajouter de nouvelles dignités ou quelque nouvelle charge, comme celle de « conseiller à la Cour des Monnoyes[2] ». Il mit le comble à la fureur de ses confrères, parut légitimer tous leurs griefs, et donner la preuve des pratiques mercantiles qu'on lui reprochait, quand il obtint du roi, en 1640, la permission de tenir un alambic. Du vivant même du cardinal, on ne s'était pas privé du plaisir de chansonner son protégé[3]; quand la mort eut enlevé Riche-

1. Une légende représente Richelieu quittant le Louvre en secret, accompagné du P. Joseph, tous deux sous un déguisement, enveloppés d'un vaste manteau, le chapeau rabattu sur les yeux, et venant jusqu'à la rue de la Kalendre, en pleine cité, dans la maison à l'enseigne du *Grand Coq*, où Théophraste, entre deux consultations gratuites données à des indigents, dictait à un secrétaire le projet du journal qui allait paraître. — Voir Roubaud, *Etudes historiques sur le XVIIe siècle. Théophraste Renaudot, créateur du Journalisme en France*. Paris, Dentu, 1856.

2. L'agrément du roi est donné par lettres patentes du 1er mai 1638. *Archives nationales*, 3218, f. 11.

3. Claudin a publié, en 1858, dans sa *Bibliothèque facétieuse, historique et singulière des XVe, XVIe et XVIIe siècle*, quelques-unes des pièces faites contre Théophraste Renaudot. Le titre de la première suffira à nous rensei-

lieu, la Faculté, menée par Guy Patin[1] et ses amis, donna libre cours à sa haine. Un procès fut intenté au médecin-gazetier-usurier, qui en fut ruiné. La victoire même n'apaisa pas ses ennemis ; deux des fils de Théophraste, Isaac et Eusèbe, qui voulaient suivre la carrière paternelle, eurent toutes les peines du monde à conquérir leurs grades dans la Faculté de Paris.

II

La famille de Théophraste s'était convertie au catholicisme vers 1629[2]. Son fils Eusèbe épousait, le 12 février 1646, à Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse, Marie d'Aicqs, fille de Me Estienne d'Aicqs, commissaire des guerres, et d'Elisabeth Robineau. De ce mariage naquit, rue des Petits-Champs, le 22 juillet 1648, à cinq heures du matin, Eusèbe Renaudot, deuxième du nom, qui devait porter si haut la réputation de la famille. Il fut tenu sur les fonts du baptême, dans l'église Saint-Eustache, sa paroisse, par Me Théophraste Renaudot son grand-père, et demoiselle Adrienne d'Aicqs, sa tante maternelle[3].

gner sur les sentiments que nourrissaient envers le gazetier les médecins de Paris : « *Le nez pourry de Théophraste Renaudot, alchymiste, charlatan, empirique, usurier comme un Juif, perfide comme un Turc, meschant comme un renégat, grand fourbe, grand usurier, grand gazetier de France.* »

1. Médecin aussi célèbre par sa science et son attachement aux vieilles méthodes que par ses bons mots ou ses médisances. Né en 1601, professeur au Collège de France, mort en 1672.

2. Voir *Journal des principales affaires de ma famille* (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1888, t. XV, p. 93).

3. *Journal des principales affaires*, *loc. cit.*, p. 90.

L'année suivante, le vieux médecin reçut du roi des lettres de noblesse[1]. Ce furent ses dernières joies. Il mourait, le 25 octobre 1653.

De son mariage avec Jeanne Baudot, il avait eu trois fils : Théophraste, Isaac et Eusèbe, et cinq filles à nous connues[2]. L'aîné hérita du privilège de la *Gazette*, qu'il garda jusqu'à sa mort, en 1672[3]. Des lettres patentes du roi, datées de février 1635, avaient confirmé à Théophraste Renaudot et à ses enfants le privilège, « privativement à tous autres, de composer et faire composer, imprimer et faire imprimer, en tel lieu et par telles personnes que bon leur semblerait, toutes les gazettes, relations et nouvelles..., le tout vendre et faire vendre, exposer et débiter. »

Après la mort de Richelieu et du roi Louis XIII, au plus fort de ses démêlés avec la Faculté de médecine, Théophraste avait obtenu, en mars 1644, de nouvelles lettres patentes, qui lui confirmaient ce privilège. Des lettres de confirmation furent de nouveau accordées, en 1655, à son fils et successeur Théophraste, deuxième du nom ; celui-ci reçut même, avec le titre de conseiller et historiographe du roi, un logement aux Galeries du Louvre[4], où la *Gazette* garda longtemps ses bureaux[5].

En 1672, Théophraste II, qui ne s'était pas marié,

1. Ses armes étaient « d'argent, au lion de sable, au chef d'azur, chargé de trois coqs d'or ».
2. Parmi celles-ci, deux prirent l'habit religieux, l'une à Port-Royal-des-Champs, où elle mourut, jeune encore, en 1656 ; l'autre à Faremoutiers, où elle mourut en 1676.
3. *Journal des principales affaires, loc cit.*, p. 92.
4. *Correspondance administrative de Louis XIV et de Colbert.* Bibliothèque nationale ; fonds français, ms.2771-2772, p. 182, et édit. Depping, t. V, p. 527.
5. Elle y était encore en 1720, lorsque mourut l'abbé Renaudot.

désignait pour ses héritiers ses deux frères, Isaac et Eusèbe. Or, Isaac n'avait pas d'enfants; moyennant une compensation, d'ailleurs inconnue, il abandonna la *Gazette* à son frère Eusèbe qui la confia lui-même plus tard à son fils aîné, l'abbé Renaudot; celui-ci devait la rédiger en son propre nom pendant plus de quarante ans.

Désormais, Eusèbe était le personnage le plus considérable de la famille Renaudot. Il reçut le titre de premier médecin du Dauphin, en 1672; et, peu de temps après, celui de conseiller d'État. Il avait une clientèle médicale nombreuse et choisie, et ses entrées à la Cour; il sentait son importance. Désireux de fournir aux futurs historiens de sa maison des informations dignes de foi, il tenait depuis longtemps son *Journal*[1].

La première grande nouvelle qu'il y inscrivit fut la naissance de son premier enfant, qui fut aussi le plus aimé: aucun autre, parmi les treize qui suivirent, ne flatta comme cet aîné, par ses succès, l'orgueil paternel. Plusieurs de ces enfants furent enlevés très jeunes par la mort. Les deux garçons, Eusèbe et François, embrassèrent l'état ecclésiastique. Une des filles entra au couvent; une autre épousa le Dr Matthieu Thuillier, « docteur-régent en médecine, » qui assista son beau-père en sa dernière maladie. Une troisième, Hélène, née en 1659, épousa Me Jacques Chaspoux, seigneur de Pierre-Dure et de Verneuil, lieutenant des gardes du corps de Monsieur, frère du roi; son fils, secrétaire du cabinet du roi et receveur général, fut l'héritier testa-

1. C'est le *Journal des principales affaires de ma famille*, que nous avons déjà plusieurs fois cité.

mentaire de l'abbé Renaudot et reçut le privilège et monopole de la *Gazette*[1].

Telle fut la famille de notre héros : intelligente, active, habile à faire sa place au soleil, pleine d'initiatives souvent heureuses, bien en cour, persécutée par la jalousie, mais en prenant gaiement et vaillamment son parti ; forte par son indépendance et aussi par les auxiliaires influents qu'elle savait se ménager habilement.

III

Le jeune fils d'Eusèbe Renaudot, auquel on avait donné, par une pratique assez habituelle, le nom de son père, attira sur lui toute l'attention de ses parents dès son enfance. En qualité de fils aîné, il portait les espérances de la famille ; et dès les plus jeunes années, il parut répondre à toutes les ambitions paternelles. Une précoce intelligence qui saisissait d'emblée tout ce qu'on lui enseignait, une certaine ambition servie par une rare ténacité, le rendaient particulièrement cher à son père. Sa mère ne semble pas avoir exercé sur lui une grande influence. Elle est mentionnée rarement dans le *Journal*, et toujours au second plan, dans un rôle assez effacé. Le père était le chef absolu de la maison.

A l'âge de sept ans à peine, le jeune Eusèbe quittait

1. Sur la situation de Thuillier et de Verneuil, comp. *Dossiers bleus*. Bibl. nationale, t. DLXI, n°s 14825-14827, f. 3.

la maison paternelle. Le 2 août 1655, il entrait comme pensionnaire au collège de Saint-Charles, dépendant de la Mission [1]. Dès les premiers jours, il y marqua sa place à la tête de tous ses petits camarades, et le père écrivait avec complaisance dans son *Journal :* « Il a été au bout d'un mois *empereur* de sa classe et promet beaucoup de ses commencements[2]. » Il devait réaliser, en effet, les promesses de ses commencements, et l'on recueille à chaque page du *Journal* l'écho de la joie que les succès du fils donnaient à son heureux père.

L'enfant resta seulement quelques mois au Collège Saint-Charles. Le 2 mai 1656, il entrait, aussi comme pensionnaire, chez les Jésuites [3] ; son séjour y fut remarqué. L'académicien Gros de Boze, qui écrivit dans *l'Histoire de l'Académie des Inscriptions*, la notice consacrée à l'abbé Renaudot, en témoigne [4]. Plus tard, devenu célèbre, et engagé dans l'amitié d'Arnauld et de Port-Royal, il abandonna toute relation avec les Jésuites, qu'il détestait d'ailleurs cordialement. Néanmoins, il entretenait avec son ancien professeur d'humanités, le P. Darot, un commerce assidu, fait d'estime et d'amitié, et il le reçut au moins une fois par semaine, jusque vers la fin de leur vie, car le jésuite ne mourut que peu de temps avant son brillant élève.

1. Ce collège devait occuper une partie de l'emplacement sur lequel s'élève aujourd'hui l'église Saint-Vincent-de-Paul (Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Milon, secrétaire général de la Congrégation des Lazaristes).

2. *Journal des principales affaires*, *loc. cit.*, p. 90.

3. Au collège de Clermont, aujourd'hui lycée Louis-le-Grand. — C'est sans doute ce séjour d'Eusèbe Renaudot dans le célèbre collège dirigé par la Compagnie, qui a fait dire à plusieurs auteurs qu'il avait été Jésuite.

4. *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. V, p. 384 et suiv.

Ses humanités achevées, Renaudot passa du collège de Clermont au collège d'Harcourt, pour y faire sa philosophie. A seize ans, le jeune étudiant soutint ses thèses avec une grande solennité et un remarquable succès[1]. » Ses thèses, écrira plus tard Niceron[2], firent beaucoup d'honneur au collège et à l'écolier[3].

Le titre de maître ès arts, obtenu à la suite de cette épreuve, lui permettait de s'inscrire à la Faculté de Théologie ; mais bien jeune encore, sans aucun attrait pour l'état ecclésiastique, ne sachant quelle direction donner à sa vie, il n'avait pour l'instant qu'un seul but : parfaire ses études. Toutefois, s'il commença la théologie en Sorbonne, il n'y prit jamais aucun grade. Il apporta néanmoins toute l'application et la curiosité de son esprit à ces études nouvelles[4].

1. Voici en quels termes son père relate l'événement : « Le 27 juillet 1664, mon fils Eusèbe soutint publiquement au collège de Harcourt des thèses de philosophie grecque et latine, en présence de dix-neuf à vingt évèques et archevèques, qui honorèrent l'assemblée des plus célèbres. Cet acte le fit d'autant plus estimer qu'il y soutint en grec avec la même facilité qu'en latin. La dédicace s'en fit à Mgr Harduin de Péréfixe de Beaumont, archevèque de Paris, qu'il harangua, et toute la compagnie, d'une jolie manière, dans un discours qu'il fit à l'entrée de la dispute. Il fut couronné, à la fin du *magistère des arts*, après un examen que lui firent le Chancelier et les examinateurs de l'Université sur toute la philosophie. » (*Journal*, *loc. cit.*, p. 90.)

2. Jean-Pierre Niceron, Barnabite, a composé un recueil fort intéressant sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la République des lettres.* Paris, 1727-1745, 43 vol. in-12, dont 39 au moins furent publiés par lui. Né en 1685, il mourut en 1738.

3. *Mémoires*, t. XII, p. 25.

4. *Journal des principales affaires*, *loc. cit.*, p. 90.

IV

La fréquentation d'étudiants ecclésiastiques, les sentiments de piété qu'excitait en lui l'étude des sciences théologiques, déterminèrent dans son âme de nouveaux desseins. Il se crut appelé de Dieu à le servir dans le clergé. Pourtant, la vie de clerc séculier ne lui agréait pas. Son amour de la science et le désir de travailler à son perfectionnement intellectuel, sans aucune sollicitude temporelle, l'inclinaient vers une congrégation religieuse.

On ne peut douter que le P. Darot ait été tenu au courant des intentions et des hésitations de son ancien disciple. Comment la Compagnie de Jésus, d'ordinaire si empressée à garder ses plus brillants élèves, ne songea-t-elle pas à s'attacher le jeune théologien ? Le *Journal* d'Eusèbe Renaudot est muet sur ce point, et nous ne connaissons aucune confidence de l'abbé qui permette de résoudre la question. On peut toutefois hasarder une conjecture. Une de ses tantes, avons-nous dit, était morte, en 1656, religieuse à Port-Royal-des-Champs, et son oncle, Isaac Renaudot, était médecin ordinaire de Port-Royal de Paris[1]. Or, on sait quels sentiments Port-Royal nourrissait envers les Jésuites ; et ces sentiments étaient partagés par toute la famille

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 181.

Renaudot, dont les amitiés allaient à des jansénistes notoires, comme le médecin Dodart[1], Arnauld et d'autres. N'était-ce pas assez pour détourner de la Compagnie le jeune Eusèbe ?

A cette époque, une autre congrégation, toute jeune encore, complètement française par ses membres et par son esprit, célèbre déjà par ses travaux, attirait à elle les sympathies du clergé de France : nous avons nommé l'Oratoire. Cette libre association de prêtres avait été établie en France par Pierre de Bérulle, en 1611, à l'imitation de celle qu'avait fondée à Rome, sous le même titre, en 1548, saint Philippe de Néri. La congrégation de Paris avait eu successivement à sa tête trois hommes de grand mérite : les Pères de Bérulle, de Condren, et Bourgoing[2]. En ce moment même, le P. Le Boux était, depuis plusieurs années l'orateur en vogue, goûté de la Cour et de la ville, et illustrait sa famille religieuse. On ne sait exactement quels motifs particuliers inclinèrent vers l'Oratoire notre jeune étudiant. Peut-être le grand nom du P. Jean Morin[3], mort depuis peu d'années, en laissant une œuvre de théologie positive suffisante pour immortaliser sa mémoire. Peut-être la réputation scientifique de la Société, qui possédait dans sa maison de la rue Saint-Honoré une des bibliothèques les plus riches et les plus précieuses de Paris.

1. Denis Dodart (1630-1707), dès 1666 professeur de pharmacie, puis bientôt après, conseiller et médecin de Louis XIV.

2. Ce dernier avait eu la gloire d'être loué par le jeune et déjà illustre abbé Bossuet, qui avait prononcé son oraison funèbre le 4 décembre 1662.

3. Jean Morin, l'un des premiers membres de l'Oratoire, né en 1591, de parents protestants, mort en 1659, ayant donné au public plusieurs ouvrages, dont les principaux sont le *Commentarius historicus de disciplina in administratione sacramenti Pœnitentiæ*, 1651, in-fol., et le *Commentarius de sacris Ecclesiæ ordinationibus*, 1655, in-fol.

Peut-être aussi serait-il permis de supposer que la défiance qu'un groupe notable de membres de l'Oratoire nourrissait à l'égard de la Compagnie de Jésus ne fut pas étrangère à sa détermination.

Le jeune Renaudot, se croyant donc appelé à servir Dieu dans l'Oratoire, obtint de son père la permission d'y entrer. Ce fut une dure et pénible épreuve pour Eusèbe Renaudot; son fils arrivait à l'âge où il pouvait devenir déjà un ami et un confident, et ses succès faisaient le plus grand honneur à sa famille. On sent, à la lecture du *Journal*, la souffrance que le père éprouva à son départ. Voici en quels termes il notait, le soir même, ce douloureux événement : « Le 17 juin 1665, à quatre heures après midi, mon fils aîné, Eusèbe, me dit le dernier adieu, entrant dans la Compagnie de l'Oratoire, avec une gaieté qui me fit assez juger de sa bonne vocation; sa mère, qui l'aime chèrement, ne manquera point de répandre des larmes quand elle le saura. Il est entré ce soir dans la maison de l'Institut du faubourg Saint-Michel [1], à 450 livres de pension pour la nourriture et l'entretien. Dieu veuille donner sa bénédiction à ses suites aussi bien qu'aux commencements [2]. »

Ce même jour, le jeune Eusèbe commençait son année d'épreuve ou de noviciat, après laquelle les supérieurs de la congrégation devaient décider de son admission définitive [3].

1. Aujourd'hui, hospice des Enfants-Assistés, près de l'Observatoire, dans le XIVe arrondissement (Cf. le Dr Chéreau, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. IV, p. 250, note 2).

2. *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris* (*ibid.*); — et *Bulletin* de la même Société, t. XV, p. 90-91.

3. Pendant plusieurs années encore, le père devait continuer à payer la pension de son fils, et l'on reconnaît, au soin minutieux avec lequel il ins-

Pendant cette première année de séjour à l'Oratoire, Eusèbe Renaudot fut peut-être tonsuré avec son frère cadet, François, dans l'Oratoire Saint-Honoré, le 14 septembre 1665 [1]. Il reçut le 12 juin 1666, veille de la Pentecôte, les quatre ordres mineurs, à l'archevêché de Paris, des mains de Mgr de Ligny, évêque de Meaux [2]. Enfin, le mercredi suivant, 17 juin, jour anniversaire de son entrée, il était admis dans la Congrégation [3].

Quatre mois plus tard, le jeune minoré dut se rendre à Saumur, où était la maison d'études théologiques la plus célèbre de l'Oratoire. Là il devait achever de développer ses goûts scientifiques, s'assurer de sa vocation, parfaire sa formation intellectuelle et poser les assises définitives de toute sa vie. Il partit le 21 octobre, voyageant sans doute à petites journées, et n'arriva que le 1er novembre, jour de la Toussaint [4].

Il convient d'exposer en peu de mots ce que le « confrère Eusèbe », comme l'appelait son père, allait trouver

crivait dans son *Journal*, au fur et à mesure, les sommes qu'il versait, l'homme d'ordre et le financier avisé, le digne fils de Théophraste Renaudot. « Le 20 juin, écrivait-il, j'ai donné à l'Institut deux cent septante livres, savoir, cent cinquante livres pour la demi-année de pension, par avance, de mon fils Eusèbe, et cent vingt livres pour ses habits et entretien, à la réserve du linge que sa bonne mère lui a fait faire, et pour lequel la maison de l'Oratoire diminue trente livres sur les cinquante écus de l'entretien par an. » (*Bulletin*, *ib.*, p. 91.)

1. François fut certainement tonsuré ce jour-là des « mains de Mgr l'évêque de Périgueux », Cyrus de Villers (1654-1667) (*Journal* d'Eusèbe, *ibid.*); mais aucune mention n'est faite d'Eusèbe en la circonstance.

2. Mgr de Ligny, coadjuteur, puis évêque de Meaux, 1659-1681, prédécesseur de Bossuet.

3. L'événement est mentionné en ces termes dans le *Journal* paternel : « Le 17 juin, lendemain des fêtes de la Pentecôte, mon fils Eusèbe Renaudot entra dans l'Oratoire de Paris. Je payai au P. du Saussay (P. du Sauzey, mort à Paris le 10 mai 1677. *Note* du Dr Chéreau) la somme de vingt-cinq écus, faisant septante-cinq livres, pour le premier quartier de sa pension par avance. » (*Ibid.*, p. 91.)

4. *Journal* d'Eusèbe, *ibid.*, p. 92.

dans cette maison. Le P. Morin avait rendu célèbre la maison de l'Oratoire de Paris, où il avait résidé la plus grande partie de sa vie. Celle de Saumur avait possédé le fameux P. Louis Thomassin[1]. Ce dernier, marchant sur les traces du P. Morin, et du P. Petau[2] de la Compagnie de Jésus, inspiré comme eux par les nécessités de la polémique contre les protestants particulièrement nombreux à Saumur, avait inauguré dans sa chaire de théologie une nouvelle méthode d'enseignement, qui devint pour ainsi dire la caractéristique de l'Oratoire.

La Sorbonne, livrée tout entière à une scolastique en décadence, se perdait au milieu de questions souvent aussi subtiles qu'inutiles.

Les Jésuites apportaient dans les discussions de théologie dogmatique, prétendait-on, le même esprit que la Sorbonne[3], et on les accusait, d'autre part, d'incliner, en théologie morale, vers le probabilisme pur et simple, au point de tomber dans le laxisme; plusieurs parmi eux semblaient ne concevoir l'exégèse que comme une compilation, plus ou moins méthodique, de tout ce que les Pères de l'Église ou les divers commentateurs avaient dit sur chaque verset de la Bible.

A côté de la Sorbonne et des Jésuites, l'Oratoire voulait avoir sa méthode.

Il comprit la nécessité d'étudier directement le texte

1. Louis Thomassin, né à Aix en Provence, en 1619, entré à l'Oratoire en 1632, professeur de théologie à Saumur, de 1649 à 1654, mort en 1695.

2. Denis Petau, jésuite (1583-1652), surtout connu par son ouvrage considérable de théologie positive, les *Dogmata theologica*, publiés de 1644 à 1650 en 5 vol. in-fol.

3. Ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés que les *Dogmata theologica* du P. Petau purent paraître. M. Turmel en a esquissé le récit dans la *Revue du Clergé français* (15 janvier 1902, p. 372 et suiv.).

sacré lui-même, comme faisaient les Protestants, et de l'étudier dans sa propre langue, dans l'hébreu ou le grec, avec le secours des versions les plus anciennes et des paraphrases des premiers siècles. C'est la méthode que personnifia, dans ce même XVIIe siècle, l'oratorien Richard Simon.

L'Oratoire ne nous a pas laissé d'œuvre didactique de théologie morale bien caractérisée. Mais les sermons de Massillon inclinent vers le rigorisme, qui était la tendance de l'esprit français à cette époque, et les sympathies jansénistes communes au plus grand nombre des Oratoriens permettent de croire qu'ils combattaient vivement ce que l'on appelait « la morale relâchée des probabilistes et des casuistes ».

En philosophie, le cartésianisme trouva chez les Oratoriens de nombreux adeptes. Il suffit de nommer le P. Bernard Lamy [1], l'un des adversaires marquants de la philosophie aristotélicienne ; et surtout Malebranche [2], le Platon chrétien, qui lut à l'Oratoire pour la première fois le *Traité de l'homme*, de Descartes, et y puisa les premiers principes de son système sur l'*occasionnalisme* et l'*ontologisme*.

Mais c'est surtout dans le domaine de la théologie dogmatique que l'Oratoire a marqué le plus profondément son action. Abandonnant les théologiens scolastiques à leurs spéculations, basées trop souvent sur des fondements arbitraires et mal assurés, on se tourna vers la théologie positive. On crut préférable de s'appuyer

1. Bernard Lamy (1640-1715) professa la philosophie à Angers.
2. Nicolas Malebranche (1638-1715). Son principal ouvrage est *la Recherche de la vérité* (1674 et 1675).

sur les attestations des Pères et les témoins de la vivante et perpétuelle tradition de l'Église, plutôt que sur des syllogismes indéfiniment continués. Cette méthode, inaugurée par le jésuite Petau, fut introduite à l'Oratoire par Jean Morin. L'influence de ce grand théologien la fit imposer dans les principaux séminaires de sa congrégation. La même année 1649 vit le séminaire de Notre-Dame-des-Ardilliers, à Saumur, et celui de Saint-Magloire, à Paris, commencer des conférences de théologie positive. A Saumur, l'académie théologique des Protestants avait conquis, sous la direction de Louis Cappel[1], de Moyse Amyraut[2], de Josué de la Place[3], une situation considérable dans le monde théologique, surtout depuis la publication du recueil des *Theses Salmurienses*. Son voisinage donnait aux Conférences de l'Oratoire une importance de premier ordre.

Il était de toute nécessité que la théologie catholique pût tenir tête aux objections soulevées par d'aussi rudes jouteurs. Thomassin dirigea tous ses efforts vers

1. Louis Cappel, calviniste, né à Sedan en 1585, étudia à Oxford et revint en France comme professeur d'hébreu et de théologie à Saumur, où il mourut en 1658. Il est surtout célèbre par sa *Critica sacra*, Paris, 1650, in-fol., et par son système sur l'origine des points-voyelles, qu'il attribuait aux Massorètes, en les accusant d'avoir ponctué ainsi les Livres saints sans être guidés par des traditions authentiques. Le système était alors tout nouveau et paraissait d'une extrême témérité.

2. Moyse Amyraut, né en 1596, remplaça Daillé, en 1626, à l'Académie de Saumur, où il fut le collègue de Cappel. Un de ses principaux ouvrages est intitulé *De secessione ab Ecclesia Romana, deque pace inter evangelicos in negotio religionis instituenda*; il y prônait la concentration des Protestants contre l'Eglise romaine. Il mourut en 1664.

3. Josué de la Place, théologien calviniste des plus renommés, occupa longtemps à Saumur une chaire de théologie. La particularité la plus notable de son système théologique consiste en ce que, d'après lui, le péché originel n'est imputable à l'homme et punissable que lorsqu'il s'y est ajouté un péché personnel. Il eut la part principale dans le recueil intitulé *Theses salmurienses*. Il mourut en 1665.

ce but; les Pères, les Conciles, n'eurent bientôt plus de secrets pour lui. Pour atteindre un plus nombreux cercle d'auditeurs, et obtenir peut-être même la conversion des âmes bien disposées et incertaines dans leur foi que le calvinisme retenait encore, il donna des conférences publiques de théologie positive qui obtinrent un grand et légitime succès. Amyraut disait lui-même « que la maison de Notre-Dame-des-Ardilliers des prêtres de l'Oratoire était un fort que l'Eglise romaine opposait à la place d'armes que les Protestants avaient établie dans cette ville[1] ». De ces conférences sortit l'ébauche du grand travail publié en 1684 sous le titre de *Dogmata theologica*, et aujourd'hui encore si estimé.

Pendant les deux années qu'il passa à Saumur, le jeune Renaudot s'initia à cette science de la théologie positive. Le P. Thomassin, il est vrai, avait quitté cette ville depuis plusieurs années, ayant été rappelé à Saint-Magloire dès 1654; mais il y avait laissé des disciples. Leur nom n'est pas passé à la postérité, mais leur mérite est attesté par celui de leurs élèves, les Oratoriens éminents comme en connut beaucoup le XVIIe siècle.

Eusèbe Renaudot se sentit à Saumur dans son élément. On lui mit entre les mains les œuvres des Pères grecs et latins, on lui donna surtout le *Commentarius de sacris Ecclesiæ ordinationibus* du P. Morin, l'un des ouvrages les mieux informés et les plus solides de théologie positive. On lui fit lire les textes anciens des Conciles, toute cette littérature chrétienne incomparable des premiers siècles. Sa jeune érudition y goûtait un plaisir infini; il

1. Cité dans la *Vie du P. Thomassin*, placée en tête de *l'Ancienne et Nouvelle discipline de l'Eglise*, édit. Guérin, t. I, p. IX.

trouvait plus de satisfaction intellectuelle à écouter la voix même de l'Église, la voix du peuple, des grands génies et des humbles et austères savants, qu'à entendre les subtilités de la scolastique. Il y apprit à ne rien affirmer sans l'appui d'une preuve claire et apodictique. Surtout, il sentit s'affiner de plus en plus le sens historique si délicat que possédait sa riche nature. Dans cette étude des sources, remontant jusqu'aux origines, il apprit à distinguer d'une manière plus précise ce qui constitue l'essence de la foi, quelles sont les vérités enseignées dès les premiers siècles, quelle est la valeur réelle de tant de thèses introduites sur le tard et sans preuves suffisantes dans la théologie catholique; il aimait à saisir les points de contact perpétuel entre les Églises d'Orient et d'Occident, et à rechercher l'accord de la foi entre les formules modernes et celles qu'avaient employées les Pères et les anciens.

Il joignit à l'étude déjà si ample du dogme catholique une connaissance plus approfondie des langues orientales. Il possédait déjà les éléments de plusieurs de ces langues avant d'entrer à l'Oratoire. Où les avait-il apprises ? Le journal de son père ne le dit pas. Peut-être avait-il commencé seul, comme faisait vers le même temps le jeune abbé de Longuerue[1]. Dès le premier mois de son séjour à Saumur, il envoyait à son père, comme témoignage de son ardeur au travail, une longue lettre où les langues les plus diverses étaient appelées à exprimer les sentiments de son cœur. Le 16 novembre,

1. Louis Dufour, abbé de Longuerue, un des plus savants hommes de cette époque; il se mit, à quatorze ans, à étudier les langues orientales. Né en 1652, il mourut en 1733.

dit Eusèbe Renaudot, « je reçus une lettre de notre cher confrère écrite en huit langues, savoir française, latine, grecque, hébraïque, syriaque, chaldaïque, sanscritique et égyptienne (*c'est-à-dire copte*), remplie de beaucoup de piété et d'édification[1] ». Six semaines plus tard, ce n'est plus une simple lettre, mais tout un poème, où la facilité de la versification l'emportait sans doute sur l'inspiration poétique : « Ce même jour (20 décembre 1666), notre cher confrère de l'Oratoire m'envoya un poème en huit langues sur la Nativité de Jésus, où il fait voir beaucoup de piété et de savoir[2]. » Et les notes du *Journal* continuent ainsi, pleines d'un monotone bonheur, et régulièrement coupées par le chiffre de la pension payée à chaque trimestre.

Avec de si rares facultés, l'abbé Renaudot dut occuper un rang de choix parmi les jeunes scolastiques de l'Oratoire. Il prit en tous cas dans cette maison la pleine possession de la méthode qu'il devait appliquer avec un si grand bonheur dans sa collaboration au livre de *la Perpétuité de la Foi*. Au bout de deux ans, ses supérieurs le trouvèrent suffisamment préparé à son futur ministère. Il quitta Saumur et revint à Paris.

Ces deux années de séparation avaient paru très longues à sa famille. Aussi fut-il accueilli avec grande joie à son retour. Le jeune théologien n'avait pas perdu ses privilèges d'aînesse; on le choyait pour sa rare intelligence et sa précoce maturité; sa longue absence l'avait rendu encore plus cher. Dès que l'époque du départ de Saumur fut fixée, toute la famille Renaudot, sauf le père,

1. *Journal des principales affaires*, p. 91.
2. *Ibid.*

retenu à Paris par la rédaction de la *Gazette*, se rendit au-devant de lui, jusqu'à Toussus, où l'on devait se rencontrer. Eusèbe note sur son *Journal* l'heureux événement. « L'onzième d'août 1668, mon cher fils Eusèbe arriva à Toussu[1], de Saumur, après avoir achevé son cours de théologie, sous le P. Persé dans le collège de Nostre-Dame-des-Ardilliers. Sa mère et toute la maison l'y furent attendre le jour précédent, veille de Saint-Laurent, pour le recevoir de la belle manière. Je l'attens icy avec impatience[2]. »

Ce n'était pas simplement le désir de revoir sa famille qui le ramenait à Paris ; il venait d'être nommé professeur de quatrième au célèbre collège de Juilly, et ses supérieurs l'avaient rappelé quelques semaines avant la rentrée des classes pour lui permettre de se mieux délasser de ses études et peut-être de refaire une santé compromise. La rentrée des classes eut lieu le 1er octobre, et Renaudot consignait aussitôt la nouvelle sur son *Journal*. « Il a commencé le 1er jour d'octobre la régence de la quatrième classe de la maison de l'Oratoire de Juilly, où, enseignant les autres, il travaille fortement à se former dans la lecture des auteurs de

1. Toussu, suivant l'orthographe du *Journal*, aujourd'hui Toussus-le-Noble, canton de Palaiseau (Seine-et-Oise), était un domaine provenant de a famille d'Aicqs. Renaudot, en plus de la part qu'il tenait de sa femme, avait, en 1659, acheté les deux parts de M. de Mérentais et de Mlle d'Aicqs ses beau-frère et belle-sœur. Le tout, y compris son bien propre et les frais, revenait à 50.000 livres. Il l'affermait par acte du 11 novembre 1669 pour 1.600 livres d'argent et « autres faisances » équivalant à 200 livres environ. Mais le fief payait 900 livres de redevance au marquis de Sourdis, son suzerain. (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. IV, p. 246-249.)

2. *Journal*, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, *loc. cit.*, p. 92.

l'humanité, tant grecs que latins[1]. » Et, en effet, la régence de la quatrième n'empêchait pas le jeune professeur de composer, à l'occasion, des poèmes, des compliments et d'autres œuvres de circonstance, tant en latin et en grec que dans les langues orientales dont il continuait l'étude avec ardeur. Poèmes ou compliments n'étaient pas de simples délassements d'un humaniste; ils avaient une utilité plus pratique; ils flattaient les protecteurs du jeune régent et lui en acquéraient de nouveaux; ils devaient aider à l'avancement de la famille. Le père de l'oratorien ne s'en cachait pas; pourquoi l'aurait-il fait dans un document privé, destiné surtout à ses enfants? et s'il ne disait pas ouvertement ses intentions, on les peut deviner sans peine entre les lignes de son *Journal*.

Une de ces compositions était destinée à fêter la promotion au cardinalat du jeune abbé de Bouillon, duc d'Albret et neveu de Turenne[2]. L'avenir devait replacer en face l'un de l'autre, dans des circonstances bien différentes, le cardinal et son panégyriste. Aujourd'hui, tout était à la joie, et le crédit du jeune prince de l'Église en faisait un utile protecteur. L'abbé Renaudot fut des premiers à saluer le nouveau cardinal. « J'ai présenté, dit son père, vers le commen-

1. *Journal, loc. cit.*, p. 92.

2. Emmanuel-Théodose de la Tour, né à Turenne, en Auvergne, le 24 août 1643. Après la mort de sa mère, survenue en 1657, il entra dans l'état ecclésiastique, prit ses grades en Sorbonne et vécut dans l'intimité de l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe; il portait alors le titre de duc d'Albret. Il l'échangea, en 1669, contre celui de cardinal de Bouillon, lorsque le pape Clément IX, désireux de plaire à Louis XIV, lui donna le chapeau. Il avait eu une grande part à la conversion toute récente de son oncle, ayant été, au témoignage de Baluze, « le principal instrument dont Dieu s'est servi pour faire reconnaître l'erreur à ce grand homme ».

cement de cette année 1669, à M. le duc d'Albret, un poème latin fort ample, avec des épigrammes et autres compositions en grec, chaldaïque, syriaque, hébreu, égyptiaque et samaritain, sur le sujet de la nomination que le roi a fait de sa personne à la dignité de cardinal pour la première promotion, que ce prince reçut avec une joie et satisfaction singulière[1], qu'il a témoigné à plusieurs personnes de qualité qui le sont venues complimenter sur cette élévation que son mérite ne lui a pas moins procuré que sa naissance. Mon fils Eusèbe, qui en était l'auteur, et qui se perfectionne fort dans la connaissance de ces langues orientales, l'a salué ensuite et a été fort bien reçu de Son Altesse[2]. »

Telles furent les premières relations entre notre oratorien et le cardinal de Bouillon. S'il lui fut permis de pénétrer alors dans l'entourage du jeune prince, l'abbé Renaudot y rencontra une cour spirituelle et distinguée, la société la plus choisie de la France entière : Mme de Sévigné, Mme de La Fayette, les princes de Turenne et de Conti, Corneille et Molière, La Fontaine et Ménage. L'Oratoire lui-même était en faveur auprès du cardinal, et ce fut l'un de ses membres, le P. Gerbier, qui l'accompagna l'année suivante au conclave où fut élu Clément X.

Tout réussissait à l'abbé Renaudot. Seule, sa santé laissait à désirer. Il tenait de sa famille cette délicatesse de tempérament. Nous avons déjà dit que sept de ses frères ou sœurs ne dépassèrent pas les premières années

2. Il y avait sans doute quelque satisfaction donnée au désir d'étonner la galerie dans un tel étalage de compositions en langues étrangères : mais, si l'on en croit les contemporains, le duc d'Albret avait assez de savoir pour apprécier le mérite d'un poème latin ou d'une épigramme grecque.

1. *Journal, loc. cit.*, p. 92.

de la jeunesse ; sa sœur Élisabeth-Catherine, qui mourut religieuse à Gif, en 1698, à l'âge de quarante-six ans, souffrit pendant ses vingt-cinq dernières années de maux presque continuels. Une application aux études aussi intense que celle qu'exigeaient ses travaux sur les langues orientales ou occidentales (nous constaterons plus tard qu'il savait la plupart des langues de l'Europe), demandait un travail acharné et épuisait ses forces. Bientôt la maladie obligea le jeune régent à suspendre ses études. La convalescence qui suivit fut longue et difficile : sa santé était irrémédiablement compromise. Le père, à la fois navré et heureux, inscrivait dans son *Journal :* « Le 1er avril 1672, mon fils aîné, Eusèbe Renaudot, sortit de l'Oratoire pour reprendre ses forces ruinées par une longue maladie et par ses études. Il a demeuré depuis ce temps toujours chez moy [1]. » Ni les soins de sa mère, ni les précautions les plus minutieuses, ni la science de son père ne purent rétablir sa constitution. Il resta toute sa vie malingre, souffrant de l'estomac, mélancolique, éprouvant, à certains jours, des crises d'hypocondrie qui rendaient son caractère difficile et lui-même très malheureux.

1. *Journal, loc. cit.*, p. 92.

CHAPITRE II

I. Sortie de l'Oratoire. Le Petit Concile de Saint-Germain. — II. Collaboration à la *Perpétuité de la Foi*

I

Bien des choses avaient changé dans la maison paternelle, depuis le jour où le jeune théologien l'avait quittée, près de six ans auparavant.

Eusèbe Renaudot avait suivi les traditions de Théophraste, son père. Il avait composé plusieurs ouvrages en faveur de la nouvelle médecine[1]. Son nom, rendu célèbre par les disputes mêmes que soulevaient ses théories, son habileté professionnelle et l'art de se faire valoir, lui avaient obtenu d'abord le titre de médecin de l'artillerie, une clientèle de choix, et enfin, en 1672, le titre et les fonctions de premier médecin du grand Dauphin[2]. La charge et les émoluments qui y étaient

1. Voici les principaux, le premier en latin : *Spicilegium sive historia medica mirabilis spicæ gramineæ extractæ e latere ægri pleuritici*, in-4°, Paris, 1647; un autre, l'année suivante, encore en latin *Heroes bellicosi*, in-4° ; enfin un troisième, en français, destiné à porter la cause de la nouvelle médecine devant le grand public : *l'Antimoine justifié et triomphant*, in-4°, Paris, 1653.

2. Dès 1669, Eusèbe Renaudot avait été appelé à Compiègne pour y trai-

attachés lui permettaient à la fois de soutenir sa famille et de procurer à ses enfants de nobles protecteurs[1].

Enfin, de nouvelles lettres patentes, données en juillet 1672, renouvelaient celles de 1655 accordées à Théophraste, et confirmaient le privilège de *la Gazette*, dans les mêmes conditions, et avec le logement dans la galerie du Louvre.

L'abbé Renaudot rentrait alors chez son père. Il pouvait fréquenter la Cour de Louis XIV, où son père était souvent appelé par ses fonctions, et se faire accueillir dans la société la plus intelligente et la plus spirituelle. Au moment où son père fut nommé premier médecin, la maison du Dauphin comprenait encore, avec Montausier, gouverneur, Bossuet, précepteur, Huet[2], sous-

ter le Dauphin et Madame (Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans) ; il obtint un plein succès, et en retira plus d'honneur que d'argent. L'année suivante, il fut mandé à Saint-Germain pour donner encore des soins au Dauphin ; il le guérit de la fièvre par le quinquina, remède alors fort combattu par la vieille médecine. Aussi, dès cette époque, l'opinion publique le désignait pour médecin du jeune prince. S'il ne le fut pas dès 1671, c'est pour trois raisons, au rapport de Gui Patin, qui les détaille avec sa délicatesse habituelle : « la première est qu'il est puant de corps et d'âme, je crois même qu'il est punais ; la seconde, c'est qu'il a la vue presque perdue ; la troisième, qu'il est grand charlatan. » (*Lettres* de Gui Patin, édit. Réveillé-Parise, t. II, p. 80. Cf. aussi p. 86). — Cité par *les Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, préface au *Journal* d'Eusèbe Renaudot, par Ch. Trochon, t. IV, p. 239.

1. La charge valait en appointements 8.000 livres, denier modeste pour un emploi de confiance comme celui-là ; mais les usages augmentaient notablement le profit. Renaudot en inscrit le détail sur son *Journal :* « Traitement de premier médecin du Dauphin, 8.000 livres l'an, 600 écus de gages, 100 écus de gages et 100 sols par jour pour mes livrées, outre le droit du bouillon et l'essai du vin, l'un taxé à 1 écu par jour et l'autre à une bouteille de vin par jour — total plus de 13.000 francs l'an ». — *Journal, loc. cit.*, p. 92). Le brevet de premier médecin est conservé dans les papiers Renaudot à la Bibliothèque Nationale, fonds fr., Nouv. Acquis., t. 7484, fonds Renaudot, t. XXIX, f. 137. Il porte la signature de Louis XIV et de Colbert.

2. Daniel Huet (1630-1721), un des érudits les plus marquants de l'époque, sous-précepteur du Dauphin en 1670, évêque d'Avranches

précepteur. L'abbé eut aussitôt ses entrées dans l'assemblée d'élite qui rayonnait autour de Bossuet. Là se rencontraient Pellisson[1], converti du protestantisme, d'une admirable piété; l'abbé Claude Fleury[2], précepteur des fils du prince de Conti; La Bruyère[3], chargé d'enseigner l'histoire au petit-fils du grand Condé; Fénelon, l'abbé de Saint-Luc[4], l'abbé de La Broue[5], l'abbé de Langeron[6]. A partir de l'année suivante (1673), les réunions furent régulières et se tinrent chaque semaine : on les nomma le *Petit Concile*. Aux habitués de la maison se joignaient alors des érudits de marque, comme d'Herbelot[7], Nicolas Toynard[8], et probablement aussi des auditeurs moins célèbres. L'abbé Renaudot fut du nombre des « rabbins », comme on nommait familièrement, dans ces réunions, les savants

en 1689 ; mourut en 1721, ayant depuis longtemps donné sa démission. Son ouvrage le plus célèbre est la *Demonstratio evangelica*, qui a eu de nombreuses éditions.

1. Paul Pellisson (1624-1693) obtint une charge de secrétaire du roi, conseiller d'Etat en 1660, fut entraîné dans la disgrâce de Fouquet ; abjura le protestantisme en 1670 et devint bientôt historiographe du roi. Il fut, presque dès l'origine, membre de l'Académie française.

2. Fleury (1640-1723), nommé en 1672 précepteur des fils du prince de Conti, élevés près du Dauphin ; il devint, dans la suite, sous la direction de Fénelon, sous-précepteur du duc de Bourgogne. Ses ouvrages les plus célèbres sont le *Catéchisme historique*, qui eut un succès extraordinaire, et l'*Histoire ecclésiastique*, 36 vol. in-4°, dont les 16 derniers sont l'œuvre d'un Oratorien, le P. Fabre.

3. Jean de la Bruyère (1645-1696), le célèbre auteur des *Caractères*.

4. L'abbé d'Espinay de Saint-Luc, d'une noble famille de Normandie.

5. Pierre de La Broue (1643-1720), évêque de Mirepoix en 1679, prédicateur de quelque renom, célèbre surtout par son opposition, continuée jusqu'à sa mort, à la bulle *Unigenitus*.

6. Un des amis les plus fidèles de Fénelon.

7. Barthélemi d'Herbelot (1625-1695), orientaliste éminent, auteur de la *Bibliothèque orientale... contenant généralement tout ce qui regarde la connaissance des peuples de l'Orient*, publiée par Galland en 1697, in-folio.

8. Nicolas Toinard ou Thoynard (1629-1706), très versé dans la connaissance des langues anciennes et des médailles.

les plus versés dans la science de l'Écriture-Sainte. Nul doute qu'il ne s'y fit admirer par l'étendue prodigieuse de son érudition.

II

Mais le Petit Concile et Bossuet ne retenaient pas exclusivement notre jeune abbé. La curiosité de son esprit, des souvenirs de famille l'attiraient ailleurs.

Nous avons déjà parlé des relations qui unissaient depuis longtemps les Renaudot à Port-Royal.

Or, à l'époque où l'abbé, déjà très versé dans les langues orientales, rentrait chez son père, Antoine Arnauld publiait, en collaboration avec Nicole, un très important ouvrage de controverse contre les Protestants, et principalement contre les calvinistes. Il avait pour titre : *Perpétuité de la Foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie, défendue contre le livre du sieur Claude, ministre de Charenton.*

La collaboration que l'abbé Renaudot fut amené à donner à cet ouvrage fixa définitivement sa vocation scientifique. Arnauld a indiqué lui-même, dans la préface du premier volume[1], « la nécessité particulière » qui l'amena à composer cet ouvrage, et Renaudot reprit plus tard cet exposé dans la préface de sa *Défense de la Perpétuité*. Arnauld, faisant un recueil des passages

1. T. I, p. 3 de l'édition de 1781-1782. Nous citons toujours cette édition.

des Pères dont on a composé l'Office du Saint-Sacrement, voulut lui donner une préface, afin d'y réfuter brièvement le ministre Aubertin. Dans plusieurs ouvrages, et surtout dans « *la Conformité de la créance de l'Église avec celle de saint Augustin sur le Sacrement de l'Eucharistie*[1], le ministre avait affirmé que les dogmes de la transsubstantiation et de la présence réelle furent inconnus aux premiers siècles de l'Église. « Ce n'était pas le lieu, dit Arnauld lui-même, d'entreprendre un grand discours, ni de réfuter tout le livre d'Aubertin ; aussi n'y avait-on pas seulement pensé, et l'on s'était contenté de traiter un point particulier, mais décisif, qui est l'impossibilité du changement dans la créance de l'Eucharistie, supposé par Aubertin et par les autres ministres. On ne communiqua cet écrit qu'à deux ou trois personnes, sans aucune affectation, dans des rencontres que Dieu fit naître. Mais, étant tombé entre les mains de M. Claude, il y répondit incontinent, et sa réponse, quoique manuscrite, devint aussi publique par la multitude des copies que l'on en fit qu'elle l'eût pu être par l'impression. On se crut donc obligé de la réfuter par un livre imprimé, qui est maintenant assez connu dans le monde, sous le titre de *la Perpétuité de la foi de l'Église catholique sur l'Eucharistie*[2]. »

Le « livre imprimé » parut en 1663. Claude y répliqua par la *Réponse aux deux traités intitulés : « la Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie »* (in-8°, 1665), ouvrage qui eut beaucoup d'éclat, dit Arnauld. L'auteur de *la Perpétuité* hésita quelque temps

1. Ouvrage publié en 1626.
2. *Op. cit.*, p. 4.

à répondre au ministre calviniste; il céda enfin aux instances et aux conseils de ses amis, et composa une œuvre de longue haleine. Nicole y prit la part la plus importante. L'ouvrage, divisé en douze livres, donnait d'abord la justification de la méthode de *la Perpétuité*, puis s'attachait à prouver que l'Église romaine, sur le sujet de l'Eucharistie, était d'accord en premier lieu avec l'Église grecque du XIe au XVIIe siècle (livres II, III et IV), ensuite avec les autres Églises orientales, moscovite, melchite, arménienne, nestorienne, jacobite, maronite, éthiopienne et copte; il exposait « qu'on a toujours eu dans l'Église une créance distincte de la présence ou de l'absence réelle »; il donnait la réfutation du système de Claude, en produisant les témoignages de l'Église grecque, du VIIe au XIe siècle, et de l'Église latine, de l'an 700 au commencement du XIe siècle. Le dixième livre tirait les conclusions dogmatiques; le douzième contenait des dissertations sur Jean Scott et Bertram, et deux recueils d'attestations contemporaines; le onzième traitait de différends personnels entre l'auteur de *la Perpétuité* et le ministre Claude. L'ouvrage, dédié à Clément IX, approuvé par vingt-sept évêques et vingt-cinq docteurs de Sorbonne parmi lesquels figurait Bossuet, fut achevé d'imprimer le 25 février 1669 et obtint un grand et légitime succès.

Les adversaires de la foi catholique, Claude en particulier, cherchèrent à éluder la force de l'argument de *la Perpétuité*. Ils alléguèrent certaines expressions des Pères qui, interprétées strictement et isolées de leur contexte, pouvaient laisser croire que l'antiquité chrétienne, ou du moins quelques écrivains ecclésiastiques, ne

croyaient ni à la présence réelle, ni à ce que l'on nomma plus tard la « transsubstantiation ». Dès lors, on jugea à propos de faire paraître un second volume où l'on prouverait, par les textes des Pères, que les passages cités de l'Écriture avaient bien le sens que l'Église catholique leur attribuait. La lettre d'approbation de Henri de Laval, évêque de la Rochelle, expose comment ce dessein fut réalisé : « Après avoir établi, par les règles les plus naturelles et les plus constantes du langage humain, le véritable sens des paroles dont la Sagesse incarnée s'est servie dans l'institution de ce sacrement, l'auteur montre par toutes les différentes manières dont les anciens Pères en ont parlé, qu'ils ont toujours pris ces mêmes paroles de Jésus-Christ dans un sens de réalité et jamais dans le sens imaginaire de figure ou d'efficace que les ministres lui donnent. » En effet, après avoir porté la guerre sur le terrain de l'ennemi et montré par ses variations combien il était peu sûr de son exégèse, on examinait quel était le sens logique de la formule : « *Ceci est mon corps* », et comment les Pères l'avaient entendue. Puis on prouvait par la difficulté même que les Pères avaient reconnu d'expliquer cette locution, que le sens qu'ils lui donnaient était le sens catholique, non le sens calviniste ; qu'ils attribuaient à ces mots un sens de réalité, non un sens de figure ; que la manducation du Christ par la réception de l'Eucharistie n'est pas une manducation spirituelle, mais corporelle ; que le changement admis par les Pères et demandé par les prières liturgiques signifie bien véritablement la transsubstantiation ou changement de substance, et non un simple changement de vertu ou une transformation figurée. Enfin, on terminait

en montrant quelle force donnait à la preuve catholique l'ensemble des expressions employées par les Pères, et qui signifiaient certainement la présence réelle.

Les circonstances étaient favorables pour Arnauld et Nicole. Les discussions sur le jansénisme, si vives vers la fin du pontificat d'Alexandre VII, s'atténuèrent dès la première année du pontificat de son successeur, Clément IX. Ce pontife parut renoncer aux mesures de rigueur. Des évêques s'entremirent entre le pape, le roi et les quatre évêques de Pamiers, d'Aleth, de Beauvais et d'Angers. En 1669, commença une suspension d'hostilités que l'on nomma la paix de Clément IX. Les poursuites engagées par Rome contre les évêques furent arrêtées; les portes de la Bastille s'ouvrirent pour rendre Le Maistre de Sacy à la liberté, et Arnauld put enfin sortir de sa retraite de Port-Royal. Louis XIV donna même audience au grand docteur janséniste, et confia spécialement l'examen de son livre à Bossuet et à Le Camus[1], évêque nommé de Grenoble. Ceux-ci l'approuvèrent par un seul et même acte, le 4 septembre 1671. Il paraît même que de la part de Bossuet il y eut plus qu'une simple approbation. Ce prélat, en effet, avec un soin minutieux, avait revu l'ouvrage pièce par pièce, et y avait ainsi donné une vraie collaboration. Aussi le roi, informé au fur et à mesure que l'œuvre avançait, donna-t-il le privilège d'imprimer avant que les deux examinateurs eussent présenté leur approbation. L'œuvre pourtant n'était pas

1. Etienne le Camus (1632-1707), docteur de Sorbonne, alors évêque nommé de Grenoble, cardinal en 1686 ; ce fut un prélat d'une rare austérité, grand ami d'Arnauld et de Nicole.

irréprochable. Elle contenait des défauts et des imperfections de méthode que l'on ne pouvait nier. De plus, quelques personnes retenues seulement dans le calvinisme par certains passages difficiles, auraient voulu qu'on mît d'abord en discussion ces passages, et on se décida à leur donner satisfaction. La controverse avait aussi porté sur la croyance des Orientaux ; les ministres s'étaient adressés aux Églises dissidentes, pour obtenir des adhésions conformes à leurs espérances, et Arnauld, de son côté, n'avait rien négligé pour faire la lumière sur ce point. Son neveu, le marquis de Pomponne[1], était alors secrétaire d'État des Affaires étrangères. Il usa de son crédit pour faire interroger les chefs des Églises orientales sur leur foi touchant l'Eucharistie. On s'adressa tout particulièrement à M. de Nointel[2], que Louis XIV envoyait à Constantinople occuper le poste d'ambassadeur depuis longtemps vacant. Avant le départ de l'ambassadeur, Arnauld se mit en rapport avec lui. Nointel accepta avec plaisir la mission qu'on lui offrait[3]. Il s'attacha même un jeune savant, Antoine Galland[4], alors occupé à rédiger le *Catalogue des manuscrits orientaux*

1. Simon Arnauld, marquis de Pomponne, fils d'Arnauld d'Andilly (1618-1699) ; ministre des Affaires étrangères de 1671 à 1679, disgracié, par suite des intrigues de Louvois, pendant 12 ans ; il fut rappelé au ministère en 1691, et y resta jusqu'à sa mort.

2. Charles-François Olier, marquis de Nointel, ambassadeur près de la Porte, de 1670 à 1678. M. Vandal vient de consacrer un très intéressant volume à la carrière diplomatique de Nointel.

3. Voir manuscrits Renaudot, t. V, f. 23, 25, 27 ; — Bibl. nat. ; f. fr., nouv. acq., 7460.

4. Antoine Galland (1646-1715), orientaliste, et surtout arabisant de mérite ; orphelin très jeune, il dut à de généreux protecteurs de pouvoir faire ses études, et fut attaché successivement à Petitpied, docteur de Sorbonne, et à Godouin, professeur au Collège Mazarin. Après son retour de Constantinople en France, il fut élu membre de l'Académie des Inscriptions. Sa traduction des *Mille et une nuits* a popularisé son nom.

de la Sorbonne ; celui-ci devait s'employer spécialement à la besogne que réclamaient les auteurs de *la Perpétuité*. Il remplit avec zèle et intelligence la mission qui lui était confiée. En peu de temps, il acquit la connaissance du grec vulgaire, qui lui permettait de conférer facilement avec les chefs des Églises grecques. Il obtint d'eux des attestations en assez bon nombre.

Aussitôt, Arnauld et Nicole continuèrent leur œuvre et préparèrent un troisième volume de *la Perpétuité*. Les sept premiers livres furent consacrés à l'explication des difficultés de certains passages ; le huitième et dernier était réservé à la traduction, presque toujours pure et simple, des attestations que M. de Nointel s'était procurées par l'intermédiaire de Galland et qu'il avait envoyées au grand Arnauld. Mais la plupart de ces pièces étaient rédigées en des langues orientales, que Nicole et Arnauld ne pouvaient traduire. C'est ici qu'intervint Renaudot. Les relations entre Arnauld et Bossuet d'une part, et entre Bossuet et Renaudot, d'autre part, permettent de supposer que le précepteur du Dauphin désigna lui-même notre minoré comme collaborateur aux auteurs de *la Perpétuité*. Et ainsi, dès l'année 1673, au plus tard, l'abbé Renaudot commença l'œuvre d'apologétique scientifique qui devait rester l'occupation principale de sa vie et lui donner son unité dernière.

Bossuet donna son approbation au troisième volume de *la Perpétuité*, le 20 février 1674. Arnauld voulut remercier publiquement le jeune ecclésiastique auquel on devait la traduction des pièces importantes qui y figuraient. Il s'en acquittait en ces termes, à la fin

de la préface : « Ce serait tout à fait manquer à la reconnaissance et à la justice que de ne rendre pas un témoignage public de l'obligation qu'on a à celui qui a rendu la plupart de ces actes utiles à l'Église par la traduction qu'il en a faite, et qui a pris la peine d'extraire lui-même des livres orientaux tous ces passages qui en sont rapportés dans cet ouvrage. Il suffit de dire que c'est M. l'abbé Renaudot. Sa modestie ne permet pas qu'on en dise davantage : mais la diversité de ces actes et des livres dont ces extraits ont été tirés, qui sont écrits les uns en grec vulgaire, les autres en arabe, les autres en syriaque, les autres en copte, les autres en éthiopien, font connaître l'intelligence extraordinaire qu'il a de toutes ces langues. Il sera toujours prêt de répondre à tout le monde de la fidélité de ses traductions[1] ». Le nom de l'abbé Renaudot, connu seulement de ceux qui touchaient à la cour de Louis XIV ou aux sociétés plus restreintes du cardinal de Bouillon ou de Bossuet, fut ainsi présenté au grand public, alors si nombreux, des prêtres, des hommes du monde, voire des grandes dames, qui s'intéressaient à cette dispute, l'une des plus sérieuses et des plus fondamentales dans la lutte que se livraient sur le terrain théologique protestants et catholiques.

1. Arnauld complétait les garanties que des lecteurs de bonne foi pouvaient désirer, en ajoutant ce qui suit : « Et s'il y en a qui veuillent consulter les originaux, on les trouvera ou dans la Bibliothèque du Roi, où l'on garde les plus considérables de ces attestations qui ont été envoyées à Sa Majesté même par les patriarches qui les ont faites ; ou dans celle des Religieux de Saint-Germain-des-Prez, où l'on a mis celles que l'on avait reçues par diverses voies, et quelques-unes mêmes de celles qui ont été envoyées par M. l'Ambassadeur. » (Préface du t. III, édit. de 1781, p. 14.) Un bon nombre de ces documents sont aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale.

Le traducteur, désormais célèbre, avait alors vingt-cinq ans. Quoiqu'il eût quitté l'Oratoire, probablement sans intention de retour [1], quoiqu'il n'eût encore reçu que les ordres mineurs et n'eût obtenu aucun bénéfice ecclésiastique, il gardait le petit collet et menait dans la maison paternelle une vie retirée et sincèrement pieuse. Son costume lui permettait d'éviter les compagnies frivoles et de fréquenter les hommes graves et savants dont la conversation plaisait à ses goûts sérieux. Sa santé, sans donner de longs espoirs, reprenait quelque force. Sa vie s'écoulait, paisible, entre ses amitiés de famille et ses relations toujours plus intimes avec Arnauld et Nicole, dont il admirait la vaste science, la piété profonde, le zèle ardent et l'austérité, avec Bossuet, et avec La Bruyère, dont les saillies caustiques et les réparties piquantes le charmaient, avec tout ce que Versailles et la Cour contenaient de plus distingué. Lui-même avait une politesse exquise, des manières aisées qui accompagnent rarement, dit Niceron, les études sérieuses, et qui faisaient d'autant mieux apprécier l'étendue de ses connaissances.

Il poursuivait l'étude des langues, pour laquelle il se sentait du goût; et, surtout, il songeait à compléter la preuve, à peine ébauchée dans les volumes parus de *la Perpétuité*, de l'unité de foi de l'Église catholique romaine et de toutes les Églises orientales, sur la présence réelle et la transsubstantiation. Son attention avait été particulièrement retenue par les attestations tirées de la liturgie des Nestoriens, des Eutychéens et des Maronites, qu'il avait citées, en termes trop brefs, dans

1. L'histoire ne nous a rien conservé des relations qui ont pu exister entre l'Oratoire et l'abbé Renaudot après que celui-ci en fut sorti.

le chapitre XXIV du dernier livre. Il jugea utile de développer cet argument. Plusieurs, parmi les ministres calvinistes, prétendaient que les professions de foi qu'on leur opposait avaient été extorquées, contre espèces sonnantes, à l'avidité insatiable et à la conscience facile de quelques Orientaux; Renaudot voulut réprimer leurs calomnies en puisant le témoignage de leur doctrine à la source authentique des livres liturgiques. Il était sûr, croyait-il, d'y trouver clairement exprimée la foi invariable de toutes les Églises. Si, comme l'avait dit un grand pape, la formule de la prière est la formule même de la foi, *legem credendi lex statuat supplicandi* [1], le meilleur et le plus infaillible moyen de connaître la foi des Orientaux sur la transsubstantiation n'était-il pas d'étudier les formules dont ils se servent, depuis la plus haute antiquité, quand ils offrent sur l'autel le sacrifice de l'Eucharistie? L'abbé Renaudot se mit donc à fouiller les bibliothèques publiques et privées, surtout celle de Colbert qui rassemblait avec zèle les manuscrits que sa situation lui permettait d'obtenir, par l'intermédiaire des ambassadeurs ou des voyageurs que le roi envoyait en mission. De ces patientes recherches sortit la collection des Liturgies orientales, dont nous nous occuperons spécialement dans la seconde partie de ce travail.

Peu de temps après la publication du troisième volume de *la Perpétuité*, les recherches du jeune savant durent être notablement ralenties par un important événement de famille. François, le plus âgé de ses frères, qui avait reçu de son père le privilège des *Gazettes*, quittait

1. *Epist. Cœlestini ad Ep. Galliar*, n° 12 (Migne, t. L, 535).

à son tour la maison paternelle, pour entrer chez les Génovéfains. Il avait fait ses études dans leur collège de Senlis[1], tout particulièrement choyé par le célèbre P. Lallemand. De retour à la maison paternelle, il garda un agréable souvenir de la vie pieuse et paisible qu'il avait alors partagée. Enfin il implora de son père la permission d'embrasser la vie religieuse. Mais le père, qui semble avoir consenti assez volontiers à la vocation de son fils aîné, se rendit plus difficilement aux prières du cadet. Il fit attendre longtemps son consentement. Vaincu enfin par des instances toujours plus pressantes, il donna son agrément. Le 14 janvier 1675, François Renaudot commençait son noviciat et, le 2 janvier de l'année suivante, il faisait sa profession comme chanoine régulier de Sainte-Geneviève[2].

Ce départ faisait retomber la rédaction de la *Gazette* sur Eusèbe ; car son père, ne pouvant y suffire, dut naturellement s'en décharger sur lui. Cette besogne imposa donc une fréquente diversion à ses études purement scientifiques. Il continua toutefois de fréquenter chez Bossuet et même, si l'on doit en croire Ledieu, chez le prince de Conti, auquel il aurait été alors attaché[3]. Cependant l'abbé menait de front toutes ses occupations. Il commença même une œuvre qui ne devait voir le jour que près de quarante ans plus tard, l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie*. Dès 1677, elle était assez

1. *Journal d'Eusèbe* (*Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*. t. IV, p. 268).

2. *Ibid.* Si ces dates sont exactes, et nous avons lieu de le croire, l'année réglementaire du noviciat aurait été abrégée de quelques jours.

3. Ledieu, qui donne seul ce renseignement, n'indique pas de qui il le tenait. L'on sait que ses *Mémoires* ne sont pas toujours très sûrs pour les années antérieures à 1684, quand il y raconte des événements dont il n'a pas été le témoin.

avancée pour qu'il en pût lire tout au moins de longs extraits au « Petit Concile » de Saint-Germain. Lui-même l'annonce à son ami Nicolas Thoynard, un autre « rabbin », dans une lettre du 21 février 1677 [1]. Toutefois l'auteur ne se croyait pas encore assez riche d'informations et de science pour donner un livre définitif, comme il en avait l'ambition. De plus, il eût désiré appuyer ses assertions sur des pièces justificatives publiées dans leur langue originale. Or, Colbert, que l'on rencontre à l'origine de ce travail, était bien disposé à faire graver les caractères des langues étrangères dont on aurait besoin ; mais l'affaire traîna en longueur. L'abbé Renaudot eut le temps de retoucher son œuvre et d'en faire plusieurs copies successives ; et Colbert mourut avant d'avoir exécuté son projet.

Dans l'intervalle, la situation de l'abbé, relativement à la *Gazette*, avait été régularisée. Le 15 mars 1679, d'après le *Journal* d'Eusèbe, les 8-13 août, si l'on s'en rapporte aux Registres d'enregistrement [2], le roi transférait au fils aîné d'Eusèbe Renaudot le « privilège des Gazettes et des Bureaux », « ce qui arrêtera, dit le *Journal*, les prétentions de plusieurs qui essayaient de se l'approprier [3]. »

Cette note est une des dernières qu'Eusèbe inscrivit sur son *Journal*. Le 19 novembre suivant, il mourait presque subitement, âgé d'environ soixante-sept ans, à Saint-Germain, où ses devoirs professionnels le retenaient auprès du Dauphin. L'abbé fut vivement affecté de la mort

1. Voir Floquet, *Bossuet précepteur du Dauphin*, Paris, 1864, p. 435.
2. Archives Nat., V4, 1501, f. 186 v°-187 r°, 189.
3. *Journal*, *loc. cit.*, p. 93.

de son père; il terminait ainsi les quelques lignes qu'il lui consacra dans le même *Journal* : « Je dois avoir toute ma vie sa mémoire très chère, non seulement par devoir, mais parce qu'il avait toute la bonté et la tendresse qu'on peut attendre d'un père, et s'il avait quelque défaut, c'était d'être trop bon. » Quelques mois après, il inscrivait à la suite la mention du décès de son oncle Isaac, mort le 25 mai 1680.

CHAPITRE III

I. La *Gazette*. — II. La Bibliothèque du roi.
III. Mission diplomatique.

I

L'abbé devait bientôt donner un nouveau lustre au nom des Renaudot. Ses œuvres scientifiques, ses recherches, ses publications l'allaient faire connaître avantageusement à la Cour, dans les Académies françaises et étrangères, et dans le monde savant. Elles devaient en même temps l'immortaliser.

Après la mort de son père, le premier souci du nouveau directeur fut de maintenir à la *Gazette* le haut degré de confiance que l'opinion publique avait en elle.

Pour mener de front ses travaux scientifiques personnels, qu'il ne voulait pas abandonner, et la rédaction de son journal, il dut employer plusieurs secrétaires. L'un d'eux, l'abbé Bernou, nous est connu par tout un recueil de lettres qui forme le tome XLII des papiers Renaudot à la Bibliothèque Nationale. Nous retrouverons plus loin ce dévoué serviteur.

A l'origine, la *Gazette* paraissait une fois par semaine, en format in-4°, à raison de quatre pages par numéro[1]. La seconde année, elle donna huit pages, rarement douze; un supplément mensuel faisait connaître les *Relations des nouvelles du monde reçues dans tout le mois.* En 1634, le supplément fut remplacé par des *Extraordinaires* irréguliers, qui rendaient compte au public des cérémonies ou prédications exceptionnelles, comme furent les services funèbres de la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, du prince de Condé, ou qui contenaient les récits de campagnes, par exemple celle de Flandre en 1693. Plus d'une fois, la *Gazette* compta parmi ses rédacteurs de circonstance Racine et Boileau, historiographes du roi. Les feuilles n'étaient pas envoyées à domicile par le service de la poste royale. Elles étaient vendues par des colporteurs gazetiers, qui les portaient aux abonnés pour la somme de 30 sous par mois. Les patentes royales avaient assigné pour domicile, au journal, les galeries du Louvre. Déjà, le 9 janvier 1683, l'adresse était « à Paris, au Bureau d'adresse, aux galeries du Louvre, vis-à-vis de la rue Saint-Thomas »; elle était encore la même, le 7 septembre 1720[2] : « à Paris, au Bureau d'adresse, aux galeries du Louvre, devant la rue Saint-Thomas ».

La rédaction imposait nécessairement à l'abbé Renaudot de fréquentes relations avec les ministres, en particulier avec les Colbert, qui avaient entre les mains la politique de la France, et surtout avec le nouveau secré-

1. On trouve ces détails dans l'article consacré à la *Gazette*, dans la *Bibliographie de la Presse périodique* de Hatin.
2. Dans le numéro qui annonce la mort de l'abbé Renaudot.

taire d'État des Affaires étrangères, Colbert de Croissy, le frère du grand ministre[1], car la *Gazette* donnait plus de nouvelles de l'étranger que du royaume. A cette occasion, des travaux personnels furent imposés au journaliste par les ministres, heureux d'employer à leurs desseins un homme doué d'aussi rares facultés. Nous leur devons sans doute plusieurs des œuvres de l'abbé parvenues jusqu'à nous.

L'une des premières fut une *Histoire mahométane* que l'on ne peut identifier en toute certitude avec aucun des ouvrages connus sous le nom de Renaudot. L'abbé Bernou est le seul qui nous informe de ce travail. De Rome, il en faisait compliment à son protecteur : « Vous n'avez pas donné moins de joie à M. le Cardinal[2] qu'à moi, en m'apprenant que M. Colbert vous avait choisi avec nos deux amis pour travailler à l'*Histoire mahométane*. Cela ne pouvait manquer de vous produire quelque pension ou autre chose meilleure[3]. » Puis il le grondait, avec dévouement et respect, de s'adonner avec trop d'ardeur au travail. « Vous vous plaisez trop, disait-il, à flatter votre humeur mélancolique et la passion excessive que vous avez pour les livres..., faites en trois mois ce que vous voulez faire en un, et donnez à la joie le temps que vous gagnerez par ce moyen. »

Mais Renaudot poursuivait activement son œuvre, emporté par sa fougue naturelle et l'ardeur maladive de son tempérament. Il était heureux de marquer ainsi

1. Colbert de Croissy (1629-1696), devint ministre-secrétaire d'État en 1679, après la disgrâce du marquis de Pomponne.

2. Le cardinal d'Estrées, ambassadeur de France à Rome.

3. Lettre du 20 juillet 1683, papiers Renaudot, t. XLII, f. 25 et suiv.

à Colbert sa reconnaissance pour les témoignages extrêmement flatteurs de particulière amitié qu'il en avait reçus, et, disons-le, il espérait par là conquérir de plus en plus les bonnes grâces du tout-puissant ministre, et obtenir par son crédit la place qu'il convoitait et qui lui était promise, de Bibliothécaire du roi.

II

L'office de Bibliothécaire du roi lui était en effet destiné. Il était alors rempli par Carcavi[1]. Mais Carcavi était très âgé, et Colbert réservait sa succession au jeune savant pour qui les langues européennes et orientales n'avaient pas de secret. Il faut croire que l'honneur de cette charge était très disputé. Colbert commença les démarches nécessaires et fit pressentir l'abbé Renaudot. « Pour commencer à donner à M. Renaudot des marques de sa protection, dit Moréri, il (Colbert) résolut de le faire garde de la Bibliothèque du Roi, après la mort de M. Carcavi, et lui en fit porter parole par feu M. le duc de Chevreuse, en lui recommandant le secret, qu'il garda. M. de Colbert mourut peu après », et la place fut donnée à l'abbé de Vares[2]. Renaudot en

1. Pierre de Carcavi, né vers le commencement du XVII[e] siècle ; conseiller au Parlement de Toulouse, puis à Paris, au Grand-Conseil, quitta sa charge pour s'adonner à la bibliographie. Colbert lui confia d'abord sa bibliothèque et plus tard, en 1663, celle du roi. Carcavi l'abandonna après la mort de Colbert, en 1683, et mourut l'année suivante.

2. Moréri écrit « Varet » ; de même, le *Nécrologe des Appelans et Opposans à la bulle Unigenitus*, qui semble avoir puisé aux mêmes sources que

fut extrêmement mortifié et s'en plaignit très amèrement dans sa correspondance privée. Le savant regrettait, avec une amertume peut-être excessive, qu'on lui eût préféré un inconnu pour une fonction aussi honorable et qui convenait si bien à ses aptitudes et à ses goûts. Plusieurs mois après, l'abbé Bernou se croyait encore obligé de l'en réprimander amicalement : « Vous ne devez pas douter, mon cher monsieur l'abbé, que je ne prenne une grande part à l'injustice qu'on vous a faite en vous préférant un inconnu : mais... vous avez plus de sujet d'être content que M. l'abbé le Galois[1], qui n'avait point d'autre reproche que d'avoir été attaché à M. Colbert[2]. »

L'abbé Renaudot avait en effet des torts beaucoup plus graves. Louvois ne pouvait oublier ses relations avec Colbert de Croissy, ni son intimité avec le grand Arnauld, alors réfugié dans les Pays-Bas, avec le marquis de Pomponne, en disgrâce depuis plusieurs années, et avec les jansénistes alors si mal en cour.

L'accusation de jansénisme fut sans doute le motif qui contribua le plus efficacement à écarter Renaudot d'une place qu'il convoitait avec tant d'ardeur, et qu'on lui refusa avec tant de persistance. L'abbé de Vares mourut presque subitement au bout d'un an, le 28 septembre 1684. L'abbé Renaudot recommença ses démarches. Averti des premiers par l'abbé de Saint-

Moréri et le complète parfois. Même orthographe dans les *Dossiers Bleus* (561, Bibl. Nat.). — L'orthographe « de Vares » est donnée par la *Correspondance* de Bossuet, que nous aurons occasion de citer bientôt.

1. Jean Gallois (1632-1707), fondateur du *Journal des savants*. Il obtint plus tard la charge qu'on lui avait refusée cette fois. On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels l'édition du *Breviarium Colbertinum*.

2. Lettre de Bernou, du 16 mai 1684, *l. cit.*, f. 128.

Luc et l'abbé Fleury, ses amis en même temps que ceux du défunt, il usa de toutes les ressources que ses relations à la Cour mettaient à sa disposition. L'abbé Fleury écrivait à Bossuet : « M. l'abbé Renaudot se réveille vivement en cette occasion, et remue toutes les machines dont il se peut aviser. » Le grand Condé et Bossuet lui-même intervinrent. L'abbé de Saint-Luc offrit ses bons offices auprès de l'archevêque de Reims[1], et l'abbé Fleury auprès du nouveau contrôleur général[2] ; tous faisaient remarquer que la *Gazette* n'occupait pas son directeur autant qu'on l'eût pensé, que les relations déjà nombreuses qu'il avait avec les savants de France et de l'étranger rendraient sa nomination honorable à ceux-là mêmes qui la feraient[3].

Mais, malgré ces hautes interventions, l'abbé Renaudot fut encore évincé. L'appui même de l'archevêque de Reims demeura inefficace. « M. de Louvois, à l'insu de son illustre frère, le fit exclure, à titre de jansénisme[4].»

Il est possible aussi que, trouvant le rédacteur de la *Gazette* suffisamment avantagé par son « privilège », pourvu largement de revenus par l'héritage paternel[5], on voulût réserver à un autre une situation qui permettait de se livrer tranquillement aux études.

1. Charles-Maurice Le Tellier, frère cadet de Louvois.
2. Claude Le Peletier (1631-1711), avait succédé à Colbert dans cette charge.
3. Voir ces lettres dans *Œuvres complètes de Bossuet*, édit. Lachat, t. XXX, p. 486 et suiv.; t. XXVI, p. 329.
4. *Nécrologe des Appelans et Opposans*, p. 145.
5. On venait d'ailleurs de lui accorder une gratification, peut-être même une pension. Bernou lui écrivait, en date du 30 avril 1684 : « Je croyais vous avoir félicité par ma précédente sur votre pension, car je la crois telle et non pas gratification. » (*Papiers Renaudot*, t. XLII, f. 113.)

L'ancien protégé de Colbert, l'abbé Gallois[1], fut nommé garde de la Bibliothèque du roi.

Quels qu'aient été les motifs du refus, l'abbé Renaudot s'en montra extrêmement peiné, au point que Bernou crut devoir lui représenter que ses plaintes immodérées le feraient soupçonner d'avarice. Mais ce coup aggrava les crises de mélancolie dont Renaudot souffrait d'ordinaire. Sa santé, compromise par des rhumes longs et douloureux, qui l'avaient incommodé une partie de l'année 1683, ne put supporter de telles secousses morales ; il tomba gravement malade. Il s'était laissé trop entraîner par ses pensées et son imagination, qui lui avaient « réprésenté le mal quatre fois plus grand qu'il n'était[2] ».

Nous devons ces détails à l'abbé Bernou.

A l'époque où Renaudot jouissait de la faveur de Colbert, ce ministre était tout-puissant. Il avait eu assez de crédit auprès de Louis XIV pour faire donner à son frère la succession de Pomponne convoitée par Louvois. La diplomatie française plaçait alors dans toutes les Cours des agents habiles, serviteurs à peine connus, qui pouvaient régler sans bruit les questions emmêlées, ou résoudre les conflits difficiles, sans appeler sur eux l'attention. M. Strowski a décrit, dans son livre sur Bossuet[3], le rôle de ces abbés de Cour qui, n'étant point dans le ministère des âmes, avaient toute leur liberté et que, « tantôt l'archevêque de Paris, tantôt le

1. « Qui n'estimait que le grec », et qui ne cherchait, comme l'abbé Renaudot, qu'à faire valoir ses amis, si l'on en croit le médisant abbé de Longuerue.

2. Lettre de Bernou, du 17 février 1685, *loc. cit.*, f. 199.

3. *Bossuet et les extraits de ses œuvres diverses.* Paris, Lecoffre, 1901, in-18.

Conseil de conscience, tantôt les ministres envoyaient se rendre compte des difficultés qui surgissaient, » à qui « l'on recourait pour dénouer sans bruit les conflits ». A côté des abbés influents que l'on récompensait « avec des évêchés », il s'en trouvait d'autres, d'extraction plus humble, qui vivaient modestement, et qui, souples, tenaces, insinuants, s'ingéniaient à discuter officieusement les questions compliquées et délicates où l'on ne voulait pas compromettre le prestige des ambassadeurs. C'est le rôle que paraît avoir joué à Rome l'abbé Bernou.

Connaissant plusieurs langues, incapable de prétentions trop élevées, accoutumé à servir et consentant à se laisser désavouer au besoin, Bernou avait été envoyé à Rome par le ministre et sur la présentation de Renaudot qui demeura, semble-t-il, son intermédiaire auprès de Colbert. Sa mission dura de 1683 à 1686. Elle avait trait à diverses affaires mal définies, concernant le Portugal, notamment à une délimitation pour le compte de ce royaume, entre diverses provinces du Nouveau Monde par les rivières de la Plata et du Parana, et à des discussions touchant le Canada. Le séjour de Bernou à Rome nous a valu sa volumineuse et instructive correspondance.

Honnête homme, d'ambitions modestes, fort sensible aux aises de la vie et aux douceurs de l'amitié, tout dévoué à son maître, près duquel il avait rempli quelque temps les fonctions de secrétaire, il tenait l'abbé Renaudot au courant des petites nouvelles de Rome. Mais le plus grand intérêt de ses lettres consiste en ce qu'elles nous font connaître le caractère intime de son maître et surtout son rôle politique.

III

La réalité et l'importance du rôle politique de l'abbé Renaudot n'étaient pas ignorées de ses contemporains. Gros de Boze l'affirme très clairement : « Le roi trouva bon que ses ministres lui communiquassent certaines affaires, et lussent ses mémoires au Conseil[1]. » Niceron s'exprime de même, et Moréri dit encore plus explicitement que l'archevêque de Reims, Le Tellier, patronnait Renaudot pour la charge de Bibliothécaire du roi, pour le remercier des services rendus en diverses questions diplomatiques.

Ce rôle diplomatique, pour n'avoir pas été très apparent, n'en fut cependant pas moins important. Nous nous bornerons ici à en esquisser les principaux traits et à montrer comment le savant sut profiter des relations que lui créèrent ses fonctions de diplomate. L'Angleterre fut le pays dont les affaires occupèrent la plus grande place dans la vie de Renaudot. La Révolution de 1688 avait renversé Jacques II. Le monarque détrôné avait accepté l'hospitalité que Louis XIV lui offrait au château de Saint-Germain. Il espérait entretenir par de fréquentes missions les sentiments de loyalisme de ses partisans. C'est vers ce temps que le rôle politique de Renaudot, réduit jusqu'alors à des proportions assez

1. *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. V, p. 390.

restreintes, prit peu à peu une importance considérable. Sa parfaite connaissance de plusieurs langues européennes, de la langue anglaise en particulier, lui permettait de se rendre compte, par lui-même, de la valeur des renseignements que les partisans de Jacques II adressaient d'Angleterre à leur souverain. L'un des premiers témoignages de son activité et de son intelligence politique fut un « Mémoire sur les affaires d'Angleterre », très intéressant et très documenté. Selon l'auteur, la principale cause des insuccès des armées royales dans la Grande-Bretagne et de la désaffection où sombrait peu à peu, où périrait bientôt, le parti de Jacques, était l'isolement trop complet de la cour de Saint-Germain. Il en résultait que toutes les décisions étaient prises sur l'avis de quelques conseillers dévoués, mais mal préparés à ce rôle[1].

Les papiers de Renaudot contiennent encore diverses pièces intéressantes : des instructions envoyées en Angleterre aux partisans de Jacques, un état complet de la flotte d'Angleterre, des nouvelles pour la *Gazette*, enfin toute une série de lettres de Renaudot à Colbert de Croissy, sur les affaires d'Angleterre. Elles ne sont pas toutes signées; mais l'écriture de l'abbé est facilement reconnaissable.

Nous pouvons nous rendre compte par ces lettres de l'importance de son rôle politique. Il rapporte, dans la première, que l'un des agents les plus actifs du parti royal, Crosly[2], voudrait avoir, avant son départ pour

1. Manuscrits Renaudot, t. XXXII, f. 21.
2. Il avait épousé la belle-sœur de Melfort, premier ministre de Jacques II.

l'Angleterre, un mémoire contenant les instructions et les ordres du ministre français; mais, si le ministre ne peut les lui donner, il se contenterait au besoin d'un mémoire signé de Renaudot.

Il en fut ainsi, Renaudot rédigea un mémoire, qu'on remit à Crosly et à un autre agent, nommé Simson. Une seconde lettre nous informe du contenu de ce mémoire : il renfermait le projet d'une lettre en anglais, qu'on demanderait au roi d'Angleterre, pour « remédier aux maux produits par la Déclaration[1] ».

Tous les plans de nature à faciliter le rétablissement de Jacques II sont étudiés dans ces lettres et ces mémoires; tous sont annotés de la main du ministre, Colbert de Croissy, qui écrivait en marge, de sa fine écriture, ses impressions et ses avis. Les mémoires « sur l'entreprise de débarquement en Irlande », sur les questions de ravitaillement, « sur l'entreprise d'Écosse », montrent l'esprit perspicace et le jugement droit de l'abbé; mais on retrouve toujours, comme un *leit motiv* décourageant et attristé, la plainte du ministre ou de son agent contre l'inintelligente politique de la petite cour de Saint-Germain. La cour de Versailles ne négligeait pas les avis de l'agent politique. Lettres et mémoires étaient parfois soumis au conseil du roi, et faisaient l'objet de longues et sérieuses délibérations; parfois aussi le ministre recevait du Conseil mission de préparer lui-même et de soumettre au roi les projets

1. Il s'agit sans doute de la déclaration de 1692, par laquelle Jacques II menaçait de proscription, après son retour sur le trône de ses ancêtres, tous ceux de ses sujets qui avaient trempé dans la révolte, cause de son exil.

de réponse que Renaudot mettait ensuite en style diplomatique[1].

On trouve également parmi les papiers de Renaudot des lettres d'agents subalternes, anglais ou français ; les principaux sont Pigault et Simson ; le premier écrivit d'assez nombreuses lettres, le second plus de vingt lettres ou rapports en anglais.

Mais les plaintes de Renaudot sur l'inintelligence de la cour de Saint-Germain excitèrent la colère de lord Melfort[2], le ministre tout-puissant du roi détrôné. Dans un « mémoire particulier sur les affaires d'Écosse », l'abbé dénonçait l'influence néfaste du premier ministre du roi déchu, exposait la difficulté de faire parvenir au roi des informations véridiques, dans la nécessité où l'on était « de passer par le canal de mylord Melfort, malgré les répugnances des sujets de Sa Majesté Britannique[3] ». Renaudot, vivement pris à partie, rédigea pour sa défense un long mémoire où il montre, sous un jour assez déplaisant et dans toute leur mesquinerie, les petites intrigues grâce auxquelles on achevait de détrô-

1. Voir lettre de Croissy à Renaudot, du 19 novembre 1692 (*Papiers Renaudot*, t. XXXII, f. 91). Dans une lettre datée du 4 janvier 1694, le ministre écrit : « Je viens de lire au Roi votre lettre du 3 janvier avec le mémoire qui y était joint, qui contient des avis très importants... Sa Majesté... m'a ordonné de dresser un projet de la réponse qu'elle veut que vous fassiez, et j'en dois faire la lecture au Conseil de mercredi avant que de vous envoyer. » (*Ibid.*, f. 295.)

2. Jean Drummond, duc de Melfort, premier ministre, même à Saint-Germain, de Jacques II. Après 1701, il fut exilé à Angers et mourut en 1716.

3. Le mémoire n'est pas daté, mais une lettre extrêmement sévère de Renaudot, adressée le 5 mars 1694 au ministre français, contre lord Melfort, est probablement de cette époque. Il y dit notamment : « Il m'est fort désagréable, après tant de peines que j'ai eues depuis plusieurs années, que pour avoir exécuté ponctuellement les ordres que j'ai reçus, et avoir été secret, j'aie à souffrir de semblables procédés. » (*Papiers Renaudot*, t. XXXVII, f. 10.)

ner à tout jamais l'ex-roi d'Angleterre. Il en ressort clairement que Renaudot fut chargé spécialement et officiellement des affaires d'Angleterre peu de temps après la révolution de 1688, et avant la mort du marquis de Seignelay[1], probablement pendant la campagne d'Irlande (1689-1690).

Melfort était alors en Italie. A son retour, il fut très irrité de voir que des hommes étrangers à la Cour de son maître, et surtout des agents de la Cour de France, avaient pénétré les secrets de la politique de Jacques II. « Dès qu'il fut revenu, il obligea ceux qui nous écrivaient de ne s'adresser plus qu'à lui. Plusieurs rompirent tout commerce, et on n'eut que des extraits des lettres qu'on voyait auparavant en original. »

Pendant longtemps, Renaudot garda le silence, « quoique souvent les plus zélés serviteurs du Roi d'Angleterre m'en eussent fait des plaintes ; » la situation resta ainsi tendue entre les agents des deux Cours. Un incident fit tout éclater. En 1692, lord Melfort fit mettre à la Bastille un agent anglais nommé Jones, qui l'avait accusé ouvertement devant le roi et la reine d'Angleterre. Le comte de Pontchartrain[2], successeur de Seignelay, auquel Jones avait sans doute fait parvenir ses plaintes, chargea Renaudot de voir ce que le prisonnier avait à dire. Lord Melfort, inquiet de ces allées et venues, essaya d'abord de gagner l'abbé par la douceur ; n'obtenant pas les renseignements espérés, il lui tendit plu-

1. Jean-Baptiste Colbert, fils aîné du grand Colbert, né en 1651, ministre d'Etat à la marine, mort le 3 novembre 1690.

2. Louis Phelypeaux, comte de Pontchartrain, né en 1643, intendant des finances, contrôleur général, en 1689, secrétaire d'Etat après la mort de Seignelay, chancelier de France en 1699, démissionnaire en 1714, mort en 1727.

sieurs pièges, sans plus de succès; enfin il porta contre lui une accusation ouverte de travailler contre les intentions de Louis XIV et les intérêts de Jacques II, d'avoir donné de son propre chef aux agents anglais ou français des instructions nuisibles à la cause du roi légitime de la Grande-Bretagne, et enfin d'avoir excité les Anglais contre la personne du premier ministre du roi d'Angleterre. Lord Melfort s'était cru perdu « pour avoir, seul, contre l'avis de tout le monde, empêché le Roi son maître d'accorder aux presbytériens les articles qu'ils demandaient, dans un temps où ils pouvaient tout dans le Parlement. » L'abbé s'excusa. Il n'avait signé depuis cinq ans, disait-il, que deux lettres, « l'une où étaient les articles qu'on m'ordonna d'envoyer, l'autre la réponse à la lettre de dix-huit seigneurs où on donnait le mot de *Fabius*[1] ».

Les intrigues et les accusations du ministre anglais n'eurent pas le résultat qu'il en attendait. Longtemps après que Pontchartrain fut devenu garde des Sceaux, on continuait de prendre, sur les affaires d'Angleterre, l'avis de Renaudot. Nous trouvons un mémoire sur les affaires d'Angleterre[2] daté du 2 janvier 1698, un mémoire sur l'état de l'Irlande, du 7 juillet 1709, et probablement de la même époque, un « mémoire sur les Interrogatoires pour milord Lovat[3] » que Louis XIV tenait enfermé à la Bastille depuis son retour d'Angleterre.

1. Manuscrits Renaudot, t. XXXII, f. 260, 261.
2. Manuscrits Renaudot, t. XXXIII, f. 35.
3. Simon Frazer, lord Lovat, aventurier célèbre; d'abord jacobite, puis orangiste, il redevint jacobite lorsqu'il dut s'exiler d'Angleterre à cause de ses crimes; ensuite il abandonna encore une fois la cause des Stuarts pour retourner en Angleterre; à son retour en France, il fut mis à la Bas-

Outre les mémoires relatifs aux affaires d'Angleterre, les papiers de Renaudot renferment de nombreux documents qui témoignent de l'extension qu'avait pris son rôle politique. Plusieurs mémoires écrits de sa main, et datés de 1698, traitent de l'élection de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, au trône de Pologne, et des circonstances qui en annulèrent les effets. D'autres sont consacrés aux affaires d'Espagne, à celles d'Autriche, à celles de Hollande, aux affaires de la France avec la République de Gênes, à la réception du Doge à Versailles, aux affaires de Savoie.

A plus forte raison devait-on le consulter sur les questions religieuses.

Un différend s'était élevé entre les Jésuites missionnaires à Hambourg, et l'abbé Bidal, envoyé extraordinaire du roi en cette ville. Un prêtre luthérien converti avait fait viser ses papiers par l'agent royal, et refusait de les soumettre aux Jésuites. Ceux-ci prétendaient l'interdire de ce chef. Renaudot, consulté sur cette affaire, n'hésita pas à trancher en faveur de l'abbé Bidal.

En 1694 parut la traduction française de la *Mystique cité de Dieu*, livre étrange où Marie d'Agreda[1] prétendait faire l'histoire détaillée de la Vierge Marie d'après les révélations particulières dont elle avait été favorisée. L'ouvrage, généralement exact dans son exposé théologique,

tille et y demeura assez longtemps ; il demanda à en sortir pour devenir prêtre, entra chez les Jésuites, les quitta, reprit le chemin d'Angleterre en 1715, fut condamné à mort comme jacobite et exécuté en 1717. Il avait été en rapports avec Bossuet.

1. Marie de Jésus, abbesse du couvent de l'Immaculée-Conception d'Agreda, en Vieille-Castille, née en 1602, morte en 1665; elle avait écrit, sur l'ordre de son confesseur, le livre de la *Cité mystique*, qui souleva tant de discussions à la fin du XVIIe siècle.

contient des assertions historiques complètement erronées. Renaudot se déclara nettement opposé à l'ouvrage, particulièrement en ce qui touche à la question de l'Immaculée Conception [1].

Renaudot s'occupa aussi du patriarche arménien Avedic Vertabied, ou, suivant une autre orthographe, Aviedic Vertapiet, alors retenu prisonnier à Paris [2]. Il eut aussi plusieurs fois à intervenir dans les affaires de Rome et en particulier à propos du différend sur la fameuse question des *franchises* de quartier.

Roccaberti avait publié, en 1694, son fameux traité *De Romani pontificis auctoritate*. Non content d'établir l'infaillibilité des papes hors du Concile, il osait encore affirmer leur pouvoir suprême, à la fois directif et coactif, dans les affaires temporelles. En France, les esprits furent émus. Renaudot fournit, à la date du 31 juillet, un mémoire qui fut le prélude de l'arrêt par lequel le Parlement condamnait l'ouvrage comme contraire à la doctrine des Pères aussi bien qu'aux immunités et libertés de l'Église gallicane (20 décembre 1695).

1. Cette opinion n'a rien qui doive nous choquer à cette époque. Un très pieux et savant théologien, F.-L.-B. Libermann (1759-1844), écrivait en 1828 dans ses *Institutiones Theologicæ* (lib. III, n° 111) : *Tantam non adesse apostolicæ traditionis auctoritatem, ut decreto divinitus certo stabiliri possit immaculata Virginis conceptio.* Ces mots ont été supprimés dans les éditions postérieures à la définition du dogme.

2. Avédik, patriarche arménien non uni de Constantinople, succéda, au commencement du XVIII[e] siècle, au patriarche Ephrem. Celui-ci avait obtenu du sultan des mesures persécutrices contre les missionnaires et les catholiques de Constantinople. Avédik continua l'œuvre de son prédécesseur et s'en prit aux Jésuites, dont il fit fermer les collèges. L'ambassadeur de France répondit en faisant enlever Avédik de son palais. On l'embarqua sur un bâtiment de guerre qui le déposa à Marseille ; de là, il fut, envoyé à Paris, où il mourut en 1711. Le tome XXXII (f. 445 et suiv.) des *papiers Renaudot* contient une relation de la conversion et de la mort d' « Avedic ». — Voir aussi t. XXXV, f. 213 et suiv., 250 et suiv.

CHAPITRE IV

I. Renaudot et Bossuet; le duc de Perth. — II. Les ordinations anglicanes. — III. Richard Simon. — IV. Fénelon. — V. Les rites chinois.

I

La part que prit Renaudot aux affaires d'Angleterre, eut, entre autres résultats, celui d'établir une relation de correspondance entre Bossuet et le duc de Perth. Le duc de Perth[1], grand seigneur écossais, protestant de naissance, avait trouvé dans les papiers du roi Charles II un écrit qui l'avait vivement frappé et lui avait inspiré des doutes sur la vérité de sa religion. L'*Exposition de la foi catholique* de Bossuet acheva l'œuvre de sa conversion. Il était désireux de témoigner sa reconnaissance à l'évêque de Meaux, auquel il se sentait redevable d'un si grand bienfait. « L'excellent livre de l'évêque de Meaux, de l'*Explication de la doctrine de*

1. Jacques Drummond, comte, puis duc de Perth, frère aîné de lord Melfort, conseiller d'Etat, grand-chancelier d'Écosse en 1684. Après la Révolution de 1688, il dut quitter l'Écosse et vint en France, où Jacques II le nomma gouverneur de son fils, le futur Jacques III.

l'Église[1], m'a été d'un si grand secours, écrivait-il à une personne amie, que je voudrais, en reconnaissance de ce que je dois à ce digne prélat, lui baiser les pieds tous les jours », et plus loin, tout en réclamant le silence, il ajoutait : « Cependant tâchez de me trouver quelque voie pour témoigner ma reconnaissance à l'évêque de Meaux[2]. »

La voie fut bientôt trouvée. Renaudot fut choisi comme intermédiaire entre les deux éminents correspondants. Dans sa première lettre à Bossuet, lord Perth écrivait : « Il semble que vous n'auriez pas sitôt appris par cette voie (par Jacques II, roi d'Angleterre) la grande part que vous avez eue en cette affaire (la conversion du seigneur écossais), si M. l'abbé Renaudot, ayant vu une lettre que j'écrivais à une de mes parentes qui est à Paris, n'eût été assez obligeant pour vous en rendre compte d'une manière trop avantageuse pour moi... Je suis obligé, en mon particulier, de rendre grâces à Dieu de ce que j'ai appris une langue par le moyen de laquelle j'ai reçu un si grand avantage. Si j'avais pu écrire en cette même langue, j'aurais eu le bonheur de vous expliquer mes pensées sans le secours d'un interprète. Je suis donc obligé, Monseigneur, de prier M. l'abbé Renaudot, qui vous a fait connaître l'engagement que j'ai contracté avec vous, puisque je suis devenu un de vos enfants, et par le moyen duquel j'ai

1. Le livre avait été traduit en anglais, dès le mois de novembre 1672, par l'abbé de Montaigu. Mais lord Perth lut l'ouvrage dans sa langue originale.

2. Lettre de lord Perth. *Bossuet*. édit. Lachat. t. XXVI, p. 357-358. — On a quelque motif de croire que le destinataire de cette lettre était Mme de Crosly.

reçu les offres charitables que vous avez faites de votre secours pour mon instruction, et pour me confirmer dans la connaissance de la vérité, de vous interpréter ce très humble témoignage de ma reconnaissance envers vous, à qui je suis redevable d'un si grand bien[1]. »

L'âme si noble du seigneur anglais, qui se montre dès le premier jour tout entière en sa délicatesse, ne pouvait oublier, dans les témoignages de sa reconnaissance, le traducteur de ses lettres. Il est souvent heureux de marquer qu'il apprécie la fidélité de la traduction, affirmant même qu'elle supplée aux défauts de l'original. L'abbé Renaudot devait être tout particulièrement sensible à ces compliments d'une âme sincère. Il était plus flatté encore lorsque le noble lord, se fiant à l'expérience que l'intermédiaire avait des choses d'Angleterre, lui laissait le soin de commenter et de compléter des nouvelles volontairement obscures, énigmatiques et incomplètes. Nous en avons un exemple dans une lettre où, après avoir touché d'un doigt délicat la plaie douloureuse faite à l'Église catholique en Angleterre et en Écosse par les inconcevables rivalités des Ordres religieux soit entre eux, soit avec le clergé séculier, il ajoutait simplement : « Je laisse l'explication de tout ceci à ***[2], qui en sera si pleinement instruit par un de mes amis, qu'il pourra vous instruire sur toutes les circonstances de cette affaire[3]. »

Le traducteur des lettres de lord Perth agissait

1. Lettre de lord Perth à Bossuet, de Londres, le 12 novembre 1685, *loc. cit.*, p. 360, 361.
2. Probablement Renaudot lui-même.
3. Lettre du 4 septembre 1687, à Bossuet, *op. cit.*, p. 403.

avec grande prudence et circonspection, et traitait toutes choses comme il eût fait pour lui-même. On le voit par le billet suivant qu'il adressait à Bossuet : « Je vous envoie, Monseigneur, une lettre de Milord chancelier d'Écosse, que je reçus il y a quatre jours, et que j'ai mise en français. Il est de la dernière conséquence que ni l'original, ni la copie ne sortent pas de vos mains ; car une semblable lettre suffirait, dans des temps difficiles, pour lui faire son procès. Je ne vous l'ai pas envoyée à Meaux, sachant que vous deviez arriver bientôt. Je remets le reste de ma commission à la première visite que j'aurai l'honneur de vous rendre[1]. » La lettre pour laquelle Renaudot prenait de telles précautions, était celle que le grand chancelier d'Écosse, enfermé par ses ennemis, les émeutiers orangistes, au château de Sterling, écrivait à Bossuet, le 21 janvier 1689.

Deux ans plus tard, le chancelier sortait de prison et se disposait à partir pour la France. Il faut lire en quels termes Bossuet remercie Renaudot de lui en avoir donné l'agréable nouvelle. « Vous me donnez, Monsieur, une agréable nouvelle : nous verrons donc à cette fois, s'il plaît à Dieu, milord chancelier d'Écosse. Je l'ai salué de loin comme un excellent catholique; j'espère l'embrasser comme un confesseur. Les deux pièces que vous m'avez envoyées m'ont fait plaisir à lire. Mille remerciements de votre amitié, à laquelle personne ne sera jamais plus sensible que moi, ni plus rempli d'estime pour vous[2]. »

Renaudot assista à la première entrevue du chance-

1. Sans date, *Bossuet*, édit. Lachat, t. XXVI, p. 445.
2. De Meaux, 7 janvier 1691, dans Lachat, t. XXVI, p. 458.

lier d'Écosse et de l'évêque de Meaux; Bossuet se fit une joie de l'y inviter.

L'abbé Renaudot avait de la langue anglaise une connaissance telle qu'elle lui permettait non seulement de traduire les missives de lord Perth, mais de composer en anglais soit des lettres adressées aux agents de la France en Angleterre[1], soit même des projets de déclarations ou de proclamations au nom de Jacques II. Aussi n'est-il pas surprenant qu'on ait recherché son avis, comme celui d'une personne tout particulièrement compétente, sur diverses questions religieuses concernant l'Angleterre.

Bossuet fut naturellement l'un de ceux qui eurent des premiers recours à ses lumières. L'évêque de Meaux travaillait alors à son *Histoire des Variations*. Il crut devoir interroger l'abbé Renaudot sur une *Confession de foi* anglaise, dont la traduction était tombée entre ses mains. L'abbé répondit par une longue lettre. Il marque la véritable origine de cette *Confession de foi*, due non à l'Église nationale anglicane, mais à l'Église presbytérienne et calviniste d'Écosse; il donne des indications très précises sur les variations que subit la doctrine anglicane depuis la mort de Henri VIII, sur l'opposition très visible que l'on peut constater entre certaines propositions des articles d'Édouard VI et de ceux d'Élisabeth[2], surtout en ce qui regarde la doctrine de la transsubstantiation et de la présence réelle. A la précision des détails sur le *Prayer Book*, sur ses diverses éditions et les modifications qu'avaient subies

1. Mss. Renaudot, t. XXXVII, f. 353 et suiv.
2. Il s'agit du libellé des *Trente-neuf articles*.

plusieurs formules, il est facile de constater que Renaudot était parfaitement informé sur les questions religieuses d'Angleterre[1]. Bossuet tint compte de cette lettre, soit dans le livre VII de *l'Histoire des Variations*, où il oppose les différences doctrinales qui séparent Édouard VI d'Élisabeth, au sujet de la présence réelle, soit dans le dixième livre, où il oppose la *Confession de foi* des *Covenanters* écossais rebelles à celle qui fut rédigée par ordre de Charles II au nom de l'Église anglicane.

II

Nous avons quelques motifs de penser que ce fut encore Bossuet qui demanda à Renaudot une autre dissertation, non moins importante, sur une des questions les plus graves que soulevait la situation religieuse de l'Angleterre : celle de la validité des ordinations anglicanes. Elle était alors l'objet de vives discussions. En 1685, le Saint-Office avait eu à résoudre un cas récent. Un calviniste français, pendant un séjour à Londres, avait été ordonné diacre et prêtre suivant le rite du *Prayer Book* d'Édouard VI. De retour en France, touché par la grâce divine, il se convertit au catholicisme et manifesta le désir de se marier. On se demanda si les ordres reçus selon le rituel anglican ne constituaient pas un empêche-

1. Voir la lettre dans *Bossuet*, éd. Lachat, t. XXX, p. 513 et suiv.

ment dirimant à son mariage. Malgré le vœu unanime des consulteurs commis à cette cause, qui avaient conclu pour la négative, le Saint-Office, pour divers motifs d'ordre politique, refusa de se prononcer. Mais, au dehors, on continuait de discuter. Bossuet demanda l'avis de Renaudot. Nous n'avons pas la réponse que celui-ci dut faire à l'évêque de Meaux. Le mémoire « sur la confirmation et l'ordination que l'on reçoit dans l'Église anglicane », qui se trouve dans les papiers de Renaudot, date de 1695 ; une note marginale, de la main de l'auteur, donne, au-dessous de la date, le renseignement suivant : « Pour réponse à une question posée par M. l'abbé de Noailles, pour savoir si on devait donner la confirmation à une personne qui l'aurait reçue dans l'Église anglicane ». Nous savons toutefois par Le Quien[1] que, selon Renaudot, la confirmation des Anglais n'était pas un sacrement, non seulement parce qu'ils l'ont retranchée du nombre de ceux que Jésus-Christ a institués et parce qu'ils ne pratiquent pas l'onction sur les confirmés, mais surtout à cause du défaut de consécration des évêques et des ministres inférieurs. La réponse à Bossuet sur les ordinations dut précéder ce mémoire à l'abbé de Noailles sur la confirmation. L'auteur de l'*Histoire des Variations* s'en inspirait peut-être, dans son livre X^e^, lorsqu'il s'exprima en paroles hautaines et méprisantes, sur les évêques anglais séparés de l'Église, qui demandent au Parlement la solution de leurs doutes, et auxquels le Parlement répond, en 1559, « par un arrêt qui autorisait

1. Michel Le Quien (1661-1733), dominicain, ami et l'un des exécuteurs testamentaires de Renaudot. Il publia un ouvrage sur la *Nullité des Ordinations anglicanes*. Paris, 1725, 2 vol. in-12.

le cérémonial des ordinations joint avec la liturgie d'Édouard : de sorte que si le Parlement n'avait pas fait ces actes, l'ordination de tout le clergé serait demeurée douteuse ».

Dans le mémoire adressé à l'abbé de Noailles, le sujet des ordinations est aussi traité brièvement, en cinq pages[1], à la suite de celui de la confirmation. L'auteur constate que les ordinations faites suivant l'Ordinal d'Édouard VI furent déclarées nulles, en 1553, attendu que la forme était insuffisante pour le sacre des évêques, et que, pour l'ordination presbytérale, on doit affirmer la même insuffisance, « parce qu'il n'est point parlé, dans la forme, du pouvoir d'offrir l'Eucharistie[2] ». Ce bref mémoire reçut dans la suite de plus amples développements. Une nouvelle rédaction, qui ne nous est pas parvenue en manuscrit, subit diverses vicissitudes et donna lieu à de très vives discussions. Le libraire de Renaudot, Jean-Baptiste Coignard, venait d'éditer l'ouvrage d'un prêtre irlandais, l'abbé Gould[3], qui s'était adonné tout entier à la conversion des calvinistes dans le Poitou. Le volume était intitulé : *La véritable croyance de l'Église catholique, et les preuves de tous les points de sa doctrine, fondées sur l'Écriture-Sainte*. Il eut quelque succès, et on allait en donner une nouvelle édition en 1719, lorsque Coignard, apprenant que l'abbé Renaudot avait composé toute une dissertation sur la question des ordinations anglicanes, le pria de lui en donner un abrégé pour

1. *Manuscrits Renaudot*, t. XXXVI, f. 31 et suiv.
2. *Ib.*, f. 35.
3. Thomas Gould, originaire de Cork, en Irlande, né en 1657, ordonné prêtre à Poitiers, missionnaire pour le Poitou, abbé de Saint-Léon de Thouars, mort en 1734.

l'insérer dans le livre de l'abbé Gould, qui serait ainsi plus complet et plus apte à sa fin. Renaudot y consentit et fit cet abrégé « assez à la hâte, en attendant qu'il eût plus de loisir de retoucher et de publier la pièce entière, où il devait traiter la question avec beaucoup plus d'exactitude, comme il me fit l'honneur de me le témoigner un mois avant la maladie qui me l'a enlevé ». Ainsi s'exprime Le Quien[1]. Mais certains détails permettent de douter de l'exactitude de ses informations, dans ce qu'il raconte touchant l'opinion de son savant ami[2].

Quoi que l'on doive penser des informations de Le Quien, il est certain que l'abrégé fait par Renaudot fut mis à profit par l'abbé Gould et fit en même temps la nouveauté et le succès de l'édition de 1720[3]. L'insertion du mémoire attira l'attention. Dès le commencement de l'année suivante, le *Journal des savants* en publiait un compte rendu très exact et complet[4]. « Cet ouvrage, y est-il dit, étant suffisamment connu par plusieurs éditions qui en ont été faites, nous nous bornerons à donner l'extrait d'un endroit qui nous a paru particulièrement le mériter ; on peut le regarder comme une dissertation qui vient d'un écrivain également recommandable

1. Le Quien, *la Nullité des Ordinations anglicanes*, t. I, préface, p. xv et suiv.

2. On peut douter en particulier que Le Quien soit l'écho fidèle de Renaudot, quand il affirme, contre le Génovéfain Le Courayer, que la consécration de Parker est un pur roman, et que « feu M. l'abbé Renaudot, disait-il, a regardé comme un fait certain que les Anglais faisaient consister l'essence de cette ordination [épiscopale] dans ces seules paroles : *Recevez le Saint-Esprit*, et non dans la prière qui précède ». (*Op. cit.*, t. II, p. 92).

3. *La Véritable croyance*, etc. In-12 de 535 pages. Paris, chez J.-B. Coignard, 1720.

4. *Journal des Savans*, 1721, p. 49 et suiv.

par la profonde connaissance qu'il avait des langues orientales et par d'excellents ouvrages qu'il a donnés pour la défense de l'Église. » Le critique en donne l'analyse suivante : « On se propose de prouver que l'Église anglicane ne conserve plus la succession, ni l'ordination légitime que Jésus-Christ a laissée à ses apôtres et à leurs successeurs. » On commence, continue le *Journal*, par mettre hors de doute la validité des ordinations faites sous Henri VIII : le défaut de pouvoir des évêques schismatiques rendant les ordinations illicites, non invalides. Il en est autrement de celles qui furent faites sous Édouard VI avec le nouvel ordinal[1]. Celles-ci sont invalides et nulles : 1° parce qu'une forme inconnue à toute l'Église latine, ancienne et moderne, et dont il ne se trouve aucun vestige dans les Pontificaux de toutes les nations chrétiennes, ne peut être regardée comme légitime, d'autant plus que cette forme convient autant à l'ordination des prêtres qu'à celle des évêques : ce qui fut cause qu'au rétablissement de Charles II on ajouta à cette forme quelques paroles, pour en déterminer le sens à la prêtrise ou à l'épiscopat ; 2° parce que, sous le règne

1. Rien ne fut changé, sous Henri VIII, aux rites ecclésiastiques, en particulier à ceux de l'ordination ; c'est après sa mort seulement que Cranmer fit approuver par le Parlement, et imposer au clergé le remplacement du missel romain par « la *Cène* », et celui de l'ancien Pontifical par l'*Ordinal* dit d'Édouard, publié en mars 1550, sous ce titre : *The form and manner of making and consecrating Bishops, Priests and Deacons.* Cet ordinal subit quelques retouches sans importance à la nouvelle édition qui parut en 1552. La mort d'Édouard, en 1553, et l'avènement de la reine Marie, rétablit le catholicisme. Mais, dès 1559, Élisabeth rétablit l'ordinal d'Édouard, suivant l'édition de 1552, sauf de légères variantes. De nouvelles retouches assez importantes furent faites à l'édition de 1662. On peut consulter sur tous ces détails l'ouvrage publié par MM. Denny et Lacey, sous le titre de *De Hierarchia anglicana, dissertatio apologetica*, Londres 1895, in-8.

de Marie Tudor, le cardinal Pole, avec ce qui restait d'évêques catholiques et de plus habiles théologiens... régla la réordination, s'ils la méritaient, de ceux qui avaient été ordonnés suivant l'ordinal d'Édouard VI. — Quant à la succession épiscopale en particulier, il est impossible de prouver qu'elle existe, parce que : 1° On ne peut prouver que Barlow, consécrateur de Parker, lequel est la souche de tout l'épiscopat anglican, fût vraiment évêque : le procès-verbal de son ordination — ou au moins l'indication du fait — manque dans les registres de Cranmer; 2° parce que, à supposer que Barlow fût véritablement évêque, l'ordination qu'il fit de Parker était certainement nulle, ayant été faite selon le Pontifical d'Édouard VI, « et on ne peut disconvenir que la forme n'en soit entièrement défectueuse, car elle est conçue en ces paroles : *Recevez le Saint-Esprit et souvenez-vous de rallumer la grâce de Dieu qui est en vous par l'imposition des mains ; car Dieu ne nous a pas donné un esprit de crainte, mais un esprit de puissance, d'amour et de sagesse.* On ne trouvera jamais qu'aucune Église ait ordonné des évêques de cette manière, puisque cette forme convient autant à l'ordination des prêtres qu'à celle des évêques : ce qui fut cause qu'au rétablissement du roy Charles II on y ajouta quelques paroles, pour en déterminer le sens, à la prêtrise ou à l'épiscopat. Mais, comme ont remarqué très sagement les théologiens anglais catholiques, une forme inconnue à toute l'Église latine, ancienne et moderne, dont il ne se trouve aucun vestige dans les Pontificaux de toutes les nations chrétiennes, ne peut pas estre regardée comme légitime[1]. »

1. *La Véritable croyance*, p. 190-191.

Telle est, assez brièvement résumée, l'opinion de Renaudot. La question fut agitée de nouveau aux environs de l'année 1700, à l'occasion de la conversion de l'évêque anglican écossais Gordon. Cet évêque avait suivi Jacques II en France, et abjuré le protestantisme. D'après une réponse de Clément XI, auquel il avait demandé la solution de son cas, il fut réordonné absolument. Mais il est à remarquer que la critique éclairée de l'abbé Renaudot le mit en garde contre l'insipide roman, regardé à cet époque comme un fait certain, même par Gordon, de l'ordination de Parker dans la taverne du *Nag's Head*.

C'est, en réalité, l'opinion de Renaudot qui est citée sous le nom du P. Le Quien dans la discussion que suscita il y une dizaine d'années la brochure intitulée : *Les Ordinations anglicanes, par F. Dalbus* [1]. Et c'est elle aussi qui a définitivement prévalu. Selon lui, la nullité absolument certaine des ordinations anglicanes provenait, en premier lieu et principalement, de l'insuffisance de la forme : l'expression, *Recevez le Saint-Esprit*, ne déterminant aucunement l'intention du consécrateur ; et en second lieu, de ce qu'on ne pouvait fournir la preuve que Barlow, le consécrateur de Parker, eût le caractère épiscopal. Des recherches postérieures ont permis d'affirmer que Barlow était bien véritablement évêque [2] ; mais le premier argument a gardé toute sa valeur. La Constitution *Apostolicæ curæ*, de 1896, qui mit fin au débat soulevé alors sur la valeur des ordina-

1. Paris et Arras, Sueur-Charruey, 1894.
2. Cf. Denny et Lacey, *de Hierarchia anglicana, dissertatio apologetica*, liv. II.

tions anglicanes, en déclarant leur nullité, invoque le même argument et y ajoute le défaut présumé d'intention.

Ainsi Renaudot avait su porter la lumière et discerner la vérité dans une question fort obscure.

III

Les relations de Renaudot avec l'évêque de Meaux se resserrèrent encore en d'autres circonstances.

Notre auteur prêta son concours à Bossuet contre Richard Simon sur la question biblique, contre Fénelon dans l'affaire du quiétisme, et contre les Jésuites dans la discussion sur les rites chinois. A dire vrai, la gloire du savant n'aurait rien perdu, s'il fût resté en dehors des deux premières controverses.

Richard Simon n'était pas un inconnu pour Renaudot. Il avait dû le rencontrer à la maison de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, où le P. Simon avait été appelé fort jeune [1] pour enseigner la philosophie et dresser le catalogue des livres et manuscrits orientaux de la riche bibliothèque de cette maison.

1. Richard Simon, né à Dieppe en 1638, entra à l'Oratoire en 1659 ; il professa la philosophie à Juilly, puis au scolasticat de Paris. Sa première publication fut un *factum* en faveur d'un Juif condamné pour assassinat d'un enfant chrétien. Son *Histoire critique du Vieux Testament* (1678-1685) le fit exclure de l'Oratoire. Retiré d'abord dans son pays, il revint ensuite à Paris, où il composa successivement ses autres ouvrages. L'*Histoire critique du Nouveau Testament* parut à Rotterdam en 1689 et 1690. R. Simon mourut à Dieppe le 11 avril 1712.

Renaudot professait à Juilly au moment où Richard Simon publiait, en 1671, sous le titre de *Fides Ecclesiæ orientalis*, une traduction latine, annotée, des opuscules grecs de Gabriel de Philadelphie, qu'il présentait comme un supplément au premier volume de la *Perpétuité de la Foi*, destiné à corriger les erreurs que Nicole et Arnauld y avaient laissées. Le professeur de Juilly, que ses relations de famille, ses tendances jansénistes et son intérêt inclinaient vers Port-Royal, dut être vivement piqué par cette prétention blessante. De plus, Richard Simon donnait aux paroles de la consécration chez les Grecs une explication qui déplut à son confrère, et que celui-ci se proposait de réfuter. Richard Simon ne tint aucun compte des récriminations de Renaudot. En 1682, la *Fides Ecclesiæ orientalis* fut rééditée sans correction. La traduction du *Voyage de Jérôme Dandini au mont Liban*, publiée par Simon en 1675, n'avait pas été jugée exacte par Renaudot. Cette diversité d'opinions avait élevé une barrière entre les deux savants.

Au simple point de vue scientifique, Renaudot aurait peut-être consenti à admettre quelques-unes des propositions, bien osées et bien imprudentes pour l'époque, contenues dans l'*Histoire critique du Vieux Testament*; mais il avait l'âme trop religieuse pour ne pas sentir tout le danger de théories qui enlevaient à Moïse la composition du Pentateuque pour en reporter l'honneur à Esdras et aux scribes de la Grande Synagogue. Son système théologique était complètement bouleversé par ces nouvelles théories sur une matière qu'il n'avait pas spécialement étudiée.

Renaudot fut l'un des premiers à connaître l'ouvrage où elles étaient formulées[1]. Il servit d'intermédiaire entre Bossuet et l'abbé Pirot, censeur du livre, et d'autre part entre Bossuet et Richard Simon. Son intervention retarda l'apparition de l'*Histoire critique du Vieux Testament*. Le volume allait paraître dans les premiers mois de 1678; et Billaine, le libraire, qui en achevait l'impression, publia la table des chapitres, ou sommaire du livre, pour l'envoyer dans les pays étrangers. Nicolas Thoynard s'en procura un exemplaire et l'envoya aussitôt à Renaudot, que sa situation mettait en relations quotidiennes avec Bossuet, encore précepteur du dauphin[2]. Bossuet reçut l'avertissement le Jeudi-Saint.

Le jour même, il se transporta chez le chancelier Le Tellier, qui donna l'ordre au lieutenant de police La Reynie de saisir tous les exemplaires. Puis on commença un nouvel examen du livre. La conclusion fut que l'on devait demander à l'auteur des corrections. Il ne s'agissait pas de rejeter toute la *Critique du Vieux Testament*, mais seulement de modifier les endroits qui tendaient à affaiblir l'authenticité des Livres saints[3], en

1. Voir *Perpétuité de la Foi*, édit. de 1782, t. V, l. IX, cap. IX, p. 628.

2. Tel est le récit fait par R. Simon lui-même, dans la *Critique de la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. (Le passage est cité par M. de La Broise. *Bossuet et la Bible*, p. 338.) De Beausset dans son *Histoire de Bossuet*, l. XII, n. 22, dit que l'évêque de Condom « avait été instruit par le Dr Arnauld ». C'est inexact. A propos de la publication du *Nouveau Testament de Trévoux*, l'évêque de Meaux écrivait à Malézieu (le 19 mai 1702) : « Il m'arrive ici ce qui m'arriva avec feu M. le chancelier Le Tellier, au sujet de la *Critique de l'Ancien Testament* du même auteur. Ce livre allait paraître dans quatre jours, avec toutes les marques de l'approbation et de l'autorité publique. J'en fus averti très à propos par un homme très instruit, et qui *savait pour le moins aussi bien les langues que notre auteur*. Il m'envoya un index et ensuite une préface », etc. L'homme qui savait « pour le moins aussi bien les angues » que Richard Simon, ne peut être que Renaudot.

3. Lettre de Bossuet à l'abbé Bertin, 19 mai 1702. Lachat, t. XXVII, p. 260.

réservant ce qui était bon et utile. Renaudot assistait aux conférences tenues sur ce sujet entre Bossuet et le P. Simon. En sa présence, l'auteur de l'*Histoire critique* en avait retranché tout ce qui scandalisait les catholiques « et même les protestants [1] ». Mieux encore, si l'on en croit Bossuet, il reconnut si bien le danger qu'il y avait à laisser subsister son œuvre « qu'il m'offrit, parlant à moi-même, de réfuter son ouvrage [2] ». Renaudot, désireux d'occuper l'esprit toujours inquiet de son ancien confrère et de le conserver à l'Église, proposa « de l'employer à traduire et à faire imprimer plusieurs traités des Grecs schismatiques contre les Latins, parce que nos théologiens ne savent ordinairement pas les principaux raisonnements ni les autorités dont les schismatiques se servent, dans les points sur lesquels on dispute avec eux depuis si longtemps [3] ». Mais le caractère de Richard Simon n'était pas à la hauteur de son intelligence. Il fit des promesses bientôt oubliées. Le lieutenant de police reçut l'ordre de faire brûler l'édition entière. Quelques exemplaires échappèrent; l'un d'eux, envoyé par Simon en Angleterre et de là en Hollande, servit de base à l'édition de Rotterdam, qui parut en 1685. Renaudot fut très mécontent de son insuccès. Une nouvelle audace de son ancien confrère mit le comble à son irritation.

En 1682, un petit volume ayant pour titre *Antiquitates Ecclesiæ orientalis* paraissait à Londres. On y trouvait, comme une sorte de préface aux lettres

1. *Perpétuité de la Foi*, préface du tome IV, édit. de 1782, p. 12.
2. Bossuet à l'abbé Bertin, *loc. cit.*, p. 254.
3. *Perpétuité*, *loc. cit.*, p. 12-13.

du P. Jean Morin, un pamphlet intitulé *Vita J. Morini*, satire très vive dirigée contre le savant oratorien. Le pamphlet fut attribué à R. Simon [1]. L'Oratoire s'émut. Le P. Simon fut exclu de la congrégation. Il ne fut point découragé par cette mesure. En 1684, il publiait un nouvel ouvrage, intitulé: *Histoire critique de la créance et des coutumes des nations du Levant*. Il y attaquait directement les auteurs de *la Perpétuité*, en particulier Arnauld, qu'il accusait d'avoir, plus que personne, contribué par son influence à la suppression de l'*Histoire critique du Vieux Testament*. Nul doute qu'il n'ait aussi fait circuler dans le public les récits qu'il inséra plus tard dans les divers volumes de ses *Lettres choisies*. D'après ces dernières, Renaudot lui aurait écrit que les modifications à introduire dans le volume de l'*Histoire critique* étaient peu de chose, que Bossuet et l'abbé Pirot étaient tombés d'accord sur les quelques points sans importance qu'il devrait retoucher. Simon prétendait avoir en sa possession la preuve manifeste que son livre n'était point tel qu'on s'était plu à le répandre, et laissait entendre que ses adversaires, surtout Renaudot et Bossuet, avaient abusé de leur influence auprès de Le Tellier pour l'accabler d'injustes persécutions [2].

La discorde entre les deux savants ne fit que s'accroître avec les années. Richard Simon, poursuivant le plan qu'il s'était tracé, publiait à Rotterdam, en 1689, l'*His-*

1. M. Margival ne parait pas admettre cette attribution. Simon, d'ailleurs, s'en défendit toujours. Voir Margival, *Richard Simon et la critique biblique au* XVIIe *siècle*, dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, 1898, p. 121, note 2.

2. Voir ces récits dans *Lettres choisies de M. Simon*, édit. Bruzen de La Martinière, t. III, supplément, lettre 1re, p. 261-265.

toire critique du texte du Nouveau Testament. Cette *Histoire* fit accuser son auteur de *socinianisme.* On affirmait que l'abbé Renaudot condamnait sévèrement le nouvel ouvrage. Richard Simon prétend au contraire que ni Bossuet ni Renaudot n'en furent choqués. Il écrivait à l'un de ses adversaires : « C'est sans doute avec ces mêmes yeux (qui voient partout des hérétiques) que vos bons amis ont vu du socinianisme dans ce que j'ai dit touchant le double sens de l'Écriture dans mon *Histoire critique du Nouveau Testament.* J'ai à leur opposer des juges plus équitables et que je ne crois pas qu'ils osent récuser. Dès qu'on sut que cette *Histoire*, qu'on attendait depuis longtemps, était imprimée en Hollande, bien des gens, surtout dans Paris, furent curieux de la voir. Voici ce que M. l'abbé Renaudot m'en écrivit à Dieppe, dans une lettre datée du 17 février 1689 : « *Depuis peu, j'ai lu enfin votre nouvel ouvrage. Je vois avec plaisir que le public en est assez satisfait, et M. de Meaux le paraît, quoique d'abord, comme je vous le mandais, il semblât craindre que l'édition de cet ouvrage ne vous attirât de nouvelles affaires. Je suis extrêmement satisfait de la manière dont vous avez traité le chapitre du sens allégorique reçu par les anciens Juifs. Car cette matière est nouvelle, et je suis fort aise que nos pensées s'accordent.* » Loin que M. l'abbé Renaudot, qui s'était entretenu sur mon nouvel ouvrage avec M. l'évêque de Meaux, trouve du socinianisme dans ce que j'y avance touchant le sens allégorique ou spirituel reçu par les Juifs, c'est au contraire l'endroit qu'il approuve le plus [1]. »

1. *Lettres choisies, loc. cit.*, p. 170-171.

L'*Histoire critique du Nouveau Testament* fut suivie de celle des *Versions du Nouveau Testament*, en 1690, et de celle *des principaux commentateurs du Nouveau Testament*, en 1693. Bossuet crut devoir y opposer enfin une réponse dans la *Défense de la Tradition et des Saints Pères*, restée inachevée. Il essaya vainement d'empêcher la publication du *Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, *traduit sur l'ancienne édition latine*, connu sous le nom de *Nouveau Testament de Trévoux*, que R. Simon mit au jour en 1702. Il dut se contenter d'y opposer ses deux *Instructions*[1]. Renaudot approuvait sans aucun doute la conduite de Bossuet.

En 1710, parut la *Bibliothèque critique*, publiée sous le pseudonyme de Sainjore. R. Simon avait inséré dans cet ouvrage les petites pièces anecdotiques et mordantes qui donnaient satisfaction à sa vengeance contre ses ennemis. Renaudot, fort enclin à croire ces anecdotes « très suspectes à ceux qui ont connaissance des faits qu'il allègue souvent, » écrivit à Torcy, le 27 juillet 1710, pour lui demander de faire venir chez lui Richard Simon et de faire admonester l'imprimeur, afin que ses fautes reçussent leur légitime châtiment. Ces fautes étaient qu' « il attaque *la mémoire de feu M. de Meaux*, tant sur l'*Histoire critique* de ce même auteur, qu'il fit supprimer, que sur sa censure de la traduction du Nouveau Testament de Trévoux : il déchire les Pères de l'Oratoire, les Bénédictins, etc.[2] », c'est-à-

1. Sur cette affaire, voir le *Journal* de Ledieu, t. I, et la correspondance de Bossuet, dans Lachat, t. XXVII.
2. Mss. Renaudot, t. XXXIII, f. 242.

dire tous les amis de Renaudot. Le 5 août suivant, un arrêt du Conseil supprimait le volume dénoncé.

Une amitié aussi fidèle est assurément digne d'admiration. Mais on ne saurait trop regretter les persécutions dont Richard Simon fut la victime. Il eût mieux valu réfuter ses prétendues erreurs ou ses allégations téméraires que supprimer ses œuvres. Tout n'était pas mauvais dans les nouveautés qui soulevaient alors l'opinion publique. Plusieurs de ces théories si longtemps condamnées sont aujourd'hui universellement reçues. Personne n'oserait plus traiter d'hérétique celui qui admet que le Pentateuque n'est pas sorti tel que nous l'avons des mains de Moïse. Il nous est permis de préférer la version grecque des Septante au texte hébreu, ou d'affirmer que le décret du concile de Trente sur la valeur authentique de la Vulgate et son usage dans les discussions doctrinales a un caractère plus disciplinaire que dogmatique. La sévérité de Bossuet fut grandement nuisible aux études bibliques chez les catholiques. Quels que fussent les défauts personnels de Simon et même parfois ceux de sa méthode, Bossuet n'est pas sans reproche. Il n'a nullement « mis en poudre », comme il disait à Ledieu, les arguments de son adversaire. Renaudot, qui paraît être demeuré étranger aux questions d'exégèse, crut confondre l'auteur des *Histoires critiques* en lui reprochant de n'être pas très versé dans l'arabe, le copte et le syriaque[1]. C'était insuffisant.

1. Les reproches que l'on peut faire à Bossuet sur cette question sont clairement résumés dans le livre de M. de la Broise : *Bossuet et la Bible*, chap. x, p. 355 et suiv.

IV

Dans l'affaire du quiétisme, Renaudot paraît, à titre d'ami de Bossuet, comme intermédiaire entre l'évêque de Meaux et le nonce. Parfois il communiquait à Bossuet les nouvelles reçues par le nonce, et réciproquement [1], il leur transmettait à l'un et à l'autre, les informations que ses correspondants particuliers lui donnaient sur les manœuvres des partisans de Fénelon [2].

Quand les correspondances destinées à la *Gazette* apportaient à Renaudot des nouvelles sur les affaires religieuses, il s'empressait d'ordinaire d'en faire part à Bossuet [3]. Ainsi l'évêque de Meaux lui écrivait le

1. Cf. *Œuvres complètes de Bossuet*, éd. Lachat, t. XXIX, p. 1, 72, 364, 474, etc.
2. *Ibid.*, p. 123, 380, lettres de Bossuet à Renaudot.
3. Lettre de Renaudot à Bossuet, *op, cit.*, t. XXX, p. 293. — Le billet suivant de Bossuet permet de croire que le rôle de l'abbé Renaudot n'était pas celui d'un simple confident, et que Bossuet prenait ses avis sur les controverses pendantes.

A Meaux, 11 avril 1699.

« J'ai reçu ce matin, Monsieur, avant mon départ pour Issy, le paquet que vous m'avez envoyé, et je vous en rends grâces très humbles. J'aurais bien voulu conférer un moment avec vous sur ce sujet-là. Mais cela se pourra faire une autre fois, puisque je serai sans faute, s'il plaît à Dieu, à Paris, le mercredi après Pâques. Je vous supplie, en attendant, de vouloir bien témoigner à M. le Nonce que plus je reçois de lettres de mon neveu et de mes amis, plus je vois sensiblement l'obligation extrême que nous lui avons. Vous ne sauriez trop lui en marquer ma reconnaissance. On ne peut point être longtemps sans recevoir la soumission de M. l'archevêque de Cambray ; je ne doute point qu'elle ne soit comme il faut, et j'en prie

25 juin 1696 : « Je vous rends grâces, Monsieur, de la copie des sentences des Inquisitions[1]. Le dépôt de la foi est-il pas bien en de telles mains ? Dieu veillera sur son Église qui a bien besoin de ses bontés. C'est encore une autre merveille que l'empereur ne trouve rien à dire à ces censures, sinon qu'elles sont contre les Jésuites. Mandez-moi, Monsieur, je vous prie, à votre loisir, comment notre ami est content de la Trappe. Je suis à vous, Monsieur, comme vous savez[2]. »

Bossuet, qui avait la plus grande confiance dans la science de Renaudot, consultait volontiers son ami sur ce qui touchait aux liturgies grecques et orientales. Il le fit, en particulier, lorsqu'il préparait son *Explication de quelques difficultés sur les prières de la messe*, *à un nouveau catholique*. La réponse de Renaudot, datée du 10 juillet 1687, nous donne quelques détails sur sa vie et ses occupations quotidiennes : « J'espère, dit-il, dans huit ou dix jours, vous écrire sur tout ceci (les rites de la messe des présanctifiés et ceux des derniers jours de la semaine sainte) un peu moins confusément : je ne serais pas si longtemps sans le désordre ordinaire de ma vie, qui renverse bien mes études. J'étais aujourd'hui politique ; demain je pourrai être théologien ; après-demain,

Dieu de tout mon cœur. Je lui ai fait une avance de civilité, à laquelle il n'a point trouvé à propos de rien répondre. Il me suffit qu'il fasse bien envers le public, et je serai toujours des plus aisés à contenter. J'espère qu'à votre ordinaire vous aurez toujours la bonté de m'avertir, et la justice de croire que je suis à vous comme à moi-même. » (*Œuvres de Bossuet*, t. XXX, p. 371-372.)

1. Il s'agit du décret de l'Inquisition romaine contre la *Dévotion à la sainte Vierge* de Baillet, et de celui de l'Inquisition d'Espagne contre les volumes des *Acta Sanctorum* des Bollandistes, où Papebrock avait eu le courage de mettre en doute les prétendues visions et révélations de Simon Stock.

2. *Bossuet*, éd. Lachat, t. XXVI, p. 510.

correcteur d'imprimerie. Ainsi je suis quelquefois huit jours à faire ce qu'un autre ferait en un. M. Pirot tient M. Simon ; mais votre présence nous est nécessaire pour cela et pour bien d'autres choses, surtout pour ce qui me regarde. Je vous assure, Monseigneur, que je souhaiterais bien souvent trouver ce bien que j'avais autrefois. Vous savez qu'en ce temps-là, je me suis voué à vous, et que je ne puis avoir une plus grande joie que de faire tout ce que vous voudrez bien m'ordonner. Tout ce que je pourrais jamais faire ne remplira jamais mes devoirs. J'espère que la bénédiction que vous donnerez à mes études, et que je vous demande, me les rendra utiles. Si, lorsqu'il s'agit de vous obéir, elles ne m'étaient agréables, je serais assuré d'y trouver du mérite... » Suivent quelques nouvelles politiques que des motifs particuliers rendaient spécialement intéressantes. « Les affaires d'Écosse vont très mal : le Parlement est prorogé, parce qu'il n'a pas voulu consentir à un acte pour décharger les catholiques du serment du *Test* [1]. Le pauvre milord Chancelier (lord Perth) a eu des peines incroyables, et sans aucun succès. Il était parti pour venir à Londres, et j'espère, Monseigneur, vous en mander bientôt des nouvelles [2]. »

On voit par tout ce qui précède que les questions reli-

1. L'opinion de Bossuet sur le serment du *Test* est connue. Il s'en est expliqué dans le XIV[e] livre de l'*Histoire des Variations*. Après avoir noté qu'il s'attaque non à la présence réelle, mais à la transsubstantiation, il termine ainsi : « La doctrine romaine n'est condamnée dans le *Test* qu'en présupposant que Rome reçoit ces choses dans un autre sens, et les pratique dans un autre esprit que celui des Pères ; ce qui visiblement n'est pas, de sorte que, sans hésiter, on peut dire que l'abrogation du Test n'est autre chose que l'abrogation d'une calomnie manifeste faite à l'Église romaine. »

2. Bossuet, *op. cit.*, t. XXX, p. 509-510.

gieuses occupaient le premier rang dans la pensée de Renaudot.

Son zèle pour la foi et la curiosité naturelle de son esprit attiraient son attention sur tout ce qui touchait, de près ou de loin, à la doctrine catholique et à l'histoire de son développement.

V

C'est à ce double sentiment que nous devons attribuer l'intérêt et la part qu'il prit à la querelle sur *les Rites chinois*.

Ici encore son sentiment fut d'accord avec celui de Bossuet ; il prit la défense des prêtres des Missions Étrangères contre les jésuites. L'antipathie qu'il professait à l'endroit de ces derniers n'avait fait que se fortifier avec les années. Il ne pouvait oublier ni leurs menées contre Port-Royal, ni la faveur que quelques-uns d'entre eux avaient témoignée à Richard Simon. L'auteur de l'*Histoire critique du Vieux Testament* avait en effet obtenu le privilège officiel d'imprimer, et même la permission de dédier son ouvrage au roi, par l'entremise de deux jésuites, les PP. Verjus et de La Chaise. Au reste, Renaudot partageait sur ce point l'opinion de beaucoup d'hommes des plus estimables, surtout parmi les prélats et les ecclésiastiques de France, qui voyaient les Jésuites d'assez mauvais œil.

Les griefs contre ceux-ci ne manquaient pas. On

supportait avec déplaisir leur présence à la Cour et l'influence qu'ils exerçaient en qualité de confesseurs des rois depuis Henri IV. On accusait de laxisme leur attachement si vif au probabilisme, malgré l'intervention du Saint-Siège, malgré leur Général, le P. Thyrse Gonzalez, partisan du probabiliorisme avec deux ou trois autres de ses confrères, et malgré la tendance nettement marquée du clergé de France et de la Sorbonne vers les opinions plus sévères. On s'accordait toutefois à reconnaître leur savoir faire et leur habileté. Le succès même de leurs œuvres et de leurs missions provoquait la malignité du public, et on faisait courir les bruits les plus fantaisistes sur les richesses fabuleuses que leur procuraient, disait-on, leurs missions dans le Nouveau monde. Tandis que Saint-Simon écrivait sa maligne tartine sur le *chocolat des jésuites*[1], Renaudot se plaisait à raconter des histoires comme celle-ci : « Les Jésuites de l'Amérique méridionale font dans dix-sept réductions ou missions (*en marge :* sur la rivière de Parana) un prodigieux trafic de la *bonne herbe* dont ils chargent des flottes entières pour Santa-Fé, où les négociants de Buenos-Ayres les vont prendre au prix courant de cinq écus l'arrobe, qui est le poids de vingt-cinq livres... On tient pour certain dans le pays qu'ils ont des mines d'or qu'ils tiennent cachées fort soigneusement[2]. »

Par contre, les prêtres des Missions Étrangères étaient

1. *Mémoires*, édit. de Boislisle, t. VIII, p. 54-57.

2. Mss. Renaudot, t. XXXIII, f. 363 v°. La *bonne herbe*, appelée aussi *thé des Jésuites*, *thé du Paraguay*, est très employée dans l'Amérique centrale, en infusion, comme boisson stimulante, plus excitante que le thé et le café.

bien vus du clergé de France. En 1685, le jour de l'Épiphanie, Fénelon avait prononcé dans la crypte de leur église son magnifique sermon sur la vocation des Gentils. Bossuet lui-même comptait parmi les premiers amis du séminaire. Il y avait donné le sermon de circonstance, lors de l'installation de MM. Gazil et Poitevin, comme supérieurs, le 27 octobre 1663[1]. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si l'évêque de Meaux, fidèle à ses premières amitiés, appuyait de tout son crédit les prêtres des Missions Étrangères dans leurs controverses avec la Compagnie de Jésus.

L'abbé Renaudot s'intéressait vivement à la question. Ses études sur les Églises nestoriennes et un autre travail commencé depuis quelque temps, et qui parut dans la suite sous le titre d'*Anciennes Relations des Indes et de la Chine*, l'avaient amené à s'occuper de l'Extrême-Orient. Ses papiers contiennent les pièces les plus importantes de la discussion des Rites. Il s'agissait de savoir si l'on pouvait accepter comme exempts d'idolâtrie, et permettre aux chrétiens, « le culte de Confucius, les honneurs rendus aux morts et les noms donnés à Dieu par les Chinois[2] ». En général, les Jésuites étaient en faveur des rites chinois ; les Dominicains et les Franciscains étaient presque tous d'un avis contraire. M. Maigrot[3], vicaire apostolique du Fokien, après une étude longue et sérieuse de la question, faite avec toute la

1. Il avait pris pour texte ces paroles du Psalmiste : *Paratum cor meum Deus, paratum cor meum*. Ce sermon est perdu pour nous. Cf. A. Launay, *Histoire de la Société des Missions étrangères*, t. I, p. 79.
2. A. Launay, *op. cit.*, p. 381.
3. Charles Maigrot (1652-1730), docteur de Sorbonne, de la Société des Missions Etrangères, nommé, en 1688, vicaire apostolique de Fokien.

compétence que lui donnait sa profonde connaissance de la langue et des usages chinois, se prononça contre les usages acceptés par les Jésuites, sans cependant blâmer ceux qui avaient agi autrement que lui. Cet acte mit le feu aux poudres. Les évêques de France se rangèrent du côté de M. Maigrot. Les Jésuites s'agitèrent. Ils obtinrent d'abord un décret doctrinal de l'empereur de Chine, Kang-Hi, qui leur donnait raison. A ce propos, Renaudot écrivait : « Ce... novembre 1701... Les Pères Jésuites n'ont sans doute tant poussé le temps avec l'épaule que pour avoir cet acte qui leur donne gain de cause... De cette manière, les Jésuites n'ont jamais eu le tort... Avouez, Monsieur, que ces Pères sont habiles gens. Le reste des hommes ne peuvent tenir avec eux[1]. » Puis, craignant que cet acte émané de l'empereur d'un pays lointain n'eût pas en Europe tout le retentissement qu'ils désiraient, les Jésuites déléguèrent le P. de La Chaise pour écrire à un certain nombre d'évêques français une lettre qui protestait de leur dévouement à la religion et annonçait quel effet déplorable pourrait produire la condamnation par le pape des rites qu'ils approuvaient en Chine. Fléchier reçut une « de ces lettres mendiées », comme parle l'évêque de Meaux[2]. Cette manœuvre n'était pas de nature à concilier aux Jésuites les sympathies de Bossuet ni de Renaudot. La nouvelle des mauvais traitements dont le cardinal de Tournon, envoyé comme légat en Chine, fut victime de la part de l'empereur Kang-Hi et des Portu-

1. Manuscrits Renaudot, t. XXVII, f. 375.
2. *Œuvres de Bossuet*, éd. Lachat, t. XXVII, p. 279.

gais de Macao, produisit sur l'abbé Renaudot comme sur tout le clergé de France le plus déplorable effet. Son étude sur la question des rites l'amena à contester la légitimité de ces usages, et ici encore le jugement du Saint-Siège lui a donné raison.

CHAPITRE V

I. Les amitiés littéraires : Boileau, Racine, La Bruyère. — II. L'Académie française. — III. L'Académie des Inscriptions. — IV. Le *Dictionnaire* de Bayle.

I

L'aigle de Meaux ne planait pas toujours « aux voûtes éternelles », et ne présidait pas perpétuellement le *Concile de Saint-Germain*. Sensible à tout ce qui était beau et vrai, il aimait la compagnie des hommes d'esprit, et Boileau occupait dans son estime une place d'honneur. L'évêque servit parfois de trait d'union entre le poète et le rédacteur de la *Gazette*. « Si je me fusse trouvé ici, Monsieur, écrivait-il, en 1695, à Renaudot, quand vous m'avez honoré de votre visite, je vous aurais proposé le pèlerinage d'Auteuil avec M. l'abbé Boileau, pour aller entendre de la bouche inspirée de M. Despréaux l'hymne céleste de l'Amour divin. C'est pour mercredi : je vous invite avec lui à dîner ; après, nous irons, je vous en conjure[1]. » Ce que l'évêque de Meaux

1. *Œuvres de Bossuet*, éd. Lachat, t. XXVI, p. 499.

appelle « l'hymne céleste de l'Amour divin », n'est autre chose que cette froide épître XII[e] sur *l'Amour de Dieu*, dédiée à Renaudot, qui valut à Boileau tant de tracasseries et tant d'attaques, en particulier, dans le *Journal de Trévoux*. On agitait depuis longtemps dans les Écoles la question de savoir si l'amour de Dieu est requis dans l'attrition, et de quelle nature doit être cet amour : l'amour désintéressé de Dieu pour lui-même ou l'amour intéressé de concupiscence. Cette question passionna les théologiens, surtout vers la fin du XVII[e] siècle, si bien que le pape Alexandre VII dut rappeler les esprits à la modération. Des cercles théologiques, la discussion passa dans le grand public. Les jansénistes, et tous ceux qui tenaient à eux par quelque côté, affirmaient la nécessité de l'amour de Dieu désintéressé. On imputait aux Jésuites le sentiment opposé. Boileau proclamait la nécessité de l'amour de Dieu. Dans une plaisante lettre, M[me] de Sévigné nous le montre à Bâville, chez les Lamoignon, reprochant au compagnon de Bourdaloue qu'un de leurs Pères eût écrit : « qu'un chrétien n'est pas obligé d'aimer Dieu[1] ».

Aussi n'eut-on pas de peine à discerner les Jésuites dans l'apostrophe que le poète adresse à ses adversaires :

Cessez de m'imposer vos discours imposteurs,
Confesseurs insensés, ignorants séducteurs,
Qui, pleins des vains propos que l'erreur vous débite,
Vous figurez qu'en vous un pouvoir sans limite
Justifie à coup sûr tout pécheur alarmé,
Et que sans aimer Dieu on peut en être aimé.

1. Voir le récit d'une scène de ce genre dans Lanson, *Boileau*, p. 32-33. (collection des *Grands écrivains*).

N'était-ce pas évidemment aux doctrines de la Compagnie qu'on faisait allusion quand on accusait ces mêmes adversaires d'enseigner que le pécheur pouvait, sans se corriger,

> ... marchant toujours dans des sentiers maudits,
> Par des formalités gagner le Paradis!

Les Jésuites ripostèrent, en lançant contre le poète une accusation d'hérésie, mal définie, peut-être de calvinisme. L'épître avait été composée en 1695. En 1703, la dispute continuait dans le *Journal de Trévoux;* le P. Buffier y publia un article malveillant auquel Boileau riposta par des épigrammes; l'on eut quelque peine à conclure la paix.

L'abbé Renaudot, auquel était dédiée la pièce théologique, objet de si chaudes disputes, y croyait son honneur engagé; il n'en devint que plus ardent contre les Jésuites et plus attaché à Boileau.

Les relations du poète et de l'orientaliste dataient de longues années. En 1677, sur les conseils de Mme de Montespan, Louis XIV avait choisi Racine et Boileau pour ses historiographes. L'abbé Renaudot, rédacteur officiel de la *Gazette*, recevait de la Cour, et fort souvent par l'intermédiaire des historiographes, les nouvelles que les ministres ou le roi jugeaient bon de faire publier. Les plus anciennes pièces de la correspondance échangée entre les historiographes et le gazetier consistent en billets d'affaires. Ainsi, Racine envoyait à son ami, le 6 août 1693, le récit du combat de Nerwinde, dicté la veille par Albergotti, qui rapportait à Paris les dra-

peaux pris sur l'ennemi. Le récit était donc des plus sûrs. « Croyez, disait Racine, que c'est comme si M. de Luxembourg l'avait dicté lui-même. Je ne sais pas si vous pourrez lire; car, en écrivant, j'étais accablé de sommeil... Vous me feriez un fort grand plaisir, quand vous aurez lu tout cela, de l'envoyer bien cacheté, avec cette même lettre que je vous écris, à M. l'abbé Renaudot... Je suis assuré qu'il vous en aura obligation. Ce ne sera que la peine de votre jardinier. Il pourra distribuer une partie des choses en plusieurs articles... » Racine donne ensuite d'assez longs détails sur l'action, et continue : « Je conjure M. l'abbé Renaudot, quand il aura fait son usage de tout ceci, de bien recacheter et cette lettre et mes mémoires, et de les renvoyer chez moi... Je fais mille compliments à M. l'abbé Renaudot, et j'exciterai ce matin M. de Croissy à empêcher, s'il le peut, le malheureux *Mercure galant* de défigurer notre victoire[1]. »

En d'autres occasions, ce sont les deux historiographes qui demandent à Renaudot les nouvelles qu'ils ignorent. Racine, par exemple, écrit de Fontainebleau, le 8 octobre 1697, à son collègue : « On a eu la nouvelle aujourd'hui que M. le prince de Conti[2] était arrivé en Pologne; mais on n'en sait pas davantage, n'y ayant point encore de courrier qui soit venu de sa part. M. l'abbé Renaudot vous en dira plus que je ne saurais vous écrire[3]. »

1. *Racine*, édit. des *Grands écrivains*, t. VII, p. 117 et 120. — On remarquera ici l'hostilité que Racine, comme d'ailleurs la plupart des classiques, témoignait contre *le Mercure galant*. La Bruyère, on le sait, disait que *le Mercure galant* était « immédiatement au-dessous de rien ».

2. François-Louis, prince de Conti, neveu du grand Condé, élu roi de Pologne après la mort de Sobieski; il fut supplanté par Auguste de Saxe.

3. *Racine*, *loc. cit.*, p. 195-196.

Quand Racine fut atteint par la maladie, l'abbé Renaudot venait souvent s'asseoir à son chevet, lui apportant les sympathies qu'un homme visité par la douleur sait si aisément exprimer à ceux qui souffrent comme lui. Racine lui-même l'écrit à son fils Jean-Baptiste. La lettre est du 24 octobre 1698. « Enfin, mon cher fils, je suis, Dieu merci, absolument sans fièvre dequis cinq ou six jours. M. de Valincour et M. l'abbé Renaudot m'ont tenu la meilleure compagnie du monde : je vous les nomme entre autres, parce qu'ils n'ont presque point bougé de ma chambre. M. Despréaux ne m'a point abandonné dans les grands périls ; mais, quand l'occasion a été moins vive, il a été bien vite retrouver son cher Auteuil, et j'ai trouvé cela très raisonnable, n'étant pas juste qu'il perdît la belle saison autour d'un convalescent, qui n'avait même la voix assez forte pour l'entretenir longtemps[1]. » La convalescence ne fut pas de longue durée. Racine mourut le 21 avril suivant, presque entre les bras de l'abbé Renaudot, qui avait passé de longues heures auprès de lui. A partir du mois de mars, l'abbé ne le quittait plus.

La mort du poète fut une cruelle épreuve pour l'abbé Renaudot. La *Gazette* du 25 avril contenait, sous la rubrique *Paris*, la note suivante : « Le sieur Jean Racine, secrétaire du Roi, gentilhomme ordinaire de la maison de Sa Majesté, un des quarante de l'Académie française, mourut en cette ville, le 21 de ce mois, âgé de cinquante-neuf ans, autant recommandable par sa piété que par son esprit, son savoir et son génie merveilleux, qui

1. *Ibid.*, p. 302-304.

feront passer ses ouvrages et son nom à la postérité, comme un des plus rares hommes de ce siècle[1]. » Le compliment fit sensation. Le lendemain, Vuillard[2] mandait à Préfontaine[3], en lui parlant des funérailles de Racine : « La *Gazette* parle de lui en termes magnifiques. Je les transcrirais ici comme dignes d'être retenus et comme si bien mérités par cet homme vraiment illustre, sans que vous la voyez ordinairement. M. Renaudot y a bien mis au vrai le caractère de son ami. Il s'est mépris seulement à la qualité de gentilhomme ordinaire, car le défunt ne l'était pas de la Maison, charge d'environ quinze mille livres, mais de la Chambre, ce qui vaut cinquante mille livres[4] ».

Trois années auparavant, Renaudot avait perdu un autre ami en La Bruyère. Celui-ci, après avoir été chargé d'enseigner l'histoire au petit-fils du grand Condé, était resté dans la maison comme gentilhomme du père de son élève, « M. le Duc ». C'est là sans doute que Renaudot le connut et le fréquenta.

Après la publication des *Caractères*, la place de La Bruyère était marquée à l'Académie; mais ce ne fut pas petite affaire que de l'occuper. Son mérite n'y eût pas suffi, tant étaient vives les colères que ses « portraits » avaient excitées. Il fallait l'appui de protecteurs puissants. Le concours de Bossuet, de Racine, de Boileau était acquis

1. *Gazette*, année 1699, p. 204.
2. Germain Vuillard (1639-1715), longtemps secrétaire de Guillaume Le Roy, abbé de Haute-Fontaine et ami d'Arnauld : il avait hérité des amitiés de son maître, et était en grande intimité avec les principaux d'entre les Jansénistes.
3. M. de Préfontaine était le frère de l'abbé Le Roy.
4. *Racine*, *loc. cit.*, p. 341.

d'avance. Pontchartrain sollicita l'abbé Renaudot[1] de donner sa voix à ses deux candidats, l'abbé Bignon et La Bruyère. Le ministre ajoutait : « J'ose me flatter que vous aurez quelque égard à ma recommandation et que vous me donnerez votre voix[2]. » Les deux candidats furent élus. La Bruyère paya sa dette de reconnaissance dans son discours de réception, prononcé le 15 juin 1693. Après avoir loué, comme ils le méritaient, La Fontaine, Boileau, Racine, Bossuet et Fénelon, il ajoute à l'adresse de Renaudot : « Si l'on est curieux du don des langues, joint au double talent de savoir avec exactitude les choses anciennes et de narrer celles qui sont nouvelles avec autant de simplicité que de vérité, des qualités si rares ne vous manquent pas et sont réunies en un même sujet. » Trois ans plus tard, 10 mai 1696, l'auteur des *Caractères* tombait frappé d'apoplexie. Ainsi disparaissaient successivement les amis les plus intimes.

Bossuet devait vivre encore cinq ans après la mort de Racine. Renaudot fut assidu auprès de lui comme il l'avait été auprès du poète. Ledieu marque dans son *Journal*, à la date d'octobre 1703, pendant la maladie de Bossuet à Paris : « Ce samedi 6 d'octobre... ses amis continuent de le visiter... M. l'abbé Renaudot est aussi fort assidu ici[3]. » Le grand orateur mourut le 12 avril 1704.

Boileau seul restait des amis de Renaudot. Il vécut encore quelques années, mais souffrant, presque aveugle, sourd, perclus, de plus en plus grondeur. Il quitta Auteuil, en

1. Nous donnerons plus bas les détails de l'élection de l'abbé Renaudot.
2. Billet de Ponchartrain, 18 avril 1693. *Mss. Renaudot*, t. XXXVII, f. 22.
3. *Journal* de Ledieu, t. II, p. 15.

1705, pour habiter chez un de ses amis. Renaudot le visitait souvent. Ils médisaient ensemble de la génération qui grandissait, et maugréaient contre le mauvais goût des Perrault et des Fontenelle. Boileau descendit dans la tombe en 1711, laissant à Renaudot et à Valincour le soin de faire une nouvelle édition complète de ses œuvres. Le vœu du mourant fut exaucé. La nouvelle édition parut deux ans plus tard (1713), à Paris, chez Billiot, en deux volumes in-4°. On n'y fit point figurer la satire sur *l'Équivoque*, cette sœur cadette, et disgraciée comme elle, de l'épître sur *l'Amour de Dieu* [1].

II

Après la mort de Boileau, il ne restait à Renaudot, dans le monde des lettres, d'autres amis que ses confrères de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions. Il avait été reçu à la première en 1689. A cette époque, comme aujourd'hui, le mérite seul ne suffisait point pour forcer les portes de la docte Compagnie, sans l'appui d'amis influents. Bossuet écrivait à l'abbé, le 22 décembre 1688 : « Si nous faisions bien à l'Académie, ce serait, Monsieur, des gens comme vous qu'il y faudrait appeler ; mais cela se mène d'une manière qu'il n'est pas possible de vous en rien dire de si

1. *Œuvres complètes de Boileau*. Paris, Dabo et Tremblay, 1819, t. I. Discours préliminaire, p. XCVIII.

loin. Tout ce que je puis vous assurer, c'est que, si la chose est en son entier à mon arrivée, qui sera avant la fin de l'année, je serai de tout mon cœur pour vous et j'attirerai à ce parti tout ce que je pourrai de mes amis[1]. » L'évêque de Meaux avait trop mauvaise opinion de ses confrères. Le lendemain de ce jour, peut-être même avant d'avoir reçu cette lettre, Renaudot était élu.

Le 23 décembre, en effet, l'Académie était assemblée afin de pourvoir au remplacement de Doujat[2] et de Quinault[3]. L'élection se faisait alors en deux séances. Dans la première, avait lieu le vote au scrutin secret pour le choix du candidat ; et, sur l'assurance donnée par un des académiciens que les nouveaux élus accepteraient leur nomination avec joie, le directeur en fonctions rendait compte au roi de ce qui s'était passé. Lorsque le candidat lui agréait, le roi permettait de procéder au second tour de scrutin, qui rendait l'élection définitive. Ainsi en fut-il pour cette fois. Au premier scrutin, le 23 décembre, le vote désigna en premier lieu l'abbé Renaudot, qui avait obtenu le plus grand nombre de voix ; la deuxième place vacante était dévolue à M. de Caillières[4]. Le rapport en ayant été fait au roi, celui-ci permit de procéder au scrutin définitif. On tira au sort afin de savoir qui des deux aurait le premier

1. *Œuvres de Bossuet*, édit. Lachat, t. XXVI, p. 445.

2. Jean Doujat (1606-1688), auteur d'ouvrages sur le droit civil et sur le droit canonique.

3. Philippe Quinault (1635-1688), auteur dramatique d'une rare fécondité ; célèbre aujourd'hui surtout par les livrets d'opéras que Lulli mettait en musique.

4. François de Caillières (1645-1717), diplomate et littérateur, ami de Renaudot ; il est souvent parlé de lui dans les lettres de l'abbé Bernou.

rang dans le tableau; le sort intervertit l'ordre du scrutin, Caillières fut inscrit le premier, succédant à Quinault, Renaudot prenait la place de Doujat[1].

La séance publique de réception fut tenue le 7 février 1689. Le doyen, Charpentier[2], présidait en l'absence du directeur; Racine remplissait les fonctions de chancelier. Caillières fit le premier son remerciement, puis l'abbé Renaudot prit la parole. Il présenta les compliments d'usage avec modestie et non sans délicatesse. Toutefois, sa harangue ne sort pas des traditions banales de ce genre d'éloquence :

« Messieurs, dit-il, l'honneur que vous me faites était tellement au-dessus de mes espérances que, comme je croirais m'en être rendu indigne, si j'avais osé y prétendre, j'en suis encore confus; et j'ai peine à trouver des termes capables de vous exprimer mon extrême reconnaissance. La haute réputation de l'Académie, et tout ce qu'elle a d'éclat extérieur, sont à la vérité des motifs assez puissants pour inspirer à ceux qui se sentent quelque mérite une noble ambition de se voir unis à un corps qui a produit tant d'excellents hommes, que nous considérons comme les ornements de notre siècle. Mais ceux qui, comme moi, n'ont à vous offrir que des qualités fort médiocres, ne peuvent, à mon avis, se flatter d'une pensée si avantageuse sans manquer au respect qui vous est dû. » Puis, le récipiendaire fait l'éloge obligé de Richelieu, du roi, du dauphin, et en douze ou treize

1. *Registres de l'Académie*. t. I. p. 291-292.
2. Le *gros Charpentier* d'une épigramme de Boileau (1620-1702), premier président de l'Académie des Inscriptions : il était du clan des modernes avec les Perrault.

lignes remplit son devoir envers son prédécesseur, le jurisconsulte Doujat, dont il vante surtout la science juridique et l'inépuisable charité envers les pauvres.

Charpentier répondit. A lire sa réponse, on comprend son embarras. « Il trouva son sujet plein de récits tout nus. » De fait, les nouveaux académiciens n'avaient que des titres littéraires assez minces. Caillières n'avait encore publié qu'un *Panégyrique historique de Louis XIV*, qui lui avait valu son élection. Renaudot avait des titres réels ; il rédigeait la *Gazette*. C'était là tout ce que Charpentier, peu au courant de la vie scientifique, connaissait de ses œuvres ; cela ne l'empêcha pas de lui faire un compliment pompeux et plein de gracieux efforts ; et,

Après en avoir dit ce qu'il en pouvait dire,
Il se jette à côté, se met sur le propos
De Castor et Pollux,

c'est-à-dire du roi Louis le Grand ! Voici d'ailleurs un spécimen du morceau : « Messieurs, disait-il à ses nouveaux collègues, si votre réputation était moins établie, les deux excellents discours que vous venez de prononcer feraient assez connaître ce que l'on doit penser de vous, et justifieraient pleinement le choix de l'Académie, Mais la grande opinion que toute la France a conçue de votre mérite avait déjà prévenu nos vœux, et la voix publique vous avait nommés depuis longtemps aux places dont aujourd'hui vous prenez possession. Ce grand concours de personnes distinguées, accourues pour vous ouïr ; ce silence qui n'a été interrompu que

par des exclamations; cette joie universelle répandue sur tous ceux qui forment cette Compagnie, vous en sont un témoignage indubitable. » Après l'éloge de Caillières, « qui n'a pas demandé aux cabales de l'imposer à l'Académie », Charpentier s'adressa à l'abbé Renaudot; le passage fit sensation, et fut agréablement relevé par le *Journal des Savants*[1] : « Il en est de même de vous, Monsieur. Toute la France qui vous lit depuis si longtemps, et qui vous lit avec applaudissement, a demandé pour vous ce que l'Académie se fait gloire de vous accorder. Je considère ce grand ouvrage que vous conduisez avec tant de capacité et de prudence comme le Berceau de la Vérité. Vous la recevez au moment de sa naissance, et vous lui donnez des forces pour voler par toute la terre. Vous faites une image de Louis le Grand qui n'est pas moins précieuse que celle des orateurs et des poètes, quoique vous y employiez moins d'or et de pierreries. Vous l'exposez à nos yeux avec la même adresse que ceux qui nous donnent un moyen pour regarder le soleil sans qu'il nous éblouisse. Vous jetez les plus solides fondements de l'histoire qui consiste principalement dans la fidèle narration des faits... Mon Dieu, le beau siècle que vous avez à peindre! Les beaux matériaux que vous préparez pour ceux qui travailleront après nous aux monuments immortels de la gloire de Louis le Grand! Combien de fois vous nous l'avez fait voir à la tête de ses armées... Tantôt vous l'avez fait paraître en législateur, donnant de nouvelles lois à ses peuples... Si les Barbares de l'Afrique, si les nations

1. *Journal des Savans* du lundi 13 juin 1689, p. 261-262.

les plus reculées de l'Orient sont venues se prosterner devant lui, étonnées du bruit de sa valeur et de sa magnificence ; de qui avons-nous mieux appris que de vous la vérité de ces événements singuliers ! Tantôt... aujourd'hui... il y a peu de jours que vous l'avez représenté faisant partir son fils à la tête de ses armées, etc... » Et le discours continue, sur ce ton de lyrisme échevelé, en l'honneur de Louis XIV [1].

Renaudot prit, et avec une extrême vivacité, parti pour les Anciens contre les Modernes [2]. On en peut juger par une lettre écrite, le 4 février 1714, à un jeune savant, le futur cardinal Quirini [3], qu'il avait vu longuement à Saint-Germain-des-Prés. « Enfin, dit-il, l'*Iliade* de La Motte a paru avec un discours, où il juge d'Homère. Le poème est déjà mort, et le discours est à l'agonie. Il ne se soutient que dans l'esprit de quelques ignorants pour lesquels il est fort spécieux. Mais, comme il n'est bâti que sur des faux principes déjà souvent rebattus, il ne subsistera pas longtemps. Il est bon que l'on sache en Italie que nous n'approuvons pas en France des projets si insensés et si mal soutenus. » Et quelques mois plus tard, le 24 décembre de la même année, il écrivait au même correspondant : « On achève l'impression d'un

1. *Recueil des harangues prononcées par Messieurs de l'Académie française*, édit. de 1714. Discours de Renaudot, t. II, p. 278-288 ; discours de Charpentier, *ibid.*, p. 288-304.

2. Sur cette guerre littéraire, voir H. Rigault, *Histoire de la Querelle des Anciens et des Modernes.*

2. Angelo Maria Quirini, né à Venise en 1680, littérateur, orientaliste, historien, en relations, dès 1700, avec les savants italiens les plus renommés, cardinal en 1727, évêque de Brescia, mort dans cette ville en 1759. Il venait, à l'époque où Renaudot lui écrivait cette lettre, d'employer plus de trois ans (depuis septembre 1710) à visiter l'Europe occidentale et à lier connaissance avec les savants les plus distingués de France, d'Allemagne, d'Angleterre et de Hollande.

ouvrage de M[me] Dacier, pour défendre Homère contre M. de La Motte. Elle n'a jamais rien fait de si bon, et il est difficile de mieux traiter la matière pour la solidité et avec plus d'agrément [1]. »

L'abbé Renaudot fut appelé de temps en temps par le sort, comme tous ses collègues, aux fonctions de directeur et de chancelier. En 1714, quand l'Académie songea à dresser de nouveaux statuts, il fut choisi avec Huet, l'abbé Dangeau et Valincour, pour leur élaboration. En 1717, il était désigné, avec Valincour, pour revoir, au sortir de l'imprimerie, les feuilles de la nouvelle édition du *Dictionnaire* de l'Académie. Déjà il avait eu sa part dans la préparation de l'édition de 1694. Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 1691 porte qu'après l'élection des officiers, comme on faisait au commencement de chaque trimestre, « on a réglé qu'on donnerait des lettres du *Dictionnaire* à revoir à chacun des Messieurs qui voudraient bien s'en charger, et pour cet effet on a remis l'A entre les mains de M. Dancourt, le B entre les mains de M. l'abbé Tallemant, le C à M. l'abbé Renaudot, l'F à M. de La Fontaine, etc.[2] ».

Notre abbé assista pour la dernière fois aux séances, le jeudi 18 juillet 1720.

1. *Commentarii de rebus pertinentibus ad... Cardinalem Quirinum*, pars I[a], cap. III. p. 117-118. Brixiæ, 1749.
2. *Registres de l'Académie*, t. I, p. 309.

III

Ses travaux d'érudition semblaient le désigner pour l'Académie des Inscriptions de préférence à l'Académie française. Néanmoins il n'y fut reçu que deux ans plus tard. Il y prit la place demeurée longtemps vacante de Quinault, que les hasards du sort avaient failli lui donner déjà à l'Académie française.

A cette époque, l'*Académie des Médailles*[1] n'était composée que d'un petit nombre de membres, appartenant pour la plupart, en même temps, à l'Académie française. Le nombre restreint des Académiciens rendait les séances plus agréables et les membres plus assidus[2]. Une réforme, introduite pendant le voyage de l'abbé Renaudot à Rome, en 1700-1701[3], porta de huit à quarante le nombre des Académiciens ; le siège des réunions était en même temps transféré au Louvre : elles s'étaient jusqu'alors tenues dans la salle de l'Académie française. La réforme imposait aux associés de nouveaux devoirs, les obligeait à des séances plus solennelles, et exigeait d'eux des dissertations plus soignées. Renaudot, loin de s'en plaindre, fut au contraire, si l'on en croit Gros de Boze, « un des anciens qui accepta le plus volon-

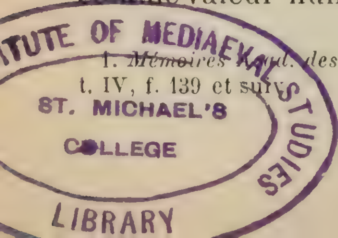
1. C'est le nom que portait à l'origine l'Académie des Inscriptions.
2. On sait que Boileau se plaisait mieux dans cette Académie que dans l'Académie française.
3. Règlement du 16 juillet 1701.

tiers la réforme, et un des plus exacts à remplir dans la suite ses devoirs imprévus [1] ». Le tome Ier des *Mémoires* de cette Académie débute par un travail de l'abbé Renaudot sur l'*origine de la sphère*. On aurait pu tout aussi bien lui conserver le titre de : *Mémoire sur l'Astronomie*, qui lui est donné dans les papiers manuscrits [2]. Ce mémoire n'a certainement pas dû beaucoup contribuer aux progrès de la science. On y lit « que ce qu'il y a de sérieux et d'utile dans l'Astronomie et l'Astrologie a une origine plus ancienne que les Chaldéens, et doit être rapporté aux Patriarches ». Bien mieux, l'origine doit en être attribuée à la science infuse du premier homme. Quant à la distinction des mois, des saisons et des années, elle est antérieure au déluge, puisqu'on marque dans la Bible l'année, le mois et le jour que le déluge commença et qu'il finit. Mais il faut tenir pour fabuleux les dix-neuf cents ans d'observations astronomiques trouvés à Babylone par Callisthène, et remontant au-delà du déluge. L'auteur se moque encore plus des millions d'années réclamées par les Égyptiens pour leur histoire. A l'en croire, le premier savant en la science des astres fut Abraham. Sans doute, le premier homme avait joui, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, d'une science infuse ; mais cette science ne passa pas toute à ses descendants. Abraham sorti de Chaldée, était savant dans les choses célestes, au témoignage de Bérose et d'Eupolemus, cités par Eusèbe dans sa *Préparation évangélique*, et il avait inventé l'Astronomie et l'Astrologie judiciaire. Quant aux Assyriens, Chaldéens, Baby-

1. *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. V, p. 392.
2. T. XXVIII, f. 162 et suiv.

Ioniens, ou bien ils n'ont rien écrit sur ces sciences, ou bien s'ils ont écrit, il ne nous en est rien parvenu, et aucun monument de l'antiquité grecque ne nous peut donner la moindre idée du premier système d'astronomie des Chaldéens. La Bible, au contraire, contient des noms d'astres comme Arcturus, Orion, les Hyades. — Il parle ensuite des divers cycles, des auteurs de cycles et d'observations astronomiques (Méton, Eudoxe, Autolycus, etc.), des Arabes et du système de Ptolémée, des Tartares; puis de l'astronomie soit chez les Romains (César, Cicéron, Varron, etc.) ; soit au moyen âge (Bède, Alcuin, Roger Bacon, Pierre d'Ailly, Nicolas de Cuse, Regio Montanus..., Galilée). Ce mémoire suppose une remarquable érudition, mais qui ne s'élève pas au-dessus des opinions courantes du temps.

Le tome suivant des *Mémoires de l'Académie* contient une dissertation de Renaudot sur l'*Origine des lettres grecques*, et une autre sur les *divers changements arrivés dans leur conformation, leur usage et leur valeur*[1]. L'auteur s'appuie sur Scaliger, qui, dans ses *Notes sur la chronique d'Eusèbe*, a prouvé que les lettres grecques, et celles de l'alphabet latin, qui en ont été formées, tirent leur origine des anciennes lettres phéniciennes. Sa démonstration se déduit : 1° des anciennes inscriptions ; 2° du nom syriaque et du nom grec des lettres ; 3° des figures communes aux deux langues qui ne sont plus usitées pour la formation des mots dans la langue grecque, mais y ont seulement un emploi comme valeur numérique ; 4° des textes d'auteurs anciens



1. *Mémoires Acad. des Inscript.*, t. II, p. 246, 266, 278; Papiers Renaudot, t. IV, f. 139 et suiv.

et modernes qui affirment cette opinion. Il discute ensuite l'opinion de l'anglais Marsham, partisan de l'origine égyptienne de notre civilisation, qui faisait venir d'Égypte les lettres grecques et les rites judaïques. Le second mémoire a pour but de confirmer le premier par l'histoire des transformations que les lettres de l'alphabet grec ont subies. Ce n'est plus l'origine phénicienne, mais hébraïque qu'il affirme ; car il professe « que les saintes Écritures surpassent en antiquité tout ce qu'il y a eu de plus ancien parmi les Payens » (p. 267), que les fables sont toutes tirées de l'Histoire sainte, et qu'on peut « prouver par des raisons de vraisemblance que toutes les Lettres du monde sont venues de celles des Hébreux » (p. 271). Il n'est pas mieux inspiré en affirmant que la circoncision n'eut aucunement un caractère étranger et profane, et qu'il était non seulement invraisemblable, mais encore impossible que ce rite eût été emprunté par le peuple de Dieu à un peuple idolâtre.

On reconnaît, à ces théories, le disciple trop fidèle de Bossuet; et l'on peut comprendre, par l'ascendant que l'évêque de Meaux exerça sur un esprit aussi éclairé que Renaudot, l'influence néfaste que ses principes exégétiques ont dû avoir sur la masse de ses contemporains. De nouvelles découvertes viennent chaque jour donner un démenti nouveau à certains principes du *Discours sur l'Histoire universelle* et aux thèses de l'abbé Renaudot.

Il y a lieu d'être surpris encore plus de ce que notre auteur avance dans son *Mémoire sur les Inscriptions découvertes principalement par les Anglais à Palmyre*

et à Héliopolis ou Baalbeck[1]. Il ne craint pas de parler de l'inutilité complète qu'il y a de passer son temps à la recherche de ces inscriptions, et d'affirmer « qu'avec un plus grand recueil de pareilles inscriptions, on ne ferait pas de grands progrès dans l'histoire de Palmyre ; et c'est se tromper à plaisir que de supposer qu'il se puisse trouver en langue et en caractères du pays quelque chose de plus particulier que ce qui en reste dans les auteurs grecs et latins » (p. 513) ; et, ajoute-t-il : « Quand il y aurait eu des histoires écrites en langue palmyrienne, on ne doit pas s'imaginer qu'elles nous apprissent (*sic*) d'autres faits que ceux qui se trouvent dans les historiens grecs et latins » (p. 516). Il prend ensuite à partie les savants qui ont voulu publier ces inscriptions, surtout l'allemand Jacques Rhenferd, qui, dans son *Periculum Palmyrenum*, avait hasardé plus que tous les autres des interprétations arbitraires. La critique de Renaudot était légitime, en ce qui concerne le déchiffrement des inscriptions palmyréniennes ; les copies imparfaites que les explorateurs anglais avaient rapportées de Palmyre ne permettaient pas d'arriver à un résultat satisfaisant. Mais il dépassait la mesure en généralisant cette critique. Les recueils d'inscriptions publiés depuis ont montré quelle importante contribution les monuments épigraphiques ont apportée à la connaissance de l'histoire ancienne et tout particulièrement de l'histoire des peuples sémitiques. Cette dissertation est suivie d'un appendice concernant les inscriptions trouvées à Baalbeck (Héliopolis de Syrie), « lesquelles sont

1. *Mémoires, loc. cit.*, p. 509-522.

très mal copiées », dit l'auteur ; il s'étend sur la situation et l'histoire de la ville et termine par quelques pages sur l'origine des béthyles, dont il rattache l'origine et le nom à la Béthel biblique.

Un cinquième mémoire fut imprimé dans le même volume. Il est intitulé : *Éclaircissement sur le nom de Septimia qui est joint à celui de Zénobie, sur les médailles de cette princesse*[1]. Il avait été rédigé à propos d'une dissertation publiée par le célèbre numismate Jean Foy Vaillant sur une médaille de la reine Zénobie trouvée dans les ruines de Palmyre.

D'autres dissertations demeurées inédites se trouvent dans les papiers de Renaudot.

On y rencontre un mémoire sur le titre de *Princeps Juventutis*, « attribué sous les empereurs romains à ceux de leurs enfants qu'ils destinaient pour leur succéder à l'Empire[2] » ; un travail, ou tout au moins le plan d'un travail, sur le *Triomphe*[3], auquel se doit joindre, peut-être, le mémoire intitulé « *Du Triomphe demandé par Cicéron après la guerre de Cilicie*, pendant qu'il y commanda comme proconsul, et l'examen de plusieurs passages de ses lettres sur ce sujet[4] ». Un autre écrit assez piquant porte pour titre *Mémoire sur le travail de l'Académie des Inscriptions*. L'auteur se plaint qu'on ait embrassé trop de matières. « On devrait, dit-il, travailler principalement à éclairer les antiquités grecques et romaines » ; il conviendrait, dans les réunions, d'éviter le

1. *Op. cit.*, t. II, p. 567-573.
2. *Manuscrits Renaudot*, t. XXVIII, f. 179 sq.
3. *Ibid.*, f. 88.
4. *Ibid.*, f. 188-195.

défaut des louanges réciproques quand on reçoit les correspondants de province, et dans les séances intimes, où l'on est comme en famille, d'éviter encore plus les discussions grossières et entêtées, l'esprit de mesquine contention, fruit d'une mauvaise éducation; enfin de restreindre l'objet des conférences et interdire les digressions, afin d'obtenir des résultats sérieux[1].

Renaudot avait également rédigé une dissertation *sur la Poésie bucolique*, en réponse à une dissertation de l'abbé Genest sur la poésie pastorale[2]. Nous trouvons aussi un *Mémoire historique sur Aristote et sa philosophie*. L'auteur semble avoir attaché assez d'importance à ce travail, car il en fit une double rédaction. Il y soutient l'authenticité des ouvrages attribués au grand philosophe péripatéticien. « Il n'y a presque pas lieu de douter, dit-il, que la plupart de ceux que nous possédons soient véritablement de lui » ; il fait ensuite l'histoire des tendances platoniciennes des anciens Pères de l'Église, qui semblaient haïr la doctrine aristotélicienne à cause de l'appui qu'y avait trouvé l'arianisme ; il rappelle brièvement les luttes soutenues à propos d'Aristote, à l'époque d'Abélard, jusqu'au moment où Grégoire IX confirmait la prohibition de lire ses livres de métaphysique et de physique[3], et le revirement profond qui se fit bientôt dans les esprits et amena un engouement

1. *Ibid.*, f. 82-87.
2. *Ibid.*, f. 118-124. — L'abbé Genest (1639-1719) a composé plusieurs tragédies, entre autres une *Pénélope* qui excita l'admiration de Bossuet, pourtant grand adversaire du théâtre. (Voir Ledieu, *Journal*, t. I, p. 271 à 274.)
3. Le décret du pape est de 1231. Moins de vingt ans après, saint Thomas expliquait et commentait publiquement les ouvrages d'Aristote et les mettait à la base de sa philosophie, qui fut si chaudement prônée par Léon XIII.

des scholastiques pour la philosophie péripatéticienne[1].

Le même volume des *Papiers* contient encore un *Projet de règlement sur l'Imprimerie de Paris*[2]. Renaudot s'y montre très sévère. Il demande que l'on soit exigeant vis-à-vis des imprimeurs, « pour purger l'imprimerie et la librairie des libelles et des livres défendus dont les libraires se sont facilité l'entrée depuis la déclaration du mois d'octobre 1713 ». Entrant ensuite dans des détails pratiques : « il serait très nécessaire, pour l'avancement des lettres, dit-il, de supprimer entièrement les impôts qui ont été mis sur chaque rame de papier qui sert à l'impression des livres. Ces impôts ont obligé les libraires, pour éviter les droits sur le papier, de faire imprimer leurs livres dans les autres villes du royaume, quelquefois même dans les pays étrangers, où il est impossible que les livres soient aussi corrects et aussi bien exécutés qu'à Paris. »

Dans le mémoire intitulé *Projet du travail qu'on peut faire pour rendre parfaite la nouvelle édition des « Gesta Dei per Francos »*, il demande que l'on collationne avec le texte imprimé tous les manuscrits nouveaux découverts depuis la première édition, les passages d'auteurs étrangers qui peuvent y avoir trait, les auteurs grecs modernes sur l'histoire de la prise de Jérusalem, et surtout les Orientaux, car « il y a des difficultés insurmontables pour ceux qui n'ont pas étudié cette histoire dans les écrivains orientaux », et il sera bon de joindre aux tables chronologiques ordinaires « une autre table

1. *Manuscrits Renaudot*, vol. cité, première rédaction, f. 148-156 ; rédaction définitive, f. 136 et suiv.

2. *Ibid.*, f. 318.

suivant les Orientaux, qui marquera année par année les faits qui regardent les guerres d'outre-mer ; » on y ajouterait enfin l'ordre chronologique des Califes, sultans, etc., avec des indications aussi précises que possible sur les villes et lieux dont il est parlé dans les historiens [1].

Il écrivit aussi le *Projet d'une nouvelle Bibliothèque des Pères*. Il se plaint des éditions parues, en particulier de leur désordre; demande qu'on rejette les apocryphes dans les appendices, qu'on recueille précieusement tout ce qui a paru dans les *spicilèges*, qu'on édite les Pères grecs en donnant le texte avec une bonne traduction latine ; les notes renvoyées au bas des pages seront empruntées aux meilleurs auteurs : Baluze, Cotelier, Mabillon, etc. Pour chaque ouvrage, une préface savamment composée devra donner au lecteur une idée de l'œuvre, avec un bon résumé. Au commencement de chaque siècle, une dissertation donnera un aperçu historique et littéraire du siècle tout entier. Les Bénédictins allaient bientôt réaliser en grande partie le plan tracé par Renaudot.

Tous ces travaux si variés montrent la prodigieuse facilité de son esprit. Il nous parle encore du dessein d'une Bibliothèque universelle à laquelle il travaillait, mais dont il ne reste aucune trace.

1. *Ibid.*, f. 321.

IV

Bayle venait de publier son *Dictionnaire historique et critique*. Le premier volume avait paru en 1695, et le second en 1697. « Les libraires de Paris, dit Niceron, voyant l'empressement avec lequel on recherchait le *Dictionnaire* de M. Bayle, lorsqu'il parut pour la première fois, formèrent le dessein de le réimprimer et s'adressèrent à M. le Chancelier[1] pour avoir un privilège. M. le Chancelier ordonna à M. l'abbé Renaudot d'examiner l'ouvrage pour voir s'il n'y avait rien contre la France ou contre la religion, et M. Renaudot dressa un mémoire où il en donna une idée très désavantageuse. » Ce mémoire étant tombé aux mains de Jurieu, qui détestait Bayle, il le fit imprimer avec quelques extraits de lettres anonymes sur le même sujet, et y ajouta des remarques très vives. Le tout parut sous le titre de *Jugement du public et particulièrement de M. Renaudot sur le Dictionnaire critique* du sieur Bayle (Rotterdam, 1697, in-4°, pp. 47). Bayle y répondit par des *Réflexions sur un imprimé qui a pour titre : « Jugement du public »* (in-4°, 16 pages). Il fut réfuté à son tour par une *Lettre* de Jurieu, de même format et de même étendue. Dans toutes ces ripostes, l'abbé Renaudot ne paraissait aucunement ;

1. Louis Boucherat (1616-1699), chancelier depuis 1685 ; il avait succédé à Le Tellier.

au témoignage de Bayle, il avait même écrit à l'un de ses amis de Hollande qu'il n'entrait qu'avec regret dans les démêlés de cette nature et qu'il haïssait naturellement les guerres littéraires ; ce qui fournit l'occasion de faire la paix. Tel est le récit de Niceron. Mais, en réalité, Renaudot ne resta pas aussi indifférent qu'on veut bien le dire. Longtemps avant la dispute de 1697, la guerre littéraire était ouverte entre lui et Bayle. Répondant, le 3 novembre 1695 (semble-t-il), à une lettre de Janisson, il disait : « Je vous remercie, mon cher Monsieur, de votre lettre, et M. Bayle de la compassion qu'il a pour moi. Assurément, je ne crois pas que ma réputation dépende de la *Gazette*, et je ne changerai pas d'avis à ce sujet[1]. » — Et dans une autre lettre, du 5 mars 1697, au même correspondant, qui lui avait raconté les fureurs de Bayle, Renaudot déclare encore que ce n'est pas par passion qu'il a fait son rapport, mais à cause des erreurs et des faussetés que le livre contenait. « Quand M. Bayle aurait été le meilleur de mes amis, dit-il, j'en aurais agi de même, car je n'ai pas une conscience qui tourne par inclination ou par aversion[2]. » Bayle avait éprouvé un vif ressentiment. Loin de donner des preuves de la patience philosophique dont on lui fait parfois honneur, son argumentation rappelle les « discussions grossières et entêtées, fruits d'une mauvaise éducation », que Renaudot se plaignait de rencontrer chez certains Académiciens. A en croire l'auteur du *Dictionnaire*, son adversaire serait presque un menteur ; il est docte, mais si délicat que rien ne le satisfait, et, de plus, il est fort dévot, ce qui lui fait

1. *Manuscrits Renaudot*, t. XXVIII, f. 200 B.
2. *Ibid.*

repousser avec horreur les moindres libertés, libertés cependant bien innocentes [1]. Bayle jugea cependant utile d'insérer dans les éditions suivantes quatre *Éclaircissements* sur les points qu'on lui avait le plus vivement reprochés.

Niceron nous apprend aussi que Saint-Évremond [2] composa contre le *Jugement de M. Renaudot* une petite pièce « où il le raille assez finement ». Cette pièce est digne sans doute de son auteur, et porte la marque de cet esprit léger, persifleur et facile; elle ne mérite pas néanmoins le compliment de Niceron; elle ressemble plutôt à une facétie [3].

Telle était l'œuvre scientifique de Renaudot avant l'année 1700. Ses relations d'amitié avec les savants de l'Europe entière, le rôle qu'il avait joué comme conseiller de Bossuet vis-à-vis de Richard Simon, la correspondance qu'il entretenait depuis longtemps avec les Bénédictins de Saint-Maur, le souvenir de sa collabora-

1. Réponse de Bayle, insérée à la fin de son *Dictionnaire*. J'ai consulté la 5e édit., t. V, p. 782 et suiv.

2. Ch. Marguerite de Saint-Denys seigneur de Saint-Évremond (1613-1703), « libertin » célèbre, ami de Ninon de Lenclos. Il quitta la France en 1661 pour éviter la Bastille dont il était menacé à cause de ses plaisanteries sur la paix des Pyrénées et mourut à Londres.

3. On en peut juger par les passages suivants : Renaudot accusait le *Dictionnaire* de vouloir *établir* le Pyrrhonisme, on répond que le public accuse, au contraire, Bayle de *détruire* tout... L'abbé n'aurait pas dû être scandalisé « des obscénités », lui qui, aimant les belles-lettres, doit lire « avec plaisir Catulle, Pétrone, Martial..., pleins d'ordures et de saletés », tandis qu'on ne trouve en Bayle que « de petites libertés fort innocentes ». A propos des Pères, l'auteur fait dire à Bayle : « Je n'ai pas moins de vénération que vous pour le grand zèle des Pères; je m'assure que vous estimez aussi peu que moi leur science. Les Pères sont bonnes gens, disait Scaliger, *mais ils ne sont pas savants*. Saint Augustin était un novateur sur la grâce, au sentiment du P. Simon..., et vous devez permettre aux Français qui ont souffert la persécution de n'approuver point un Africain qui la conseille. » (*Œuvres de Saint-Evremond*, Londres, 1711, t. V, p. 407-410.)

tion à l'œuvre si importante et si bien accueillie de *la Perpétuité de la Foi;* la connaissance que l'on avait des travaux considérables accumulés dans ses portefeuilles sans qu'il se décidât à les publier, avaient répandu son nom dans le monde savant. Son voyage en Italie devait donner un nouvel éclat à sa renommée.

CHAPITRE VI

I. Voyage en Italie. — II. Clément XI. — III. La cour de Toscane.

I

Le pape Innocent XII était mort le 27 septembre 1700. Aussitôt la nouvelle parvenue à Versailles, les cardinaux français reçurent ordre de partir pour le conclave. Le cardinal de Noailles, averti le premier, ne partit que le 15 octobre; le cardinal d'Estrées s'était mis en route dès le 11, avec l'abbé d'Estrées, son neveu, l'abbé Renaudot et trois chanoines[1]. Il fut rejoint par le cardinal de Noailles, que l'abbé Renaudot avait mission d'assister, avec l'abbé de Louvois[2].

Noailles et ses compagnons entrèrent solennellement à Rome le 4 novembre. Le conclave s'ouvrit le dimanche 14 novembre. Renaudot y accompagna le cardinal en qualité de conclaviste[3]. Selon l'usage, le prélat s'y rendit

1. *Mémoires de Saint-Simon*, édit. de Boislisle, t. VII, p. 245, et note 5.

2. Camille Le Tellier, né en 1775, fils du marquis de Louvois, le célèbre ministre de Louis XIV; il était alors bibliothécaire du roi.

3. L'abbé d'Estrées, neveu du cardinal de ce nom, espérait entrer au conclave; mais il en était exclu par le degré même de sa parenté.

en grande pompe, avec une garde « de plus de soixante armes ». Après une prière au pied du tombeau d'Innocent XII, il pénétra dans l'enceinte du conclave, où il trouva les autres cardinaux français : Le Camus, d'Estrées, Coislin, Janson, Asquier.

La situation de Renaudot fut rendue particulièrement délicate par la rencontre du cardinal de Bouillon, auquel il avait jadis offert les premiers hommages de sa science. Depuis lors, ce prélat était tombé dans la disgrâce de Louis XIV, tant à cause de sa hauteur et de ses imprudences que de sa conduite trop favorable à Fénelon dans la querelle du quiétisme, et de son opposition au roi, qui voulait nommer l'abbé de Soubise coadjuteur de Strasbourg. Le cardinal voulut se servir de l'abbé comme d'intermédiaire. Renaudot usa d'une extrême prudence : il ne consentit à entrer en pourparlers avec lui que sur l'avis des autres cardinaux français ; il sut concilier son devoir présent et les souvenirs de son passé avec tant de sagesse que Bouillon lui faisait toujours « grands compliments » lorsqu'il le rencontrait. Mais tout le monde ne partageait pas le même sentiment, et la situation du conclaviste lui attira des désagréments. « On écrivit, dit-il, des billets contre moi, que je faisais le fendant. »

II

L'élection se fit sans graves difficultés. Le cardinal Albani paraissait désigné. Quelqu'un, il est vrai, avait

dit de lui : *Ama troppo i Gesuiti!* mais d'autres personnes qui se prétendaient mieux informées donnaient des affirmations plus rassurantes. Dans cet état de choses, écrit Renaudot, « je dis à nos cardinaux que c'était le doigt de Dieu, et que je regardais l'affaire faite. J'en eus compliment le lendemain, Albano l'ayant sû[1] ». Mais Albani, retiré dans sa chambre, agité par la fièvre, ne voulait voir personne, et refusait d'entrer en pourparlers avec qui que ce fût. Enfin, « le 23, jour de saint Clément, nos cardinaux allèrent en corps de nation visiter le cardinal Albano à sa cellule; ils en sortirent en pleurant... On résolut de consommer l'élection le matin[2]. » Il en fut ainsi. Albani fut élu, et prit le nom de Clément XI.

Le conclaviste du cardinal de Noailles avait attiré sur lui-même l'attention. Le nouveau pape, en particulier, l'avait distingué, et il le lui prouva le jour même. « Quand j'allai, dit Renaudot, lui baiser les pieds avec les autres conclavistes, il me jeta un regard qui fut remarqué » ; mieux encore, il témoigna le vif désir de le voir. Le cardinal de Noailles partit pour la France le 7 janvier 1701. Il laissait Renaudot à Rome. « Je devais m'en aller avec lui, écrit celui-ci, et je lui offris: il me conseilla de demeurer, parce que la saison était fâcheuse, ma santé médiocrement bonne et que je n'avais rien vu ni presque connu aucune personne, outre que le pape le souhaitait. Je voyais aussi d'autres raisons que l'événement vérifia. Je n'avais vu le pape que deux

1. *Journal de Rome*, f. 2. Renaudot écrit toujours Albano; l'orthographe commune est Albani.
2. *Ibid.*

fois en présence du cardinal et, dans la dernière audience, lorsque je lui dis que je demeurerais, il parut en être content [1]. »

L'abbé était logé chez le cardinal de Janson[2], qui fit à cette fin « de si grandes instances, dit-il, que je ne pus honnêtement me dispenser d'accepter ce logement, nonobstant la sujétion, qui devint encore plus grande dans la suite ». Il usa de son séjour au mieux de ses goûts scientifiques. Sa profonde connaissance des langues orientales lui valut d'entrer « à l'Académie de la Propagande ». Mais il désirait surtout des relations plus fréquentes avec le pape ; il s'en promettait d'heureux résultats. Pendant longtemps, des visites extraordinairement nombreuses occupèrent le Souverain Pontife, et bien que le pape lui eût dit qu'il voulait l'entretenir à loisir une après-dînée, plus de trois semaines se passèrent sans qu'il en trouvât le temps. Enfin, il l'envoya avertir pour le mardi[3] février, l'après-dînée, et « il se promena durant toute l'audience qui dura plus de deux heures dans la salle du consistoire à Saint-Pierre ». Plusieurs questions furent agitées dans cette longue entrevue ; mais deux surtout furent l'objet d'une attention spéciale. En premier lieu, la défaveur du cardinal de Bouillon. La situation de ce prince de l'Église, disgracié par son roi, chagrinait le pape. Renaudot dut entrer dans beaucoup de détails pour faire connaître les motifs qui avaient inspiré la conduite de Louis XIV. On continua par l'affaire des *Rites chinois*.

1. *Ibid.*, fol. 3.

2. Toussaint de Forbin-Janson (1625-1713), évêque de Beauvais, depuis peu ambassadeur de France à Rome.

3. La date n'est pas indiquée dans le manuscrit.

L'abbé demandait que l'on en pressât la solution. Clément XI l'écouta avec une extrême bienveillance ; « il me dit de lui mettre par écrit la substance de ce que je lui avais dit : ce que je fis quelques jours après [1]. » Le comte Fede, résident du grand-duc, avec lequel Renaudot avait commencé à être en commerce, et qui lui rendit dès ce temps-là toute sorte de bons offices, lui témoigna que le pape en était content. On le vit dans la suite par la bonté et la facilité de son accueil. « Outre les audiences réglées qu'il avait au palais, dit de Boze, Sa Sainteté ordonna qu'il y fût admis toutes les fois qu'il se présenterait : grâce des plus distinguées et qui n'avait encore été accordée à aucun Français [2]. » Le *Journal* confirme ce dire. « Quelques jours après, le P. A... me dit que le pape voulait m'entretenir encore. J'eus une deuxième audience comme la première. Quelque temps se passa, et je lui demandai la permission de venir entendre sa messe : j'y allai le dimanche suivant ; dès qu'on prépara la chapelle, on m'appela, et après la messe il me fit entrer. Il me dit de son propre mouvement que, si je voulais, je pourrais venir le voir tous les dimanches, et à commencer de ce jour-là jusqu'à mon départ, j'ai eu ce jour-là audience réglementaire : quand il y avait une fête de chapelle, il marquait un autre jour, et cela sans compter les extraordinaires et celles que j'étais quelquefois obligé de lui demander ; de sorte que je lui ai cette obligation de n'avoir été au palais et être revenu sans audience que deux fois pendant plus de six mois. Il donna ordre à Mgr Ruffo,

1. *Journal de Rome*. f. 4.
2. *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. V, p. 391.

maître de chambre, de m'annoncer toutes les fois que je viendrais, ce que ce prélat, qui est autant distingué par sa qualité que par son mérite, a toujours fait avec beaucoup d'honnêteté [1]. »

Nous n'avons pu connaître en quelle qualité et à quel titre l'abbé Renaudot traitait ces diverses affaires ; mais nous savons que beaucoup de problèmes difficiles reçurent une solution dans ces négociations au moins officieuses. La situation du cardinal de Bouillon, exilé à Cluny par ordre du roi, fut de nouveau l'objet de plusieurs entretiens. On régla l'affaire, pendante depuis longtemps, des aumôniers d'armée. Un premier projet prévoyait un aumônier général, qui aurait, par délégation apostolique, toute la supériorité nécessaire sur les armées ; divers motifs le firent abandonner. Pour conclure, le roi reçut un bref pontifical qui lui permettait de nommer un aumônier, auquel le pape accorderait, sur cette présentation royale, la juridiction nécessaire. On obtint aussi la reconnaissance, par Clément XI, du duc d'Anjou comme roi d'Espagne, et la solution de conflits entre l'Espagne et les Deux-Siciles ; on traita également une question d'*union de bénéfice* demandée par les Jésuites en faveur du Séminaire de Toulon qu'ils dirigeaient. — Malheureusement, aux endroits les plus intéressants du *Journal*, des séries de noms chiffrés déroutent parfois désagréablement la curiosité du lecteur.

Renaudot était à Rome depuis près de dix mois. L'époque de son retour en France était venue. L'abbé hâtait ses préparatifs de départ lorsqu'il fut mandé pour

1. *Journal*, f. 4 et 5.

une dernière audience, le 3 septembre 1701. « Je reçus à dix-huit heures un billet par lequel le pape me fit mander d'aller encore prendre congé de lui. J'y allai à vingt heures. Il me fit entrer et me demanda si c'était tout de bon que je m'en allais, et que l'ayant su il m'avait encore voulu voir. Il était en simarre et à sa table. Je me jetai à ses pieds. Il m'embrassa avec une bonté singulière par deux fois, et il me dit qu'il me donnait encore mille bénédictions et me souhaitait un heureux voyage. Ensuite il me dit qu'il me confirmait toutes les instructions qu'il m'avait données sur tout ce qu'il m'avait chargé de dire de sa part au Grand-Duc [1]. »

Renaudot a passé sous silence dans son *Journal* un épisode que ses biographes nous ont conservé. « Dès le commencement de son séjour, écrit de Boze, le pape lui demanda à son tour une grâce et l'obtint avec peine ; ce fut d'accepter de sa main un prieuré vacant, à sa nomination, en Bretagne, pays d'obédience. L'abbé Renaudot s'en défendit vivement, alléguant le plan de vie qu'il s'était tracé. L'empressement du Saint-Père, la modicité du revenu et l'espèce d'ordre qu'il voulut encore avoir par écrit du cardinal de Noailles, son évêque, vainquirent enfin sa délicatesse, et il accepta [2]. » C'était sans doute le premier bénéfice qu'il recevait ; il en reçut bientôt un deuxième, celui de Saint-Christophe de Châteaufort, au diocèse de Versailles, qui était dans la famille d'Aicqs [3].

1. *Ibid.*, f. 11. — Le grand-duc de Toscane était alors Cosme III de Médicis (1643-1723) ; il régnait depuis 1670.
2. Gros de Boze, *op. cit.*, p. 391. — C'était le prieuré de Sainte-Marie de Frossay, arrondissement de Paimbœuf, diocèse de Nantes.
3. Il nous a été impossible de savoir à quelle époque l'abbé Renaudot

L'abbé Renaudot prenait congé de Clément XI, avec des marques de filial respect. Ravi des faveurs et des honneurs qu'il avait reçus, il se promettait de cultiver avec tout le soin désirable une si précieuse amitié, et d'en user pour le plus grand bien de l'Église, surtout pour obtenir l'amélioration des méthodes d'après lesquelles la Congrégation de la Propagande formait ses missionnaires. Il dédia au pape le quatrième volume de *la Perpétuité*. Clément XI répondit à l'*Épître* dédicatoire envoyée à part, mais ne fit point accuser réception du volume. Renaudot, froissé, ne lui fit plus présenter aucune de ses œuvres. Bientôt ce fut au tour du pape d'être mécontent. Les affaires de la Constitution *Unigenitus* en étaient la cause. Il accusait l'abbé Renaudot d'être parmi ceux qui, se prétendant mieux informés que le nonce Bentivoglio, prêtaient au Souverain Pontife des sentiments opposés à ceux de son envoyé sur l'affaire de la Bulle. L'abbé se vengea un peu mesquinement. Il éprouvait peu de sympathies pour le Saint-Siège et l'Italie. Pendant les difficultés entre la France et Rome, sous les prédécesseurs de Clément XI, il avait toujours pris parti pour le roi. Désormais, ce lui fut un plaisir de trouver les Italiens en défaut; il médisait volontiers de la formation trop superficielle que la Propagande donnait à ses missionnaires; il recueillait malicieusement les naïvetés historiques échappées à l'ignorance des Italiens, comme celle de Benvenuto

reçut ce bénéfice ; on sait seulement qu'il le possède en 1704 ; à la date du 2 mai de cette année, il prend le titre de prieur de Châteaufort, et de vicaire général du cardinal d'Estrées, abbé de Saint-Germain-des-Prés, dans la désignation qu'il fait d'un titulaire pour la cure de Toutainville, en Normandie.

d'Imola qui affirmait, dans son commentaire sur le XXVIIIe chant de l'*Inferno* du Dante, que Mahomet fut cardinal, ou que Hugues Capet fut boucher avant de monter sur le trône[1].

III

Il avait gardé toutefois un agréable et reconnaissant souvenir de la cour de Florence. Le grand-duc, Cosme III Médicis, cherchait à oublier dans le commerce des artistes et des savants ses déboires domestiques[2] et la haine de son peuple. Il accueillit Renaudot avec une somptuosité vraiment princière. Dès Viterbe, une litière du grand-duc prit le voyageur. Arrivé à Florence, « on me mena, dit-il, descendre au Palais, où sur la porte je trouvai un officier qui me mena à un appartement, où on me donna des valets pour me servir[3] ». Valets et officiers étaient à ses ordres ; un carrosse de la Cour était prêt, matin et soir, pour ses promenades. C'est à titre de savant que l'abbé recevait pareil accueil. On le traitait comme on avait autrefois traité d'Herbelot. On lui demanda aussi les mêmes services. On lui montra les

1. *Manuscrits Renaudot*, t. XXIX, f. 118. Dante avait enregistré, dans son *Purgatoire*, la même tradition sur Hugues Capet : *Figliuol fui d'un beccajo di Parigi*, chant XX, v. 52.
2. Sa femme, Marguerite d'Orléans, fille du second mariage de Monsieur, frère de Louis XIII, l'avait quitté et vivait à Paris, depuis vingt-cinq ans, aussi peu soucieuse de son mari que de la morale.
3. *Journal de Rome*, f. 11.

manuscrits orientaux de la riche bibliothèque en le priant d'en dresser le catalogue. « Le grand-duc souhaite que je revoie le catalogue qu'en avait fait feu M. d'Herbelot, à quoi j'ai travaillé durant plusieurs jours, ayant mis les titres en leur langue, réformé les chiffres qui étaient confus[1]. » Une visite au bibliothécaire, Magliabecchi[2], s'imposait. Renaudot, homme d'ordre, fut stupéfait de l'effroyable désordre qu'il trouva chez le savant : point de lit, partout des livres, et au milieu de cette confusion, Magliabecchi travaillant étendu.

Pendant son séjour, il fut reçu membre de l'Académie de la Crusca. Elle tint en sa présence une réunion d'apparat continuée par un grand festin et terminée par des pièces de vers et des impromptus. Mais notre auteur n'oubliait pas la France. L'Académie florentine lui rappelait l'Académie française, « de laquelle, dit-il, ils me parlèrent tous avec beaucoup d'estime ». Il constate avec plaisir, à Florence et dans les environs, le culte de saints français; à la Topaia, par exemple, il voit la statue de saint Fiacre, en marbre blanc, et « la relique du saint y est portée de la chapelle du grand-duc le jour de la fête. Cette relique a été envoyée par M. l'évêque de Meaux[3]. » Malgré tout le plaisir qu'il avait à Florence, il dut songer au départ. On le chargea de compliments pour les cardinaux de Coislin et de Noailles, pour le duc de Noailles, pour Bossuet, de Torcy, de Croissy, Pelletier, de Lamoignon. Le grand-duc, par une délicatesse de

1. *Ibid.*, f. 13.
2. Antoine Magliabecchi (1633-1714), d'une érudition encyclopédique.
3. *Journal de Rome*, f. 15, 17.

bon goût, lui permit d'emporter deux manuscrits syriaques [1]. Mieux encore, il le fit transporter en mer sur ses felouques avec un officier pour le conduire et le défrayer. La traversée de Livourne à Marseille fut pénible : le mauvais état de la mer éprouvait la frêle santé du voyageur et obligeait la felouque à stationner longuement dans les ports. Renaudot débarqua enfin à Marseille le 22 octobre. Il y fut très bien reçu. Il visita Aix, Avignon, Nîmes. L'évêque de Montpellier, Charles Colbert, fils du marquis de Croissy et neveu du grand Colbert, lui fit fête toute une semaine [2].

Le jeudi, 1er décembre, Renaudot, de retour à Paris, assistait à la séance de l'Académie française, félicité par ses amis des honneurs qu'il avait reçus au-delà des monts. Le même jour, à la réunion de la Faculté de théologie, à la Sorbonne, le syndic annonçait à ses collègues que le pape Clément XI, dans l'audience de départ qu'il avait accordée à l'abbé Renaudot, l'avait chargé de transmettre à la Faculté, dès son retour à Paris, toutes les bénédictions du Souverain Pontife et le témoignagne de la satisfaction qu'éprouvait le pape pour l'éminente érudition, la piété, le zèle dont elle faisait preuve dans la défense de la foi et de la religion,

1. *Ibid.*, f. 21. — On voit quelle valeur il faut attribuer aux insinuations malveillantes d'Étienne-Évode Assemani, qui accuse « une main impie » d'avoir transporté au-delà des Alpes des feuillets arrachés à un manuscrit arabe (*Bibl. medic. cod. mss. Orientalium Catalogus*, p. 95). L'un des deux manuscrits emportés par Renaudot est aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale (Syriaque, n° 62). A la mort de l'abbé, il fut remis à l'abbaye de Saint-Germain avec ses papiers, bien qu'il fût accompagné d'une note indiquant la provenance et le véritable propriétaire.

2. Renaudot, pendant son séjour à Rome, lui avait procuré « un beau bref du pape ». Voir lettre de dom Laparre à Mabillon, du 3 mai 1701, dans *Correspondance des Bénédictins* (Bibl. Nat., manuscr. fonds fr. 19654, f. 55).

et pour le religieux respect de soumission qu'elle marquait au Saint-Siège[1].

1. Chose à noter, le syndic ajoutait qu'il n'aurait pas voulu transmettre ces félicitations pontificales à l'Assemblée, s'il n'avait eu d'abord l'agrément du roi (*Archives Nat.*, MM. 255). Je dois ces détails et beaucoup d'autres à l'obligeance de M. Urbain.

CHAPITRE VII

I. Les Publications de Renaudot. *Défense de la Perpétuité de la Foi.* — II. *Gennadii Homiliæ.* — III. Tomes IV et V de *la Perpétuité.* — IV. *Historia Patriarcharum Alexandrinorum.* — V. *Anciennes relations des Indes et de la Chine.* Œuvres diverses.

I

Depuis longtemps l'abbé Renaudot tenait en portefeuille plusieurs ouvrages importants entièrement achevés. La mort d'Arnauld et la suspicion que ses puissants ennemis jetaient sur la doctrine de tous ceux qui avaient approché l'énergique vieillard, les changements qu'il apercevait dans l'état de l'esprit public, le détournaient de toute publication. Le continuateur de Moréri ajoute que « de nouveaux chagrins, tant personnels que publics, qui vinrent l'accueillir peu après son retour à Paris, le replongèrent plus que jamais dans l'éloignement où il était de rien mettre au jour ». Le *Nécrologe des appelans et opposans* dit de même que « ce généreux littérateur » était « harcelé par des calomnies secrètes » et que « des traverses, qui ne discontinuèrent point, lui firent en quelque manière renoncer à tout :

au moins perdit-il toute envie de rien donner au public [1] ». Il ne laissait pas cependant de travailler. Il s'appliquait surtout à perfectionner cette œuvre de *la Perpétuité de la Foi*, à laquelle son intelligence, son cœur et ses souvenirs le liaient si étroitement depuis qu'il avait collaboré au troisième volume. Les adversaires de l'ouvrage ne s'étaient jamais avoués vaincus. La réponse de Claude, de l'aveu même de Renaudot, avait produit une assez vive impression, même sur un certain nombre de catholiques, qui crurent que concilier l'Église orientale avec celle d'occident était chose impossible [2]. Renaudot se proposait donc de publier un recueil entier de toutes les pièces citées dans les premiers volumes ; et même de les donner dans leurs langues originales ; mais il s'y trouva des difficultés insurmontables. On n'imprima donc que le synode de Jérusalem ou de Bethléem, avec l'attestation solennelle du Patriarche de Constantinople, Denys, dont les originaux sont à la Bibliothèque du roi. Les homélies de Gennadius et quelques autres pièces étaient traduites et prêtes à imprimer dès ce temps-là [3].

Il ne semblait pas fort nécessaire de traiter de nouveau de la conformité de la créance des Grecs avec celle des Latins sur l'Eucharistie. En effet, il n'avait rien paru de la part des protestants sur ce sujet, sauf les dissertations très courtes et sans aucune preuve de M. Smith [4],

1. *Op. cit.*, p. 146.
2. *Collectio Liturgiarum orientalium*, t. I, præfatio, p. CIIJ.
3. Elles parurent en 1709, in-4°. *Gennadii Patriarchæ Constantinopolitani Homiliæ.*
4. Thomas Smith (1638-1710), orientaliste anglais, publia en 1680 une *Histoire de l'Eglise grecque*, où il traitait de sa doctrine et de ses rites.

qui avaient été solidement réfutées. Le peu que les autres avaient répondu en divers ouvrages aux autorités rapportées dans *la Perpétuité*, n'était que la répétition de diverses objections frivoles déjà réfutées.

Sur ces entrefaites, on vit paraître les *Monuments authentiques de la créance des Grecs*. Le titre même indiquait la prétention de faire voir la fausseté de toutes les attestations produites dans *la Perpétuité;* bien plus, à l'occasion de quelques lettres de Cyrille Lucar qu'il fit imprimer, l'auteur entreprit de montrer que cet apostat n'avait rien exposé, dans sa confession, qui ne fût conforme à la créance de toute l'Église grecque [1]; que tous ceux qui avaient écrit le contraire étaient des Grecs latinisés, et que les décrets du synode de Jérusalem [2] étaient l'ouvrage d'un imposteur, chassé de son siège patriarcal à cause du scandale que ses nouveautés avaient causé. « Quoiqu'il ne fût pas difficile de reconnaître que cet écrivain ignorait généralement tout ce qui avait rapport à la question, plusieurs personnes très habiles jugèrent néanmoins qu'il ne fallait pas laisser cet ouvrage sans réponse, puisqu'à moins d'avoir fait une étude particulière de ces matières, on devait être frappé de la hardiesse avec laquelle l'auteur avançait les plus grandes faussetés, touchant les Grecs et les autres

1. Le premier volume de *la Perpétuité* raconte l'histoire de ce Cyrille Lucar qui, gagné aux erreurs calvinistes, dissimula longtemps, et réussit par ses intrigues à occuper successivement les sièges patriarcaux d'Alexandrie et de Constantinople. Dans ce dernier seulement, il commença à répandre ses doctrines calvinistes. Son peuple se souleva et obtint sa déposition. Les Turcs, soudoyés par des présents, le firent même étrangler après diverses péripéties, (Voir *Perpétuité*, t. I, l, IV, c. VI).

2. Voir *Perpétuité*, t. III, l. VIII, c. XVI. Il s'agit d'un manifeste synodal écrit sous l'inspiration du patriarche Dosithée, en 1672, pour protester contre les assertions de Cyrille touchant l'Eucharistie.

chrétiens orientaux. On remarqua de plus que nonobstant le peu de réputation qu'il avait parmi les calvinistes, son ouvrage avait trouvé chez eux des approbateurs, ce qui fit juger qu'on le mettrait dans quelque temps au nombre de ceux qui avaient solidement réfuté les livres de *la Perpétuité*, en détruisant l'autorité des actes qui en faisaient le principal fondement. Ce fut ce qui engagea Renaudot à donner au public la *Défense de la* « *Perpétuité de la Foi* », où on a fait voir si clairement, et par des preuves si positives, l'ignorance, la mauvaise foi, et la témérité de cet écrivain, qu'on ne croit pas que ni lui ni personne ne les puissent détruire[1]. »

L'auteur des *Monuments authentiques* était un triste personnage[2]. Il se nommait Jean Aymon. Né en Dauphiné, il entra dans le clergé, fut ordonné prêtre, devint aumônier d'un évêque de Maurienne, le suivit dans un voyage à Rome et y obtint le titre de protonotaire apostolique. Revenu dans son pays, il exerça quelque temps le ministère de curé de campagne, puis il se rendit à Genève où il abjura le catholicisme, passa ensuite en Hollande et s'y maria. En 1706, il vint à Paris, sous prétexte de rentrer dans l'Église romaine. La protection du cardinal de Noailles lui fit attribuer une des pensions que l'on donnait aux nouveaux convertis, et le sous-bibliothécaire du roi, Nicolas Clément, dont il avait surpris la confiance, le conduisit à la Bibliothèque où il restait souvent seul afin d'étudier plus à fond, disait-il, la doctrine qu'il voulait désormais croire de tout son cœur et enseigner avec plus de science et de

1. Préface du tome IV de *la Perpétuité*, édit. de 1782, p. 3 et 4.
2. Voir Niceron, *Mémoires*, la notice sur Renaudot.

conviction. Il abusa de cette confiance pour voler plusieurs manuscrits, en mutiler d'autres, et emporter l'original du synode tenu en 1672, à Jérusalem, sous le patriarche Dosithée. De retour en Hollande, en 1707, il fit imprimer l'année suivante cette dernière pièce, sous le titre déjà plusieurs fois cité [1].

Renaudot ne fut pas moins indigné des circonstances auxquelles l'ouvrage devait son existence que de son contenu. Il se mit aussitôt à l'œuvre et, dès le commencement de 1709, il publiait la *Défense de la « Perpétuité de la Foi »*, *contre les calomnies et faussetés du livre intitulé : « Monuments authentiques* [2] » etc. Il ne ménageait ni Aymon, ni Bayle. L'auteur discutait le libelle d'Aymon, émettant successivement ses observations sur ce qui regarde le synode de Jérusalem, tenu en 1672, sur la préface et les décrets de cette assemblée, sur le synode tenu sous le patriarche Parthénius, à Constantinople, en 1642, appelé aussi synode de Moldavie. Il avait ajouté des *éclaircissements* touchant les sacrements, le baptême, la présence réelle ou la transsubstantiation, le consentement des sectes orientales.

Mais la discussion roulait principalement sur le synode de Jérusalem, dont les actes avaient été publiés par Aymon d'après le texte original. Le *Journal des Savants* [3] était naturellement sympathique à Renaudot. En rendant compte de cet ouvrage, il ne manqua pas

1. *Monuments authentiques de la créance des Grecs*, 1 vol. in-4° de plus de 500 pages. Aymon a aussi publié les *Actes de tous les synodes nationaux des Églises réformées de France* (Rotterdam, 1710, in-4°).

2. Sans nom d'auteur. A Paris, chez Gabriel Martin. 1 gros volume in-8° de 525 pages, précédé d'une longue préface et suivi d'une table.

3. Supplément au numéro du 31 mai 1709, t. II, p. 220-229.

d'attirer l'attention sur les bévues, les erreurs et les ignorances vraiment extraordinaires d'Aymon, comme celle qui lui faisait ranger les Coptes parmi les Nestoriens. Il terminait en ces termes : « Enfin il y a peu d'endroits de l'ouvrage du sieur Aymon que M. l'abbé Renaudot ne réfute par des preuves de fait, tirées de pièces incontestables, tant manuscrites qu'imprimées, et imprimées par les Grecs mêmes en Moldavie. » Les *Nouvelles de la République des Lettres*, rédigées par les amis de Bayle, furent moins aimables, comme on pouvait s'y attendre. « L'auteur, y est-il dit, y prend d'abord la chose sur un ton terriblement haut ; et le lecteur est surpris de le voir tout d'un coup si élevé chanter lui-même son triomphe... Sûr de remporter pleinement la victoire sur un ennemi méprisable, il traite M. Aymon, qu'il regarde déjà comme abattu sous sa puissante main, avec une extrême hauteur et avec le dernier mépris. Il l'accable des reproches les plus vifs et les plus piquants, entre lesquels il n'a pas oublié celui d'avoir, dit-il, volé le manuscrit de son *Concile de Jérusalem* dans la Bibliothèque du roi... Comme ce livre n'est point distribué par chapitres ni par sections, et que ce n'est qu'un texte suivi et continué depuis le commencement jusqu'à la fin sans aucune interruption, je n'entreprendrai point de vous dire ce qu'il contient. Je me garderai bien d'entrer dans cette forêt impraticable, qui n'a ni route, ni sentier. Il est trop facile de s'y égarer[1]. » Ce jugement superficiel et qui veut être spirituel, n'est pas entièrement faux, du moins en ce qui touche la forme touffue et assez désor-

1. *Nouvelles de la République des Lettres*, 1709, mai, p. 576-578.

donnée de l'œuvre. Mais on sent trop chez le critique de Renaudot l'ami et l'avocat d'Aymon.

II

Renaudot lui-même n'attribuait pas une importance trop grande à son œuvre. Toujours désireux de publier ce qu'on pouvait appeler les pièces justificatives de *la Perpétuité*, il donnait la même année et chez le même éditeur, un volume intitulé : *Gennadii Patriarchæ Constantinopolitani Homiliæ de sacramento Eucharistiæ ; Meletii Alexandrini, Nectarii Hierosolymitani, Meletii Syrigi, et aliorum, de eodem argumento Opuscula, Græce et Latine, seu appendix ad acta quæ circa Græcorum de Transsubstantiatione fidem relata sunt in opere de Perpetuitate Fidei*[1].

La préface nous apprend que les pièces contenues dans le volume étaient dues à des envois faits par M. Picques. Elles étaient rassemblées depuis longtemps ; elles auraient pu être publiées depuis plusieurs années, puisque le manuscrit en avait été déjà communiqué à l'évêque de Meaux. Puis on réfute l'accusation d'Aymon. Pour s'opposer aux arguments de *la Perpétuité*, celui-ci divisait les Grecs en deux classes : les Grecs purs, en désaccord avec l'Église romaine, et les Grecs λατινόφρονες, fidèles à la doctrine de la transsubstantiation.

1. In-4°, comprenant une préface de pp. XXXI, des textes grecs avec traduction latine, des dissertations et des notes variées.

En tête du volume étaient données les deux homélies de Gennade, le premier patriarche qui occupa le siège de Constantinople après la prise de la ville par les Turcs ; le texte grec est accompagné d'une version latine, et suivi d'une longue dissertation[1] consacrée à la personnalité de Gennade, qui portait avant son élection le nom de Georges Scholarios, et avait été juge au tribunal impérial, κριτὴς τῆς βασιλικῆς κρίσεως. L'identité de Gennade et de Scholarios était surtout contestée sur la foi de Marguerin de La Bigne qui avait inséré dans sa *Bibliotheca maxima*, sous le nom de Gennade, *qui et Georgius Scholarius*, des œuvres ouvertement favorables aux Latins. Thomas Smith en avait pris occasion pour qualifier l'auteur de l'*Homélie sur la présence sacramentelle de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie*, de λατινόφρων. Renaudot exécute en quelques mots le compilateur de la *Bibliotheca Patrum*, « quo nemo fortassis in ferenda de veterum scriptis sententia infelicior fuit » ; puis il raille Allatius dont les redites perpétuelles sont pieusement conservées à dix, vingt ou trente ans de distance, et sans que rien dans les ouvrages successifs indique une revision sérieuse du premier travail ; enfin, il plaisante Thomas Smith, toujours si empressé à accuser de latinisme tous les Grecs dont la doctrine ne crie pas anathème à tous les articles de foi de l'Église occidentale[1].

Les homélies étaient suivies de plusieurs pièces dont il serait fastidieux et inutile de donner ici l'analyse[2].

1. *Ad Gennadii homiliam de corpore et sanguine Domini Nostri Jesu-Christi Dissertatio* (p. 37-68). Cette dissertation de Renaudot a été insérée dans la *Patrologie gréco-latine* de Migne, au tome CLX, et dans la série latine au tome LXXX (p. 129-166).

2. En voici les titres : *Monitum ad fragmentum : « Verba Marci Ephesii-*

Le *Journal des savants* et les *Nouvelles de la République des Lettres* se prononcèrent sur l'ouvrage. Le premier se contente d'une analyse, faisant ressortir, d'ailleurs soigneusement, que les Gennade, les Meletius Piga, les Nectaire étaient d'ardents adversaires des Latins[1]. L'autre est, à son ordinaire, plus piquant, et cherche volontiers le défaut de la cuirasse. Il s'attaque au discours de Meletius Syrigus contre la confession de Cyrille Lucar, discours qui était bien l'une des parties les plus désagréables aux protecteurs d'Aymon. Il l'accuse d'être forgé de toutes pièces « ou du moins largement interpolé ou modifié par les Jésuites[2] ». Une des choses les plus dignes de remarque dans cet ouvrage sont les attaques dirigées par Renaudot contre Allatius, colosse aux pieds d'argile, extraordinairement surfait par l'emphase de ses compatriotes et par l'ignorance des Latins.

morientis ad Georgium Scholarium » ; le fragment lui-même et la *Responsio Scholarii;* l'*Apologia sanctissimi Metropolitæ Ephesii Domini Marci Eugenii, dicta ex tempore instante ejus obitu ; Ex epistola Gennadii ad Maximum Monachum, Sophianum in sæculo appellatum, et omnes ascetas montis Sina, sacerdotes et alios sanctissimos monachos ;* et ensuite, *Gennadii sive Georgii Scholarii operum notitia.* On trouvait encore dans le même volume une notice biographique : *De Meletio Piga Patriarcha Alexandrino, observatio* (p. 91-99) ; *Ex epistolis manuscriptis manu propria... de immaculatis mysteriis* (p. 100-116, texte grec et version latine) ; *Meletius Papa et Patriarcha magnæ Urbis Alexandriæ et Judex orbis sanctissimo fratri et comministro Philadelphiæ* (p. 117-150, texte grec et version latine); *De Meletio Syrigo*, dissertation (p. 151-155); *Ex libro qui inscribitur Meletii Syrigi de nomine* Μετουσιώσεως (p. 156-162, texte grec et version latine) ; une dissertation sur Nectaire, patriarche de Jérusalem, et l'Epitre contre Claude (p. 163-186) ; la préface synodique, la sentence synodale, avec le texte grec à la suite de la traduction latine, et quelques observations finales (p. 199-213).

1. *Journal des savants*, lundi, 6 janvier 1710, p. 3-11.
2. *Nouvelles de la République des Lettres*, janvier 1709, p. 48-50.

III

On a quelques motifs de croire que les deux ouvrages de l'abbé Renaudot reçurent du public un accueil favorable. Le succès donna du courage à sa timidité. Ses publications se multiplient, de plus en plus volumineuses. En 1711, il donnait une suite à la grande œuvre d'Arnauld et publiait un quatrième volume de *la Perpétuité de la foi*. Il était dédié, nous l'avons dit, à Clément XI. L'auteur rappelait au Souverain Pontife avec quelle bienveillance il avait été reçu de Sa Sainteté, surtout quand il parlait du profit que la théologie scolastique trouverait à fréquenter davantage les antiquités orientales, et en particulier les livres liturgiques. Il raconte brièvement ce qui s'est passé depuis la publication du troisième volume, auquel le ministre Claude, « qui a survécu plusieurs années », n'avait pas fait de réponse. La polémique avec les calvinistes était donc terminée ; mais il restait quelques points à éclaircir. Le nouveau volume avait spécialement pour but d'expliquer plus nettement « les dogmes particuliers des deux principales sectes (orientales), qui sont les Nestoriens et les Jacobites[1]. » On y marquait aussi les témoignages des Orientaux, qui font voir que les paroles de Jésus-Christ doivent être entendues littéralement, et que les Pères rejettent le sens figuré. On traitait

1. *Préface*, p. 5, édit. de 1782.

de l'Invocation du Saint-Esprit dans les liturgies grecques et orientales, question toujours si débattue ; on prouvait enfin, par des arguments et des documents nouveaux, que les Grecs et les Orientaux adoraient véritablement l'Eucharistie. L'auteur se débarrasse en quelques phrases assez dédaigneuses des principaux orientalistes protestants, dont on lui objectait l'autorité : Selden, Saumaise, Golius, Pocock, Hottinger. Il tirait d'autres preuves du volume que nous avons analysé plus haut : le *Commentaire de Gennade*, de Gabriel de Philadelphie, de Mélèce Piga et de Syrigus. Il s'appuyait surtout sur la condamnation portée contre Cyrille Lucar par le synode de Jérusalem, et contre les théories calvinistes de Caryophylle par la sentence synodale de 1694. Il explique enfin, contre Richard Simon, dans quelles circonstances et pour quel motif a été composé cet ouvrage, continuation des trois premiers volumes de *la Perpétuité*. Il note, pour terminer, que la collection fut faite sous la direction « de feu M. de Meaux et de feu M. l'archevêque de Reims qui l'avaient eue entre les mains manuscrite longtemps avant l'impression[1] ».

Dans le premier livre, après avoir exprimé son avis sur la valeur des œuvres théologiques de Goar, Habert, Arcudius, Allatius, l'auteur donne une notion générale des Églises d'Orient, de leur organisation et de leurs usages.

A propos de l'Église d'Éthiopie, il prend à partie le célèbre orientaliste protestant, Job Ludolf, et montre combien était superficielle sa connaissance, tant vantée

1. *Ibid.*, p. 13.

par ses coreligionnaires, de l'histoire et de la langue éthiopiennes. Cette lutte devait se continuer, beaucoup plus vive, après la publication de la collection des Liturgies.

Le second livre a pour but de montrer « le consentement général des Grecs et des autres chrétiens orientaux avec l'Église romaine, sur la doctrine de la présence réelle et sur l'adoration de l'Eucharistie ». La preuve en est tirée principalement de la manière dont Grecs et Orientaux interprètent les mots : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang ». De nombreux passages des théologiens orientaux, des liturgies coptes, éthiopiennes, jacobites, nestoriennes, servent aussi à cette démonstration.

Dans le troisième livre, l'auteur cherche des arguments en faveur de la même thèse dans la discipline en usage dès les premiers siècles. La préparation eucharistique, la bénédiction des objets du culte, l'élévation de l'Hostie, la communion et les cérémonies préliminaires de la confession de foi, sont autant de preuves de la croyance des Orientaux. Cette croyance ressort aussi de l'adoration de l'Eucharistie, pratiquée non seulement avant, mais après le Concile de Florence, et qui trouve place non pas à la consécration, comme dans l'Église latine, mais un peu avant la communion, au *Sancta sanctis*. Cette adoration est usitée à la fois chez les Grecs, les Coptes, les Jacobites Syriens, et les Nestoriens. La foi constatée chez ces peuples à divers miracles eucharistiques, l'horreur que tout l'Orient témoigne contre toute profanation de l'Eucharistie, quelle qu'elle soit, sont encore pour Renaudot des indices certains de la foi des Orientaux à la présence réelle.

Le livre IV est le plus neuf et le plus intéressant. Il

consiste en une longue dissertation en huit chapitres sur les liturgies : leur nombre (on en compte quarante et une), leur forme générale, leur authenticité, leur autorité qui ne vient pas de l'auteur supposé dont elles portent le nom, mais de leur usage officiel et de leur commun accord dans ce que l'on regarde comme essentiel. Renaudot fait, à l'occasion, une critique sévère d'André Rivet [1], et termine par une apologie de l'usage catholique en ce qui regarde la célébration des offices et prières publiques dans une langue inconnue au peuple.

Les livres suivants, V à IX, ne sont qu'un retour sur la polémique antérieure ; ils donnent des « éclaircissements » sur les divers auteurs grecs dont on avait cité le témoignage dans *la Perpétuité*. Le livre X démontrait que l'on ne peut « supposer qu'il soit arrivé un changement entier de doctrine sur la présence réelle dans les Églises orientales ».

Cette œuvre prouve des recherches minutieuses et très étendues dans les manuscrits et une connaissance extraordinaire pour l'époque de l'histoire et surtout de la théologie orientale. On y retrouve à chaque instant le disciple intellectuel de Jean Morin.

Les mêmes qualités sont encore plus apparentes dans le tome V, qui vit le jour en 1713. Ici, Renaudot s'élève assez durement, par la voix de Melchior Cano, contre ces théologiens, « qui ont prétendu éclaircir les questions théologiques par des arguments frivoles », surtout en ce qui regarde la discipline des sacrements, mais qui, ne citant ni les Conciles ni les Pères, « avec des chicanes

1. André Rivet (1572-1651), ministre et savant protestant ; son ouvrage principal est l'édition des *Critici sacri*, avec un *Traité de la lecture des Pères*.

puériles, veulent se faire passer pour scolastiques et théologiens, n'étant ni l'un ni l'autre, qui remplissant l'École de pitoyables sophismes, se rendent ridicules auprès des savants et méprisables auprès de ceux qui ont plus de délicatesse[1] ».

Renaudot détestait sincèrement ces faux théologiens, ignorants de tout ce qui n'était pas dispute ou formule scolastique, prêts à condamner tout ce qui s'écartait en Orient de la discipline occidentale, instruments de choix pour perpétuer le malentendu entre Orientaux et Occidentaux et creuser de plus en plus le fossé qui sépare l'Église latine de toutes les autres. Il travailla de tout son pouvoir à en diminuer le nombre ; ce fut le motif de plusieurs mémoires sur les missionnaires en Orient. Mais il ne se faisait guère illusion sur leur efficacité. Parlant de l'un d'eux et des remerciements qu'on lui avait adressés à son occasion, il ajoutait avec mélancolie : « Il est vrai qu'on n'en a fait aucun usage » ; néanmoins il continuait son œuvre sans se lasser[2]. Ces mémoires n'ont pas perdu toute leur valeur et peut-être ne seraient pas, même aujourd'hui, sans utilité. On y trouve des remarques et des réflexions, souvent trop mordantes, contre l'ignorance et la déplorable insuffisance des missionnaires latins en Orient[3].

1. Préface, p. XXI (édit. de 1782).

2. Le tome XIII des *Manuscrits Renaudot* est consacré en grande partie à ces questions. Un mémoire (p. 400-415) commence par ces mots : *Quæ ad Missionum propagandæ conservandæque fidei causa institutarum* (une copie occupe les pages 416-434) ; un autre, beaucoup plus étendu, et que nous possédons aussi en double (p. 596-635 et p. 740-767), porte le titre : *De missionibus ad Orientis Ecclesias faciendis, ubi agitur præcipue de necessaria apostolico ministro doctrina.* Je ne sais auquel des deux se rapporte le mot de Renaudot.

3. On peut juger du genre de ces *Mémoires* par l'anecdote suivante ra-

Ce tome V formait comme le complément des précédents et le couronnement de l'œuvre d'apologétique, entreprise jadis par Arnauld contre les protestants. « Mon dessein, écrivait Renaudot dans la préface du précédent volume, était de joindre à celui-ci un traité particulier, pour prouver que les Grecs, aussi bien que les autres chrétiens orientaux, s'accordent avec l'Église catholique sur tous les points que les premiers Réformateurs ont pris pour prétexte de leur séparation. Mais, comme cela aurait trop grossi ce volume, il a paru plus à propos de réserver cette matière pour un ouvrage à part, qui pourra paraître dans peu de temps, puisqu'il était achevé avant qu'on commençât l'impression de celui-ci [1]. » Et il ajoutait, non sans quelque pointe de vanité : « Ce travail était d'autant plus nécessaire que personne ne l'a encore entrepris ; ou si quelques auteurs ont parlé de la créance et de la discipline des Grecs et des Orientaux sur les sacrements, ils l'ont fait avec beaucoup de négligence, la plupart sans avoir connu les livres ecclésiastiques, ni ceux des théologiens grecs et orientaux ; d'autres, sans aucun principe de théologie, et sans connaissance de l'antiquité ; ce qui a fait qu'ils ont condamné trop facilement ce qu'ils n'entendaient

contée dans l'un d'eux : « Je me souviens d'avoir entretenu un Capucin qui avait été longtemps employé dans les missions de Syrie, et qui parlait volontiers de ses travaux évangéliques. Je lui demandai s'il ne s'était pas appliqué à la lecture de quelques-uns de ces livres que je lui nommais comme étant fort propres à ouvrir les yeux aux schismatiques. Il me répondit que non, et prenant ensuite un air de capacité : *Mais, Monsieur*, me dit-il, *croyez-vous que, dans tous ces livres dont vous parlez, il y ait quelque chose de comparable à la théologie du P. Yves ?* [Yves de Paris, Capucin (1593-1678), auteur d'une *Théologie naturelle*, en 4 vol. in-4°, et d'un *Digestum Sapientiæ*, en 3 vol. in-fol.]. *Manuscr. Renaudot*, t. XIII, p. 385-386.

1. Préface du tome IV, p. 10 (éd. 1782).

pas; qu'ils ont attribué à ces chrétiens des hérésies toutes nouvelles, ce qui les a rendus plus éloignés de la réunion, et mis nos théologiens et nos missionnaires hors d'état de la procurer, puisque la plupart n'ont combattu que des chimères; et, ce qui était encore plus dangereux, ils ont condamné des pratiques autorisées par l'usage de l'ancienne Église, et par conséquent à couvert de toute censure [1]. »

Au point de vue de l'histoire sacramentaire, beaucoup de pages de ce volume seraient à citer. Elles étaient neuves à cette époque; mais, malgré leur incontestable vérité, elles n'ont pas encore passé dans nos Manuels de théologie.

Dans le livre I, l'auteur veut donc prouver que les Grecs connaissent et admettent les sept sacrements de l'Église latine, comme institués par Jésus-Christ, et qu'il n'y a jamais eu d'hérésie parmi eux sur ce point; ce qui est vrai des Grecs l'est aussi des Orientaux, orthodoxes, schismatiques ou hérétiques.

Le livre II traite, en particulier, du baptême et de la confirmation.

Le IIIe et le IVe exposent la doctrine du sacrement de pénitence. Mais il semble qu'ici l'érudition, si étendue soit-elle, ne laisse pas dans l'esprit une impression aussi satisfaisante qu'on l'eût désiré. Elle paraît superficielle; les citations sont trop longues, insuffisamment liées; elles ne forment pas un corps de doctrine, un système bien coordonné.

L'extrême-onction et l'ordre sont l'objet du livre V^e.

1. *Perpétuité*, t. V, l. I, c. I, p. 2 (1782).

Le caractère sacramentel du mariage, prouvé par l'enseignement oral de l'Église grecque et orientale, par les rites usités dans sa célébration, par la discipline, est étudié dans le VIe, qui se termine par quelques chapitres sur diverses questions disciplinaires : les secondes, troisièmes et quatrièmes noces en Orient, le divorce en cas d'adultère, le mariage des diacres, des prêtres et des moines.

Le livre VII parle de l'autorité de la tradition, de la dévotion à la sainte Vierge et aux Saints, de la vénération des reliques et des images, du signe de la croix, de la discipline des Églises d'Orient touchant les traductions et la lecture de l'Écriture sainte ; le livre VIII, de la communion sous les deux espèces et de la prière pour les morts, qui est faite par toutes les Églises orientales et occidentales, quelles que puissent être les diversités de doctrine sur les points accessoires, par exemple sur le mode des peines endurées après la mort. Un IXe et dernier livre traite principalement des collections de canons des Églises orientales. On y trouve quelques reproches adressés à Abraham d'Ekhel et à Richard Simon.

Parvenu au bout de sa tâche, Renaudot se félicitait d'avoir montré si clairement l'identité de foi entre les Églises orientales et l'Église catholique d'Occident sur l'Eucharistie, d'abord, puis sur les autres sacrements. Ce commun consentement prouvait de toute évidence que la foi de l'Église catholique, la foi des Apôtres, était la seule véritable. Et il terminait par ces paroles vraiment chrétiennes : « Nous espérons que ceux qui examineront sans prévention des preuves aussi convaincantes

du consentement général de toutes les Églises, sur les points qui ont divisé celle d'Occident, reconnaîtront la vérité de ce que saint Augustin a dit avec tant de raison contre les Donatistes au nom des catholiques : Je suis dans le corps de Jésus-Christ, je suis dans l'Église de Jésus-Christ. Si le corps de Jésus-Christ parle en toutes les langues, je suis dans toutes les langues : la grecque, la syriaque, l'hébraïque, et toutes les autres sont mes langues, parce que je suis dans l'unité de toutes les nations[1]. »

Telle est cette œuvre de *la Perpétuité de la foi*, commencée par le grand Arnauld contre les calvinistes et achevée par Renaudot. Elle porte la marque de l'esprit éminent qui la conçut et du temps qui la vit naître. On doit la considérer comme un essai de vulgarisation de la théologie positive sur les sacrements et, en particulier, sur l'Eucharistie. Elle est comme la continuation de l'œuvre de Petau, de Morin, de Goar, et un peu aussi de Thomassin. Les protestants reprochaient à l'Église catholique d'avoir oublié ses origines et corrompu son enseignement ; ils se vantaient de remonter à la pure doctrine de Jésus-Christ, des Apôtres, des premiers disciples ; ils tournaient en dérision les interminables discussions de la scolastique dégénérée. Les besoins de la polémique obligeaient donc les défenseurs du dogme catholique à montrer, par des preuves capables d'éclairer même les esprits superficiels, l'inanité de ces reproches. *La Perpétuité de la Foi* contribua dans une large mesure à cet heureux résultat.

1. *Perpétuité de la Foi*, t. V, liv. IX, c. IX, p. 637 (1782).

La partie de cette œuvre qui appartient en propre à l'abbé Renaudot ne fut pas la moins érudite ni la moins remarquée. On peut juger de l'impression produite aux attaques dont elle fut l'objet de la part des protestants de toutes les confessions.

Pour en rendre l'action plus efficace, on forma le dessein de la traduire en langues étrangères. Sur la fin du pontificat de Clément XIV, il était sérieusement question d'en donner une traduction latine dont le pape avait accepté la dédicace[1]. Nous ignorons si cette entreprise a été exécutée.

IV

L'année même où paraissait le tome V de *la Perpétuité*, Renaudot publiait un ouvrage appelé à une moins grande diffusion, mais dont l'importance n'était pas moins considérable : l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie*[2]. La matière de cet ouvrage était un sujet tout nouveau pour le public savant. Quelques années auparavant, il est vrai, le jésuite J.-B. du Sollier[3] avait publié dans le tome VII des *Acta Sanctorum* de juin une

1. Comp. la *Préface historique et critique*, mise par Migne en tête de son édition de *la Perpétuité*, t. I, c. 198.
2. *Historia Patriarcharum Alexandrinorum Jacobitarum a D. Marco usque ad finem sæculi XIII, cum catalogo sequentium Patriarcharum et collectaneis historicis ad ultima tempora spectantibus*. Paris, François Fournier, rue Saint-Jacques, aux armes de la Ville, 1713, in-4° de 612 pages.
3. Né en 1669, dans le Courtraisis, mort en 1740.

longue dissertation sur les Patriarches d'Alexandrie[1]. Mais le P. du Sollier, disciple de Papebroch, n'avait pas le génie de son maître[2]. Sa dissertation péchait par insuffisance à la fois de critique et de documentation. Il avait consulté Elmacin[3], le *Chronicon* d'Ibn Rahib traduit par Abraham d'Ekhel[4], et surtout l'*Histoire de l'Église d'Alexandrie* de Wansleb[5]. Il connaissait les *Annales* d'Eutychius[6], éditées par Selden[7] et Pocock[8].

1. Ad tom. VII Junii *Tractatus præliminaris de Patriarchis Alexandrinis cum appendice ; de initiis, erroribus institutis Copto-Jacobiticis* (l'imprimatur est du 28 juin 1709). Le *tractatus* fut tiré à part, en 1708, à Anvers, p. 156.

2. Voici comment l'un des Bollandistes actuels juge du Sollier : « Bien qu'on ne puisse admirer en lui le beau talent de Papebroch, ce n'était pas le premier venu. D'autre part, son époque, en particulier le temps où il dirigea l'œuvre en qualité « d'ancien », ne fut certes pas une des plus brillantes du Bollandisme... Si nous avions à signaler, dans la partie ancienne de la collection, quelques études où se remarquerait une moins grande fermeté, et une *insuffisante rigueur dans la critique*, c'est à lui que nous songerions tout d'abord. » (*Analecta Bollandiana*, 1903, p. 454, art. de A. Poncelet, sous le titre « *Treverensia ?* »)

3. El-Macin, historien arabe chrétien, mort vers 1273. La seconde partie de son histoire fut traduite et publiée en partie par Erpenius, en 1625, sous le titre d'*Historia saracenica... usque ad initium imperii Atabecæi*.

4. Abraham d'Ekhel ou Ecchellensis, Maronite, fut pendant plusieurs années interprète du Roi Très Chrétien pour les langues syriaque et arabe ; il mourut en 1664, à Rome. Il avait donné une traduction du *Chronicon orientale* d'Ibn Rahib, avec un supplément sur l'histoire des Arabes avant Mahomet. Paris, 1653, in folio. C'est l'ouvrage que consulta du Sollier.

5. Wansleben ou Wansleb, protestant, né en Allemagne, en 1635, envoyé par Ludolf en Éthiopie, s'arrête au Caire, rentre en Europe, où il se convertit et se fait dominicain ; envoyé de nouveau en Égypte à la recherche de manuscrits pour la bibliothèque du roi, par Colbert, il y fait de longs voyages et publie à son retour définitif, en 1677, une *Histoire de l'Église d'Alexandrie*, écrite en 1672 et 1673, au Caire, d'après Abulbircat. Il mourut en 1679. Sa liste des patriarches coptes est poussée jusqu'en 1673. Renaudot connaissait Wansleb, dont il appréciait la science philologique, disant de lui : « Il sait fort bien l'éthiopien. » (*Manuscrits*, t. XXIII, p. 253 v°.)

6. *Eutychii Ægyptii patriarchæ Orthodoxorum Alexandrini... Ecclesiæ suæ origines* (édit de Selden) ; celle de Pocock parut en 1658, sous ce titre : *Contextio gemmarum, sive Eutychii patriarchæ Alexandrini Annales*. Abraham d'Ekhel en donna une nouvelle édition, avec une version nouvelle également, en 1661.

7. Jean Selden (1584-1654), célèbre jurisconsulte et orientaliste anglais.

8. Edouard Pocock (1604-1691), théologien et orientaliste anglais.

A ces sources imprimées, du Sollier ajoutait les renseignements reçus de ses confrères, missionnaires en Égypte, en particulier du P. du Bernat, et les avis que Papebroch avait jadis obtenus de Ludolf[1]. Mais du Sollier était incapable de recourir par lui-même à la principale source de l'histoire des patriarches d'Alexandrie, l'ouvrage arabe de Sévère, évêque d'Eschmounaïm, qui était et qui est demeuré inédit jusqu'à ce jour[2].

Renaudot, qui avait l'avantage de pouvoir consulter les auteurs arabes, donna une dissertation infiniment supérieure à celle du P. du Sollier. L'analyse, suivie et substantielle, du récit de Sévère et de ses continuateurs : Michel de Tanis, Mauhoub fils de Mansour, Marc fils de Zaraa, forme la trame de son histoire. Il y ajoute, à l'occasion, des renseignements puisés chez les autres écrivains orientaux, Elmacin, Barhebræus, Abulbircat, Makrizy. L'histoire se poursuit jusqu'à Cyrille, soixante-quinzième patriarche, mort en 1243. Elle avait le mérite de former un tout bien enchaîné et solidement documenté. Elle était complétée par une liste des patriarches depuis Cyrille, jusqu'à Tucky, qui vivait dans les premières années du XVIIe siècle.

L'histoire des Patriarches fournissait à Renaudot l'occasion de raconter divers événements religieux ou même politiques accomplis pendant la durée de leur ponti-

1. Job Ludolf (1624-1704), orientaliste allemand et protestant de grand mérite. Son œuvre principale, pour l'objet que nous étudions, est : *Historia æthiopica*, avec appendice, 1681-1694.

2. Un savant arabisant, M. Ch.-Fr. Seybold, professeur à Tübingen, en donne actuellement la première édition dans le *Corpus scriptorum Christianorum orientalium*, publiés sous la direction de MM. Chabot, Guidi, Hyvernat et Carra de Vaux.

ficat. Il ne manqua pas de le faire, et s'arrêta volontiers à l'exposé des questions dogmatiques ou disciplinaires soulevées par ses prédécesseurs. Son ouvrage reçut en général un accueil très favorable. Il n'est cependant pas exempt d'imperfections. Assemani a signalé, dans sa *Bibliotheca orientalis*, plusieurs inexactitudes que Renaudot n'avait pu éviter, faute d'avoir pu consulter un manuscrit de la Chronique syriaque de Barhebræus qui manquait dans les bibliothèques de Paris. Mais dans l'ensemble l'ouvrage est exact. Il est encore aujourd'hui recherché et consulté avec fruit.

V

Il ne nous reste à mentionner, pour compléter l'énumération des publications de Renaudot, que les *Anciennes Relations des Indes et de la Chine*, le Mémoire sur les versions arabes d'Aristote, et la traduction de la vie de saint Athanase.

Le premier de ces ouvrages parut en 1718 [1]. Il contient deux relations traduites de l'arabe, des remarques du traducteur sur ces relations et des éclaircissements sur ce qui regarde l'histoire et les coutumes de la Chine, sur la prédication du christianisme et l'entrée des Maho-

1. Le titre complet est : *Anciennes relations des Indes et de la Chine, de deux voyageurs mahumétans qui y allèrent dans le IXe siècle, traduites d'Arabe avec des remarques sur les principaux endroits de ces relations.* Paris, 1718, in-8°.

métans et des Juifs en ce pays, et sur la science des Chinois. Selon Saint-Martin [1], le manuscrit dont Renaudot se servit ne serait qu'un extrait du célèbre historien arabe Maçoudy [2], et l'éditeur ne s'en serait pas aperçu. Le P. Prémare, jésuite, missionnaire en Chine, donna dans les *Lettres édifiantes* [3] une longue critique de ce volume, relevant diverses erreurs et blâmant à juste titre la crédulité de l'éditeur, se gardant bien toutefois de dire que plusieurs des éclaircissements incriminés avaient pour base les récits de ses propres confrères. Renaudot travaillait déjà à cet ouvrage en 1684. Son ami Bernou, en lui donnant quelques détails sur la grande muraille de Chine, d'après la relation d'un P. Jésuite, ajoutait : « Voyez si vos Mahométans en ont parlé [4]. » Malgré ses défauts, l'ouvrage eut du succès. Il eut même les honneurs d'une traduction anglaise, qui parut à Londres en 1732 [5].

La dissertation sur Aristote, adressée par Renaudot à son ami Antoine-Marie Salvini [6], fut publiée par Fabricius dans sa *Bibliotheca Græca* [7]. Il y parle du mouvement intellectuel dans les États mahométans, des

1. *Biographie Michaud*, art. *Renaudot*.
2. Il vivait au xe siècle de notre ère. Son ouvrage, intitulé *Les Prairies d'or*, a été publié avec une traduction française par M. Barbier de Meynard (9 vol. in-8°).
3. T. XI (1724), p. 448-482.
4. Lettre de l'abbé Bernou, du 3 avril 1684. — *Manuscrits Renaudot*, t. XLII, f. 112 v°. Nous nous sommes demandé si ce n'était pas *l'Histoire mahométane* que Bernou avait en vue dans une autre lettre et dont il ne reste pas trace ; comp. ci-dessus, p. 42.
5. Je dois ce renseignement à M. Marchal, conservateur à la Bibliothèque Nationale.
6. Antoine-Marie Salvini (1653-1729), littérateur italien.
7. Elle a pour titre : *De Barbaricis Aristotelis librorum versionibus disquisitio, ad virum eruditissimum Antonium Mariam Salvinium Græcæ linguæ in Academia Florentina professorem* (*Bibl. Gr.;* Hamb., 1793, t. III, p. 294).

divers traducteurs et commentateurs d'Aristote, de leur action et de leur influence, et affecte un profond mépris pour les « cœnosos fontes philosophiæ scholasticæ[1]. »

La traduction latine de la *Vie de saint Athanase* fut faite sur un texte arabe à la demande de Montfaucon, qui l'inséra dans son édition des œuvres de ce grand docteur, publiée en 1688 ; elle est reproduite dans la *Patrologie grecque*, de Migne.

L'œuvre inédite de Renaudot formait à l'époque de sa mort un ensemble beaucoup plus volumineux que les ouvrages publiés pendant sa vie. Les circonstances fâcheuses et décourageantes que l'auteur dut traverser, et peut-être aussi les occupations absorbantes que lui imposait la direction de *la Gazette*, enfin le rôle politique qu'il remplit pendant plusieurs années, l'empêchèrent sans doute de mettre au jour un bon nombre de travaux déjà préparés pour l'impression.

Le *Mercure de France* de janvier 1731 a donné une liste de ces travaux[2] qui, assurément, ne sont pas tous de première valeur. Les travaux liturgiques étaient cependant dignes d'être publiés et l'ont été depuis par Denzinger. Nous en parlerons dans la seconde partie de notre étude. L'abbé Migne a aussi donné, dans le tome Ier du *Cursus completus Sacræ Scripturæ*, différentes parties jusqu'alors inédites de l'œuvre de Renaudot[3].

1. Il existe encore une copie manuscrite de ce travail. *Manuscrits Renaudot*, t. XXVIII, p. 110-117.

2. Il nous a paru superflu de reproduire cette liste, qui est avantageusement remplacée par l'*Inventaire sommaire* de M. Omont.

3. Il suffira d'en indiquer les titres. Il va sans dire que les récents travaux sur la critique biblique ont enlevé à peu près toute valeur à ces dissertations : 1° *De Scripturæ Versionibus quæ apud Orientales in usu sunt;* 2° *de Versionibus arabicis sacræ Scripturæ* (la dissertation n'est pas publiée

Parmi les ouvrages demeurés inédits jusqu'à ce jour, il convient de donner une mention spéciale à la *Dissertatio apologetica adversus Simeonem Josephum Assemanum, Maronitam, Bibliothecæ orientalis scriptorem*, et à la Dissertation plus étendue *de Maronitis*. Nous n'avons pas retrouvé la première. La seconde forme la deuxième partie du tome XVIII des *Manuscrits de Renaudot*, et comprend 144 pages. Elle constitue la critique la plus sérieuse et la plus complète des prétentions des Maronites, et en particulier de leur prétention à la perpétuelle orthodoxie. L'on n'a rien dit, en ces derniers temps, de plus net, de plus solide, de plus clair sur l'histoire véritable de cette nation si longtemps attachée au monothélisme et réunie en masse à l'Église romaine à l'époque des Croisades[1].

intégralement); 3° *De sacræ Scripturæ versionibus arabicis, secundum Græcam septuaginta interpretum* (Ici encore Migne n'a pas donné le texte entier de Renaudot: plusieurs pages du manuscrit sont inédites); 4° *De Scripturæ sacræ libris et variis eorum versionibus orientalibus*; enfin, 5° *De Librorum sacrorum antiquitate et authentia.* Cette dernière dissertation est dirigée surtout contre les opinions de Richard Simon.

1. Nous croyons savoir que M. J.-B. Chabot a l'intention de publier cette dissertation, en l'enrichissant de notes et d'éclaircissements puisés à des sources inconnues de Renaudot, et qui ne feront que confirmer les arguments du savant orientaliste.

CHAPITRE VIII

I. Dernières années. — II. Saint-Germain-des-Prés.
III. Mort de Renaudot. — IV. Son portrait.

I

La publication des deux derniers tomes de *la Perpétuité*, de l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie*, de la *Collection des Liturgies orientales* avait donné une nouvelle célébrité au nom de Renaudot. Mais elle n'avait rien changé à ses habitudes de simplicité et de piété. A chaque veille de fête, notre abbé allait prendre logement chez les moines de Saint-Germain-des-Prés. Là, une chambre lui était réservée avec un petit coin, d'où il avait vue dans l'église et pouvait assister aux saints offices. Quelquefois il se rendait à Saint-Denis.

L'âge n'apaisait pas ses ressentiments contre les procédés de la Cour romaine, contre l'inintelligence de la Propagande, contre les intrigues des Jésuites[1]. Il deve-

1. Dans une lettre privée, il appelle ceux-ci « les torticolis ». Toutefois, il était de l'avis du P. Baltus contre l'*Histoire des Oracles* de Fontenelle.

nait au contraire de plus en plus « gallican ». Être gallican c'était, pour lui, concilier sa religion et son patriotisme. Nous l'avons vu tenant compagnie à Boileau malade et médisant avec lui des Jésuites et de la jeune génération des « modernes ». Après la mort de Boileau, ses sentiments jansénistes s'affermirent de plus en plus. Ses relations de famille et d'amitié, son intimité avec Arnauld et ses parents, l'austérité de sa conduite et de sa morale, ses souvenirs de l'Oratoire, son amitié avec les moines de Saint-Germain-des-Prés, tous plus ou moins suspects de pencher vers les erreurs de Jansénius, ne pouvaient que fortifier l'inclination naturelle de son caractère. Au reste, tout ce que l'Église de France comptait de plus vénérable et de plus estimé parmi ses docteurs et ses prélats partageait à cette époque le même sentiment.

Renaudot fut très satisfait des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* de Quesnel. Il était heureux de trouver dans cet ouvrage un grand nombre de citations des Pères de l'Église, et chaque nouvelle édition, qui développait les réflexions et multipliait les citations des Pères, lui causait un nouveau plaisir. Il n'y vit pas ces erreurs doctrinales qui effrayaient plusieurs théologiens. Voltaire raconte qu'à une audience de Clément XI, l'abbé Renaudot trouva le pape lisant le livre de Quesnel, et entendit de sa bouche ces paroles : « Voilà un livre excellent. Nous n'avons personne à Rome qui soit capable d'écrire ainsi ; je voudrais attirer l'auteur auprès de moi[1]. » Et, ajoute Voltaire : « C'est le même pape qui condamna le livre. » Nous ne savons ce qu'il en est de

1. Voltaire, *le Siècle de Louis XIV*, chap. XXVII.

la vérité de l'anecdote. Mais les actes de Clément XI ne furent point pour plaire à Renaudot.

Louis XIV, animé envers l'Église d'un dévouement incontestable quoique parfois insuffisamment éclairé, avait réussi à maintenir une paix apparente et à réduire au silence les plus farouches « appelants ». A peine le roi fut-il mort que, sous le gouvernement sceptique du Régent, l'opposition contre la bulle *Unigenitus* se donna libre cours. On accusait cette Constitution pontificale d'altérer la pureté de l'Évangile. Noailles, archevêque de Paris, était au premier rang des opposants, et la cour de Rome menaçait de le déposer du cardinalat. La mort du roi le délivra de toute contrainte. Il savait d'ailleurs qu'il était suivi dans son opposition par une grande partie de l'épiscopat et des théologiens de l'Église de France. Le pape, ému des périls que ces manifestations faisaient courir à la foi, résolut de frapper un grand coup. Il expédia à son nonce des instructions énergiques. Un bref adressé aux évêques opposants leur enjoignait d'accepter la bulle sans restriction, sans délai, sans modification. Il menaçait de nouveau le cardinal de Noailles de lui enlever la pourpre et de le traiter suivant toute la rigueur des canons, s'il ne se soumettait dans un délai de deux mois. Les pièces ne furent pas communiquées officiellement à leurs destinataires ; mais la menace était de telle nature que les opposants avisèrent au plus tôt aux moyens d'en prévenir les effets. On répandit le bruit que le cardinal de Noailles se décidait à accepter provisoirement la bulle, et demanderait ensuite au pape des explications doctrinales sur certaines assertions qui y étaient formulées. Cette nouvelle fut le signal d'un

soulèvement du clergé de Paris contre la Constitution. La Faculté de théologie, les curés de la ville, les membres de plusieurs Ordres religieux vinrent supplier l'archevêque de ne pas se soumettre. L'abbé Renaudot, que ses œuvres avaient mis au premier rang des savants ecclésiastiques, se signala par la vivacité de son opposition. Il appartenait, par sa résidence, à la paroisse de Saint-Eustache. Le curé, M. Secousse, qui adhéra dans la suite à l'appel du cardinal, n'avait pas encore pris de détermination ; il refusa de présenter son clergé au cardinal et de porter la parole en son nom. L'abbé Renaudot le remplaça. En remettant à l'archevêque l'adresse de ses confrères, il ajouta, comme pour s'excuser de ne l'avoir pas signée : « Je n'ai point, Monseigneur, signé cette lettre, parce que j'ai appris de l'antiquité que la fonction des clercs, tels que je suis, était seulement de porter les lettres des évêques et des prêtres. Au reste celle-ci contient tous mes sentiments, et je suis prêt de faire voir, si Votre Éminence me l'ordonne, que la Constitution est aussi contraire à la doctrine de l'Église d'Orient qu'à celle de l'Église d'Occident. A la vérité, les disputes sur la grâce n'ont pas été agitées dans les Communautés orientales ; mais leurs seules liturgies fournissent plus de preuves qu'il n'en faut pour montrer que les Orientaux n'étaient pas Molinistes. » L'archevêque répondit en souriant : « Mais, Monsieur, il est bien mal que des prêtres et des clercs se séparent de leur curé. » « Cette séparation, Monseigneur, répondit l'abbé, est édifiante, lorsqu'elle ne se fait que pour demeurer plus étroitement uni à son évêque. » Tel est le récit fait par l'auteur janséniste qui composa le *Nécrologe des appelans et*

opposans à la Bulle Unigenitus[1]. Nous n'avons aucun motif sérieux d'en contester la véracité. Les mémoires de Quirini, les notes mêmes que nous avons déjà citées des *Manuscrits de Renaudot* lui donnent une assez grande vraisemblance.

II

Il est assez malaisé de fixer l'époque à laquelle commencèrent les relations de Renaudot avec l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui comptait parmi ses religieux de nombreux opposants à la Bulle. Déjà, en 1685, l'abbé Bernou, annonçant l'arrivée à Rome de Dom Mabillon[2] et de Dom Germain[3], parle de ces deux savants religieux comme d'amis intimes de son maître[4]. Quelques semaines plus tard, Mabillon quittait Rome pour un voyage en Calabre. Renaudot lui écrit comme à un véritable ami et le tient au courant de ses projets

1. Voici le titre complet de l'ouvrage : *Nécrologe des appelans et opposans à la Bulle « Unigenitus » de l'un et de l'autre sexe, avec des pratiques et des prières à chaque article; Ex omni tribu et lingua, et populo, et natione, Apoc. V, 9. s. l. MDCCLV*; le passage que nous venons de citer est p. 151. — Même affirmation dans le *Nécrologe du XVIII*e *siècle* (1760, t. I, p. 60), ouvrage janséniste publié sans nom d'auteur.

2. Jean Mabillon (1632-1707), le célèbre auteur du traité *De re diplomatica*, de la *Liturgia Gallicana*, du *Museum Italicum*, des *Annales Ordinis sancti Benedicti*, etc.

3. Michel Germain (1645-1694), compagnon de Mabillon, qu'il aida dans la composition du traité *De re diplomatica*.

4. « Vous avez raison, dit-il, de les aimer et estimer... Je les ai vus et revus... J'ai même bu avec eux à votre santé, ce que je crois pieusement que vous n'avez pas fait à la mienne. » (*Manuscrits Renaudot*, t. XLII, f. 226).

scientifiques [1]. Plusieurs fois il servit d'intermédiaire aux Bénédictins près de ses amis de Florence [2].

En 1701, pendant son séjour à Rome, il aide les religieux de Saint-Germain-des-Prés de tout son crédit auprès du pape [3]. Quand le traité sur la *Logarique ancienne et nouvelle* d'Alexis Comnène, publié par Montfaucon dans les *Analecta Græca*, fut attaqué par Jacques Gronovius, le savant bénédictin répondit à son contradicteur sous la forme d'une lettre latine adressée à Renaudot [4].

Nous avons dit que l'abbé avait l'habitude — au moins depuis 1694 — d'aller passer à l'abbaye la veille et le jour des grandes fêtes [5]. Ses relations avec les religieux devinrent de jour en jour plus étroites. Le cardinal d'Estrées, abbé commendataire de l'abbaye, l'avait au reste choisi pour vicaire général.

Désireux de contribuer au progrès des études ecclésiastiques dont l'abbaye était le centre le plus vivant, Renaudot lui fit donation, en 1715, d'une somme de dix mille livres, « à la charge de lui payer annuellement cinq cents livres de rente pendant sa vie, et d'employer après sa mort ladite rente de cinq cents livres annuellement à l'entretien de la Bibliothèque dudit monastère [6] ».

1. Voir la lettre reproduite ci-après, p. 171.
2. On trouvera des renseignements sur ce point dans la *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, édition Valéry. Lyon, 1846. Voir, en particulier, t. I, p. 197 ; t. II, p. 151, 169 ; t. III, p. 138, 193.
3. Voir *Correspondance inédite des Bénédictins*. Lettre de Laparre à Mabillon, 9 août 1701 (Bibl. Nat., f. fr. 19666, f. 75).
4. Vanel, *le Nécrologe des religieux de Saint-Germain*, p. 199.
5. Cf., par exemple, lettre de Renaudot à Mabillon, 24 décembre 1694. *Correspondance des Bénédictins* (Bibl. Nat., 19656, f. 236).
6. *Registre de la Diète et Assemblée des supérieurs majeurs de la Congrégation de Saint-Maur*, tenue à Saint-Germain-des-Prés, le quatrième

La vie de son ami Mabillon, écrite par Dom Ruinart, ne put paraître que grâce à ses instances qui surmontèrent l'opposition du supérieur général Dom Boistard [1].

On le pria aussi de donner quelques leçons de langues orientales à plusieurs des jeunes religieux. Dans les dernières années de sa vie, on lui réserva une chambre à l'infirmerie ; il y venait coucher les dimanches et fêtes, et avait une clé qui lui permettait d'assister aux offices du jour et de la nuit, d'une tribune située « au-dessus de la porte, par laquelle on va de la chapelle de Saint-Casimir au dortoir [2] ».

L'abbé Renaudot, sentant le poids des années s'aggraver, se détachait des embarras et des affaires de ce monde. En 1716, il avait obtenu du Régent que le privilège des *Gazettes* fût transmis, à titre de survivance, à son neveu M. de Verneuil, secrétaire du Cabinet du roi. Malgré la suppression, par le chancelier Voisin, de la pension sur le sceau qu'on lui avait longtemps servie à cause de ses services politiques, il faisait distribuer chez lui des aumônes considérables ; « et personnellement, ajoute Gros de Boze, il ne refusait jamais un pauvre, ni le laissait aller sans lui avoir donné ces instructions et ces avis que les malheureux reçoivent communément si mal

dimanche après Pâques, 23 mai 1715 (*Archives Nationales*, LL, 992, f. 149). La même année, la Congrégation acceptait la bibliothèque de Baluze, « pour laquelle on lui paiera annuellement 1.000 écus pendant sa vie et 10.000 écus à ses héritiers après sa mort » (*Ibid.*, f. 141 v°).

1. Nous empruntons ce détail au *Nécrologe des Religieux de la Congrégation de Saint-Maur* (Paris, 1896, in-4°, p. 89), édité par M. Vanel à qui nous sommes redevable de plusieurs autres renseignements sur les relations de l'abbé Renaudot avec Saint-Germain-des-Prés.

2. Cette chapelle, dédiée aujourd'hui encore à Saint Casimir de Pologne et à Saint François-Xavier, est sur le côté gauche de l'église près du maître-autel.

de tout autre que de celui qui soulage leur misère [1] ».

Au commencement de l'année 1720, il éprouva une plus grande faiblesse. Il fit son testament, le 8 février. Il y demandait, s'il mourait à Paris ou fort près, d'être inhumé dans l'église Saint-Germain-des-Prés ; il désirait un service très simple, pour lequel il affectait une somme de mille livres ; il léguait aux Bénédictins de l'abbaye tous ses livres tant imprimés que manuscrits, « pour être mis dans leur bibliothèque et qu'ils puissent servir à leurs ouvrages si utiles à l'Église » ; exception était faite pour les manuscrits des Négociations, légués au chancelier d'Aguesseau [2].

III

Quelques mois après, le 1er septembre, vers les quatre heures du matin, l'abbé Renaudot mourait dans sa

1. *Notice sur Renaudot* dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. V, p. 393-394.

2. Le testament de Renaudot a été publié par M. l'abbé Vanel dans le *Nécrologe des Religieux de la Congrégation de Saint-Maur* (p. 318-319). Voici quelques-uns des renseignements qu'il contient. La bibliothèque du testateur se décomposait ainsi : volumes in-folio, 1.422 ; volumes in-4° : 1.938, in-8°, in-12. in 18, in-24 : 3.964 ; manuscrits orientaux : 316. Total 7.640 volumes. Un certain nombre de ces ouvrages, 300 gros volumes et 200 petits, dit le *Livre des choses mémorables*. furent laissés à la disposition et au choix de M. de Verneuil. Les ouvrages composés par l'abbé et ses extraits sur différentes matières d'érudition devaient être remis aux Bénédictins, ainsi que les papiers conservés sous clef. Ses œuvres manuscrites. à peu près achevées et prêtes pour l'impression, ne pouvaient être publiées, que sur l'avis du chancelier d'Aguesseau. Dans ce cas, Dom Montfaucon et le P. Le Quien prendraient la responsabilité de l'édition (d'après les *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1720, p. 38).

maison de la rue de Richelieu. La nouvelle en fut aussitôt apportée à l'abbaye, où il avait choisi le lieu de sa sépulture. L'inhumation se fit le soir même. Vers les neuf heures, le corps fut amené à l'abbaye sur un carrosse accompagné de vingt-quatre laquais tenant chacun un flambeau; plusieurs prêtres de la paroisse Saint-Eustache conduisaient le cortège. Les vêpres des morts furent chantées à deux chœurs par les cinquante ou soixante religieux qui formaient la communauté. Après l'absoute, on l'inhuma non pas « près de la porte de l'église ou dans la chapelle prochaine de Saint-Symphorien », comme il l'avait demandé, mais en un lieu plus honorable, dans la chapelle de Saint-Casimir, près de la grille qui séparait cette chapelle de la nef, au-dessous de la tribune dans laquelle il avait si souvent assisté aux offices [1].

Quelques semaines plus tard, le monastère célébrait pour son bienfaiteur un service solennel qui fut renouvelé depuis, tous les ans, le 1er septembre [2].

Le 7 janvier de l'année suivante, l'exécuteur testamentaire, M. de Verneuil, faisait au monastère délivrance de la bibliothèque de son oncle. Elle y demeura jusqu'en 1794. Elle fut alors consumée dans l'incendie qui éclata dans la nuit du 2 au 3 fructidor (19-20 août), occasionné par la fabrique de salpêtre, qu'on s'était imaginé d'installer dans le couvent [3]. Bien des volumes rares ont dû

1. Nous n'avons pu, dans l'église actuelle, retrouver aucune inscription affirmant que le corps de Renaudot demeure encore dans la sépulture qu'on lui avait donnée.

2. *Necrologium Monasterii S. Germani a Pratis. Liber Fundationum*, p. 44 (Bibl. Nat., mss. latins, 12835).

3. *Dictionnaire Chaudon et Delandine*, Lyon, 1804, t. X, article *Renaudot*.

périr dans cet incendie. La perte des manuscrits orientaux est particulièrement regrettable[1].

En France et à l'étranger, la mort de l'abbé Renaudot fut signalée par d'élogieux articles et causa des regrets profonds. Le 7 septembre, dans le premier numéro qui parut après la mort de celui qui l'avait rédigée pendant plus de quarante ans, la *Gazette de France* insérait, parmi les nouvelles de la semaine, la note suivante : « Maître Eusèbe Renaudot, prieur de Frossay, l'un des quarante de l'Académie française, et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, mourut le 1er de ce mois, dans la soixante et treizième année de son âge[2]. »

Peu de temps après, le 13 octobre de la même année, le correspondant parisien des *Nouvelles ecclésiastiques* leur adressait une note qui commençait en ces termes : « Mort de M. l'abbé Renaudot, un des plus savants hommes de l'Europe dans les langues et la théologie orientales[3].»

Mais ce fut aux Académies que l'on exprima le plus longuement les sentiments de regret causés par la perte du savant. Renaudot avait assisté pour la dernière fois aux séances de l'Académie française le jeudi 18 juillet 1720. Le 2 septembre suivant, lendemain de sa mort, le secrétaire perpétuel inscrivait sur ses registres ces courtes lignes : « Aujourd'hui, l'Académie a appris avec beaucoup de douleur la mort de M. l'abbé Renau-

1. Les papiers que possède maintenant la Bibliothèque Nationale viennent de la succession de M. de Verneuil. « En 1770, dit M. Omont, il fut un instant question pour la Bibliothèque de les obtenir en échange d'une encyclopédie : leur acquisition n'eut lieu que vers 1798 de la famille Menou ». (*Inventaire sommaire des manuscrits de la collection Renaudot*, p. 4.)
2. *Gazette de France*, 1720, n° 36, 7 septembre, p. 432.
3. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1720, p. 38.

dot. Cette perte lui a été d'autant plus sensible qu'elle n'ose se flatter de la réparer. C'était un homme d'une vaste érudition ; mais il était encore plus respectable par l'usage qu'il en faisait en consacrant tous ses travaux à l'avancement de la religion, à laquelle il a rendu de très grands services [1]. »

Le mardi 10 septembre, l'Académie assistait en corps au service qu'elle faisait célébrer « dans l'Église des RR. PP. Cordeliers pour le repos de l'âme de feu M. l'abbé Renaudot [2] ».

Le fauteuil de Renaudot échut à l'abbé Henri-Emmanuel de Roquette, aujourd'hui parfaitement oublié [3]. Dans son discours de réception, le nouvel académicien fit de son prédécesseur un éloge tel que la piété de celui-ci eût pu, le souhaiter. « Si l'on ne devait considérer ici, Messieurs, disait-il, que la gloire mondaine, je trouverais une ample matière d'éloges pour M. l'abbé Renaudot, dans les distinctions que lui attira son mérite. La célèbre Académie de Florence le jugea digne d'elle dès que vous l'eûtes jugé digne de vous [4]. Le grand-duc de Toscane, les princes du sang de France, l'honorèrent de leur confiance et de leur familiarité. Rome goûta son austère vertu, qui rappelait l'idée de la vertu des premiers Romains. Le Souverain Pontife unit sa voix aux applaudissements du Sacré-Collège : quel écueil pour l'humilité ! quel appas pour l'amour-propre ! Mais ce n'était point l'appro-

1. *Registres de l'Académie*, t. II, p. 103.
2. *Ibid.*
3. Il était neveu de Gabriel de Roquette, mort évêque d'Autun, en 1707, et ami de Bussy-Rabutin.
4. C'est ici un compliment académique : Renaudot, on l'a vu, ne fut agrégé à l'Académie de la *Crusca* qu'assez longtemps après son entrée à l'Académie française.

bation des hommes que cherchait M. l'abbé Renaudot. Il porta ses vues plus haut, Dieu seul lui parut digne et capable de remplir son esprit et son cœur. » Et voici une explication non moins pieuse de la direction donnée par Renaudot à ses études. « Le goût de la parole divine, qui faisait ses chastes délices, l'engagea dans la pénible étude des langues orientales. Il les apprit avec avidité, pour puiser dans les sources primitives ces eaux vives et pures qui rejaillissent jusques à l'éternité. » Puis l'âme sentimentale du bon abbé s'émeut et s'enflamme : « Quel étonnant spectacle frappe ici mes yeux ! Sommes-nous transportés au bienheureux siècle de l'Église naissante, où les hommes, remplis du don de Dieu, parlaient à chacun selon sa langue, et se faisaient entendre aux nations rassemblées des diverses parties du monde? M. l'abbé Renaudot parle et répond aux Hébreux, aux Grecs, aux Arabes, aux Chaldéens, aux Arméniens, aux Persans, aux Coptes. On dirait qu'il est habitant de l'univers, et comme naturalisé dans tous les pays. La France a vu de nos jours ce que la Palestine vit autrefois du temps de saint Jérôme. Un homme laborieux et appliqué se rend familier le langage de seize peuples (je n'exagère point) ; il est consulté de toutes parts sur les différents textes de l'Écriture et devient, pour ainsi dire, l'interprète et l'organe de la vérité. » L'orateur parle ensuite de l'œuvre liturgique et apologétique de son héros, et enfin de son caractère. « La pureté de ses mœurs répondit à la clarté de ses lumières ; sa modestie relevait le prix de son savoir. Qui pourrait dépeindre ce tempérament admirable de douceur et de sévérité, de candeur et de finesse, de discernement et de simplicité, qui fut son véri-

table caractère ? Il aimait la solitude, et ne se prêtait au monde que par la nécessité du commerce ; attentif à garder les bienséances ; ami fidèle et généreux, libéral et même prodigue envers les pauvres, il remplit tous les devoirs de l'honnête homme et du parfait chrétien [1] ! »

On recevait le même jour l'abbé de Roquette et le duc de Richelieu [2] ; le chancelier, l'abbé Gédoyn, fit aux deux nouveaux académiciens cet aimable compliment : « A dire le vrai, il ne fallait pas moins que deux personnes comme vous pour remplir le vide qu'ont laissé ici les deux illustres Académiciens que nous avons perdus. D'un côté, un savant, utile à la Religion et à l'État, qui, joignant à un genre singulier d'érudition tout ce que l'histoire ecclésiastique et profane, la géographie ancienne et moderne, la chronologie, la politique, ont de plus curieux, s'était fait à la Cour et à la ville, en France et dans les pays étrangers, un grand nom ; qui, étant à Rome, parut encore plus grand que sa réputation, et remporta des marques d'estime et du pape et de tout le Sacré-Collège ; qui, parlant bien sa langue, et mettant à tout une capacité judicieuse, donnait du poids et de l'autorité jusques aux moindres écrits qui sortaient de ses mains. Un savant, dont la science n'était point comme dans la plupart des autres un trésor caché, mais qui, toujours prêt à en faire usage, avait un entretien charmant, soit par la variété dont il l'assaisonnait, soit par le naturel et la chaleur qu'il mêlait au récit d'une infinité de particularités et de faits, qui n'étaient presque plus

1. *Recueil des Harangues*, t. IV (1735), p. 189-191.
2. Le futur héros de Port-Mahon. Il n'avait alors que vingt-quatre ans et succédait au marquis de Dangeau.

connus que de lui; homme de cabinet et homme du monde tout ensemble, se livrant à l'étude par goût, et se prêtant à la société par amour du bien public; Académicien assidu, fidèle à ses devoirs, irréprochable dans ses mœurs et insensible à tout autre plaisir qu'à celui de converser avec d'illustres amis que son mérite lui avait faits, et de se préparer un digne successeur dans la personne d'un neveu qu'il aimait tendrement[1]. »

IV

Cet éloge académique nous représente fidèlement Renaudot, tel qu'il parut à ses contemporains, et tel qu'il nous apparaît encore à deux siècles de distance.

Il était loin de ressembler à ces abbés *libertins* dont le scepticisme religieux commençait alors à se laisser voir et devait si fort scandaliser le XVIIIe siècle. Pour lui, son œuvre n'était pas une œuvre simplement de science, mais de prosélytisme; elle visait à la conquête, à l'union dans le Christ, de toutes les âmes pures et bien intentionnées que les sectes protestantes retenaient dans leur sein. Dès l'année 1682, il faisait à l'Assemblée du Clergé de France une importante communication sur les moyens de ramener au catholicisme les « religionnaires[2] ». La méthode qu'il proposait était, on l'a deviné,

1. *Recueil des Harangues, loc. cit.*, p. 196-197. — Ce neveu était M. de Verneuil, qui hérita, en effet, du privilège de la *Gazette*.

2. C'est le nom que l'on donnait alors à ceux qui faisaient profession de la « Religion prétendue Réformée » ou protestantisme.

celle qu'il mit en œuvre dans *la Perpétuité*. Les conclusions de son rapport furent communiquées à l'Assemblée le 23 juin de cette année. Le fait est mentionné dans les Procès-verbaux. Lecture ayant été donnée, le matin, « de différentes méthodes dont on peut se servir très utilement pour la conversion de ceux qui font profession de la R. P. R. », le Président a « ajouté qu'il ne restait plus qu'à entendre, après dîner, Messeigneurs les commissaires, si la Compagnie l'agréait, et qu'on pourrait encore ajouter une méthode aux précédentes, qui est celle de la conformité des Églises orientales, quoique schismatiques depuis longtemps; qu'on avait fait plusieurs savants écrits qui en rapportaient de fort belles preuves, dont les originaux sont dans la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés; mais qu'il y avait encore un savant abbé, qui avait travaillé fort doctement sur ce sujet, qui était M. Renaudot, et que Messeigneurs les commissaires pouvaient, s'ils jugeaient à propos, examiner son livre[1] ».

Son zèle pour la conversion des schismatiques orientaux fut la principale cause des sentiments hostiles qu'il laissa paraître en différents écrits à l'égard de la Propagande, et au sujet de la formation insuffisante des missionnaires. On peut dire que le zèle pour la gloire de Dieu fut la caractéristique de sa vie, et le mobile principal de sa conduite.

Sous l'inspiration de sa foi et de sa piété, il avait demandé, en 1711, le titre de *Vétéran*[2] à l'Académie des

1. *Procès-verbaux des Assemblées du Clergé*, années 1681-1682 (Archives Nat., G. 8*. 663, p. 195).

2. L'Académie des Inscriptions, d'après le Règlement de 1701, comprenait, en plus des classes actives d'*élèves* et d'*associés*, une classe de *vétérans*, qui étaient exempts des travaux que l'on demandait aux autres.

Inscriptions, afin de ne plus s'occuper que des intérêts de la religion [1]. Dans un mémoire, écrit peu de temps avant sa mort, il s'exprime ainsi : « L'utilité que l'Église en peut tirer est la seule vue qui m'a engagé dès ma jeunesse aux travaux que j'ai entrepris, qui ont été grands au-delà de ce qu'on peut s'imaginer. Si j'avais eu d'autres vues, j'en aurais été puni, puisqu'ils ne m'ont procuré aucun avantage selon le monde ; et qu'au contraire on s'est servi des ouvrages que j'ai faits pour la défense de la Foi, comme d'une preuve que je n'étais pas catholique. Je dois remercier Dieu de tout mon cœur, comme je le fais, non seulement de ce qu'il m'a protégé visiblement en plusieurs occasions, principalement dans la dernière, et je le remercie encore plus de ce qu'il ne m'a pas donné plus de fortune que je n'en ai eu, quoique je pusse en espérer de plus grandes, puisque je ne dois pas présumer que je n'en eusse pas abusé comme tant d'autres. Je lui demande pardon de ce que j'ai souvent murmuré en moi-même sur les mortifications qu'il m'envoyait et de n'avoir pas eu assez de confiance en sa Providence [2]. » On ne peut rien ajouter à cette expression calme, sereine, et mélancolique d'un complet abandon à la volonté de Dieu.

Mais Renaudot n'était pas là tout entier, ou plutôt ces paroles ne nous montrent pas tout Renaudot. Il arrivait que, chez lui, la nature reprît le dessus. Son esprit mordant, ses railleries caustiques s'échappaient parfois, au grand mécontentement de ceux sur qui sa plaisanterie s'exerçait.

1. De Boze, *op. cit.*, p. 392.
2. *Nécrologe des Appelans...*, p. 153.

Il avait naturellement le sens droit, « sa critique était sûre, exacte, et d'un tour aisé et naturel, quoique méthodique et pesante ». Il éprouvait une vraie satisfaction à définir en paroles mordantes les esprits forts, les esprits vains, les hypocrites, et « personne, continue de Boze, n'était plus heureux à leur appliquer à chacun dans son espèce, ces qualifications, ces épithètes uniques qui peignent les caractères d'après nature, et qui chargent toujours le ridicule d'un surnom redoutable[1] ». Mais il savait aussi plaisanter aimablement ; par exemple quand il s'amusait à distinguer les deux abbés Vivant[2], en les nommant, l'un, le *Bien*-Vivant, l'autre, le *Bon*-Vivant ; ou quand il prenait plaisir à gréciser le nom de l'un des Boivin[3], en οἰνοπότης ou parfois en συμποσιάρχης Il était moins gracieux quand il plaisantait le même personnage sur son amour de l'italien, ou sur ses perruques. On dit que sa verve s'était exercée avec une réelle méchanceté contre le dernier ouvrage de son ancien maître et confrère, le P. Thomassin, le *Glossarium universale Hebraicum*, où le docte oratorien prétendait retrouver dans l'hébreu la mère de toutes les langues[4].

1. *Op. cit.*, p. 393.

2. Jean Vivant, docteur de Sorbonne, chancelier de l'Eglise métropolitaine, ensuite évèque suffragant de Strasbourg en 1730, mort en 1739, à soixante-dix-neuf ans ; François Vivant, son frère (1663-1739), docteur de Sorbonne, curé de Saint-Leu, grand-vicaire du cardinal de Noailles et de Mgr de Vintimille, son successeur.

3. Il s'agit probablement de Jean Boivin de Villeneuve (1663-1726), helléniste de valeur et champion d'Homère contre le clan des « Modernes » à l'Académie.

4. Voir le *Longueruana*, part. I, p. 43. Renaudot était assez mal qualifié pour se permettre cette critique, lui qui voulait faire de l'hébreu la langue la plus ancienne, de la Bible, l'histoire authentique du genre humain, et des Patriarches, les fondateurs de l'astronomie.

Son ironie devient méprisante quand elle s'adresse aux sots, aux paresseux, aux fourbes. Alors, ni la dignité, ni le caractère des personnes ne peuvent les soustraire à sa malice.

Nous savons ce qu'il pense des Jésuites : ce sont des « torticolis [qui] donnent beau jeu au cardinal de Noailles par toutes les intrigues qu'ils entretiennent à Rome. » Il ne résiste pas au plaisir de conter l'histoire d'un jésuite apostat, confesseur de l'Électeur de Cologne, qui se repose des délices que lui procure une jeune veuve, en commettant un ouvrage contre saint François-Xavier, « de toute la troupe le moins attaquable ».

Rome n'eut jamais ses sympathies. Même quand elle le comblait de faveurs, quand son pouvoir était grand auprès du pape et des Congrégations romaines, il s'exprimait sur leur compte avec une liberté qui frisait l'irrévérence. Le « grenier du pape » est un « édifice composé des bréviaires à dire de toute la chrétienté » ; « les Thermes dioclétiennes sont à présent une chartreuse où l'on engraisse les gens comme des outardes [1] ».

A Quirini, qui était arrivé de France à Florence, il conseillait de ne pas aller à Rome, mais plutôt à Padoue : « Il me paraît, lui écrivait-il, que par rapport à vos études et au fruit qu'on en doit espérer, vous serez mieux à Padoue qu'à Rome, où je ne vois pas qu'il y ait rien à faire, surtout en ce temps-ci [2]. » Cette lettre est du milieu de l'année 1714.

1. Les deux traits sont dans une lettre de Renaudot à Jérôme Pontchartrain, fils du ministre, datée de Rome, 24 mai 1701, et citée par Jal, *Dictionnaire historique*, p. 1053-1054.
2. *Commentarii... ad Quirinum*, p. 2, liv. I, chap. II, p. 26.

Comme le pape tardait de pourvoir aux vacances produites par la mort dans le Sacré-Collège : Voilà, écrit un jour l'abbé, « voilà dix-sept chapeaux dans la garde-robe du pape, qui veut, je crois, en faire un magasin, tant il se presse peu[1] ».

Il détestait par dessus tout les cabales. En particulier, celles dont l'Académie française était le théâtre, l'exaspéraient, et il prenait la résolution de ne plus se trouver à « pareilles pétaudières ».

Il possédait une admirable ténacité, une vraie passion pour l'étude, un noble désintéressement. Les subsides qu'il reçoit des Assemblées du clergé, les pensions dont il jouit comme membre des académies ou à d'autres titres, servent à acheter de nouveaux manuscrits, à payer de nouveaux secrétaires qui l'aideront dans son travail et lui permettront d'accomplir la tâche qu'il a entreprise et qui est au-dessus des forces de sa chétive santé, épuisée par les labeurs excessifs de sa jeunesse. L'abbé Bernou, dans ses lettres, revient souvent sur ce sujet. Il connaissait mieux que personne les effets de la maladie sur le caractère de son maître. Elle le rendait nerveux, mélancolique, irritable. « Vous vous plaisez trop, écrit Bernou, à flatter votre humeur mélancolique. Pourquoi travailler avec tant d'ardeur et de précipitation[2] ? » Bernou se permettait cette liberté de langage parce qu'il avait plusieurs fois reçu des lettres « colériques... offensantes... insultantes », de son maître en mauvaise humeur.

Bernou accuse même notre abbé d'avarice et de

1. Lettre du 5 novembre 1704, citée par la *Revue d'histoire littéraire de France*, 1902 et 1903.

2. Lettre de l'abbé Bernou; *Papiers Renaudot*, t. XLII f. 25 et suiv.

vanité. L'accusation d'avarice est suffisamment démentie par la difficulté que fit Renaudot d'accepter un bénéfice ecclésiastique, et par les abondantes aumônes qu'il distribua toujours.

On ne peut réfuter aussi aisément celle de vanité. Renaudot laissait quelquefois paraître dans ses conversations le sentiment qu'il avait de son incontestable valeur et de sa supériorité. Quirini en a rapporté des exemples. « On ne saurait croire, dit-il, quel plaisir avait Renaudot à parler de soi, de ses ouvrages, de ses publications, de *la Perpétuité de la Foi*, *de l'Histoire des patriarches d'Alexandrie*, des volumes de liturgie qu'il préparait (c'était en 1713-1714) ; sur ce sujet, il était intarissable ; il ne faisait grâce d'aucun détail, qu'il n'eût raconté par le menu ses démêlés avec Bayle, à propos du *Dictionnaire critique*, son livre contre Aymon pour la *Défense de la* « *Perpétuité* », ses dissertations insérées dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, les honneurs qu'on lui avait rendus à Rome et à Florence, etc., etc. [1] ». Cette vanité, il faut le reconnaître, est une ombre au tableau de la vie de l'abbé Renaudot. Les ennemis des jansénistes y trouvaient sans doute la marque de l'esprit de secte, et la preuve que ses vertus n'étaient qu'apparentes. Mais combien y en avait-il, parmi ceux qui osaient lui jeter la pierre, qui n'eussent jamais caressé les rêves de l'orgueil ?

Renaudot avait pour ses amis une affection profonde et un dévouement à toute épreuve. Bernou lui écrivait : « Vous ne sauriez croire combien mon amitié pour vous augmente de jour en jour par l'empressement que je

1. *Op. cit.*, chap. III, p. 107-109.

vois que vous avez à servir vos amis [1]. » Nous l'avons vu au chevet de Racine malade, et adoucissant la solitude de Boileau. Il resta fidèle à Pomponne disgracié, à toute la famille des Arnauld, à d'Aguesseau qu'il inscrivit parmi ses héritiers au moment où Louis XV lui avait ôté les sceaux, au cardinal de Noailles quand sa dignité était exposée aux plus sérieux dangers. En retour, il recevait de ses amis des marques non équivoques de sympathie et de dévouement. Racine, Boileau, Valincour, d'Herbelot, les familles des Noailles et des Pontchartrain, les Arnauld et bien d'autres, lui en donnèrent les preuves les plus touchantes.

Mais vertus et défauts furent bientôt oubliés. Les principaux ouvrages de Renaudot avaient tiré leur importance des circonstances mêmes dans lesquelles ils avaient vu le jour. Quand les controverses qui les avaient fait naître furent calmées, le silence se fit sur ses œuvres. On ne considéra plus en lui que l'homme de parti. Son rôle comme « appelant » l'avait rendu cher aux Jansénistes, qui se couvrirent de son nom comme d'une gloire; sa réputation eut peut-être à souffrir quelque peu de cet accaparement.

De nos jours, les études orientales et la théologie positive commencent à reprendre dans l'Église la place qui leur appartient. Les liturgies, en particulier, sont l'objet d'études multiples. A ceux qui songent à s'adonner à ces minutieuses et patientes recherches, Renaudot mieux que personne était digne d'être présenté comme exemple; sa vie et ses œuvres font voir ce que peuvent la téna-

1. Lettre du 19 octobre 1683. *Papiers Renaudot*, t. XLII, f. 54.

cité, l'ardeur au travail et l'érudition consciencieuse. S'il ne fut pas un génie, il fut du moins l'un des plus grands dans la pléiade des érudits qui furent la gloire de la science et l'honneur de l'Église de France à la fin du XVIIe siècle.

Le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale possède un portrait de Renaudot. L'abbé y est représenté de face, en rabat et petit collet; les proportions du corps paraissent celles d'un homme de taille moyenne; une perruque très simple et légèrement frisée laisse à découvert un front large ; le visage est plein, arrondi plutôt qu'ovale ; les sourcils se rejoignent ; les yeux protégés par de larges paupières paraissent fatigués, le nez est droit, les pommettes hautes et saillantes, la bouche fine et petite, formant au coin des lèvres de légères fossettes, le menton un peu trop petit ; cet ensemble donne une physionomie intelligente et distinguée, assez austère, et semblant faire quelque effort pour paraître moins sévère. Le cartouche porte l'inscription : *Eusèbe Renaudot de l'Académie Françoise, mort le 1er sept.* 1720, *âgé de* 47 *ans* (*sic* au lieu de 74).

Au-dessous, on lit l'épigraphe suivante, en rimes du goût de l'époque :

Après le docte Arnaud, par des écrits célébres
Il soutint et vengea la Foy :
De l'Histoire il perça les profondes ténébres,
Aussi favorisé de l'appui de son Roy,
Il fut l'auteur fameux de l'utile Gazette.
Renommée, à ton tour, prens pour lui ta trompette.

(MORAINE.)

DEUXIÈME PARTIE

L'ŒUVRE LITURGIQUE DE RENAUDOT

CHAPITRE I

LES ÉTUDES LITURGIQUES AVANT RENAUDOT

Dom Mabillon et Dom Michel Germain, faisant un voyage scientifique en Italie, en 1685, s'arrêtèrent quelque temps à Rome où ils trouvèrent auprès de l'abbé Bernou un accueil des plus gracieux. Pendant leur séjour ils reçurent de l'abbé Renaudot le billet suivant : « Si vous allez dans les monastères de Calabre où il y a eu autrefois des religieux grecs, vous y pourrez trouver quantité de bonnes choses. On a autrefois tiré de la bibliothèque de Grottaferrata la liturgie grecque qui est imprimée sous le nom de saint Marc. Elle a été mise dans les pièces de rebut ; cependant elle a son mérite, et je la trouve si conforme à celle qui est en usage parmi les Cophtes, que cela me fait croire qu'elle est ancienne de plusieurs siècles, et peut être l'ancienne liturgie du

patriarcat d'Alexandrie, qui a pris le nom de saint Marc, comme celle de Jérusalem celui de saint Jacques. La grecque n'est plus en usage, mais elle y a été du temps de Balsamon, qui la cite en répondant à Marc d'Alexandrie et lui dit qu'il ne s'en faut pas servir, mais se conformer aux rites de la nouvelle Rome. C'est ce qui s'est fait sans doute dans la suite, et c'est un système que j'ai fait dans un projet de dissertation sur les liturgies orientales, conforme à la vôtre sur la liturgie gallicane [1] ».

Le projet de dissertation que l'abbé Renaudot avait déjà écrit en 1685 devait rester longtemps inédit. La dissertation elle-même fut retouchée mainte et mainte fois, avant de prendre place dans la *Liturgiarum orientalium collectio*, en 1715.

Nous avons raconté dans la première partie de cette étude comment, pour asseoir sur de solides fondements l'œuvre polémique qu'ils avaient essayée dans la *Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie*, *contre les livres du sieur Claude*, Arnauld et Nicole avaient fait faire en Orient une recherche attentive de témoignages, de symboles, de professions de foi. En même temps, Colbert, jaloux d'assurer à la France la primauté dans toutes les branches de la science, envoyait des savants recueillir en Égypte, en Turquie, en Asie, les manuscrits orientaux destinés à former la Bibliothèque du roi ou la sienne propre [2]. Parmi ces manuscrits, plu-

1. Lettre du 8 août 1685. *Correspondance des Bénédictins*, t. IV, f. 90 (Bibl. Nat., f. fr. 17681). — Le traité *De liturgia Gallicana* de Mabillon parut cette même année 1685.

2. Cf. Omont, *Missions archéologiques françaises en Orient*, Paris, 1902. Collection des Documents inédits.)

sieurs contenaient des liturgies orientales. Renaudot les étudia tout d'abord afin d'apporter sa contribution à l'œuvre d'Arnauld, puis dans l'intention de connaître plus à fond une *Histoire des doctrines* qui lui tenait au cœur. Sa contribution à l'œuvre d'Arnauld occupe une place honorable dans le troisième volume de *la Perpétuité*. Dans une sorte d'appendice, à la fin du livre VIII, il s'efforce de prouver « l'union des Églises d'Orient avec l'Église romaine sur l'Eucharistie... par les liturgies des nestoriens, eutychiens et maronites [1] ». Ce chapitre est court : deux pages et demie, dans l'édition de 1782 ; c'est tout ce qu'il avait extrait des liturgies. Mais ce n'était qu'une ébauche. Renaudot se remit à l'œuvre avec la ténacité que nous lui connaissons, et bientôt il eut achevé la version des liturgies syriaques et coptes. L'œuvre était d'une extrême difficulté. Avant de l'entreprendre, il étudia tout ce qui avait paru déjà dans le domaine liturgique.

On n'avait commencé à s'occuper sérieusement de ces études que vers le milieu du xvi[e] siècle. Renaudot cite lui-même les œuvres qui furent successivement mises au jour : Érasme avait traduit en latin la liturgie de saint Jean Chrysostome. En 1560, un chanoine de Paris, Jean de Saint-André, prêta son concours à une publication comprenant le texte et la traduction des trois liturgies grecques de saint Jacques, saint Basile et saint Jean Chrysostome, avec la messe des Présanctifiés [2]. C'était le premier corps de liturgies que l'on possédât. Auparavant, l'on n'avait, des liturgies éthiopiennes, que

1. Livre VIII, chap. xxiv.
2. Paris, 1560, in-fol. ; Anvers, même année, in-8° (texte latin seulement).

la liturgie générale et deux autres, et la version en était si pleine de contre-sens et d'interpolations qu'il était impossible de connaître par ce moyen les rites éthiopiens. La publication de l'année 1560, dont la principale part revient au savant Claude de Sainctes[1], avait été le signal d'une renaissance pour les études liturgiques. Quelques années plus tard, en 1569, André Maes ou Masius[2] publiait à Anvers, en appendice de la version qu'il avait faite du *Commentaria de Paradiso* de Moyse Bar Kepha, la liturgie de saint Basile. En 1571, Pamélius ou Jacques de Pamèle (1536-1587), belge, mort évêque élu de Saint-Omer, publiait le *Liturgica Latinorum*, in-4°. En 1583, Jean de Saint-André donnait une nouvelle pièce : la liturgie de saint Marc, que le cardinal Sirlet[3] avait découverte dans la bibliothèque d'un couvent de Rossano en Calabre, et dont il lui avait envoyé une copie; Saint-André l'accompagna d'une traduction latine et de quelques notes sans valeur. Douze ans plus tard, il publiait, sans en indiquer la provenance, les textes grecs et latins d'une *Missa apostolica seu divinum sacrificium S. Petri apostoli*, avec des notes absolument inutiles, dit Renaudot, empruntées à Guillaume de Linda[4], et d'une *Missa sancti Gregorii Papæ quem Dialogum Græci cognominant* ; celle-ci n'est pas autre chose que l'ordinaire de la messe romaine avec une partie du propre de la messe de la Sainte-Trinité, le tout traduit en grec par Georges Codinos.

1. Claude de Sainctes (1525-1596), controversiste célèbre, évêque d'Evreux.
2. André Maes, orientaliste belge (1526-1573).
3. Guillaume Sirlet, humaniste célèbre (1514-1585).
4. Guillaume de Linda ou Lindanus (1525-1588), savant belge, mort évêque de Gand.

Peu de temps auparavant, le fougueux bénédictin ligueur, Génébrard [1], avait édité la première partie de la liturgie de saint Denis l'Aréopagite. En 1594, parut un recueil précieux, quoique très défectueux, le *Missale chaldaicum*, à l'usage des Maronites ; il contenait le texte syriaque de quatorze [2] liturgies ou *anaphoræ* [3]. Malheureusement les textes avaient subi de nombreuses interpolations, et il manquait une version latine qui les mît à la portée des théologiens.

Vers la même époque, on éditait la messe arménienne avec une version.

Peu après, vers 1600, le patriarche de Goa, Alexis de Menezes, primat des Indes orientales, faisait imprimer à Coïmbre la messe des Nestoriens du Malabar, mais profondément modifiée, conformément aux prescriptions du fameux synode de Diamper [4].

En 1603, parut à Augsbourg la version de trois liturgies coptes, celles de saint Basile, de saint Grégoire et de saint Cyrille ; un vieil exemplaire de ces mêmes liturgies, en copte et en arabe, avait été trouvé, pendant ses

1. Gilbert Génébrard (1537-1597), bénédictin de Cluny, archevêque d'Aix, connu comme hébraïsant.

2. On en trouvera plus loin l'énumération, p. 191 et suiv.

3. Le terme grec *anaphora* désigne proprement l'offertoire du sacrifice eucharistique, mais il a pris dans la suite un sens plus large et désigne toute la *messe des fidèles*, depuis le *Sursum corda* jusqu'au renvoi des assistants, c'est-à-dire la messe proprement dite. Le terme est passé avec ce sens dans les rites syriaques : melchite, jacobite, maronite, en copte et même en éthiopien. Voir Brightman, *Eastern Liturgies* (*Glossary*, p. 569).

4. Alexis de Menezes (1559-1617), portugais, patriarche de Goa en 1599, modifia suivant sa fantaisie et ses idées préconçues toute la liturgie dont se servaient les chrétiens du Malabar, dits *Chrétiens de saint Thomas;* il fit malheureusement brûler de nombreux manuscrits liturgiques anciens... On peut lire le récit abrégé de ses efforts dans P. Le Brun, *Explication des cérémonies de la Messe* (1726, t. III, p. 404 et suiv., XIe dissertation, art. VI). Une traduction française parut à Anvers en 1609 : *La messe des Anciens chrétiens de Saint-Thomas*, par de Glen.

voyages, par Scaliger[1], qui l'avait envoyé à Marc Welser[2]; celui-ci l'adressa à son tour à Victor Scialach, au collège maronite de Rome, pour le faire traduire. Pendant qu'on travaillait à la traduction, on découvrit un second manuscrit plus complet, et la version latine en profita. Mais Renaudot nous dira plus tard que cette traduction ne mérite pas grande confiance, ayant été faite, non sur le copte, mais sur la version arabe plus ou moins littérale qui l'accompagnait.

Les publications qui suivirent furent orientées dans une autre direction : on s'occupa moins de la liturgie proprement dite ou de la messe que des rites d'ordination.

En 1643, Isaac Habert, qui devint bientôt évêque de Vabres, publiait, sous le titre de *Liber Pontificalis, græce et latine cum notis*, le Pontifical grec accompagné d'une traduction latine, œuvre de valeur, dit Renaudot, mais qui fut dépassée, lorsque Goar[3] publia, quatre ans après, son *Euchologion sive Rituale Græcorum*, avec une version latine. Renaudot regardait ce livre comme une œuvre presque définitive.

Nous avons déjà mentionné dans notre première partie le fameux livre de Jean Morin sur les ordinations[4] :

La plupart des pièces liturgiques que nous venons d'énumérer trouvèrent place dans les tomes VI et XII de

1. Né en 1540, converti au protestantisme en 1563, l'un des plus illustres philologues de France, mort en Hollande en 1609.

2. Marc Welser (1558-1614), historien et philologue allemand.

3. Jacques Goar (1601-1653), dominicain, helléniste éminent. Voici le titre complet de son ouvrage : *Euchologion sive Rituale Græcorum, complectens ritus et ordines divinæ liturgiæ, officiorum sacramentorum, consecrationum, benedictionum, funerum, orationum, etc., juxta ritum orientalis Ecclesiæ*. Paris, 1647, in-fol.

4. *Commentarius de sacris Ecclesiæ ordinationibus, secundum antiquos et recentiores Latinos, Græcos, Syros et Babylonios*, Paris, 1655.

l'édition que le grand imprimeur parisien, Gilles Morel, donna, en 1644, de la *Magna Bibliotheca Veterum Patrum* de Marguerin de la Bigne.

Si nous ajoutons à ces noms celui de Guy le Fèvre de la Boderie [1], qui avait publié, d'ailleurs assez mal et d'après des manuscrits médiocres, un rituel baptismal ; et celui du cardinal Bona [2] qui, dans deux chapitres (chap. VIII et IX) du livre I, de son traité *De rebus liturgicis*, parlait en passant de diverses liturgies orientales : grecques, coptes, éthiopiennes, nous aurons énuméré assez exactement tout ce qui avait été fait d'important, du côté des catholiques, sur les liturgies orientales, au moment où Renaudot préparait sa collection.

La plupart de ces publications étaient inspirées par des vues apologétiques. Les protestants, de leur côté, ne restaient pas inactifs et cherchaient avec passion dans les liturgies grecques et orientales ce qui aurait pu favoriser leurs opinions religieuses. Ils ne s'occupèrent, toutefois, un peu sérieusement, que des liturgies grecques, et encore, si l'on en croit Renaudot, d'ordinaire peu tendre pour ses adversaires, ils se contentèrent de suivre Rivet [3], dont la compétence était fort douteuse.

Renaudot forma tout d'abord le projet de rééditer, après une revision sérieuse, les textes contenus dans la *Magna Bibliotheca Veterum Patrum* et dans les autres

1. 1541-1598. Savant orientaliste français, dont le nom latinisé, et plus connu sous cette forme, était *Fabricius Boderianus*. Celle de ses œuvres que Renaudot consulta particulièrement est le *Severi Alexandrini... de ritibus baptismi et sacræ synaxis apud Syros christianos receptis liber*. Anvers, 1572, in-4°.

2. Jean Bona, feuillant piémontais (1609-1674).

3. André Rivet, protestant, né en France, en 1572 ; mort à Bréda, en Hollande, en 1651.

recueils liturgiques : il y aurait ajouté une bonne traduction des messes contenues dans le *Missale Chaldaicum* et dans les manuscrits. Il eût désiré vivement y adjoindre une liturgie arménienne authentique et non réformée par les reviseurs romains, comme celle qui avait paru à Rome en 1642, à l'imprimerie de la Propagande, mais il n'en trouva aucune [1]. Il se mit donc à l'œuvre et commença par le syriaque. Dès les premiers pas, les difficultés furent nombreuses. Il avait espéré trouver dans le *Missale Chaldaicum* un texte bien assuré; l'illusion se dissipa bientôt. Il fut obligé de faire table rase des textes publiés dans ce recueil ou de les collationner très minutieusement avec les manuscrits. Il dut faire tout d'abord la critique du texte donné par les divers manuscrits, comparant entre eux ceux qu'il trouvait dans les Bibliothèques du roi, de Colbert, de Séguier ou de Saint-Germain-des-Prés ; il essaya de marquer l'âge et la valeur de ces manuscrits; il fut souvent embarrassé par l'attribution d'un même texte à différents auteurs suivant les divers manuscrits ; il constata l'insuffisance déplorable des lexiques pour tout ce qui touchait à la langue de l'Église, et fut frappé de l'ignorance des Orientaux et des erreurs étonnantes commises par ceux de leurs écrivains dont il consultait les œuvres, comme Abraham d'Ekhel ou Faustus Naironus [2]. Tant d'obstacles eussent découragé une

1. Il ne semble pas que Renaudot ait étudié la langue arménienne ; mais peut-être n'eût-il pas hésité à entreprendre cette étude, s'il avait trouvé les manuscrits qu'il cherchait.

2. Savant maronite, neveu du précédent, longtemps professeur de syriaque à la Sapience, mort à Rome en 1711. Son principal ouvrage, intéressant au point de vue historique, est l'*Evoplia fidei catholicæ historico-dogmatica*. Rome, 1694, in-8°.

volonté moins tenace. Ils retardèrent à peine notre traducteur, qui vint à bout de cette partie de sa tâche. C'était cependant la moins difficile.

Les difficultés s'accrurent notablement lorsqu'il voulut s'occuper des liturgies coptes, d'autant plus importantes pour lui que les érudits protestants en vantaient l'autorité et l'antiquité. Renaudot voulait, à l'origine, se contenter d'améliorer le latin de la traduction faite par Scialach. En le comparant au texte original, il rencontra, dit-il, tant de fautes et de contre-sens qu'il dut se résoudre à refaire la version. Le jésuite Athanase Kircher avait promis une version nouvelle qu'il n'avait pas donnée. Renaudot fut donc obligé d'entreprendre à lui seul une traduction directe du copte. Pour le syriaque, les lexiques étaient incomplets ; pour le copte, ils manquaient totalement. Ceux que l'on avait entre les mains étaient plus propres à induire en erreur qu'à diriger le traducteur.

Il en fut de même pour l'éthiopien. Le traducteur, qui se proposait de reproduire la version de la *Magna Bibliotheca Veterum Patrum*, fut désagréablement surpris de constater, après une première comparaison avec le texte éthiopien, qu'elle avait besoin d'une refonte complète. On avait bouleversé le texte, transposé des prières et, surtout, fait subir de fâcheuses et volontaires interpolations à certains passages caractéristiques, par exemple celui de l'*épiclèse* ou Invocation du Saint-Esprit. Renaudot recommença la version et confronta les passages parallèles de la liturgie copte de saint Basile, très étroitement apparentée à l'éthiopien, pour corriger les fautes indubitables du texte, dont il n'avait qu'un seul exemplaire.

Au cours de son travail, il avait étudié attentivement et minutieusement le sens des termes liturgiques, contrôlé les divers textes les uns par les autres, afin de ne pas tomber dans les mêmes méprises que ses devanciers, Erpenius[1], Golius[2], Kircher, Fabricius. Il enrichit la version de commentaires historiques et liturgiques, sur les points qui n'avaient pas été éclaircis par Goar.

L'œuvre achevée fut soumise à Bossuet. Celui-ci fut d'avis qu'elle devait être publiée. Colbert en jugea de même ; mais il voulait encore plus, il demandait que l'on éditât ensemble la version et les textes originaux. C'était bien entrer dans les vues de Renaudot et satisfaire ses plus ambitieux désirs. L'abbé comprenait mieux que personne la portée d'une telle publication. La version latine, plus accessible au commun des savants, permettait à un plus grand nombre d'acquérir une connaissance suffisante des théories dogmatiques et des rites des Églises orientales ; mais, si l'on ne donnait pas en même temps les textes eux-mêmes, et si l'on ne fournissait pas aux spécialistes le moyen de contrôler l'exactitude et la fidélité de la version, on demeurait à la merci d'une objection.

Colbert ordonna donc de préparer les caractères coptes, arabes, syriaques, nécessaires pour l'impression. Mais la mort du ministre arrêta l'entreprise. Il fallut

1. Erpenius ou Thomas d'Erpe (1584-1624), orientaliste hollandais, auteur d'une *Grammatica arabica* publiée pour la première fois à Leyde en 1613, in-4°.

2. Jacques Golius (1596-1667), hollandais, orientaliste et surtout arabisant des plus distingués. Renaudot se référait surtout à la publication suivante : *Patriarchæ Antiocheni Eliæ III, qui floruit circa ann. Chr.* 1180, *homilia de nativ. Christi*, donnée en appendice de la grammaire arabe d'Erpenius, rééditée en 1656, à Leyde, in-4°.

renoncer au rêve si longtemps et si joyeusement caressé. Fallait-il aussi renoncer à publier isolément la version et les dissertations, notes et commentaires qui l'accompagnaient? Ce ne fut pas l'avis de Bossuet. Renaudot suivit le conseil de l'évêque de Meaux, et se décida à livrer son manuscrit aux imprimeurs.

A l'origine, l'ouvrage devait paraître en un seul volume in-folio [1]; des motifs que nous ignorons firent plus tard choisir le format in-quarto, conformément à la première idée de Renaudot.

1. Renaudot écrit à Quirini, le 8 janvier 1714 : « On commence aujourd'hui à imprimer les Liturgies. M. le Procureur général a commencé à opiner qu'il fallait mieux faire un in-folio que deux in-4°, et son avis sera suivi. » (*Commentarii de rebus pertinentibus ad Cardinalem Quirinum*, p. I, l. II, c. xi, p. 260-261.)

CHAPITRE II

LES PUBLICATIONS LITURGIQUES DE RENAUDOT

Nous avons dit quelle fut la genèse de l'œuvre que l'abbé Renaudot publiait sous le titre de *Liturgiarum Orientalium collectio*. Le premier volume parut, sans nom d'auteur, en 1715 ; il portait un titre et des sous-titres fort longs et très complets[1]. Le second volume fut publié l'année suivante avec un titre moins développé[2].

1. *Liturgiarum orientalium collectio, in qua continentur Liturgiæ Coptitarum tres : Basilii, Gregorii Theologi, et Cyrilli Alexandrini, latine conversæ secundum exemplar copticum ; quæ prius ex arabica earumdem versione latine translatæ fuerant a Victorio Scialach Maronita et Augustæ-Vindelicorum editæ anno MDCIV.*

Adjunctæ sunt rubricæ rituales ex variis codicibus mss. collectæ, et suis locis appositæ. Earumdem Liturgiarum contextus græcus ex codice græco-arabico Bibliothecæ Regiæ ; priorum duorum nunquam antea editus : tertiæ pridem editus sub titulo liturgiæ sancti Marci, cum versione latina et notis necessariis. Commentarius in Liturgiam copticam sancti Basilii in quo ritus, et omnia ad disciplinam eucharisticam pertinentia explicantur, præcipue ex autoribus orientalibus. Notæ breviores in reliquas liturgias.

Præmittuntur dissertationes tres : I. De Liturgiarum orientalium origine et autoritate. II. De Liturgiis alexandrinis. III. De Lingua coptica. Tomus primus. Chez J.-B. Coignard, imprimeur du roi, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la Bible d'Or, in-4°.

2. *Liturgiarum Orientalium Collectio, in qua continentur Jacobitarum Syrorum liturgiæ, ex multis codicibus syriacis latine conversæ ; tum liturgiæ Nestorianorum tres, ex manuscriptis codicibus pariter latine conversæ. Cum commentario fusiori ad præcipuas, et notis necessariis ad reliquas. Operà et studio Eusebii Renaudotii Parisini. Tomus secundus.*

Conformément aux promesses du titre, le premier volume contenait :

1° Une préface générale de trente pages, dans laquelle l'auteur exposait le plan et l'histoire de son œuvre, les efforts qui avaient été faits jusque-là dans le domaine des textes liturgiques orientaux, et critiquait les travaux de ses devanciers.

2° Une dissertation sur l'origine et l'autorité des liturgies orientales fort développée et divisée en huit chapitres[1].

3° Une dissertation sur les liturgies des Coptes du patriarcat d'Alexandrie, moins longue que la précédente ; elle se divise en quarante-neuf paragraphes, où se trouve l'histoire des textes liturgiques coptes traduits et publiés en Europe, ainsi que celle de la liturgie copte elle-même.

4° Une dissertation sur la langue copte. Ce n'est, selon l'auteur, ni l'ancienne langue des Pharaons, ni un patois dérivé du grec ; c'est une langue mère, celle des anciens Égyptiens, mais aujourd'hui elle comprend de nombreux emprunts faits au grec ; elle est antérieure à l'arabe, c'est donc une langue autochthone, la langue des popu-

1. En voici les titres : I. In quo probatur nullam antiquitus fuisse Eucharistiæ consecrandæ formam, quæ græcis latinisque liturgiis foret dissimilis. — II. Liturgias omnes veteres ex quo scriptæ sunt, nihil continere quod veteri et apostolicæ eucharistiam celebrandi formæ non accurate respondeat. — III. Ostenditur veteres liturgias græcas et orientales cum latinis convenire et utrasque apostolicæ celebrandorum mysteriorum formæ in præcipuis capitibus respondere. — IV. Quid judicandum sit de antiquis græcis Jacobi, Marci, Basilii et Chrysostomi liturgiis. — V. Quid verisimilius statui possit de tempore quo scriptæ sunt orientales liturgiæ. VI. De linguis quibus liturgiæ ab initio et ad hæc usque tempora celebrari solitæ sunt. — VII. De liturgiarum auctoritate. — VIII. De disciplinæ liturgicæ quæ rubricis aut Ritualibus libris continetur auctoritate.

lations que la civilisation grecque des successeurs d'Alexandre voulut pénétrer.

Commence alors la série des liturgies, qui forme le volume proprement dit :

5° *Liturgiæ sancti Basilii, sancti Gregorii et sancti Cyrilli*. Texte latin seulement. Ce sont les messes autrefois si mal éditées par Welser, d'après Scialach. Elles sont suivies des prières consécratoires pour quelques objets destinés à l'usage liturgique [1].

6° *Liturgiæ Græcæ-Alexandrinæ :* A. *Liturgia sancti Basilii Alexandrina*. Texte grec et version latine, d'après un manuscrit gréco-arabe (n° 3023 de la Bibliothèque du roi) ; plusieurs prières manquent, en particulier celles de la préparation de l'autel, l'oraison de la prothèse, la prière d'absolution, celle de l'encensement, les leçons de l'épître et de l'évangile, et en grande partie la prière du voile. — B. *Divina liturgia sancti Patris nostri Gregorii*. Texte grec et traduction latine, d'après le même manuscrit. Renaudot remarque qu'elle est tout à fait conforme à la liturgie copte de même nom.

7° *Divina liturgia, seu missa sancti Apostoli et Evangelistæ Marci, disciputi sancti Petri*. Texte grec et version latine. C'est la pièce publiée en 1583, par Jean de Saint-André, mais dont la version fut retouchée par le nouvel éditeur ; celui-ci avait pu consulter à Rome, en 1701, chez les moines Basiliens, où on l'avait transporté, le texte même dont le cardinal Sirlet avait envoyé la copie à l'éditeur de 1583. Elle ressemble beaucoup à la liturgie copte de saint Cyrille.

1. *Orationes et benedictiones ad consecrationem omnium altaris instrumentorum* (en latin seulement).

8° Un ample commentaire de 132 pages sur la liturgie copte de saint Basile.

9° Des notes sur les deux autres liturgies coptes de saint Grégoire et de saint Cyrille, et sur les bénédictions des vases sacrés.

10° Des notes sur les liturgies gréco-alexandrines de saint Basile, saint Grégoire et saint Marc.

11° Une longue dissertation *de Patriarcha Alexandrino*, contenant la description très détaillée et très intéressante des rites usités pour l'élection du patriarche d'Alexandrie.

L'auteur explique d'abord la discipline de l'élection, avec les discussions historiques auxquelles elle a donné lieu, l'origine du nom de *pape* qu'ont pris les patriarches, l'énumération des provinces qui leur étaient soumises, les limites du patriarcat, le mode d'élection, la discipline de l'élection, laquelle était précédée de prières, jeûnes, litanies solennelles en présence des évêques, le rôle influent des prêtres d'Alexandrie et des habitants du Caire, l'ingérence des moines du couvent de Saint-Macaire; comment l'on tenait compte de la désignation faite par le prédécesseur quand elle avait eu lieu; le consentement requis de tous, mais principalement des évêques, la conduite que tenait l'assemblée électorale lorsqu'elle était saisie d'un ordre donné par le pouvoir séculier; comment on réduisait la diversité des opinions, et dans quel cas le sort était appelé à décider la cause.

Il parle ensuite de la proclamation de l'élection et des qualités requises dans le patriarche nommé. Il fallait qu'il fût de naissance libre (ce qui était également exigé pour

tout prêtre d'Alexandrie), né d'une mère à son premier mariage, sain de corps et sans difformité, âgé d'au moins cinquante ans, vierge, n'ayant jamais versé le sang, même d'un animal, connaissant très bien et parlant avec facilité la langue de son peuple ; savant, c'est-à-dire lisant le copte, et sachant de mémoire la liturgie ; capable de traduire et de commenter les textes devant le peuple ; ayant fait profession de la vie monastique, de mœurs dignes comme elles sont décrites dans les épîtres de saint Paul quand il parle des évêques ; qu'il n'eût pas encore reçu l'ordination épiscopale et ne fût pas déjà à la tête d'un diocèse et, en théorie du moins, qu'il ne fût pas proposé par la faveur des princes. Une parfaite intégrité de doctrine (bien entendu dans le monophysisme) était de rigueur ; aussi la profession de foi était-elle le complément indispensable de l'élection.

Puis vient la description des rites de l'élection : comment on cherchait à obtenir le consentement des évêques avant de songer à la consécration, la curieuse cérémonie qui consistait à enchaîner le nouvel élu comme si on avait dû lui faire violence pour obtenir son assentiment, la conduite de l'élu au Caire, où on le présentait aux évêques, au clergé et au peuple assemblés dans l'église, le procès-verbal de l'élection, l'éloge du patriarche défunt, dont on recommandait le souvenir à la mémoire des fidèles, la signature du procès-verbal que l'on conservait ensuite précieusement dans les archives, la collation, d'abord des ordres inférieurs, puis des ordres supérieurs, au nouvel élu [1], la présentation du candidat au calife,

1. La collation de l'ordre épiscopal avait lieu immédiatement si l'élu portait déjà le titre de *Komos* ou *Higoumène*.

enfin l'ordination donnée le dimanche, soit à Alexandrie même, comme on le fit longtemps, soit ailleurs, dans le monastère de l'élu ou bien au Caire.

Renaudot discute, à cette occasion, avec plus de vivacité que de succès, le témoignage de saint Jérôme et d'Eutychius d'après lequel l'ordination du patriarche d'Alexandrie aurait été faite à l'origine par un collège de douze prêtres; il expose sommairement d'après Ibn-al-Assal et Abulbircat, les cérémonies qui suivaient l'ordination quand celle-ci avait eu lieu hors d'Alexandrie, la profession de foi, les conditions ou les pactes imposés au nouveau patriarche par ses diocésains d'Alexandrie, la proclamation faite au Caire quand le sacre s'était fait à Alexandrie, enfin le pèlerinage du nouvel élu au fameux couvent de Saint-Macaire, pèlerinage d'une importance toute particulière, car c'était comme une nouvelle confirmation de l'élection: on y faisait la lecture du procès-verbal d'élection, et la proclamation de l'élection elle-même, avant la célébration de la liturgie, et l'on retournait au Caire en s'arrêtant en route, pour célébrer les saints offices, dans divers monastères de moindre importance. Les premiers actes du nouveau patriarche étaient d'ordonner des évêques pour les diocèses vacants et de faire part de son élévation au patriarche jacobite d'Antioche.

Dès lors, le nouveau successeur de saint Marc prenait son habitation au palais patriarcal, où il observait dans toute sa rigueur la règle monastique de l'abstinence de la chair, et la récitation quotidienne de l'office divin avec les clercs. Il choisissait des clercs destinés à l'assister dans l'administration, des conseillers, des secrétaires

connaissant l'arabe et bien instruits de la discipline ecclésiastique et civile; car le patriarche était à la fois juge civil et religieux des chrétiens de sa communion. La charge était délicate et difficile ; aussi supportait-on, malgré les prohibitions canoniques, que le patriarche prît des évêques pour remplir les fonctions de conseillers. Avec leur concours, il gérait les affaires de son immense patriarcat qui comprenait l'Égypte inférieure, la Thébaïde, la Lybie, la Maréotide, l'Éthiopie et la Marmarique, la Nubie, mais à l'exclusion de l'Afrique proprement dite, bien qu'il portât le titre de patriarche d'Afrique.

Quant à l'église éthiopienne, elle n'avait pas même le droit d'élire son métropolitain et devait le recevoir tout ordonné d'Alexandrie. A partir du XIIIe siècle, les patriarches d'Alexandrie prétendirent instituer un métropolitain suffragant à Jérusalem. Le patriarche n'avait pas d'autre métropolitain sous sa juridiction. Tous les évêques étaient immédiatement soumis au patriarche, qui les désignait et leur donnait la consécration; son pouvoir était très étendu sur les monastères, qui relevaient de lui directement, un peu comme dans l'Église occidentale, les Ordres religieux jouissant du privilège de l'exemption relèvent du pape ; mais les patriarches, assurés que jamais on ne les déposerait, abusaient de leur autorité pour commettre des exactions simoniaques et permettre des ordinations sacerdotales contraires aux canons.

12° Le *Ritus ordinationis Alexandrini Jacobitarum patriarchæ*, d'après un excellent manuscrit de la Bibliothèque du chancelier Séguier, devait, dans la pensée de Renaudot, servir de pièce à conviction, destinée à corro-

borer ce qu'il avait écrit au point de vue liturgique dans la dissertation précédente.

Un résumé des dispositions requises du candidat par les lois ecclésiastiques ou imposées par l'usage est transcrit en tête de l'Ordinal, ainsi qu'un aperçu des cérémonies préliminaires au sacre. Le jour fixé pour le sacre étant venu, le cortège des évêques fait son entrée dans l'église, ayant à sa tête les deux plus anciens évêques du nord et du midi de l'Égypte, une nombreuse série de prêtres, des diacres portant des croix, des cierges, les *flabelli*, des images des chérubins. Les diacres chantent sur le ton de l'évangile une simple et belle invocation en grec au Christ Verbe de Dieu, né de la Vierge Marie, mort sur la croix et vivant, glorieux, à la droite du Père et du Saint-Esprit. Le doyen des évêques fait lire ensuite par un diacre son *psephisma*, c'est-à-dire le bon témoignage qu'il rend aux qualités du nouvel élu, on continue par la lecture en grec d'un éloge mentionnant l'élection du nouveau patriarche, en remplacement du patriarche défunt. Aussitôt après, les évêques et le nouvel élu s'approchent de l'autel ; le doyen des évêques dit plusieurs oraisons séparées par un encensement, puis le diacre commence une litanie grecque, et à chaque demande le peuple répond *Kyrie eleison*. Une nouvelle oraison résume toutes ces prières et prélude à la première imposition des mains, qui se fait pendant que l'archidiacre récite la prière *Gratia divina*, à laquelle d'aucuns attribuent une trop grande importance. Puis, l'évêque le plus ancien, tenant la main étendue sur la tête de l'élu, récite personnellement une brève oraison.

Le moment solennel entre tous est venu. L'archi-

diacre invite le peuple à un recueillement plus profond ; il demande aux évêques de se réunir et d'étendre les mains ; tous en effet élèvent la main vers le ciel ; l'un d'eux impose ses deux mains sur les épaules de l'élu en même temps ; le plus ancien des évêques touche de sa main droite la tête de l'élu et récite la grande préface consécratoire : *Domine Dominator, Deus omnipotens.* Désormais l'essentiel du sacre est accompli. En marquant du signe de la croix la tête de l'ordinand, l'évêque dit l'annonce : *Promotus est in sancta Dei Ecclesia.* Un diacre lit de l'ambon des lettres *systatiques* (ou de recommandation) des évêques, l'archidiacre récite une litanie pour l'élu, et le doyen des évêques présente le nouveau patriarche à l'assemblée, qui répond par le cri trois fois répété : *Dignus est*, pendant qu'on impose sur la tête de l'ordinand le volume des quatre Évangiles. Une nouvelle imposition de la main droite est faite par l'évêque le plus ancien, et l'archidiacre répète le *Divina gratia.* Suit une autre imposition des mains par chacun des évêques, qui prononce une formule à laquelle l'assistance répond chaque fois par le triple : *Dignus est !* L'imposition des ornements pontificaux, l'intronisation, la lecture par le nouveau prélat de l'évangile du Bon Pasteur, accompagnées des acclamations du peuple, complètent le sacre. La liturgie est célébrée ensuite, en commençant par la prière du voile de la liturgie copte de saint Basile. Tout se termine par une longue procession que dirige le nouveau chef de l'Église d'Alexandrie. Renaudot donne à la suite des rites de l'ordination un modèle du *psephisma* et de la *systatica* qu'on lit pendant la cérémonie.

13° *La Liturgia communis, sive Canon universalis Æthiopum.* Traduction latine, complètement refaite[1].

Le volume se terminait par des *Observationes in canonem generalem sive liturgiam æthiopicam.*

Le second volume était le plus riche en œuvres nouvelles; il était consacré tout entier aux liturgies syriaques : jacobites et nestoriennes. Il commence par une dissertation assez étendue intitulée : *De Syriacis Melchitarum et Jacobitarum liturgiis.* Il contient quarante et une anaphoras, dont une seule avait été traduite, celle de saint Basile, et publiée en 1569 par André Masius. Les quarante autres étaient traduites pour la première fois, et les deux tiers d'entre elles étaient absolument inconnues. Le *Missale Chaldaicum* contenait le texte de quatorze liturgies. Renaudot commença par éliminer celle de Jean Bar Schouschan, qu'il tenait pour suspecte, ne l'ayant trouvée que dans des manuscrits en petit nombre et de moindre valeur. Les autres étaient :

1° Liturgie de *saint Sixte, pape de Rome.* Incipit : *Tranquillitatem et pacem.* Au sujet de cette liturgie, Renaudot se demande pourquoi, célébrée rarement, elle occupe dans le missel maronite la première place attribuée partout ailleurs à la liturgie de saint Jacques,

1. Elle est précédée de la liste des autres liturgies éthiopiennes : « Habentur aliæ præterea novem. I. Joannis evangelistæ. — II. Patrum Orthodoxorum Nicænorum CCCXVIII. — III. S. Epiphanii Orthodoxi. — IV. Jacobi Serugensis. — V. Joannis Chrysostomi. — VI. Domini nostri Jesu Christi. — VII. S. Mariæ quam scripsit Heriacos vel Kyriacus archiepiscopus Behnsæ. — VIII. S. Gregorii Theologi. — IX. Dioscori ». Renaudot avait eu d'abord l'intention d'en donner aussi la traduction ; mais une pensée l'arrêta : « Id ex unico nec primævo exemplari fieri vix posse agnovimus... inutili labori supersedimus. » Le manuscrit unique dont parle notre auteur était une copie prise sur un manuscrit appartenant à Pocock ; elle se trouvait chez les Dominicains du couvent de la rue Saint-Honoré, à Paris. — Elle est aujourd'hui à la Bibl. Nat. (Eth. 76).

qui est la liturgie normale ; et pourquoi on l'attribue au pape saint Sixte. On la plaça en premier lieu, croit-il, pour attirer sur le recueil entier la bienveillance de la Cour romaine. Elle fut mise sous le nom du pape Sixte, parce que les Jacobites (car c'est une liturgie jacobite) ont cru, d'après quelques textes apocryphes, que ce pape était favorable à leurs erreurs. Dans la plupart des manuscrits, les *verba Christi* manquent aux formules de la consécration ; Renaudot les a rétablis. On remarque dans la prière qui précède l'épiclèse la formule suivante : *per illapsum Spiritus Sancti*, *qui a te procedit ab æterno*, *et a Filio tuo accipit substantialiter*, formule qui ressemble au *filioque* de notre *Credo*, et qui étonnerait si l'on ne pensait au texte de saint Jean... *Spiritum veritatis... quia de meo accipiet* (Jean, XVI, 13, 14).

2° Liturgie attribuée à *saint Jean Chrysostome*. Incipit : *Deus magne et æterne*. Aucun motif ne permettait aux Maronites d'attribuer au grand évêque de Constantinople cette liturgie que les manuscrits, assez peu nombreux d'ailleurs, attribuent simplement à Jean de Harran.

3° Liturgie de *saint Jean l'Évangéliste*. Incipit : *Domine Deus fortis*. Elle est chez les Syriens la seule qui porte le nom de l'apôtre ; elle a subi dans le missel maronite, comme toutes les autres, diverses interpolations, tant dans la formule consécratoire, modifiée et adaptée à la formule romaine, que dans l'épiclèse, dont le sens est changé. Des manuscrits anciens des bibliothèques Séguier et Colbert et un autre appartenant à l'éditeur, conforme aux précédents, ont servi de base à la reconstitution du texte.

4° Liturgie de *Pierre*, *prince des apôtres*. Incipit : *Tibi et coram te*, *Domine*. La formule de consécration

était tronquée. Renaudot l'a rétablie après avoir collationné le texte du missel avec celui des manuscrits qu'il avait à sa disposition, et il plaça cette messe au deuxième rang de celles qui étaient attribuées à saint Pierre[1].

5° Liturgie des *Douze Apôtres*. Incipit : *Domine Deus misericors et sancte*. Interpolée comme les autres, et dans les mêmes passages, par les Maronites, elle a été corrigée par l'éditeur, conformément aux manuscrits.

6° Liturgie de *saint Denis*. Incipit : *Caritatem et concordiam*. Mise sous le nom de Denis l'Aréopagite, par les Maronites, cette liturgie appartient certainement, et les éditeurs du *Missale* ne l'ignoraient pas, à Denis Bar Salibi, évêque d'Amid, au XIIe siècle. Elle est très brève et probablement destinée à certains offices, comme le baptême des enfants moribonds, qu'il faut abréger autant que possible sans toucher aux parties essentielles. On sait, en effet, que chez les Syriens Jacobites, la célébration de la messe accompagne toujours l'administration des sacrements, et que l'on a composé pour ces circonstances des offices plus courts. Dans plusieurs manuscrits de cette liturgie, les paroles de la consécration manquent; mais cette omission ne peut être que le fait d'une négligence de copiste, car on sait, par d'autres œuvres de Bar Salibi, qu'il tenait ces paroles pour absolument nécessaires.

7° Liturgie de *Matthieu le Pasteur*. Incipit : *Tranquillitatem securam*. On ne possède, dit Renaudot, aucun renseignement qui permette d'identifier ce Matthieu

1. Le missel maronite contient une autre *Liturgie de saint Pierre, prince des Apôtres*, qui n'est pas dans Renaudot.

le Pasteur. Cette liturgie est d'un style élégant et pur. Elle contient, avant les paroles de la consécration, dans les manuscrits assez rares qui la donnent, une phrase digne de remarque : « *panem* FERMENTATUM, in quo mysterium vitæ tegebatur accepit[1]. » Quant aux paroles de la consécration du vin, leur mutilation les rend insuffisantes pour le rite.

8° Liturgie de *saint Eustathe d'Antioche*. Incipit : *Deus clemens et multæ misericordiæ*. Par exception, la formule de l'épiclèse n'a subi dans le missel maronite qu'une modification sans importance. Eustathe, évêque d'Antioche, ayant assisté au concile de Nicée, n'avait nécessairement aucune relation doctrinale avec les Jacobites. Les manuscrits de cette liturgie sont assez rares, et ce fut un de ceux qui appartenaient à la bibliothèque de Colbert[2] qui servit de base à l'édition.

9° Liturgie de *saint Marouta de Tagrit*. Incipit : *Deus bone natura*. Les Maronites avaient supprimé dans les diptyques le nom de Sévère d'Antioche, comme trop compromettant, mais ils en avaient laissé d'autres indubitablement monophysites, par exemple, Philoxène (de Mabboug), Jacques (Baradée), Pierre le Foulon. Renaudot n'est pas heureux dans les détails historiques qu'il donne sur Marouta, ni quand il essaie d'expliquer son titre épiscopal qu'il croit fixé à Tagrit par certains manuscrits et à Maiphercat par d'autres. Il s'agit, en réalité, de deux personnages très distincts, soit par leur

1. D'après le Commentaire de Denys Bar Salibi : le ferment est le symbole de la vie (voir éd. Labourt, trad., p. 51).

2. La bibliothèque de Colbert possédait trois manuscrits contenant cette liturgie, les numéros 3783 (Bibl. nat., 81), 2404 (Bibl. nat., 75) et 6517 (Bibl. nat., 70).

caractère soit par l'époque à laquelle ils ont vécu[1]. Les paroles de la consécration et la prière de l'épiclèse sont mutilées, comme à l'ordinaire, dans le missel maronite; mais les premières ont une leçon qui rappelle en partie celle de la messe de Matthieu le Pasteur. En voici le texte : PANEM FERMENTATUM *accepit in manus suas puras, et Patri gratias agens... dixit : Accipite, manducate et* CERTI ESTOTE, ATQUE ITA PRÆDICATE ET DOCETE : *quod corpus meum hoc est.*

10° Liturgie de *saint Jacques, apôtre.* Incipit : *Domine Deus noster, nos quamvis indignos.* Cette liturgie est la plus ancienne, et la liturgie normale des Syriens. C'est elle qui servit de base au commentaire que donna Bar Salibi, au XII[e] siècle, de la messe syriaque. Nous signalerons plus loin les principales observations que Renaudot a faites sur les diverses parties des anaphores syriaques à l'occasion de cette liturgie.

11° Liturgie de *saint Marc évangéliste.* Incipit : *Deus Pater, qui Filium tuum.* Aucun motif plausible ne permet de donner à cette liturgie une origine apostolique. Divers manuscrits ont permis à Renaudot de restituer le vrai texte altéré dans l'édition des Maronites.

12° Liturgie de *saint Cyrille.* Incipit : *Domine Deus misericors, sancte.* Elle n'a aucun lien de ressemblance avec les liturgies coptes et grecques de même nom.

A la suite de ces liturgies publiées dans le *Missale Chaldaicum* de 1594, l'éditeur ajoutait la traduction des documents suivants :

1. Assemani n'a jamais confondu ces deux villes, mais il a plusieurs fois confondu Marouta de Maiphercat (V[e] siècle) avec Marouta de Tagrit (VII[e] siècle).

Ordo communis liturgiæ secundum ritum Syrorum Jacobitarum. Il contient la première partie, c'est-à-dire les rites préparatoires de la messe syriaque. En effet, l'office eucharistique chez les Syriens se compose de deux parties bien distinctes. La partie préparatoire est invariable, sauf les lectures des épîtres et des évangiles; les catéchumènes pouvaient y assister; elle commençait par la préparation de l'autel et des oblations, et se terminait, un peu après la récitation du symbole, par le renvoi des catéchumènes. La seconde partie, nommée *anaphora*, ou liturgie proprement dite, commence au baiser de paix qui précède la préface. Elle varie suivant les messes, et ce sont ces diverses anaphores que Renaudot édite dans son volume. L'*Ordo communis liturgiæ* qu'il donne en première ligne est celui que présentait « assez exactement » le *Missale* de 1594. Le traducteur l'a collationné avec différents manuscrits.

Alius Ordo generalis liturgiæ, emprunté à un bon manuscrit de Colbert et qui ressemble en beaucoup d'endroits, dit-il, à l'*Ordo liturgiæ*, que Lefèvre de La Boderie avait publié avec le rituel baptismal de Sévère[1].

13° *Liturgia minor sancti Jacobi fratris Domini, ordinata per Gregorium catholicum Orientis, inter montes Armeniæ magnæ*, an. Græcorum MDCCCCIII, J.-C. MDXCI. Incipit : *Deus omnium Domine.* Renaudot, trompé par une mauvaise lecture des chiffres[2] syriaques, prend beaucoup de peine à chercher une identification de ce

1. *Magna Biblioth. Vet. Patrum* (1644), t. VI, c. 134.
2. Le ms., aujourd'hui à la Biblioth. Nat. (Syr. 74), porte 1593 (au lieu de 1903) = 1281 de l'ère chrétienne.

Grégoire, qui n'est autre que le célèbre écrivain Bar Hebræus.

14° *Liturgia sancti Petri principis Apostolorum.* Incipit : *Excelse, qui es ante sæcula.* Elle diffère de celle du missel maronite. Renaudot n'indique pas les manuscrits dont il s'est servi.

15° *Liturgia sancti Clementis Romani.* Incipit : *Deus qui es mare ineffabile caritatis.* C'est dans tout l'Orient la seule anaphore qui porte le nom de ce pape. Elle est, au surplus, dit l'éditeur, d'époque assez moderne, ne présentant ni la simplicité ni la sobriété de termes des anciens, mais les métaphores qui signalent d'ordinaire les œuvres modernes. Une prière beaucoup plus longue que de coutume sépare la formule de la consécration de l'épiclèse ; celle-ci contient une expression assez rare : *Mitte... spiritum tuum sanctum... qui a te absque initio procedit, per unigenitum Filium tuum.* La version a été faite sur le ms. n° 3921 de Colbert (Bibl. Nat., 76).

16° *Liturgia sancti Dionysii Athenarum episcopi.* Incipit : *Domine Deus qui es simplex.* Les œuvres du Pseudo-Aréopagite ont été connues des Orientaux monophysites, dès le VIe siècle.

17° *Liturgia sancti Ignatii.* Incipit : *Deus Pater sancte genitor propaginis æternæ.* Son style fleuri appartient à une époque plutôt moderne de la littérature syriaque. Peut-être doit-on en attribuer la paternité à un des patriarches jacobites qui portèrent le nom d'Ignace ?

18° *Liturgia sancti Julii papæ romani.* Incipit : *Deus Pater omnipotens qui es caritas vera.* Elle contient dans les diptyques le nom de Sévère d'Antioche. La raison de

l'attribution est la même que pour la liturgie de saint Sixte.

19° *Liturgia sancti Joannis Chrysostomi.* Incipit : *Domine Deus omnipotens.* Différente de celle qui est dans le missel maronite et qui appartient à Jean de Harran. Elle n'a aucun trait de ressemblance avec la liturgie grecque de même nom. Le traducteur ne dit pas de quel manuscrit il s'est servi.

20° *Liturgia Dioscori patriarchæ Alexandrini.* Incipit : *Deus fons tranquillitatis.* Selon Renaudot, malgré le rôle très important que joua Dioscore d'Alexandrie à la tête de l'opposition monophysite, avant, pendant et après le concile de Chalcédoine, rien ne permet de croire que cette anaphore doive lui être attribuée. Quelques expressions très particulières sont à noter, par exemple celle-ci : « *Natus est nativitate carnali et non phantastica* », sans doute dirigée contre les eutychiens et les apollinaristes, et cette autre qui pourrait prêter à croire que les Syriens attribuaient une efficacité moindre aux sacrements administrés par des ministres indignes : « *nec propter opera nostra odibilia prives populum tuum fidelem dono cælesti* ».

21° *Liturgia Philoxeni episcopi Mabugensis seu Hieropolitani.* Incipit : *Deus vita omnium, lux...* Ce Philoxène (mort en 511) est bien connu dans l'histoire des Églises syriaques. La version a été faite principalement sur le manuscrit n° 3922 de la Bibl. de Colbert (aujourd'hui Bibl. Nat. 72,). On n'a, selon l'éditeur, aucun motif d'attribuer à ce Philoxène la composition de cette liturgie[1].

1. M. R. Duval, *la Littérature syriaque*, 2e édit., p. 358, cite trois liturgies mises sous le nom de Philoxène.

22° *Liturgia Philoxeni IIA Hieropolitani.* Incipit : *Domine Deus potens et incomprehensibilis.* D'après le même manuscrit. Elle a, dit Renaudot, des caractères indéniables de parenté avec la précédente.

23° *Liturgia Severi Antiocheni, quæ in aliis codicibus Timothei Alexandrini dicitur.* Incipit : *Deus opifex omnium.* Sévère d'Antioche fut l'un des plus énergiques adversaires du concile de Chalcédoine. Le texte est d'un style simple et ferme, bien digne des premiers siècles de la littérature syriaque [1]. Une formule du *memento* est particulièrement intéressante, c'est celle où priant Dieu de se souvenir des évêques et docteurs de l'Église et surtout de « Jacques, le prince des évêques » (Jacques Baradée), on lui demande de leur accorder la vision béatifique, comme s'ils n'en jouissaient pas encore : *Lætifica per visionem vultus tui.* Renaudot, sans expliquer l'attribution de cette liturgie faite par son manuscrit à Timothée d'Alexandrie [2], dit simplement que les manuscrits où on la trouve sont peu nombreux [3].

24° *Liturgia Jacobi cognomento Bordayæi, seu, ut Græci pronuntiant, Baradati.* Incipit : *Deus Pater pacis, sanctissime.* L'éditeur ne paraît pas très informé sur ce Jacques Baradée (de qui les Jacobites tirent leur nom). Il n'en sait que ce que disent les historiens nestoriens Amr et Mari. On a publié depuis de nombreux documents qui permettent de retracer la vie de ce personnage avec

1. Il est à remarquer que Sévère écrivait en grec, et que la traduction d'une liturgie authentique de cet auteur présenterait probablement de nombreux hellénismes.

2. Timothée et Sévère vécurent ensemble quelque temps à Constantinople sous la protection de l'impératrice Théodora.

3. Peut-être s'est-il servi du manuscrit 2404 de Colbert (Bibl. nat., 75, f. 136), qui donne la double attribution, telle que l'écrit l'éditeur.

assez de certitude. L'anaphore a un caractère assez combatif. Jacques Baradée est seul mentionné nommément au *Memento* parmi les Pasteurs, Docteurs de l'Église et Apôtres de l'Évangile ; Jésus-Christ, pour la matière de la consécration, *accepit panem communem* [1]. Aucune indication sur le ou les manuscrits qui ont servi de base à la traduction [2].

25° *Liturgia sancti Jacobi Episcopi Botnanensis et Serugensis, Syrorum Doctoris, qui Tabelita etiam vocatur*. Incipit : *Deus Pater, qui es tranquillitas*. Renaudot n'est pas bien renseigné sur la géographie de Botnan et Saroûg, qu'il prend pour deux villes distinctes [3]. Au sujet du personnage, il dit que ce fut un disciple de Sévère d'Antioche et que Jacques Baradée ayant été son successeur, il était par conséquent monophysite [4]. Dans un des manuscrits consultés par l'éditeur, la formule de la double consécration du pain et du vin est longuement paraphrasée et contient une affirmation plus frappante encore de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

26° *Liturgia beati Jacobi interpretis episcopi Edesseni*. Incipit : *Deus Pater omnium et Domine dominantium*. Renaudot affirme avec raison le monophysisme de Jacques d'Édesse ; et il fixe au dernier quart du VIIe siècle l'époque où il vécut [5].

1. Ceci peut signifier, dans la pensée de l'auteur, du pain fermenté, ou du pain qui n'avait pas reçu la préparation liturgique.
2. Les manuscrits de Colbert 3921 (Bibl. Nat., 76) et 3833 (Bibl. Nat., 74) contiennent notre texte.
3. C'est une seule et même ville qui porte aujourd'hui le nom de Sérudj, au sud-ouest d'Édesse.
4. Le monophysite Jacques de Saroug mourut en 523.
5. Jacques d'Édesse mourut en 708.

27° *Liturgia Thomæ Heracleensis*. Incipit : *Existens, æterne, abscondite*. L'éditeur est tout surpris devant ce nom. Il suppose, d'après un manuscrit où il a trouvé le nom d'un syrien nommé Thomas, désigné comme reviseur d'une traduction des quatre Évangiles, faite au monastère de saint Antoine[1], près d'Alexandrie[2], que ce Thomas est l'auteur de notre liturgie. Ses conjectures sur l'auteur, sinon sur son époque, ne l'ont pas trompé. Une caractéristique de l'anaphore, c'est que les premiers mots des prières donnent dans leur série successive l'ordre des lettres de l'alphabet. La version fut faite d'après un manuscrit de Colbert, probablement le 3921 (Bibl. Nat. 76).

28° *Liturgia Mosis Bar Cephæ*. Incipit : *Domine Deus lumen æternum*. Renaudot connaît de Moyse Bar Képha son nom et son commentaire *de Paradiso*. Il le sait postérieur à Jacques d'Édesse ; mais c'est tout[3].

29° *Liturgia Philoxeni episcopi Bagdadensis*. Incipit : *Deus, qui es mare pacis*. Renaudot a trouvé cette liturgie dans un manuscrit de la bibliothèque de Séguier, qui lui a prouvé que ce Philoxène n'était pas l'évêque de Mabboug, mais un évêque de Bagdad, qui se nommait Lazare Bar Sabta avant son épiscopat ; de ce dernier

1. Ni Renaudot, ni Assemani, ni les éditeurs de Bar Hebræus n'ont compris le mot syriaque qu'ils ont lu *Anton* (Antonius) et qui est le grec *Enaton* (bourg situé à 9 milles d'Alexandrie).

2. Assemani a vivement repris Renaudot à ce sujet et l'a taxé d'ignorance. Des études postérieures ont confirmé en les complétant les remarques de Renaudot. Thomas d'Harkel, évêque de Mabboug, chassé de son siège à cause de son monophysisme, se rendit à Alexandrie, au monastère de saint Antoine, et fit, en 616, la revision de la traduction philoxénienne (non la version, comme l'affirme Assemani) du Nouveau Testament. Cf. R. Duval, *Littérature syriaque*, 2e éd., p. 66, 374.

3. Nous sommes aujourd'hui mieux informés. Moïse mourut en 903. Voir R. Duval, *Littérature syriaque*, p. 391-2 ; celui-ci attribue à Moïse deux liturgies.

il ignore tout, sauf qu'il n'est pas antérieur à la fin du VIIIe siècle, Bagdad ayant été fondée alors seulement par Almansor[1].

Deux pièces de cette liturgie sont entrées dans celle des *Saints Docteurs*.

30° *Liturgia Doctorum sanctorum a Joanne Magno Patriarcha ordinata*. Incipit : *Domine Deus potens et incomprehensibilis*. Le caractère tout à fait particulier de cette liturgie est que ses prières ont été toutes empruntées à des anaphores antérieures, depuis celle de saint Jacques, jusqu'à celle de Philoxène de Bagdad, et sont toutes attribuées aux docteurs les plus illustres. Renaudot ignore qui est le *Joannes Magnus* désigné comme l'auteur de cette composition. Il conjecture que ce fut peut-être Jean Bar Schouschan, à qui nous devons une apologie du rite propre aux Syriens, qui consiste à mêler un peu de sel et d'huile au pain eucharistique. Conjecture malheureuse, car Assemani a prouvé clairement par l'étude des manuscrits, que l'auteur de cette anaphora est Théodore Bar Wahaboun, qui prit le nom de Jean en montant sur le siège d'Amid, comme adversaire de Michel le Grand, au XIIe siècle.

31° *Liturgia Joannis Basorensis*. Incipit : *Deus largitor caritatis*. La personne de l'auteur n'est connue que par son nom ; il était certainement monophysite, et vivait à une époque où la littérature syriaque n'avait plus la belle et claire simplicité des siècles anciens[2].

1. Lazare Bar Sabta fut déposé de son siège en 829. R. Duval, *op. cit.*, p. 389.
2. Brightman (*Eastern Liturgies*, p. LVIII) donne pour l'auteur de cette liturgie la date 650, ce qui paraît invraisemblable.

Dans l'épiclèse, on donne, comme matière du sacrifice, *panem ex simila mistum cum oleo*.

32° *Liturgia Michaelis patriarchæ Antiocheni*. Incipit : *Deus omnipotens et Domine*. L'époque où vivait l'auteur, environ l'an 1191, est bien déterminée par les conjectures de l'éditeur, qui savait cependant peu de choses sur Michel d'Antioche[1].

33° *Liturgia Gregorii Catholici Orientis, qui Abulfaragius et Barhebræi dictus est*. Incipit: *Domine Deus virtutum fortis*. Renaudot est heureux de pouvoir donner sur Bar Hebræus (1226-1286), grâce à ses documents personnels, des renseignements plus complets. L'authenticité de la liturgie est indubitable ; le style en est fleuri et très orné, parfois obscur.

34° *Liturgia S. Joannis Patriarchæ, qui scriba et Acæmetus dictus est*. Incipit: *Deus Pater, Dominus omnium*. Renaudot est très incertain sur la personnalité de l'auteur ; un grand nombre de patriarches d'Antioche ont porté le nom de Jean, il ne sait auquel d'entre eux attribuer la paternité de cette liturgie. En tout cas, l'auteur devait être d'époque assez récente, à en juger par la diffusion de son style fleuri et redondant[2]. Le seul point digne d'une particulière attention, c'est la liste plus longue que de coutume des noms de saints et de docteurs mentionnés dans les diptyques ; on y voit unis dans un singulier éclectisme, Ignace, Athanase, Cyrille, Basile, Philoxène, Ephrem et Clément.

1. Michel mourut en 1199. Il est l'auteur d'une célèbre *chronique* que l'on avait longtemps cru perdue, et dont M. J.-B. Chabot a heureusement pu se procurer en Orient une copie qu'il publie actuellement avec une traduction française.

2. Il mourut en 1220. Cf. Barhebræus, *Chron. eccl.*, I, 620.

35° *Liturgia S. Dioscori, episcopi insulæ Cardou sive Gordyœorum.* Incipit : *Domine Deus, qui adoraris ab omnibus.* Liturgie très belle, très longue, d'une théologie puissante, malheureusement jacobite. Renaudot avoue son ignorance sur la personne de l'auteur et sur la situation géographique de l'île de Kardou, aujourd'hui Djezireh ibn Omar, île du Tigre, au-dessus de Mossoul[1]. Un passage de la prière de l'épiclèse paraît à l'éditeur dirigé contre les Nestoriens.

36° *Liturgia Joannis patriarchæ Antiocheni, qui prius vocatus est Joannes filius Maadni.* Incipit : *Deus Pater, qui es æternus.* Ici encore l'éditeur avoue l'insuffisance de ses informations ; il ne sait rien, sinon que l'auteur était jacobite, patriarche d'Antioche, et que son style fleuri, obscur, encombré de synonymes, indique un personnage moderne[2]. La traduction a été faite sur divers manuscrits des bibliothèques Séguier et Colbert. On note, dans la formule de la consécration du pain, l'addition du mot *verum :* « Hoc est corpus meum *verum* », et dans celle du vin le mot *vivus* : « Hic est sanguis meus *vivus* ».

37° *Liturgia Ignatii Patriarchæ Antiocheni, qui etiam dictus est Joseph f. Wahib.* Incipit : *Deus abscondite et incomprehensibilis.* Renaudot confesse encore une fois son ignorance : il ne connaît rien de ce personnage[3]. Le style est contourné, torturé, et sent le pédantisme.

1. Dioscore fut ordonné évêque de l'île de Kardou en 1285 (Cf. *Bibl. or.*, II, 463).

2. Jean (avant son épiscopat, Aaron) bar Madani, mourut en 1263 (R. Duval, *op. cit.*, p. 407-409).

3. Sur l'histoire de ce patriarche, voir Assemani (*Bibl. or.*, II, 381-382). Il fut élu patriarche vers 1293 et siégea quarante ans.

On remarque des expressions tout à fait particulières sur la matière de la consécration : « *Accepit panem perfectum... ex quo compositum fuit corpus ejus sanctum, in Virgine thori maritalis experte* » ; et la leçon : « *Hæc est caro mea, quæ pro vobis...* ».

38° *Liturgia Basilii ex versione Andreæ Masii.* Incipit : *Æterne Deus, qui in principio.* L'éditeur fait remarquer qu'il a eu beaucoup de peine à retrouver le texte de cette liturgie que lui a fourni enfin un bon et assez ancien manuscrit de Colbert (probablement le 3921, B. Nat. 76), qui la présente sous le nom de *Basilii et Gregorii.* La version de Masius est bonne, quoique les notes laissent à désirer, et que certains arguments mis en avant pour prouver l'ancienneté du texte ne soient pas concluants.

Cette liturgie termine ce que Renaudot publie sur le rite jacobite. Il passe ensuite au rite nestorien.

Dans la *Dissertatio de Nestorianorum liturgiis*, il s'attache particulièrement à qualifier comme ils le méritent les procédés employés par Alexis de Menezes et le synode de Diamper contre la liturgie malabare des chrétiens dits de saint Thomas. Les notions historiques qu'il donne sur Addée et Maris, d'après la *Doctrina Addæi*, laissent à désirer. Il insiste sur l'antiquité de ces liturgies et montre combien elles sont importantes pour établir la discipline eucharistique des premiers siècles. Viennent ensuite :

1° *Liturgia Apostolorum Sanctorum, composita a S. Adæo et S. Mari, Orientalium Doctoribus.* Son origine nestorienne n'est pas douteuse. C'est celle dont se

servaient les chrétiens du Malabar, et qui a été remplacée par la *Missa christianorum apud Indos*, remaniée par les Portugais. Elle a servi de modèle aux deux autres.

On trouve, jointes à cette liturgie, les prières préparatoires, qui forment la première partie de la messe nestorienne, et qui sont toujours les mêmes. Ces rites préparatoires, assez courts si on les compare à ceux des Jacobites, commencent, dans le texte qui nous est donné, par le *Gloria in excelsis* et le *Pater noster*, suivis d'une oraison ou d'une invocation. Un psaume (le psaume XIV), que l'on chante en entier, est terminé par une nouvelle oraison accompagnée de répons variables suivant les jours de la semaine et les fêtes ; viennent ensuite d'autres oraisons et des leçons empruntées à l'Ancien Testament et aux épîtres de saint Paul. Une nouvelle invocation précède et des oraisons suivent la « proclamation » de l'Évangile. On renvoie alors les catéchumènes, et le prêtre fait la préparation des éléments eucharistiques sur l'autel, en chantant un répons spécial.

La seconde partie commence par diverses oraisons auxquelles le peuple répond ; suivent deux nouvelles oraisons dites à voix basse avant les souhaits de paix. Après de nouvelles oraisons, toutes secrètes, le diacre invite à une plus grande attention, le prêtre découvre les oblations jusque-là recouvertes du voile, les encense et dit les premières paroles du canon, le *Sursum corda* avec des variantes qui diffèrent notablement du texte des liturgies jacobites, syriennes, coptes ou alexandrines. Ce dialogue est suivi d'une bénédiction de l'encens et d'une

nouvelle oraison. La préface commence par le *Dignum est gloria;* elle se termine par le *sanctus*. Mais, contrairement à la plupart des liturgies jacobites qui, après la préface, semblent hâter le moment de la consécration, la liturgie nestorienne des *saints Apôtres* intercale ici de longues oraisons, et parmi celles-ci l'épiclèse ; des encensements parfument les éléments préparés pour la consécration. Le manuscrit employé par Renaudot ne contient pas les paroles de la consécration ; mais leur présence dans les deux autres liturgies nestoriennes fait croire à un simple oubli du scribe. La consécration est suivie presque aussitôt de la fraction de l'hostie ; le prêtre trempe ensuite dans le calice une partie avec laquelle il signera l'autre partie laissée sur la patène. L'élévation a lieu à ce moment; le dernier acte de la fraction est suivi de près par le *Sancta sanctis*, qui précède lui-même de très peu la communion. L'action de grâce est brève et varie quelquefois avec les fêtes ; le peuple est renvoyé après une dernière bénédiction.

Une assez longue note de Renaudot commente le texte de cette liturgie. Il signale un rite curieux, auquel les Nestoriens attribuaient sans doute une très haute portée symbolique. Dans la fraction du pain, le célébrant, après un premier brisement de l'hostie, laisse une partie du pain eucharistique sur la patène, puis trempant dans le calice un fragment de ce qui lui reste en main, il le retire ensuite pour en signer la parcelle déposée sur la patène; afin que le précieux sang puisse mieux pénétrer l'espèce du pain, il trace sur cette parcelle laissée dans la patène une petite raie, avec l'ongle. Le fameux synode de Diamper a qualifié cette cérémo-

nie d'impie et de sacrilège, parce qu'il ne la trouvait pas dans le rite romain ; il a montré, dit Renaudot, moins de scrupules pour introduire dans cette liturgie vénérable, ne fut-ce que par son antiquité, des cérémonies qui ne lui conviennent aucunement.

2° *Liturgia Theodori Interpretis*, c'est-à-dire de Théodore de Mopsueste. On la célèbre, dit le texte, depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au dimanche des Rameaux. Cette liturgie fut l'objet d'une condamnation spéciale de la part du synode de Diamper, motivée par la haine contre son auteur supposé, le savant exégète de Mopsueste ; car l'ensemble du rite ne soulève aucune difficulté, et, au témoignage de l'éditeur, ne contient même rien qui sente le nestorianisme; aussi serait-il permis de supposer qu'elle est d'origine mésopotamienne, et fut placée plus tard sous le nom vénéré du maître de Nestorius.

3° La *Liturgia Nestorii* est célébrée cinq fois par an : à l'Épiphanie, à la vigile de saint Jean-Baptiste, à la vigile des Docteurs grecs (dont la fête tombe le vendredi de la cinquième semaine après l'Épiphanie), le mercredi des Rogations des Ninivites [1], et à Pâques. Cette liturgie est très ancienne [2]. Toutefois elle contient, dit Renaudot, des traces notables de nestorianisme ; par exemple, dans les paroles suivantes l'oraison qui suit immédiatement le *Sanctus :* « Accepit hominem perfectum ex anima ratio-

1. Jeûne de trois jours institué à l'occasion d'une peste bubonique qui ravagea la Mésopotamie, au temps du patriarche Ezéchiel (576-583).

2. Le *Missel des Chaldéens-Unis* (Nestoriens convertis) contient encore actuellement ces trois liturgies. On s'est contenté de changer les titres : la première s'appelle *messe des Apôtres*, celle de Théodore : *deuxième messe*, et celle de Nestorius : *troisième messe*.

nali et immortali, et corpore mortali hominum, et conjunxit illum sibi, univitque secum in gloria, potestate et honore, ex natura sua passibilem. »

Dans la formule de l'épiclèse, Renaudot croit retrouver des traces de la liturgie grecque de Chrysostome ; il en déduit que la liturgie de Nestorius ne serait qu'une transposition syriaque faite sur le rite usité par Nestorius pendant qu'il était évêque de Constantinople ; et comme elle est placée la dernière, il conclut que les deux autres doivent être plus anciennes.

C'est par ces notes et observations sur la liturgie de Nestorius que se termine le second volume de la *Liturgiarum Orientalium Collectio.*

A mesure que son œuvre avançait, Renaudot sentait la nécessité de la continuer et de l'étendre. Après les rites propres de la messe, dont la reproduction servait de pièces justificatives aux tomes III et IV de *la Perpétuité*, il voulut donner les rites des sacrements, qui serviraient à leur tour de confirmation au tome V de cet ouvrage. Son dessein reçut un commencement d'exécution. Il traduisit un certain nombre de rites sacramentaux. Son travail, demeuré manuscrit, trouva un éditeur, il y a une quarantaine d'années, dans la personne de Henri Denzinger, professeur de théologie dogmatique à l'Université de Würzbourg [1]. A cette époque, avait déjà commencé, en Allemagne, un mouvement sérieux vers la théologie positive et l'histoire des dogmes. Denzinger crut apporter

1. *Ritus Orientalium. Coptorum, Syrorum, Armenorum in administrandis sacramentis, ex Assemanis, Renaudotio*, etc. Wirceburgi, 2 vol. in-8°, 1863-1864.

un précieux concours aux discussions de théologie sacramentaire en éditant des versions aussi sûres que possible de tous les rites usités pour l'administration des sept sacrements chez les chrétiens d'Orient.

Il a dit lui-même dans sa préface la joie très vive qu'il éprouva lorsqu'il découvrit à la Bibliothèque Impériale de Paris, la traduction latine des *Officia varia sacramentalia Coptitarum et Syrorum* et les commentaires laissés par Renaudot ; son bonheur fut complet quand l'abbé Migne, son ami, voulut bien lui faire copier ces documents. Denzinger mit en tête de sa publication de très amples dissertations sur chaque sacrement, puis donna pour chacun les *ordines* les plus complets et les plus parfaits qu'il put trouver.

Voici les textes empruntés à Renaudot qui ont paru dans ses volumes :

1. Pour le Baptême et la Confirmation : *a*) Du rite alexandrin : 1° *Ordo Baptismi et Confirmationis Coptitarum ;* il porte pour titre dans le manuscrit : *Officium baptismatis secundum usum Ecclesiæ Coptitæ Alexandrinæ* [1] ; 2° *Canon præscriptus a Patre nostro abba Petro*, *episc. urbis Benhsæ*, *pro consecratione novi Baptisterii* [2]. — *b*) du rite jacobite syrien : 1° *Officium ad adducendum infantem in ecclesiam*, de Jacques de Saroug [3] ; 2° un autre *Ordo Baptismi*, anonyme [4] ; 3° *Ordo Baptismi et confirmationis brevior S. Basilii Cæsariensis*, *pro infantibus in periculo mortis constitutis* [5].

1. Denzinger, *Ritus orientalium*, t. I, p. 214-221 ; — *Mss. Renaudot*, t. VIII, f. 162-171.
2. D., I, p. 246-248 ; — R., VIII, f. 175-176.
3. D., I, 329-333 ; — R., VIII, 214-217.
4. D., I, 351-358 ; — R., VIII, 179-186.
5. D., I, 358-359 ; — R., VIII, 187-188.

II. Pour la Pénitence : *a*) Rite alexandrin : *De illis quæ medicum (spiritualem) scire opus est*[1]. — *b*) Rite jacobite syrien : 1° *Ordo observandus circa eos qui confessionem faciunt, quæ græce vocatur* ἐξαγγελία, selon Bar Salibi[2] ; 2° *Orationes pænitentiales*[3] ; 3° *Ordo observandus circa eum qui convertitur ab hæresibus Nestorianorum aut Chalcedonensium, aut Julianistarum*[4]. — *c*) Rite nestorien : *Ordo Reconciliationis pænitentium*, du catholicos Jésuyahb[5]. — *d*) Canons pénitentiaux : 1° *Canones divini ss. Patrum et Apostolorum, pro illis qui peccaverunt, veniunt et confitentur peccata sua apud Magistros Pænitentiæ, sacerdotes Dei*[6], 57 canons ; 2° *Canones Syrorum Pænitentiales*[7], 129 canons ; 3° *Canones Ecclesiæ Syrorum Jacobiticæ* ἀδέσποτοι[8], 29 canons ; 4° *Canones Syrorum Jacobitarum pænitentiales*[9].

III. Pour l'Ordre : *a*) Rite alexandrin : 1° *Officium ordinationis Episcoporum secundum usum ecclesiæ Alexandrinæ jacobiticæ*[10] ; 2° *de Metropolita*[11]. — *b*) Rite syrien jacobite : 1° *Officia Ordinationum secundum disciplinam Syrorum Jacobitarum*[12] ; 2° *Oratio quam ante ordinationem episcopus prælegere ordinandis circumstantibus debet*[13] ; 3° *Alia formula admonitionis auctore Jacobo ep.*

1. D., I, 435-438 ; — R., VI, 119 sqq.
2. D., I, 443-448 ; — R., VI, 107-110.
3. D., I, 448-465 ; — R., VI, 123-138.
4. D., I, 465-467 ; — R., VI, 110-111.
5. D., I, 467-468 ; — R., VI, 105-106.
6. D., I, 475-482 ; — R., VI, 170-178.
7. D., I, 482-488 ; — R., VI, 156-163, et XXV, 298.
8. D., I, 488-493 ; — R., VI, 164, 180.
9. D., I, 493-500 ; — R., 148-155.
10. D., II, 28 ; — R., XII, 609-615.
11. D., II, 33 ; — R., XII, 616.
12. D., II, 78-100 ; — R., XII, 556-573.
13. D., II, 100-106 ; — R., XII, 574-577.

Miafarekinæ[1]. — *c*) Rite maronite : *Officia Ordinationum omnium graduum ecclesiasticorum*[2].

IV. Pour le Mariage. — *a*) Rite alexandrin : 1° *Excerpta ex Rituali libro Gabrielis Alexandrini patriarchæ Coptitarum ; de ritibus quibus solet Matrimonium celebrari*[3] ; 2° *Ordo ad sponsalia celebranda*...[4] ; 3° *Officium Benedictionis nuptialis*[5] ; 4° *Ordo secundarum Nuptiarum*[6]. — *b*) Rite syrien : 1° *Officium Benedictionis nuptialis secundum ritum Ecclesiæ Syrorum Jacobiticæ, a Jacobo Edesseno ordinatum et reliquis ejusdem Ecclesiæ Doctoribus*[7] ; 2° *Officium secundum quod est ad Benedictionem coronæ nuptialis*[8] ; 3° *Ordo Coronationis legitimæ*[9] ; 4° *Ordo ad Coronam imponendam*[10].

Ainsi à peu près tout ce que Renaudot avait traduit de textes rituels orientaux sans avoir pu le publier, a trouvé place dans les deux volumes de Denzinger. Parmi les rares pièces demeurées inédites, nous avons rencontré le rite nestorien de l'*Innovatio fermenti sacri*, c'est-à-dire du ferment qui sert à la préparation du pain eucharistique[11].

1. D., II, 106-108 ; — R., XII, 578-79.
2. D., II, 108-178 (seulement des variantes) ; — R., XII, 580-608, 619-622.
3. D., II, 364-67 ; — R., VIII, 122-123 et 158-60.
4. D., II, 383 ; — R., VIII, 416-417.
5. D., II, 383 ; — R., VIII, 418.
6. D., II, 385 ; — R., VIII, 421.
7. D., II, 386-91 ; — R., VIII, 351-57.
8. D., II, 391-402 ; — R., VIII, 358-69 ; 370-79.
9. D., II, 402-408 ; — R., VIII, 381-85.
10. D., II, 408-418 ; — R., VIII, 385-93 ; autre copie, 394-410.
11. Cette traduction (*mss. Renaudot*, t. XXV, f. 353 et seq.) est accompagnée du texte syriaque, copié par l'auteur sur un ms. appartenant à M. Hardy et provenant du prêtre Elias de Mossoul. Renaudot ajoute qu'il y a dans la bibliothèque de Colbert, un autre ms. du même Elias contenant le même rite avec des variantes. Ce second ms. est aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale (syr. n° 183). Nous ne savons ce qu'est devenu le premier. Nous

Tandis que les traductions des rituels orientaux ont trouvé place dans la collection postérieure de Denzinger, la plupart des dissertations théologiques de Renaudot sont demeurées inédites. Nous citerons les plus importantes suivant l'ordre où elles sont classées dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

Tome III : *De imaginum cultu Orientalium doctrina et disciplina* (f. 265-270), avec une nouvelle copie (f. 271 et suiv.). — *De Sebasti Trapezuntii Cymenitæ opusculo adversus Latinos, circa effectum et finem invocationis liturgicæ Spiritus sancti;* ce traité, est-il dit, « editus est anno 1703 in Valachia » (f. 279-308).

Tome VI : *De pænitentiæ sacramento ejusque administrandæ apud Orientales disciplina* (f. 1-102 ; une autre copie forme le tome VII). — *De matrimonii sacramento juxta Jacobitas et Orientales* (f. 140-143). *De Jejuniis Orientalium* (f. 144-145). — *De oratione et liturgia pro mortuis* (f. 146-147). — *In tractatum Dionysii Bar Salibi, episcopi Amidensis, de suscipiendis pænitentibus observationes* (f. 219-227).

Tome VIII : *De sacramento Baptismi secundum Melchitas, Jacobitas et Nestorianos disputatio*, f. 1-44 (copie incomplète: f. 45 et suiv.). — *De Matrimonii sacramento* (f. 98-121). — *De Baptismi sacramento* (f. 224-269), — *De Circumcisione ab Ægyptiis Jacobitis et Æthiopibus observata* (f. 271-289). — *De Confirmationis sacramento* (f. 291-310). — *De matrimonii sacramento* (le faux titre

avions l'intention de publier ici le texte et la traduction de Renaudot. M. Chabot, après avoir examiné notre copie, nous en a dissuadé, en nous assurant que le texte était loin d'être correct et que la traduction n'était qu'une ébauche qui demandait à être complétée sur plusieurs points et considérablement remaniée dans son ensemble.

ajoute « opus prælo paratum ») en huit chapitres (f. 311-350). — *De sacramento Extremæ Unctionis* (f. 423-436). — *De circumcisione apud Coptitas* (f. 437-440).

Tome XI, 1re partie (f. 1-131) : *De Invocatione Spiritus Sancti, quæ in Liturgia orientali solet fieri post recitata Christi verba : « Hoc est corpus meum »*, etc. ;

Tome XI, 2e partie : *Adversus Miscellanea Thomæ Smith de Græcorum fide circa Eucharistiam*, première et deuxième dissertation ; en note : « autographum typis edendum » (f. 1-104).

Tome XII : *De sacris Ordinationibus* (f. 1-95). Un autre exemplaire, qui semble plus complet, bien que le P. Le Quien l'accuse de n'être pas « satis accuratum », commence f. 96 et suiv., et un autre f. 290 et suiv., — *De episcorum translationibus*. En note d'une main que je ne connais pas : « Opus in quo, judicio Patris Le Quien, nonnulla sunt emendenda propter variam apud Jacobitas Syriæ et Alexandrinos disciplinam » (f. 444-459). — *Observationes circa quædam expositæ de sacramentis Orientalium doctrinæ et disciplinæ capita, quæ auctoritate decretorum aliquot singularium Romæ editorum vel probatorum possunt impugnari* (f. 519-554).

Tome XIII : *De Orientalium Christianorum theologia*; en faux titre : *Epitome operis historico-theologici de fide, moribus et institutis Christianorum Orientalium* ; en marge, la note suivante d'une main étrangère : « opus typis edendum præloque dignissimum » (p. 1 et suiv.). — *Observationes singulares de modo transmutationis elementorum in corpus et sanguinem Christi, comparatione ducta ab Incarnationis mysterio, numque hæc comparatio realem mutationem et transsubstantiationem*

excludat (p. 125-158) ; autre copie (p. 159-198). — *De Liturgiis orientalibus* (p. 199-231). — *De Pœnitentia* (p. 232-265). — *De Eucharistia* (p. 266-311). Cette dissertation est postérieure à la *Liturgiarum orientalium Collectio ;* car plusieurs renvois sont faits à des pages numérotées des volumes de cette collection.

A la page 312, commence une nouvelle dissertation (écrite en 1717) sur l'œuvre des missions en Orient ; les missionnaires y sont assez maltraités. — *Dissertation sur les missionnaires en Orient ;* il s'agit de ceux qui sont envoyés par la Propagande. Le mémoire est adressé au cardinal Gualterio. Ce prélat fut l'ami de Mabillon et dut lier amitié avec Renaudot pendant son séjour en France, comme nonce, en 1700 (p. 368 et suiv.). — *Mémoire au Pape sur la Propagande* (p. 400-415 ; copie du même p. 416-434). — *De Orientalium Syrorum, Arabum, etc. cujuscumque sectæ sint Theologia* (p. 458-472). — *Disputatio proœmialis ad opus de fide et institutis Ecclesiarum Orientalium, in qua ostenditur quam utiliter explicetur vetusta illarum Ecclesiarum traditio, et quam necessaria ejus conditio sit tam ad refellendos nostri temporis hæreticos quam ad procurandam fidei concordiam inter occidentalem et orientales ecclesias* (p. 474-524 ; l'original est p. 637-687). — *De fide apud Orientales hæreticos et schismaticos propaganda* (p. 526-542). — *De ratione agendi cum orientalibus hæreticis, vel schismaticis, ut ad catholicam fidem adducantur* (p. 544-594 ; copie p. 704-739). — *De Missionibus ad Orientis ecclesias faciendis* (p. 596-635 ; copie p. 740-767).

Tome XVI : *Sur la confession de foi des Coptes*

d'Alexandrie; sur le faux titre : « Ouvrage complet » (f. 1-16; copie f. 18-37). — *De præcipuis Ecclesiis christianorum coptitarum* (f. 38-41). — *De variis Ægypti monasteriis* (f. 42-47). — *De collectione* [*canonum*] *Melchitarum, sive eorum qui Græcæ religionis sunt et arabice loquuntur Christianorum* (f. 210-223). — *De collectione canonum Africanorum qualis apud Orientales exstat* (f. 224). — *De canonum Nicænorum Arabicorum autoritate* (f. 228-240; copie f. 301 et suiv.). — *De collectione canonum quæ apud Jacobitas in usu est* (f. 242-247). — *De collectione canonum Nestoriana* (f. 248 et suiv.; copie f. 319-325). — *De canonum collectionibus per locos communes digestis* (f. 252). — *De collectione canonum Ebnassali* (f. 256). — *De collectione canonum Gabrielis filii Tarich* (f. 258). — *De collectione canonum Cyrilli filiie Laclak, patriarchæ Alexandrini* (f. 262). — *De collection syriaca Syrorum Jacobitarum, autore Gregorio Barhebræo, qui etiam Alfaragius dicitur* (f. 264). — *De variis aliis canonum collectionibus* (f. 268-271). — *De veteri canonum collectione Syriaca* (f. 368-385). — *De collectione canonum Æthiopica* (f. 387-398; copie, t. XXI, f. 433-445). — *De collectionibus canonum orientalibus* (f. 399-421; copie incomplète, f. 423-439). — *De calendario sacro Ecclesiæ Jacobiticæ Alexandrinæ seu Coptitarum* (f. 439-452). — *De collectionibus canonum quæ apud Coptitas asservantur* (f. 453-456).

Tome XVIII : *De Jacobitarum sententia circa duarum in Christo personarum unionem*; en note, au faux-titre, « opus prælo paratum » (p. 1-87). — *De Trisagio hymno Jacobitarum* (p. 88-94). — *De Antiochenæ Ecclesiæ Jacobiticæ cum Alexandrina communione* (f. 96-103). —

Ex tractatu quodam de conciliis a Jacobita conscripto, qui videtur esse Jisa ben Zaraa (p. 104-115). — *De Eutyche et ejus hæresi* (p. 116-125 ; copie p. 156-163). — *De Ecclesiarum divisione in Melchiticas et Jacobiticas* (p. 126-133 ; copie dans la seconde partie du volume, p. 185-190). — *De synodo Chalcedonensi juxta Jacobitas* (p. 134-145). — *De semi-Eutychianis, et quid ipsis commune sit cum hodiernis Jacobitis* (p. 146-149). — *Quid sentiant Jacobitæ de duarum in Christo naturarum unione* (p. 150-155). — *De Maronitis* (p. 164-190 ; copie dans la seconde partie du volume, p. 1-144, et résumé, p. 145-183).

Tome XIX : *De Nestorianis*, en deux parties : 1° *De Nestorio et ejus hæresi, ...et sententia circa Incarnati Verbi mysterium et Christum ;* 2° *De aliis erroribus Nestorianorum* (f. 1-165 ; copie de la seconde partie, t. XX, f. 147-189). — *De Nestorianorum patriarcharum, qui catholici vocantur, successione ecclesiastica in cathedra Modaïnensi, Seleuciæ Parthorum, et eorum rebus gestis juxta vetustam sectæ Nestorianæ traditionem* (f. 168-285). — La deuxième partie du volume, avec foliation différente (f. 1-171), est une copie de cette dernière dissertation.

Tome XX : *De Nestorianæ sectæ propagatione, amplitudine, fundatisque per Nestorianos Bagdadenses ecclesiis in India, extrema Asia, aliisque orientalibus remotissimis provinciis ;* avec divers appendices sur le monument de Si-ngan-fou, et (f. 132) : *Appendix de nova relatione rerum Sinensium, in qua paucis expenduntur ea quæ contra expositam propagatæ in sinarum regno religionis historiam nuperrime scripta sunt a quodam mis-*

sionario (f. 1-146; copie dans f. 190-308). — *De Libris sacris Nestorianorum* (f. 389-397).

Tome XXI : *De Ecclesia Æthiopica* (f. 1-194; copie presque complète, f. 195 et suiv.).

Tome XXV : *Quid sentiendum sit de Canone Æthiopum seu* Ordine missæ *Romæ impresso* (f. 313-318); critique assez amère du *Missale Chaldaicum.*

L'étude de cette œuvre considérable serait peut-être encore aujourd'hui de quelque utilité, même après les progrès notables réalisés depuis deux siècles dans la connaissance de l'Orient chrétien.

CHAPITRE III

THÉORIES ET IDÉES MAITRESSES DE RENAUDOT EN MATIÈRE DE LITURGIE

Après cette longue énumération des œuvres publiées ou inédites de Renaudot, nous voudrions résumer en quelques mots les théories et les idées générales qui en ressortent sur la question liturgique. Ces théories peuvent se rattacher à deux ou trois chefs principaux, ayant trait les uns à certains problèmes touchant à l'ensemble des liturgies quelles qu'elles soient, les autres à des points particuliers à certaines liturgies ou à certaines parties de la liturgie.

I

THÉORIES SUR CERTAINS PROBLÈMES CONCERNANT L'ENSEMBLE DES LITURGIES

Le premier point sur lequel Renaudot attire l'attention, c'est l'importance des liturgies et de leur étude dans les controverses que l'on soutenait alors contre les

Protestants, soit au point de vue purement historique, soit au point de vue dogmatique.

Au point de vue purement historique, les liturgies nous donnent la doctrine des Apôtres sur les questions principales touchant le saint sacrifice de la messe. Elles sont d'origine apostolique. Reprenant l'argument de tradition, bien connu depuis Tertullien, l'abbé Renaudot montre d'une façon très claire le consentement de toutes les Églises en ce qui regarde l'essentiel des rites eucharistiques. Ces rites essentiels, nous les retrouvons déjà dès le second siècle, chez saint Justin; il nous parle du baiser de paix, de la préface qui élève nos âmes, de la longue prière qui la suit et que le célébrant prononce seul, dans laquelle il unit la louange de Dieu pour ses œuvres générales de la Création, l'action de grâces pour ses bienfaits, et en particulier pour le plus grand de tous, qui est l'œuvre de notre salut par l'Incarnation et la mort de Jésus-Christ Notre-Seigneur; on fait le récit de la dernière cène, on récite les paroles même du Christ sur le pain et sur le vin; soit avant, soit après ces dernières, on invoque le Saint-Esprit sur les dons offerts, et on prie pour les vivants et pour les morts. Voilà ce que les témoignages de l'antiquité, confirmant celui de saint Justin, nous montrent dans toutes les liturgies. Une telle uniformité dans les rites essentiels sur toute la surface du monde chrétien, chez des nations si diverses d'esprit, de mœurs, de caractère, ne prouve-t-elle pas, malgré la variété des formules, une origine apostolique? La comprendrait-on, pourrait-elle exister si chaque Église n'avait pas la conviction que ces rites étaient indépendants du bon plaisir de l'évêque, et qu'en les pratiquant

on continuait une tradition constante depuis l'origine de la communauté ?

L'accord n'existe pas seulement sur les points essentiels des rites, mais sur bien d'autres qui auraient pu paraître de moindre importance. Partout, on n'admettait, pour présider la société chrétienne et les assemblées liturgiques, qu'un homme ayant reçu à cet effet une mission spéciale et irrévocable, sacré par l'imposition des mains. Partout, les préliminaires du sacrifice eucharistique sont identiques pour le fond ; on faisait des lectures tirées de l'Ancien Testament, et plus tard des écrits de saint Paul et des lettres des autres Apôtres, à mesure que ces écrits entrèrent dans le domaine public, puis aux Évangiles ; le président adressait la parole à l'assistance pour l'instruire de ses devoirs ou des vérités doctrinales, ou bien, des hommes divinement inspirés parlaient à leurs « frères », suivant ce que leur dictait l'Esprit de Dieu. On chantait des hymnes, et on arrivait à la préface et à la grande prière dont on a parlé plus haut. La formule de la communion indiquait en termes très nets que l'on donnait *le corps du Christ*, et le communiant répondait : *Amen!* Tel est le canevas de l'ancienne liturgie. Or, dans ce canevas, quelques points n'étaient pas essentiels : le temps se chargea de les éliminer assez tôt; ainsi, l'inspiration directe du Saint-Esprit à quelques fidèles, le don de *glossolalie*, sans danger tant que l'Esprit seul parlait et réprimait les imperfections humaines, pouvait engendrer le désordre, la confusion, lorsque les âmes, sous l'accoutumance des plus admirables dons, s'abandonneraient aux passions de l'orgueil : aussi fut-il retiré par Dieu à une société

pour laquelle il n'était plus nécessaire. Mais tout le reste demeura, se précisant de plus en plus avec les années.

Après le concile de Nicée, le canevas de la synaxe eucharistique était fixé ; les écrits des Pères font assez souvent mention des diverses parties de l'office liturgique ; partout on y remarque la plus grande conformité avec ce que l'on sait de la liturgie apostolique ; partout on retrouve les lectures tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'homélie, la prière générale à laquelle le peuple répond *Amen*, le baiser de paix, la préface, le *Sanctus*, les prières pour les vivants et les morts, pour les besoins de l'Église, la grande prière contenant la louange de Dieu pour l'œuvre de la création, l'action de grâces pour l'œuvre de la Rédemption, pour l'institution de l'Eucharistie dont on redisait les paroles, parce qu'on ne croyait pas qu'il y eût sans elles de véritable consécration, puis l'*épiclèse* ou invocation du Saint-Esprit pour lui demander de sanctifier les présents de l'oblation, la récitation du *Pater*, l'adoration de l'Eucharistie, le *Sancta sanctis*, la communion, distribuée partout suivant le rite dont Cyrille de Jérusalem nous a laissé la description dans ses *Catéchèses*. On retrouve dans cet ensemble liturgique tout ce que l'on a constaté dans les usages de l'époque apostolique ; rien n'y manque de ce qui était essentiel.

Cette liturgie n'est pas propre à l'Orient ; elle est la même en Occident, malgré les diversités accidentelles les plus notables. On suit le même ordre dans la liturgie Ambrosienne, dans la liturgie gallicane, dans la liturgie gothique. Comment expliquer cette uniformité essentielle si l'on n'admet pas que la liturgie, avec ses rites princi-

paux, est d'institution apostolique ? Non pas en ce sens que les Apôtres l'auraient écrite ; ce serait une illusion de le croire ; mais en ce sens que la tradition, respectueuse des usages introduits dans chaque Église par ses fondateurs, avait toujours conservé les premiers rites et une partie des formules elles-mêmes. L'histoire témoigne que la moindre modification dans les cérémonies du sacrifice excitait les murmures et les protestations du peuple chrétien. Déjà, au IIIe siècle, saint Cyprien s'élevait avec énergie contre ceux qui refusaient de mêler un peu d'eau au vin de l'Eucharistie ; Cécilien blâme ceux qui ne suivaient pas l'usage général pour ce qui était du baiser de paix. Comment aurait-on pu supporter, sans protestation et sans révolte, des modifications aussi profondes que celles que les Protestants imputent aux auteurs des liturgies, ou celles qu'ils ont l'audace de faire eux-mêmes ? N'est-ce pas, au contraire, le sens de la tradition, réel et profond, quoique mal informé, n'est-ce pas la haine de la nouveauté ou de la diversité, poussée à l'excès, qui a incité des hommes, plus éminents par leur dignité et leur pouvoir que par leur science, à jeter aux flammes les missels mozarabes, parce qu'on suspectait d'erreur la différence accidentelle entre leurs rites et leurs prières et le rite romain ? La liturgie, en ses points essentiels, est donc d'institution apostolique.

Cela ne veut pas dire que les Apôtres, ou quelques-uns d'entre eux, aient déterminé d'une manière définitive tous les rites et toutes les formules. Aucune liturgie ne fut écrite au temps des Apôtres. A l'époque de saint Basile, au IVe siècle, la liturgie n'avait pas encore été confiée à l'écriture. Saint Basile, en effet, rappelant

beaucoup de choses transmises seulement par le témoignage de la tradition, ajoute : « Les paroles que nous prononçons dans la sainte invocation faite sur le pain et le vin, nous ont-elles été conservées en écrit par un des saints ? » Donc, à cette époque, conclut Renaudot, la liturgie de la messe n'était pas encore écrite, ses formules les plus importantes ou du moins leur canevas ne se conservaient que dans la tradition et dans la mémoire des prêtres qui la célébraient. A plus forte raison, elle n'était pas écrite au temps des persécutions. Les juges païens, qui essayèrent vainement par tant de tortures d'arracher aux chrétiens le récit de ce qui se passait dans les assemblées liturgiques, y fussent parvenus plus aisément et plus sûrement en s'emparant des livres liturgiques. Or, ni les actes des martyrs, ni l'histoire des luttes soutenues, avec une âpreté et une violence inouïe, contre les Donatistes qui enlevèrent et profanèrent tous les objets du culte, ne parlent de livres liturgiques. N'est-ce pas une preuve péremptoire que la liturgie, à cette époque, n'était pas encore fixée dans des livres?

Dans l'Église grecque, aucune forme liturgique n'est plus ancienne, semble-t-il, que celle dite des *Constitutions apostoliques*. Quelques auteurs en placent la composition avant le concile de Nicée ; mais quoi qu'il en soit de ce détail, il est certain qu'elle contient dans son état actuel de nombreuses interpolations ; de plus, elle n'a jamais servi à la célébration de la messe, parce qu'elle apparaissait aux yeux des Grecs comme une composition factice, sans attache suffisante avec la tradition de chacune de leurs Églises.

On n'a donc commencé d'écrire les liturgies qu'à partir de saint Basile et depuis la fin du IV[e] siècle.

Quel jugement doit-on donc porter sur toutes les liturgies auxquelles on a donné le nom d'un personnage apostolique ou même de l'un des grands docteurs du IV[e] siècle? Les premières ne sont-elles pas des œuvres apocryphes, et les dernières les compositions arbitraires d'un génie puissant ou d'un esprit avisé? Ces deux questions préoccupent beaucoup Renaudot. Il y répond par des hypothèses en partie acceptables et présentées avec une louable modestie.

Les Protestants avaient accumulé les objections contre les liturgies inscrites sous le nom des Apôtres. Ils s'étaient principalement attaqués à la liturgie grecque dite de saint Jacques (la seule qui pendant longtemps leur fût connue), à la suite de Guillaume Cave [1], et surtout de Rivet. Celui-ci n'ayant qu'une connaissance superficielle du grec, ignorant le syriaque, n'ayant jamais étudié aucun manuscrit, s'était cru tout permis. La liturgie de saint Jacques, disaient-ils, ne pouvait être l'œuvre de l'apôtre de ce nom : des termes théologiques, créés pour préciser des théories postérieures, le démontraient en toute évidence.

Renaudot expose les diverses opinions qui avaient cours sur l'auteur des liturgies. Les uns attribuaient chaque liturgie à celui dont elle portait le nom ; c'était l'opinion unanime des Grecs et celle de beaucoup de catholiques. Baronius, Bellarmin et d'autres savants

1. Guillaume Cave (1637-1713), savant critique anglais. Auteur des *Antiquités apostoliques*, ou Histoire des Apôtres (1676, in-fol.) ; et des *Apostolici*, ou Histoire des hommes apostoliques des trois premiers siècles, depuis saint Etienne jusqu'à saint Denis d'Alexandrie (1677, in-fol.).

parmi les plus recommandables, tenaient une opinion moyenne : ces liturgies, composées réellement par ceux dont elles portaient le nom, avaient reçu des additions postérieures. Certains critiques radicaux, la plupart des protestants et un certain nombre de catholiques, admettaient que toutes les liturgies sont apocryphes et qu'on n'en peut faire usage dans les controverses ou discussions dogmatiques.

Renaudot préfère l'opinion plus modérée et plus sensée du cardinal Du Perron ; mais il la présente plutôt à titre d'hypothèse que comme une vérité certaine. La liturgie de saint Jacques n'est pas l'œuvre proprement dite de l'apôtre; mais on ne doit pas la qualifier d'apocryphe, comme si elle n'avait avec l'apôtre aucune relation. Elle porte légitimement ce nom en quelque sens, parce qu'elle fut celle de l'Église de Jérusalem, fondée par saint Jacques, et qui dut conserver, en le développant, le rite pratiqué dès l'origine par son premier apôtre. De même, la liturgie de saint Marc est celle de l'Église d'Alexandrie ; les liturgies de saint Basile et de saint Chrysostome sont celles du patriarcat de Constantinople. Connaissant le respect que toutes les Églises professaient pour les rites et les formules de la liturgie, nous ne comprendrions pas comment elles eussent pu abandonner une tradition qui était leur plus beau titre de gloire. — Cette hypothèse écarte les dangers que présentait la seconde opinion. Si l'on admet des interpolations, à quel signe pourra-t-on distinguer l'interpolation de l'œuvre originale ? Quelle autorité légitime et acceptée indiquera, avec compétence, les parties authentiques et les parties interpolées ?

Les arguments apportés par les Grecs en faveur de l'authenticité de la liturgie de saint Jacques, les affirmations de leur tradition, de leurs écrivains, de Proclus en particulier, du concile œcuménique de 680 ; de même que les témoignages entassées par Allatius, n'ont aucune valeur au point de vue critique. Ils montrent seulement quelle était l'opinion de Proclus ou l'opinion des Pères du Concile de 680. Saint Basile nous a appris que, vers la fin du IVe siècle, on n'attribuait à aucun apôtre ou écrivain apostolique ni l'ensemble d'une liturgie, ni même le texte des formules considérées comme les plus importantes.

De quelle nature fut donc l'œuvre liturgique de saint Basile, par exemple, ou de saint Jean Chrysostome, dans l'Église grecque ? Ont-ils composé tout entières les formules qu'on leur attribue ? Assurément non. Ces grands docteurs ont simplement fait un choix parmi celles qui étaient dans l'usage liturgique et dont le texte s'était de plus en plus fixé. Peut-être ont-ils modifié, épuré quelques expressions ; mais ils n'ont rien changé à ce qui se pratiquait avant eux.

En parlant d'authenticité liturgique, Renaudot donne à ce mot un sens spécial qu'il détermine avec précision. Une liturgie est authentique lorsqu'elle exprime exactement la foi de l'Église qui en emploie les formules. Cela suffit. Le dessein de Renaudot, en publiant sa *Liturgiarum Orientalium Collectio*, n'était pas de faire de la critique littéraire, mais d'apporter des textes authentiques, complets et nombreux, pour prouver l'accord des Églises orientales avec l'Église romaine dans la foi à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Dès lors,

peu importait la personnalité de celui qui a composé les formules ; il suffisait de montrer que les Églises orientales ont employé ces rites, qu'elles en ont fait l'expression officielle de leur foi, que ces liturgies sont l'expression authentique de leur doctrine et de leur croyance. Renaudot insiste sur ce caractère des liturgies. « Les liturgies, dit-il, ne sont pas simplement l'expression transitoire de l'opinion d'un homme, quelque grand, quelque saint, quelque éclairé qu'il soit : l'opinion d'un auteur mérite considération à cause de la dignité, de l'autorité, de la science ou du génie de celui qui la formula; mais elle n'engage, somme toute, que sa personne privée ; tandis qu'une liturgie qui sert à l'exercice du culte divin, à l'acte le plus important de ce culte, la messe ; une liturgie qui exprime la parole officielle d'une Église, est comme la profession de foi de cette Église ; d'elle, surtout, il est vrai de dire qu'en l'entendant, on entend toute une fraction du monde chrétien. Le nom de son auteur importe peu, les dignités dont il fut revêtu nous laissent indifférents, sa science elle-même ne nous touche pas ; son autorité est celle de l'Église qui en adopta le texte pour les exercices du culte. Lorsqu'on aurait prouvé que la liturgie dite de saint Basile, que la liturgie dite de saint Grégoire, la liturgie dite de saint Jacques, de saint Marc, de saint Jean, de saint Pierre, ne sont pas l'œuvre de ces saints personnages, on n'aurait rien fait de bien considérable ; tant qu'il sera vrai que ces liturgies servent ou ont servi au culte divin de l'Église grecque, de l'Église copte, de l'Église jacobite ou de l'Église nestorienne, on pourra les invoquer pour démontrer quelle est la foi de ces Églises orthodoxes

ou schismatiques sur le mystère de l'Eucharistie. »

Renaudot essaya néanmoins de faire œuvre critique et de déterminer, autant qu'il le jugeait possible, l'auteur de chacune des liturgies.

La tâche était malaisée pour les liturgies gréco-alexandrines ou coptes.

Il établit tout d'abord comme principe que la liturgie la plus ancienne, celle de laquelle découlent toutes les autres, est une liturgie en langue grecque. Il le prouve en particulier pour la liturgie de saint Jacques; celle-ci trouve dans les *Catéchèses mystagogiques* de saint Cyrille de Jérusalem des attestations très sûres dès le IVe siècle; de plus, il a cru découvrir dans le texte syriaque de nombreux hellénismes. « Il suffit, dit-il, d'une comparaison même superficielle entre la liturgie syriaque et la liturgie grecque de saint Jacques, pour se rendre compte que le texte syriaque vient du texte grec. » De même, il croit reconnaître la liturgie grecque de saint Chrysostome à travers la liturgie syriaque de Nestorius. Enfin, la langue grecque était la plus répandue parmi le monde civilisé à l'époque où commença la prédication apostolique; c'est donc en cette langue que l'on célébra le plus souvent la liturgie; ce fut la langue doctrinale, la langue des conciles de Nicée et de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine.

Lorsque la prédication des Apôtres eut pénétré au-delà des pays de langue grecque, on dut, pour ces peuples, célébrer l'office eucharistique dans leur idiome particulier : en copte dans la Haute-Égypte, en syriaque dans les régions de la Mésopotamie. Mais, au lieu de composer dans chacune de ces langues une liturgie nouvelle, on se

contenta de faire pour les nouveaux convertis une adaptation de la liturgie grecque primitive.

Ainsi, Alexandrie célébrait sa liturgie en grec, comme le faisaient de leur côté Antioche et Constantinople. Pour honorer le souvenir de son premier apôtre, Alexandrie plaça ses rites liturgiques sous le patronage de saint Marc, comme les églises du patriarcat de Constantinople invoquaient le patronage de leurs plus illustres représentants, en attribuant leurs formules liturgiques à saint Grégoire de Nazianze, à saint Basile et à saint Jean Chrysostome. La liturgie célébrée en langue copte ne fut qu'une adaptation des textes grecs usités à Alexandrie, et ces mêmes rites passèrent en Éthiopie quand ce pays reçut d'Alexandrie son premier apôtre.

Le texte grec est donc le plus ancien de tous les textes liturgiques. Et comme plusieurs de ces textes servent également aux orthodoxes et aux schismatiques, on doit en conclure qu'ils étaient fixés avant l'époque de la séparation, au moment des conciles d'Éphèse et de Chalcédoine.

Dès que l'ensemble des rites fut fixé, on les conserva religieusement et on continua de les célébrer dans la langue accoutumée, lors même que la langue du peuple avait changé et qu'il ne comprenait plus les paroles du rite sacré. Les Nestoriens de Mésopotamie implantèrent leur liturgie syriaque dans les provinces du Malabar et de la Chine qu'ils réussirent à convertir; on continua de célébrer en grec, en syriaque, en copte dans les pays où le peuple ne parle ni ne comprend plus le grec, le syriaque ou le copte.

Les liturgies ont aussi une importance dogmatique

très considérable, comme témoins de la tradition, exprimée avec clarté et simplicité dans leurs formules. Ces formules sont faites pour le peuple, qui a besoin d'idées simples, claires, précises ; elles ne s'attardent pas aux recherches difficiles ; elles expriment sans ambages et sans métaphores la doctrine officielle de l'Église. Elles démontrent clairement que l'Église romaine n'a pas inventé les rites si frappants qui expriment nettement la foi à la présence réelle, car toutes les Églises ont dans leur liturgie une élévation pendant laquelle l'assistance adore l'Eucharistie ; toutes expriment en termes équivalents la croyance à la présence réelle, dans les paroles du prêtre distribuant la communion ; toutes prouvent, par la pratique de la communion sous une seule espèce, que l'on a toujours cru Jésus-Christ présent tout entier dans chacune des espèces eucharistiques ; toutes montrent, par les peines dont elles frappent les profanateurs des espèces sacramentelles, que l'on croyait Jésus présent dans les espèces eucharistiques non seulement au moment de la communion, mais d'une façon permanente, et que cette présence ne dépend pas de la foi du communiant, mais de l'action sacramentelle du prêtre.

II

THÉORIES SUR CERTAINES SÉRIES DE LITURGIES OU SUR DES LITURGIES PARTICULIÈRES

I. *Liturgies alexandrines et coptes.* — La liturgie gréco-alexandrine de saint Marc paraît être la plus ancienne et a servi de modèle aux autres, tout particulièrement aux liturgies coptes. On a de sérieux motifs de le croire pour la première partie, ou partie préparatoire. La partie qui va du commencement de l'office eucharistique jusqu'au baiser de paix n'est pas, dit Renaudot, fort différente entre la liturgie de saint Marc et la liturgie copte attribuée à saint Basile. Rien ne rapproche plus particulièrement cette dernière de la liturgie grecque de même nom ou des autres liturgies grecques, mais tout y concorde parfaitement avec celle de saint Marc.

Pour la seconde partie, la messe proprement dite, qui va du baiser de paix à la fin de l'office, il n'y a pas de ressemblance spéciale entre la liturgie gréco-alexandrine de saint Marc et la liturgie copte de saint Basile; mais, par contre, la ressemblance est très grande entre la liturgie de saint Marc et la liturgie copte de saint Cyrille, si bien que la première peut être considérée comme la source de la seconde et que toutes deux ne sont, pour ainsi dire, en des idiomes différents, qu'une seule et même liturgie.

Les autres liturgies coptes ressemblent aux liturgies gréco-alexandrines de même nom.

Renaudot insiste beaucoup sur l'époque à laquelle peuvent remonter, dans l'ensemble, les liturgies coptes. Il a sur ce point une théorie assez personnelle et à laquelle il fut peut-être entraîné par les besoins de la polémique. Selon lui, la liturgie en langue copte, ou contenant au moins quelques parties en cette langue, remonte certainement au IIIe siècle. On raconte dans la vie de saint Antoine ermite, que ce jeune paysan égyptien quitta le monde après avoir entendu à l'Église, pendant l'office divin, le conseil évangélique : « Si tu veux être parfait, va, vends ton bien et donnes-en le prix aux pauvres » ; or, affirme Renaudot, Antoine ne comprenait pas le grec ; on le sait par ses biographes. La liturgie en langue copte existait donc au IIIe siècle.

Antériorité de la liturgie grecque, et très probablement de celle qui porte le nom de saint Marc ; étroite parenté entre les liturgies gréco-alexandrines et les liturgies coptes homonymes ; relations des plus étroites entre la liturgie gréco-alexandrine de saint Marc et la liturgie copte de saint Cyrille ; impossibilité d'expliquer adéquatement pourquoi l'on donna aux liturgies coptes les noms de personnages qui ne comprenaient pas même cette langue, comme saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, ou qui ne la parlaient pas et ne l'employaient pas dans l'office liturgique, comme saint Cyrille d'Alexandrie : telles sont les conclusions de Renaudot sur la liturgie copte.

II. *Liturgies syriaques jacobites.* — L'éditeur affirme en premier lieu l'antériorité de la liturgie gréco-syrienne

de saint Jacques. Ceci ne fait aucun doute : les Grecs emploient assez rarement cette liturgie, mais la vénèrent comme la plus ancienne de toutes. La comparaison du texte syriaque avec le texte grec montre que le dernier est certainement la source du premier, les citations des *Catéchèses Mystagogiques* de saint Cyrille, qui expliquait les rites sacrés aux catéchumènes et aux nouveaux baptisés, supposent une liturgie grecque identique à celle qui porte le nom de saint Jacques. Mais il est très probable que la liturgie fut célébrée de très bonne heure en langue syriaque dans les bourgs et villages de la région judéo-chrétienne, où l'on ne comprenait pas le grec.

Le problème présente quelques difficultés si l'on descend dans le détail.

Les liturgies qui portent le nom d'un personnage apostolique ou de tout autre antérieur à la fin du IVe siècle, ne sont certainement pas l'œuvre de ce personnage, fût-il syrien d'origine. A plus forte raison doit-on affirmer la même chose s'il s'agit de Pontifes romains, comme saint Clément, saint Sixte, saint Jules. Mais comment expliquer qu'on ait placé sous leur patronage des formules qu'ils ne pouvaient pas avoir composées ? Comment expliquer l'attribution d'une liturgie à saint Pierre, à saint Jean l'Évangéliste, à saint Marc, à saint Luc, à saint Denis d'Athènes, à saint Ignace d'Antioche ? Renaudot propose l'hypothèse suivante : En Occident, le jour anniversaire de saint Pierre, de saint Paul, de saint Léon, de saint Ambroise, de saint Grégoire, on célèbrait en leur honneur une messe dont les oraisons et d'autres parties variaient : peut-être en

Orient, dans le monde syrien, célébra-t-on anciennement, à l'anniversaire des saints personnages et en leur honneur, une liturgie dont l'anaphora variait; pour ce motif, on la désigna d'abord par leur nom, puis on finit par la leur attribuer.

L'éditeur n'ose rien affirmer touchant l'authenticité des liturgies attribuées à Sévère d'Antioche, à Philoxène de Mabboug, à Jacques Baradée, ou aux premiers docteurs du monophysisme. Il incline plutôt vers l'opinion négative. On sait, dit-il, que Sévère a beaucoup écrit, et l'on peut reconstituer à l'aide des chaînes grecques une longue liste de ses œuvres sans trouver mention d'une liturgie; on n'a aucun motif de croire que les autres en aient composé une. Au contraire, l'on peut admettre sans hésitation que les liturgies attribuées à des auteurs plus modernes, comme Jacques d'Édesse, Moyse Bar-Képha, sont bien l'œuvre de ces personnages, car les évêques jacobites avaient, sur l'organisation de détail du culte divin, un pouvoir très considérable, dont ils usaient sans scrupule : Jean le Grand, patriarche d'Antioche, composa, avec des pièces empruntées à une foule d'auteurs, la « liturgie des saints Docteurs ».

Renaudot affirme donc que toutes les liturgies syriaques, à l'exception des nestoriennes, sont d'origine jacobite, et que celles du missel maronite ne sont pas propres aux Libaniotes qui les emploient : celles-ci conservent toutes, même après les modifications qu'on leur a fait subir, des traces indubitables de leur première origine. L'éditeur est toutefois embarrassé pour expliquer pourquoi les Coptes, les Gréco-Alexandrins et

les Nestoriens, n'ayant que trois liturgies, les Jacobites en ont plus de quarante.

III. *Liturgies syriaques nestoriennes.* — Parmi celles-ci, Renaudot attribuait une très haute antiquité à celle des saints Apôtres, et croyait pouvoir établir une parenté entre la liturgie gréco-byzantine de saint Jean Chysostome et celle de Nestorius. A la suite des historiens orientaux, il identifie Adée et Thaddée avec Addée et Maris, qui passaient pour les premiers évangélisateurs de la Mésopotamie.

III

THÉORIES GÉNÉRALES SUR CERTAINS POINTS DES LITURGIES

Ces théories concernent surtout la division du rite liturgique en deux grandes parties et la ressemblance de la partie préparatoire entre toutes les liturgies ; le sens qu'il faut attacher aux paroles du Christ, répétées dans chaque liturgie pour la consécration ; la prière de l'épiclèse et sa signification ; l'élévation et l'adoration de l'hostie avant la communion ; les formules et le rite de la communion.

I. — Toutes les liturgies orientales présentent la même division en deux parties. La première comprend ce qui s'accomplit depuis la préparation des éléments eucharistiques jusqu'aux prières du baiser de paix ; la seconde,

l'oblation proprement dite. Cette division est donc, au jugement de Renaudot, d'institution apostolique.

II. — Un problème plus malaisé à résoudre est celui de l'importance qu'il faut attacher à la récitation des paroles que le Christ lui-même avait prononcées dans la première institution de l'Eucharistie. Dans plusieurs manuscrits syriaques, jacobites ou nestoriens, les paroles de l'institution, désignées plus brièvement sous le nom de *verba Christi*, manquaient. Richard Simon avait cru donner l'explication de cette absence en disant que les Orientaux jacobites, à l'exemple des Grecs, ne croyaient pas à l'efficacité des *verba Christi*, mais attribuaient la transsubstantiation à la prière de l'épiclèse. Dès lors, ils ne s'étaient pas inquiétés de redire avec tant d'attention *Hoc est corpus... Hic est sanguis...* Renaudot s'élève vivement contre cette explication. Selon lui, cette absence ne doit être attribuée qu'à une erreur personnelle ou à une négligence de copiste. La meilleure preuve, c'est que, parmi les liturgies viciées par l'absence des *verba Christi*, on compte celle de Denis Bar Salibi. Or, cet auteur lui-même, dans son Exposition de la Liturgie de saint Jacques, affirme la nécessité et l'efficacité des paroles du Christ. Mais l'éditeur des liturgies orientales accepte le texte des *verba Christi*, tel qu'il se présente dans la plupart des manuscrits orientaux avec des variantes dans l'expression, et il proteste avec raison contre les modifications introduites par les Maronites dans leur missel, afin d'en faire concorder mot à mot les formules avec celles du canon romain. Il croit à l'efficacité des *verba Christi*, sur le témoignage de saint Chrysostome et de toute la tradition grecque ancienne; sa foi

est celle de l'Église entière qui ne croit pas que le Christ ait prononcé en vain les paroles *Hoc est corpus meum... Hic est sanguis...*, ni que l'Église les prononce en vain après son fondateur et maître.

III. — Mais la discussion la plus importante est celle qui concerne l'*épiclèse* ou invocation adressée au Saint-Esprit, afin qu'il vienne transformer les éléments eucharistiques.

En général, il n'y a qu'une seule épiclèse, et elle se place le plus souvent *après* les paroles dites de la consécration ; rarement elle les précède, comme dans la liturgie nestorienne des saints Apôtres. La liturgie copte de saint Basile a deux épiclèses; mais la première, très brève, qui se fait vers le commencement de l'office, lorsque le prêtre présente l'oblation du pain et du vin, ne s'adresse pas directement au Saint-Esprit : elle prie le Sauveur d'envoyer le Saint-Esprit transformer les éléments du pain et du vin, et les changer au corps et au sang du Christ. Néanmoins, malgré la fermeté et la précision des termes, ce n'est pas à cette prière que l'on attribue une action efficace sur la transsubstantiation. Cette vertu toute-puissante est attribuée à la seconde et grande épiclèse qui suit ordinairement de près les paroles *Hoc est corpus meum... Hic est sanguis...*

Cette épiclèse se rencontre dans toutes les liturgies orientales, et avec une formule semblable, sinon identique, dont voici le sens, d'après la liturgie syriaque de saint Jacques. On demande que le Saint-Esprit descende du ciel sur les dons sanctifiés par la parole du Christ et qu'il les transforme : « *ut panem quidem hunc faciat corpus sanctum Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu*

Christi. » Le sens de ces paroles est encore souligné par la solennelle admonition du diacre, qui les précède : *Quam terribilis est hæc hora... spiritus vivus et sanctus... eucharistiam hanc sanctificat.* Il n'indique pas une simple exposition ou manifestation extérieure, mais une vraie transformation après laquelle les dons ne sont plus ce qu'ils étaient auparavant. Toutes les liturgies orientales, grecques, jacobites, nestoriennes, éthiopiennes donnent ce même sens. On ne saurait invoquer contre cette unanimité la leçon du missel maronite, qui offre la version suivante : *et hunc panem, corpus videlicet Christi, faciat nobis prodesse sumentibus, ad remissionem peccatorum et vitam æternam ;* cette leçon du missel imprimé est une modification contraire au témoignage de tous lès manuscrits, et qui fut vraisemblablement imposée par les correcteurs romains.

Quelle est donc l'efficacité de ces paroles ? Le patriarche Gabriel d'Alexandrie le dit avec la plus grande clarté : « Après que ces paroles ont été prononcées, le pain est devenu le corps du Christ, celui-là même qu'il a reçu de la Vierge Marie, le vin est devenu le sang du Christ, le même qui fut versé sur la Croix. La venue du Saint-Esprit sur le pain et le vin en opère la transsubstantiation ». Cette opinion est celle de tous les théologiens orientaux. Faut-il pour ce motif les accuser d'attribuer la transformation des éléments eucharistiques, non pas à la parole du Christ, mais à celle du prêtre ?

Pendant de longs siècles, observe Renaudot, il ne fut jamais question de taxer les Orientaux d'hérésie pour ce fait. La dispute commença en Grèce même, par les accusations d'un théologien latin. Au concile de Florence, la

question fut soulevée par Jean de Torquemada, et ne fut pas tranchée. Les Grecs protestèrent avec énergie contre le reproche qu'on leur faisait d'attribuer le changement de substance à l'épiclèse et non aux *verba Christi;* ils affirmèrent que l'épiclèse leur venait de leurs docteurs les plus anciens, qu'ils la gardaient pour ce motif, et qu'on ne pouvait de ce fait jeter la suspicion sur leur foi sans que cette suspicion atteignît du même coup la foi et la religion de ceux que l'Église avait toujours considérés comme ses maîtres. Eugène IV ne voulut pas entrer dans le débat suscité par Torquemada; il publia le décret d'union déjà préparé, sans y rien changer. Les Orientaux n'ont pas cherché à formuler une théorie pour expliquer le sens et la raison d'être de cette prière; ils l'ont prononcée comme ils l'avaient reçue de leurs ancêtres, sans discuter avec subtilité sur la causalité des sacrements. Ils attribuent à l'invocation du Saint-Esprit une très grande efficacité, mais ni le texte des offices liturgiques, ni les explications des commentateurs ne permettent d'établir nettement que dans leur opinion, l'épiclèse seule opère la transformation des éléments. Denis Bar Salibi, dans son *Expositio Liturgiæ*, après avoir bien marqué l'efficacité souveraine et nécessaire des *verba Christi* pour la consécration, attribue à la venue du Saint-Esprit sur les éléments eucharistiques les mêmes effets que la troisième personne de la Trinité opéra dans le sein de Marie pour la conception humaine de Jésus-Christ. Si l'on demande comment concilier cette double efficacité, on peut répondre que les Orientaux n'ont jamais été troublés par un problème qu'ils ne soupçonnaient pas. La consécration est-elle un fait

accompli, est-elle obtenue par la récitation des *verba Christi?* ne l'est-elle qu'après l'épiclèse? les Orientaux ne s'en sont jamais préoccupés. Les discussions minutieuses des scolastiques sur le moment précis où s'accomplit la transsubstantiation et sur les paroles essentielles qui l'opèrent, n'ont jamais excité chez eux le moindre mouvement de curiosité.

N'est-ce pas d'ailleurs une très ancienne discipline, commune aux Orientaux et aux Occidentaux, que, dans les prières sacramentelles, même après que le sacrement est un fait accompli, on continue parfois de prier comme s'il ne l'était pas encore; les liturgies gallicane, gothique, mozarabe en fourniraient, dit Renaudot, quelques exemples; il aurait pu y joindre la liturgie romaine [1].

IV. — Après cet exposé des théories de Renaudot sur l'épiclèse, il est à peine besoin d'insister sur l'importance qu'il attache, au point de vue dogmatique, à l'exclamation *Sancta sanctis* qui précède ou accompagne l'élévation de l'Eucharistie; cette élévation, la seule que l'on connaisse dans les liturgies orientales, se fait un peu avant la communion. Les protestants ont eux-mêmes souligné cette importance dogmatique par les efforts qu'ils ont faits pour la nier.

1. On n'a qu'à se reporter à ce qui précède et à ce qui suit l'épiclèse du canon romain, la prière *Supplices te rogamus*; avant celle-ci les éléments sur lesquels ont été récités les *verba Christi* sont nommés *hostia... panem sanctum... calicem salutis*, et après elle on les nomme immédiatement *sacrosanctum Filii tui corpus et sanguinem*. Cette réflexion peut servir de réponse à l'affirmation de Wansleb, répétée par Le Brun (*op. cit.*, t. II, p. 515) que les Coptes n'attribuent la vertu consécratoire qu'aux paroles de l'épiclèse, car c'est après l'épiclèse seulement, dit-il, qu'ils donnent aux éléments le nom de corps et sang de Jésus-Christ.

V. — Renaudot attire l'attention sur la preuve de la croyance à la présence réelle qu'on peut tirer du rite entier de la Communion, et, en premier lieu, de la profession de foi si expressive que l'on fait avant la communion, lorsque le célébrant ayant signé le pain dit : *Corpus sanctum et sanguis pretiosus, purus, verus, Jesu Christi Filii Dei Nostri, Amen. Corpus et sanguis Emmanuelis Dei nostri, hoc est in rei veritate. Amen. Credo, credo, credo*, etc. Cette profession de foi est d'une très haute antiquité; elle fut, à un certain moment, l'objet de longues discussions, en Égypte, avant d'être unanimement acceptée. Le rite suivant lequel on distribue la Communion prouve aussi que, dans la foi de ces peuples, Jésus-Christ est présent tout entier sous chacune des espèces eucharistiques, et qu'on a traité différemment dès les temps les plus anciens, le prêtre qui célèbre et la foule des simples fidèles qui communient.

Dans le rite copte, le célébrant, son prêtre assistant, le diacre assistant l'évêque, s'il est présent, communient suivant un mode spécial : on leur donne le pain consacré et ils prennent eux-mêmes le calice; aux autres prêtres et ecclésiastiques du premier ordre, distincts des précédents, le célébrant donne le pain consacré, et le diacre, qui tient le calice du précieux sang, quelques gouttes avec une cuiller ; aux ecclésiastiques du second ordre et aux laïcs, le diacre présente sur une cuiller une parcelle de pain consacré préalablement trempée dans le précieux sang.

Chez les Syriens Jacobites, les canons ecclésiastiques prescrivent de distribuer la communion en trempant au moins chaque parcelle dans le calice; mais si

la foule des communiants devait rendre cette cérémonie si longue qu'elle devînt moralement impossible, on se contenterait de tremper l'hostie dans le calice au moment de la fraction et d'en distribuer ensuite les parcelles brisées. L'usage de la communion au calice est si peu considéré comme essentiel que le *Nomocanon*[1] prévoit, pour les prêtres et les diacres, la communion avec la cuiller.

Nous croyons avoir exposé fidèlement les théories principales et les idées maîtresses de Renaudot en matière de liturgie. Mais nous n'avons pu marquer comme nous l'aurions voulu la somme d'érudition qui soutient et appuie ces diverses théories, la facilité avec laquelle il s'était assimilé tant de connaissances précises et minutieuses. On doit, toutefois, reconnaître qu'il s'était largement servi du commentaire composé par Denis Bar Salibi sur la liturgie syriaque de saint Jacques[2], dont il avait à sa disposition plusieurs manuscrits dans la bibliothèque de Colbert.

1. Il faut remarquer toutefois que la rédaction de cette compilation canonique fut faite au XIIIe siècle par Barhebrœus.

2. Ce Commentaire a été publié tout récemment, texte syriaque et traduction latine, par M. J. Labourt, dans le *Corpus scriptorum christianorum orientalium* de M. J.-B. Chabot, 2e série, t. XCIII.

CHAPITRE IV

CRITIQUE DE L'ŒUVRE DE RENAUDOT

Après cet exposé de l'œuvre liturgique de Renaudot, on nous demandera sans doute si tout est d'égale valeur dans cette compilation importante, si la critique des manuscrits sur lesquels fut rédigée la version latine est bien faite, si cette version elle-même est exacte, si les dissertations historiques ou canoniques ne laissent pas à désirer, si cette œuvre, enfin, n'a pas soulevé de nombreuses et graves objections.

L'on ne s'étonnera pas si nous répondons que tout n'est pas sans défaut dans cet ensemble, colossal pour l'époque où la collection parut et où les autres parties, publiées plus tard ou demeurées inédites, furent composées.

I

L'OPINION DES CONTEMPORAINS

Dès l'origine, les critiques ne manquèrent pas. Les catholiques firent à l'œuvre un accueil des plus favo-

rables. Malgré quelques réserves de Longuerue ou de Le Quien, l'opinion générale fut satisfaite et la démonstration parut convaincante. Le rédacteur du *Journal des Savants* exprimait le sentiment commun en écrivant ces mots : « Il ne nous reste donc plus qu'à souhaiter que M. Renaudot donne au public les autres ouvrages qu'il a promis sur la discipline, l'histoire et la doctrine des Églises orientales. Il faut pour développer ces matières, qui ne sont point encore assez éclaircies, une érudition qui ne se trouve pas ordinairement, même dans les personnes qui font profession de science[1]. »

Il n'en fut pas de même chez les protestants. Les sentiments d'admiration et de bienveillance firent place au mécontentement et au déplaisir. Un long article, envoyé de Cologne, le 27 janvier 1717, sans signature et sans nom d'auteur, parut dans le *Journal littéraire de La Haye*, sous le titre de : *Défense de la Mémoire de M. Ludolf*[2]. Renaudot, qui ne se faisait pas remarquer par la bienveillance envers les hétérodoxes, surtout quand il les trouvait vantés outre mesure, n'avait pas épargné le célèbre orientaliste allemand dans son *Histoire des Patriarches d'Alexandrie*, ni dans ses dissertations liturgiques. Ludolf s'était occupé d'études éthiopiennes. Les protestants le tenaient en grande estime. Or, Renaudot l'avait nettement accusé de mauvaise foi et d'ignorance[3] dans les choses ecclésiastiques et reli-

1. *Journal des savans*, 13 juillet 1716, p. 438.
2. *Journal littéraire de La Haye*, 1717 (t. IX), p. 217-240.
3. *Comm. ad liturg. copticam S. Basilii, Lit. Or. Coll.* t. I, p. 279, 296, 297. Voir surtout p. 523, *in Canonem generalem sive liturgiam æthiopicam observationes :* « Duo enim quæ tamen maxime necessaria erant, illi (Ludolfo) defuerunt : bona fides et rerum ecclesiasticarum peritia ».

gieuses. Il lui reprochait en particulier d'avoir posé à un Éthiopien nommé Grégoire, homme sans instruction, *homo barbarus*, des questions captieuses, *spinosis quæstionibus irretitus*, pour lui faire avouer que le culte des saints n'était pas connu en Éthiopie ; il l'accusait d'avoir torturé les textes afin d'en tirer un sens luthérien. Enfin, il s'était beaucoup diverti de ce que le fougueux luthérien avait, sous l'empire de ses préjugés et contre les règles de la grammaire et du bon sens, traduit par *sanctuarium sanctis* l'exclamation liturgique éthiopienne qu'on doit incontestablement rendre par *sancta sanctis*. Ludolf était mort en 1704. Son apologiste anonyme essaya de défendre sa mémoire, en faisant remarquer que dans ces « ouvrages, dans lesquels il y a beaucoup de travail et même quelques traits d'érudition assez recherchés[1] », presque tous les auteurs modernes étaient indignement traités. Toutefois « il n'y en a aucun contre qui M. l'abbé Renaudot déclame plus violemment que contre M. Ludolf[2] ». On essaye de disculper ce dernier tant bien que mal, par des arguments évasifs, tout en avouant qu'il a commis la malencontreuse traduction *sanctuarium sanctis!* Prenant ensuite l'offensive, le champion de Ludolf attaque la traduction de Renaudot. Parlant de la *Liturgia Cyrilli*[3], il dit : « J'y trouve quantité de fautes »; mais par charité, sans doute, il n'en relèvera que deux ou trois « celles qui me tomberont les premières sous les yeux ». Page 38, à la 9e ligne de cette même liturgie, il faut corriger *duritias omnes consumit*, en *qui consumit omnem*

1. *Journal littéraire de La Haye*, *ib.*, p. 220.
2. *Ibid.*, p. 226.
3. Renaudot, t. I, p. 38 et sq.

infirmitatem ejus. P. 39, *oratio pacis sancti Cyrilli*, ligne 6, les mots : *incessabili voce loquentes divinitatem ejus*, doivent se lire : *incessabili voce theologica*, et tout le reste de cette prière est mal traduit. Page 40, lignes 5 et 6 : *conscientiam puram et cogitationes sinceras*, au lieu de cela il faut lire : *In conscientia hypocrisis immuni ad cogitationes fideles*. Plus loin, dans la même page, 4e ligne de la préface, au lieu de : *ut laudem te*, *psallam tibi*, dire : *te canere*, *te celebrare*. Page 45, ligne 25, changer : *destrue superbiam cordis* en : *denuda eorum superbiam*. A ces corrections d'un critique sévère, l'auteur ajoute cette remarque : « Je passe une infinité d'autres fautes grosses et légères, et je me contente d'assurer en général que cette version est fort peu correcte. Les deux exemples que je vais produire regardent autre chose que la grammaire. » Et il cite : « page 47, dans ces paroles tirées de l'Évangile : *Accipite et bibite ex eo* vos *omnes;* il y a dans le copte : *Accipite et bibite ex eo omnes*. Le mot *vos*, que M. l'abbé a ajouté, pour restreindre aux seuls Apôtres et aux prêtres leurs successeurs la communion du sang précieux, n'est point dans le texte égyptien de la Liturgie. Voilà ce qu'on appelle une falsification importante. Page 48 : *Mitte deorsum... Paraclitum Spiritum tuum sanctum subsistentem in persona* TUA [1]. Il y a dans le copte : *qui subsistit in hypostasi*. La version de M. Renaudot n'est point orthodoxe ; je m'en rapporte aux théologiens. Je ne crois pas qu'ils approuvent qu'on dise que le Saint-Esprit subsiste dans l'hypostase du Père. J'ai fait un grand nombre de pareilles observations

1. Ligne 18, commencement de l'épiclèse.

sur les liturgies de M. l'abbé Renaudot ; mais je les supprime à présent, parce qu'il est difficile de leur donner les agréments nécessaires pour être lues, surtout dans un écrit aussi court que celui-ci. Il ne me reste qu'à prier M. l'abbé Renaudot de faire réflexion sur ce qu'il doit à la vérité. S'il y pense sérieusement, il rétractera les injures qu'il a dites sans sujet à feu M. Ludolf, et cela lui sera glorieux devant Dieu et devant les hommes [1]. »

On croira volontiers que ces reproches et ces critiques furent les plus sérieux que leurs auteurs pouvaient soulever contre Renaudot ; mais on aura quelque peine à qualifier « de très graves » des minuties grammaticales comme celles que nous citons. Au sujet des « falsifications », l'abbé Renaudot s'expliqua dans un volume qu'il publia en 1717 sous le titre de *Défense de l'Histoire des Patriarches d'Alexandrie et de la Collection des liturgies orientales contre un écrit intitulé : « Défense de la mémoire de feu M. Ludolf* [2]. » L'accusation d'avoir commis des fautes grossières dans ses traductions l'avait piqué au vif. La leçon *in persona tua* était due à une simple faute d'impression. Dans la formule : *Accipite ex eo* vos *omnes*, le *vos* ne change pas le sens, car il est sous-entendu dans la seconde personne du pluriel, et on a voulu rendre non seulement le texte copte, mais les versions arabes qui toutes ont les mots *vos omnes*, acceptés par conséquent par le commentaire autorisé de l'Église copte elle-même. L'insinuation malveillante est

1. *Journal littéraire de La Haye*, 1717, p. 240.
2. Paris, J.-B. Coignard, rue Saint-Jacques, à la Bible d'Or. 1717, in-12 de 6 et 193 pp.

une pure calomnie ; car il n'y a point d'apparence que Renaudot ait pensé à ce que l'apologiste de Ludolf lui attribue, puisqu'il a expliqué assez au long de quelle manière les Orientaux donnent la communion aux laïques. Renaudot remarquait fièrement : « Ceux qui peuvent passer pour savants ne se sont pas contentés de dire qu'il y avait quelques traits d'érudition assez recherchés, mais ils sont convenus que tout y était nouveau. » Et il ajoutait en parlant de Ludolf : « Je lui montrai ensuite un extrait que j'avais fait de la vie de Tekla Haimanot, le Père de la vie monastique en Éthiopie, sur un manuscrit arabe de la Bibliothèque du roi. Il me pria de le lui prêter, ce que je fis : il l'emporta et il ne me l'a jamais renvoyé, et il en a même fait fort peu d'usage [1]. »

La polémique continua. L'*Europe savante*, autre périodique hollandais, publia une critique d'allure trop personnelle et peu scientifique. L'auteur avouait qu'il n'avait jamais eu entre les mains que l'*Office du baptême* publié par Guy Lefèvre de La Boderie, et l'*Ordo generalis* de la liturgie éthiopienne. Dans un autre article [2], les critiques sont plus objectives. Elles portent sur la liturgie éthiopienne. « Cette traduction est pleine de fautes, qui, à la vérité, ne sont pas essentielles à la religion. » Ces fautes, « j'en marquerai une ou deux à mesure que je les découvrirai de nouveau en comparant l'original à la version ». Les voici : Page 501, prière sur le calice (ligne 3), Renaudot a traduit : *qui effudisti sanguinem tuum voluntarie super Golgotha ;* l'éthiopien met à la troisième personne : *qui a répandu volontairement*

1. *Défense de l'Histoire*, etc., p. 17.
2. T. X, p. 231-280. *Ibid.*, t. XI, p. 28-69.

son sang pour sa créature. A la page 504, *oratio oblationis mysticæ*, ligne 1 de cette prière, Renaudot écrit : *Princeps Jesu Christe, cujus substantia facta non est Verbum purum genitoris... Patri et Spiritui sancto ; tu æqualis es panis vivus*, etc ; le critique corrige ainsi : « Voici ce que portent les dernières paroles, depuis les points que M. Renaudot a mis dans le texte latin : *Fili Patris et Spiritus Sancti, tu es panis vivus*. M. l'abbé a supprimé un mot et en a suppléé deux autres qui ne sont point dans l'original. Oserait-on dire qu'il l'a fait pour rendre les Éthiopiens plus orthodoxes qu'ils ne sont[1] ? »

De telles vétilles relevées par de tels censeurs sont le meilleur éloge de l'œuvre de Renaudot.

Celui-ci rencontra bientôt un nouvel adversaire qui ne le lui cédait en rien pour la vivacité et parfois l'insolence de la critique.

Le Maronite Joseph-Simon Assemani[2] avait plusieurs motifs de s'élever contre l'abbé Renaudot. Orientaliste, il était quelque peu jaloux de la gloire et de la réputation de son illustre confrère. Maronite, il ne pouvait lui pardonner d'avoir si souvent rappelé les vraies origines de la nation maronite et son constant attachement au monothélisme jusqu'à l'époque des Croisades. Malgré sa profonde antipathie pour l'orientaliste français, Assemani était cependant parfois contraint de rendre hommage à sa science[3].

1. *Loc. cit.*, p. 52.
2. Né à Tripoli de Syrie en 1687 ; fit ses études au collège des Maronites à Rome : archevêque de Tyr en 1717 ; commença en 1719 la publication de *la Bibliotheca Orientalis* ; il mourut en 1768.
3. « Renaudotii, viri de litteris Orientalibus meritissimi » (*Bibliotheca Orientalis*, t. I, *Præfatio totius operis*, fol. *e*, r°).

Sur les questions qui n'intéressaient point l'histoire des Maronites, il n'hésitait pas à signaler l'opinion de Renaudot, conforme à la sienne. Ainsi, par exemple, contre Pocock, sur la question du nom, du titre et de l'institution du *maphrian* syrien ; sur la valeur douteuse de certaines ordinations des jacobites d'Antioche ; sur les diverses classes d'eutychéens ; sur la suppression temporaire de la confession chez les Coptes.

Mais il dut en coûter beaucoup à son amour-propre lorsqu'il se vit contraint de rétracter dans le second volume de sa *Bibliotheca orientalis* ce qu'il avait avancé dans le premier au sujet de l'orthodoxie du célèbre écrivain Jacques d'Édesse ; d'autant mieux qu'il avait appuyé son opinion sur le culte rendu de tout temps à cet évêque par l'Église maronite [1]. Renaudot, contrairement à l'affirmation des écrivains maronites Stephanus Edenensis, Faustus Naironus, et d'autres qui, disait-il, « préfèrent leur patrie à la vérité », affirmait que Jacques d'Édesse était monophysite, et il en fournissait les preuves. Assemani, après avoir vivement contesté le bien-fondé des arguments de Renaudot, fut obligé de reconnaître son erreur en présence de textes qui ne laissaient aucun doute sur l'hostilité de Jacques au concile de Chalcédoine.

Joseph Aloysius Assemani [2], neveu du précédent, cita parfois avec éloge l'opinion de Renaudot [3]. Mais,

1. « *Syri eum non modo ut catholicum scriptorem, sed etiam ut sanctum venerantur : quo titulo a Maronitis... passim celebratur.* » (*Bibliotheca Orientalis*, t. I, 470 et suiv. ; cf. t. II, p. 337.)

2. Né en 1710, mort à Rome en 1782 ; éditeur du *Codex liturgicus Ecclesiæ universæ*.

3. *Codex liturgicus*, t. III. *Dissert. de Sacram. Confirm.*, p. XXVI, XXVIII.

comme son oncle, il avait grand plaisir à le trouver en défaut, et ne manquait aucune occasion de réfuter avec amertume ce qu'il jugeait erroné dans les écrits du savant français. Il en fut de même d'Étienne-Évode Assemani[1]. Ce dernier même ne craignit pas de recourir à la calomnie[2].

En matière d'histoire, J.-S. Assemani prouve contre Renaudot que Maipherkat et Tagrit ne sont pas une seule et même ville; il affirme la succession vraiment ininterrompue des patriarches jacobites d'Antioche; il l'accuse d'avoir confondu ensemble deux homonymes séparés par un long espace de temps : Ébedjésu de Nisibe († 1318) et Ebedjésu, patriarche chaldéen qui vivait en 1554[3]; il prétend qu'à partir du seizième successeur d'Ignace Ier (878), tous les patriarches prennent ce nom d'Ignace[4]; il affirme que les translations d'évêques chez les Syriens Jacobites commencèrent bien avant le patriarche Élie (709-723), et cite comme preuve les noms de Sévère Bar Mashké et d'Athanase Sandalaia[5]; il démontre que ce ne fut pas Chosroès Anoschirwan, mais l'empereur Zénon qui ferma la fameuse école d'Édesse.

Sur les questions liturgiques, Assemani se montre

1. Autre neveu de Joseph Simon (1709-1782). Il édita les deux catalogues: *Bibliothecæ apostolicæ Vaticanæ codicum mss. catalogus*, et *Bibliothecæ mediceæ Laurentianæ et Palatinæ codicum mss. catalogus.*

2. Comp. ci-dessus, p. 121.

3. Il est vrai que deux Maronites, Abraham d'Ekchel et Naironus avaient fait la même confusion.

4. Le fait est inexact. Voir J.-B. Chabot, *les Évêques Jacobites du VIIIe au XIIIe siècle* (tiré à part), p. 14, 32 et suiv.

5. Observation malheureuse; il ne semble pas que Sévère fût déjà évêque avant d'être élevé au patriarcat, et Athanase Sandalaia, qui l'était, ne fut que le troisième successeur d'Élie (Chabot, *op. cit.*, p. 4 et 5).

beaucoup plus acerbe. Relativement à l'*épiclèse*, il ne peut admettre l'opinion de Renaudot, que nous avons exposée plus haut. Il reprend celui-ci avec hauteur et l'accuse presque de pactiser avec l'hérésie; il trouve que sa complaisance pour les sectes orientales est sans fruits, et son système périlleux; l'explication de Bar Salibi donnée par Renaudot doit être taxée d'incohérence; Renaudot n'a pas compris le texte de cet auteur sur la division de la liturgie syriaque, en cinq parties, ni le sens du mot *brudiki*. Le critique prétend prouver clairement que le mélange d'huile et de sel dans la préparation des éléments eucharistiques est bien antérieur à Bar Salibi, chez qui, selon Renaudot, on en trouverait la première mention, puisqu'on la rencontre dans la liturgie de Jean de Bassora, dont l'auteur vivait, au plus tard au VIIIe siècle.

Assemani reproche encore au liturgiste français d'avoir mal compris un texte de ce même Denis Bar Salibi qui blâme le peuple, non de répondre *Amen* à la formule *Charitas Dei Patris*, etc., comme l'avait affirmé Renaudot, mais de ce qu'il fait cette réponse trois fois, une fois après la mention de chacune des personnes de la sainte Trinité. Renaudot s'est également trompé ailleurs lorsqu'il a dit que l'élévation de l'eucharistie se fait en même temps que le peuple récite la formule : *Unus Pater sanctus*, etc.; l'élévation se fait au *Sancta sanctis* qui précède la confession de foi *Unus Pater sanctus*, comme l'atteste Bar Salibi. D'après Assemani, ce n'est pas par distraction ou lapsus du copiste, comme le pensait Renaudot, mais par soumission à la discipline de l'*arcane*, que les paroles évangéliques de

la consécration manquent dans certains manuscrits [1].

Aloysius Assemani s'irrite que Renaudot ait inscrit sous le nom de Cyrille d'Alexandrie et qualifié de monophysite une liturgie insérée dans le *Missale Chaldaicum* et qui, selon lui, doit être attribuée à saint Cyrille de Jérusalem ; il l'accuse de n'avoir pas compris la lettre de Marc d'Alexandrie à Balsamon ni la réponse de Balsamon, de laquelle Renaudot concluait que la liturgie de saint Basile et celle de saint Grégoire étaient inconnues dans l'Église melchite ou orthodoxe d'Alexandrie ; il lui reproche d'avoir traduit [2] par *accedimus*, un mot syriaque qui a aussi le sens de *obtulimus*, sens que le contexte paraît bien, en effet, réclamer en cet endroit.

Sur l'attribution des liturgies, les griefs sont aussi nombreux. Il existe une liturgie de Diodore de Tarse, dont Renaudot niait l'existence [3]; la liturgie *Deus vita omnium et lux*, attribuée à Philoxène de Mabboug, est en réalité l'œuvre de Siméon de Beth Arscham [4]. La liturgie des saints Docteurs (*Domine Deus potens*) dont on ignorait l'ordonnateur caché sous le nom de Jean le Grand, est l'œuvre de Jean Bar Wehebun [5]. Le *Jean*, dit *Acémète* par Renaudot, n'est autre que Jean le Petit, aussi appelé Josué, patriarche intrus d'Antioche au commencement du XIIIe siècle.

Mais à propos de la question de l'orthodoxie des Ma-

1. La récente publication du *Commentaire de Denys Bar Salibi*, par M. Labourt, montre que le manuscrit unique de Rome, dont s'est servi Assemani, contenait un texte imparfait et très vicié, tandis que Renaudot avait, à Paris, à sa disposition trois excellents manuscrits.
2. *Lit. or.*, II, 38, l. 30 ; — cf. *Bibl. or.*, I, 482.
3. *Bibl. or.*, t. III, part. I, p. 29-30.
4. *Lit. or.*, II, 301 ; — *Bibl. or.*, I, 345.
5. *Bibl. or.*, II, 216.

ronites, l'animosité des Assemani s'exerça sans limite contre Renaudot. Celui-ci avait blâmé, avec raison, les changements introduits dans le texte des liturgies publiées dans le *Missale Chaldaicum* à l'usage des Maronites. Faute d'arguments, Aloysius le taxe d'injustice[1]. Joseph Simon s'était élevé contre lui avec vivacité[2] en le voyant non seulement refuser la dignité patriarcale à Jean Maron, mais l'accuser sans la moindre hésitation de monothélisme. Les Maronites prétendaient que le pain azyme avait été constamment, chez eux, la matière de l'Eucharistie. Renaudot avait récusé sur ce point les attestations favorables et intéressées d'Abraham d'Ekhel et de Faustus Naironus. Pour le convaincre d'erreur, on cita[3] un texte de Jean d'Asie, qui parlait du *mysterium corporis Christi*, *quod in azymis* MANDUCATUR. Mais, en réalité, cette leçon était le résultat d'un accident : à la place du mot primitif, une main étrangère avait écrit le terme traduit par *manducatur*[4].

De fait, les objections et les critiques des Asse-

1. *Clarus Eusebius Renaudotius... in Maronitas iniquus, uti et in censores Romanos, quasdam mutationes factas culpavit.* (*Codex liturgicus*, IV, præfat., p. LV.)

2. *Bibl. or.*, I, 503.

3. *Bibl. or.*, II, 409.

4. En réalité, le texte cité est tiré d'une lettre de Rabboula à Gemellianus de Perrhé. Le texte de cette lettre a été publié d'après les manuscrits de Londres, par Overbek (*Ephrem. Syr. alior. op. select.*, 231-238) ; il est inséré également dans l'*Histoire de Zacharie le Rhéteur* (Land, *Anecd. Syr.*, III, 316 et suiv.) ; on en trouve la traduction allemande dans Bickell (*Ausg. Schrift. der syr. Kirchenv. Aphraates*, etc., p. 250-258 (d'après Overbek) et dans Ahrens et Krüger, *Kircheng. des Zach. Rhet.*, p. 239 et suiv. Tous les textes sont d'accord pour la leçon *in azymis* FIGURATUR, confirmée par la traduction arabe. Dans le manuscrit de Rome, cité par Assemani, on peut facilement constater que le mot *mtil* (*figuratur*) a été corrigé en *métékél* (*manducatur*). Quel est l'auteur de cette grossière modification ? Comment Assemani n'a-t-il pas remarqué la surcharge si visible, en copiant le texte ? *Is fecit cui prodest* (Note de M. J.-B. Chabot).

mani contre Renaudot ne portent que sur des points de détail ou sur des imperfections que l'insuffisance des documents qui étaient à sa disposition ne lui permettait pas d'éviter. Les travaux plus récents sur les écrivains syriens ont montré que les savants maronites avaient eux-mêmes commis des fautes beaucoup plus nombreuses et beaucoup plus graves que celles qu'ils ont reprochées à l'abbé Renaudot. Celui-ci avait d'ailleurs sur ses contradicteurs l'avantage de posséder une connaissance des langues copte et éthiopienne aussi parfaite qu'on pouvait l'avoir à son époque. J.-S. Assemani usait d'une excellente précaution oratoire en terminant par ces mots ce qu'il considérait comme une réfutation de l'opinion de Renaudot sur les Maronites : « Hæc pro veritate dicenda fuerunt, non ut viro clarissimo et de nostris litteris meritissimo aliquid laudis quam ipse editis in hac materia libris commeritus est, ullatenus detractum detritumve velimus. Ut enim in magna silva boni venatoris est, feras indaganter quamplurimas capere, neque cuiquam culpæ fuit non omnes cepisse : ita qui scribimus, si vel non omnia, quæ in rem propositam dicenda fuissent, attingimus, vel si quandoque etiam dormitamus, non id continuo culpæ vertendum est[1]. »

Le P. Lebrun, qui n'était point versé dans les langues orientales, et qui fit un si grand usage des écrits de Renaudot dans son *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la messe*[2], voulut se renseigner sur la valeur de ces ouvrages. « Des cri-

1. *Bibl. or.*, I, 207.
2. Paris, 4 vol. in-8°, 1716-1726.

tiques, dit-il, n'ont pas, à la vérité, épargné quelques endroits des ouvrages de ce savant homme ; mais MM. Fourmont [1], qui sont si versés dans les langues orientales, m'ont rendu ce témoignage en sa faveur, qu'il a traduit exactement tout l'essentiel des liturgies coptes [2]. » Au reste, ce témoignage des frères Fourmont n'empêche pas Le Brun d'adresser lui-même un certain nombre de critiques à Renaudot [3].

II

L'OPINION DES MODERNES

La bonne opinion que les savants contemporains avaient conçue de l'œuvre de Renaudot n'a pas été démentie par leurs successeurs, bien qu'ils soient obligés de reconnaître que cette œuvre n'a pas conservé toute sa valeur et que, si elle rend encore des services [4], elle ne répond cependant pas pleinement par sa méthode et ses résultats aux desiderata de la science moderne.

Vers le milieu du XIX[e] siècle, un liturgiste protestant de valeur, H.-Ad. Daniel, rappelant un mot de Joseph Bingham, l'auteur des *Origines ecclesiasticæ*, disait de Renaudot qu'il avait été le premier à porter un esprit

1. Etienne Fourmont (1683-1745) et Michel Fourmont (1690-1746) : le plus jeune était professeur de syriaque au Collège de France.
2. Le Brun, *Explication littérale et dogmatique*, t. II (1726), p. VIII.
3. Cf. *op. cit.*, t. II, p. 586 ; t. III, p. 427, 451.
4. La rareté relative de l'édition princeps, et le fait qu'elle a été réimprimée à Francfort en 1847, le montrent suffisamment.

critique dans l'étude des liturgies grecques [1]. Renaudot, en effet, fut un novateur. Il eut assez de pénétration intellectuelle pour concevoir la notion d'un développement progressif des formules liturgiques, pour reconnaître dans la simplicité et la limpidité des prières une marque d'antiquité, pour se convaincre que les liturgies prétendues apostoliques, pas plus celle des *Constitutions* que celles de *saint Jacques*, de *saint Pierre* ou d'autres, n'avaient les apôtres pour « auteurs », au sens moderne du mot. Et il eut assez d'indépendance de caractère pour dire nettement ce qu'il pensait. Le sens critique lui vint de sa connaissance étendue des langues orientales, qui lui dévoila, dans l'étude des manuscrits, les traces de remaniements successifs apportés aux formules considérées comme les plus anciennes. Dès lors, il sut se mettre en garde contre les affirmations des Grecs et des Orientaux, quand il s'agit de l'histoire des origines chrétiennes, en général, et plus encore lorsqu'il s'agit de leur propre histoire, qu'un amour-propre mal éclairé les porte à embellir de légendes peu conformes à la réalité historique.

Mais si la critique de Renaudot est de bon aloi dans les questions d'histoire, et tout spécialement dans celles qui concernent les annales des Maronites, il faut reconnaître qu'elle est beaucoup moins sagace quand elle s'exerce sur les textes. On reconnaît, en le lisant, qu'il a dépouillé les nombreux manuscrits qu'il avait pu rencontrer dans les bibliothèques du roi, de Colbert, du chancelier Séguier, etc., ou encore à Rome et à Flo-

1. « Qui primus criticum acumen chartis Græcorum liturgicis admovit, Renaudotius. » (H.-A. Daniel, *Codex liturgicus*, t. IV, p. 25. Leipzig, 1853.)

rence, pendant son voyage en Italie, et qu'il en a collationné les variantes avec soin ; mais on se convainc malaisément qu'il ait toujours su reconnaître la meilleure leçon ou la plus ancienne et la plus authentique. La connaissance de la paléographie syriaque n'était sans doute pas assez avancée, à son époque, pour lui permettre ce travail.

Quoiqu'elle fût en avance sur son siècle, sa méthode n'était pas parfaite à ce point que ses résultats soient définitifs. Nous n'avons à envisager ici que ceux qui concernent les liturgies, leur nombre, leur authenticité, leur âge.

Renaudot n'est pas complet dans l'énumération des liturgies syriaques.

Assurément, il serait injuste de lui en faire un reproche, puisque son énumération est plus longue que toutes celles qu'on connaissait avant lui. Schulting, dans sa *Bibliotheca ecclesiastica*, en avait mentionné quarante; Renaudot en publiait cinquante dans ses deux volumes. Des découvertes nombreuses, faites depuis moins d'un siècle, dans le domaine de la littérature syriaque, ont permis de grossir ce nombre. Bickel en mentionne soixante-cinq pour les Jacobites et Maronites seulement, et affirme que trois anaphores nestoriennes, celles de Barsauma, de Narsès et de Diodore de Tarse, sont complètement perdues ; il reste d'une autre anaphore un fragment qu'il a lui-même traduit d'après un manuscrit du *British Museum*, et qui remonte au VIe siècle[1]. Enfin, si l'on en croit M. R. Duval, on

1. *Conspectus rei Syrorum litterariæ*, p. 65-68, Munster, 1871, cf. p. 63 ; cf. aussi *Brightman*, *Eastern Liturg.*, p. 511.

devrait ajouter à la liste nestorienne une liturgie composée au XIe siècle par le patriarche Élie (1028-1049)[1].

Il en est de même pour les liturgies éthiopiennes ; nous en connaissons aujourd'hui quinze[2].

Mais il convient de se rappeler que le but de Renaudot était moins de donner un catalogue complet, ou une étude définitive des liturgies, que de produire un choix de documents comme pièces justificatives de la thèse soutenue dans *la Perpétuité de la Foi*, sur la perpétuelle croyance des Églises orientales à la vérité de la transsubstantiation et de la présence réelle.

L'un des plus grands mérites de l'abbé Renaudot liturgiste, fut, comme nous l'avons montré, de rejeter l'attribution des liturgies aux auteurs dont elles portent traditionnellement le nom, qu'il s'agisse soit de l'un des apôtres, de Jean l'Évangéliste, de Pierre, de Jacques ; ou de l'un des hommes dits « apostoliques », saint Marc, saint Clément, saint Ignace ; ou de l'un des pontifes qui ont vécu pendant les trois premiers siècles, comme saint Sixte et le prétendu Aréopagite. Il ne paraît pas attacher une grande importance aux attributions faites à des auteurs orientaux plus récents. Il est vrai qu'une étude sérieuse ne pourra être entreprise sur ce point qu'après la publication toujours attendue des textes eux-mêmes. D'après ce que nous savons actuellement, l'attribution des liturgies nestoriennes est arbi-

1. *Littérature Syriaque*, 2e éd., p. 394.

2. Cf. Brightman, *Eastern Liturgies*, p. LXXIII-LXXIV. Le Brun cite encore celle des *Apôtres*, qui n'est pas mentionnée par Brightman ; la version latine de celle de Dioscore, par Vansleb, a été publiée à la fin de la grammaire éthiopienne de Ludolf, et reproduite par Le Brun (t. II, p. 654), ainsi qu'une partie d'une autre liturgie éthiopienne.

traire; celle qui est donnée par les Maronites doit toujours être suspectée, mais celle des Jacobites doit généralement être tenue pour exacte.

Sur l'âge de ces liturgies, l'opinion de Renaudot n'est pas admissible. Il attribue une trop haute antiquité à celles qu'il considère comme fondamentales, ce sont celles de saint Jacques, saint Marc, saint Basile, saint Jean Chrysostome, Nestorius. Tout au plus peut-on concéder, en ce qui concerne la liturgie grecque de saint Jacques, par exemple, que le rite de l'Église de Jérusalem fût celui que l'on avait emprunté au premier évêque, et que l'on continua de célébrer tout en y ajoutant les développements que les années et les progrès introduisirent surtout quand le culte devint extérieur et public. Nulle part on ne rencontre dans l'histoire des premiers siècles ces prières fixées qui forment une vraie liturgie. Les plus anciennes références certaines que l'on ait de la liturgie grecque de saint Jacques, en tant que liturgie ordonnée, sont celles du concile *in Trullo* (692); auparavant, on ne trouve que des citations de textes particuliers faites par saint Cyrille de Jérusalem et peut-être par saint Jérôme.

De même pour la liturgie syriaque de saint Jacques. Le fait que les Jacobites l'ont conservée en syriaque, comme liturgie fondamentale, prouve qu'elle était déjà consacrée par un long usage au moment où ces communautés se formèrent, c'est-à-dire vers le milieu du VIe siècle[1]; on en possède des manuscrits du VIIIe siècle.

Etheridge, plus affirmatif que Mgr Duchesne, pense que

1. Duchesne, *Origines du Culte chrétien*, 1898, p. 66-67.

si la liturgie grecque de saint Jacques ne fut pas écrite avant le concile de Nicée (325), elle le fut avant celui de Chalcédoine (451), et que le texte syriaque n'est pas de beaucoup postérieur au texte grec[1].

Renaudot a été moins heureux en traitant des liturgies coptes et alexandrines qu'en parlant des liturgies syriaques. Il ne mérite pas toutefois les reproches sévères que lui adresse Neale au sujet de la liturgie alexandrine de saint Basile[2]. Neale lui-même admet avec Renaudot que cette liturgie a été probablement tout d'abord catholique, qu'elle a été plus tard traduite en copte, et beaucoup plus tard encore, en arabe. Le tort de notre auteur fut d'avoir voulu trop préciser une matière que l'état actuel de nos connaissances ne permet pas encore de déterminer avec une rigoureuse exactitude[3].

Il avait cependant su discerner dans la liturgie alexandrine de saint Marc la main de saint Cyrille, comme il s'exprimait avec Abulbircat. Il reconnut que la liturgie de saint Marc et celle de saint Cyrille étaient au fond une même messe, plus ancienne que celle de saint Basile, devenue dans la suite la liturgie normale[4]. Mais nous

1. « As to the comparative antiquity between the written Greek and Syrian Liturgy of James, the probability is, that the one did not long precede the other; as large numbers of the Christians of Syria, especially in the rural Churches, were unacquainted with any other language than their own. » (Etheridge, *The Syrian Churches*, p. 196.)

2. « Why the first of these liturgies (d'Alexandrie) bears the name of saint Basil, I shall not attempt to decide : Renaudot in his laborious explanation has only confounded confusion. » (Neale, *History of the Holy Eastern Church*, cité par Daniel, *Codex Liturgicus*, t. IV, p. 39.)

3. La liturgie de Sérapion de Thmuis, qui représente la liturgie gréco-égyptienne au milieu du IVe siècle, montre une disposition moins avancée que ne le laisseraient croire les affirmations de Renaudot sur l'antiquité des liturgies gréco-alexandrines, en particulier de celle de saint Marc.

4. Duchesne, *op. cit.*, p. 75.

ne croyons pas que l'on doive accepter les affirmations de Renaudot sur l'époque à laquelle remonte la célébration de la liturgie en langue copte. L'histoire de saint Antoine prouverait tout au plus, en admettant que le jeune paysan ne comprît pas le grec, que la lecture de l'Évangile se faisait aussi en copte ou était suivie d'un commentaire en langue copte.

Les adversaires de Renaudot ont fait à son œuvre liturgique un reproche général, reproduit par Saint-Martin dans l'article qu'il lui consacra dans la *Biographie générale* de Michaud : « Le désir, dit-il, de retrouver la pure doctrine catholique partout et dans tous les auteurs, même dans ceux dont les opinions sont le plus suspectes, l'entraîna trop loin, et lui fit traduire, d'une manière trop conforme à ses opinions, des expressions un peu ambiguës. »

La droiture de son caractère ne permet pas de supposer un seul instant que Renaudot ait intentionnellement mal interprété un texte quelconque. Qu'il ait commis involontairement quelques erreurs de traduction, nous ne pouvons y contredire. Il est vraisemblable qu'aucun savant n'oserait se flatter de traduire un ensemble de textes aussi étendu sans la moindre imperfection, ou sans laisser le moindre passage obscur dépourvu d'éclaircissement.

La question la plus épineuse sur laquelle Renaudot avait à exercer sa sagacité est incontestablement celle de l'*épiclèse* ou invocation du Saint-Esprit. Elle est loin d'être résolue, même après toutes les études dont elle a été l'objet depuis lors. Sur ce point, on ne parlerait plus aujourd'hui comme Renaudot. On admet que les

schismatiques ne croient la consécration opérée qu'après l'épiclèse, tandis que les catholiques la croient communément réalisée par les *verba Christi*. Mais une nouvelle explication proposée récemment par Dom Cagin [1] semble rentrer dans les vues de notre auteur. La voici, telle que la résume M. Paul Lejay [2] : « Il y a vraiment une opération distincte et particulière attribuée au Saint-Esprit dans cette partie du Canon [3]. Le propre de la consécration, c'est d'avoir posé le mystère, l'élément divin du sacrifice, le principe de sanctification. Il reste à dispenser ce mystère suivant toutes les applications de culte et de sanctification auxquelles la messe doit pourvoir. La sanctification des membres fidèles du Christ et leur incorporation au mystère par la communion n'épuisent pas cette application ; il y a encore à réaliser extérieurement l'offrande de la victime, à consommer le sacrifice. Cette partie du Canon serait donc la part d'opération attribuée au Saint-Esprit... Tout cela d'ailleurs se succède suivant une progression historique évidente... L'Incarnation arrive ainsi à son rang, à sa date relative, puis l'institution de la Cène et la consécration du corps et du sang du Seigneur, le précepte donné aux Apôtres de perpétuer représentativement et effectivement ce qui s'est accompli sous leurs yeux, enfin la Résurrection, l'Ascension, la Pentecôte, le second avènement... Le principe de la rédemption... avait été institué le jour de la Passion, comme il est posé dans la

1. *Paléographie musicale*, t. V, Avant-Propos, p. 85-86.
2. *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, 1902, p. 279.
3. Il s'agit du canon Mozarabe ; mais l'explication vaut pour le conflit général soulevé à l'occasion des *verba Christi* et de la récitation postérieure de l'*épiclèse*.

messe au moment de la consécration. Il était réservé à la mission temporelle du Saint-Esprit d'en valider l'accomplissement. » Cette théorie moderne aurait certainement obtenu l'adhésion de Renaudot.

En résumé, l'œuvre liturgique de Renaudot fut grande et remarquable. Elle le paraîtrait encore davantage, si une vieillesse longue et paisible lui avait permis de mettre la dernière main à ses dissertations et à ses traductions des rites orientaux du baptême, de l'ordination, du mariage ; plus encore, si les desseins de Colbert s'étaient réalisés et si, comme le P. Morin, il avait pu donner dans leur langue originale les nombreux textes qu'il avait traduits. Son œuvre aurait égalé, si elle ne l'avait surpassée, celle des Assemani ; car Renaudot paraît bien avoir été, comme l'écrivait récemment M. Chabot, « l'orientaliste le plus érudit de son époque[1] ».

1. *Synodicon orientale*, p. 3.

APPENDICE

BIBLIOGRAPHIE DES TEXTES TRADUITS PAR RENAUDOT

I. — OUVRAGES PUBLIÉS PAR L'AUTEUR

A. — LITURGIES COPTES

1° *Liturgia S. Basilii* (Cf. Brightman, *Eastern liturgies*, p. LXVII et seq).

Texte : TUKI, *Missale, coptice et arabice*. Romæ, 1736. — J.-A. ASSEMANI, *Codex liturgicus*, VII, pars 2. Romæ, 1754, p. 47-90 (d'après Tuki). — BUTE, *The Coptic morning service for the Lord's day*. London, 1882, p. 77-117. — *Khûlâji*, Le Caire, 1887, p. 78-116.

Traductions : Latines : RENAUDOT, *Liturg. Coll.*, t. I, 1-25 ; — J.-A. ASSEMANI, *Cod. lit. loc. cit.* — Victor SCIALACH, *Magna Bibliotheca Veterum Patrum* (1644), t. VI, c. 77-88 (1re édit., Augsbourg, 1604).

— Française : *Revue de l'Orient chrétien*, 1899, p. 13-43.

— Anglaises : RODWELL, *The liturgies of S. Basil, S. Gregory and S. Cyril from a coptic manuscript of the thirteenth century*. London, 1870. — MALAN, *Original documents of the coptic church*. London, 1872-1875. — NEALE, *History of the holy*

eastern church, *Introduction*, p. 532-702. — BUTE, *op. cit.*, — en partie (Orationes præparationis). — BRIGHTMAN, *Eastern. lit.* p. 144-158.

2° *Liturgia S. Gregorii* (Cf. Brightman, *op.* et *loc. cit.*).

Texte : TUKI, *Missale, coptice et arabice*. — *Khûlâji*. Le Caire, 1887, p. 167-176. — *Mittheilungen aus d. Sammlung d. Papyrus Erzherzog-Rainer*, erst Jahrg. 3-4; Wien, 1887, p. 71.

Traductions : Latines, RENAUDOT, *Liturg. coll.*, t. I, 26-38. — V. SCIALACH, Augustæ Windelicorum, 1604 ; reproduite dans la *Magna Bibl. Veter. Patrum* (1644, t. VI, 88-94). — J.-A. ASSEMANI, *Cod. liturg.*, t. VII, 2, p. 134-156.

— Française. H. HYVERNAT (traduction partielle d'un fragment sahidique d'un ms. Borgia), *Canon-Fragmente d. altkoptischen liturgie*. Rome, 1888, p. 10 et suiv.

— Anglaises : RODWELL, *The liturgies of S. Basil, S. Gregory*, etc. Lond., 1870. — MALAN, *Original Documents*, etc., Londres, 1872.

3° *Liturgia S. Cyrilli* (Cf. Brightman, *op.* et *loc. cit.*).

Texte : TUKI, *Missale*, etc. Romæ, 1736.

Traductions : Latines : RENAUDOT, *Liturg. Coll.* t. I, 38-52 ; — V. SCIALACH, Aug. Windelic., 1604 (reproduite dans la *Magna Bibl. Vet. Patr.* (1644), t. VI, 94-102. — J.-A. ASSEMANI, *op. cit.*, p. 157-184.

— Française : H. HYVERNAT, *op. cit.*, p. 11-13.

— Anglaises : RODWELL, *op. cit.* — MALAN, *op. cit.* ; — BRIGHTMAN, *Eastern liturg.*, p. 158-188.

B. — LITURGIES GRÉCO-ALEXANDRINES

4° *Liturgia S. Basilii.* (Cf. Brightman, *op.*, *cit.* p. LXIII.)

Texte : RENAUDOT, *Liturg. Coll.*, t. I, 57-89 ; — J.-A. ASSEMANI, *Cod. liturg.*, t. VII. Romæ, 1754, p. 45 et seq.

Traductions : Latines : Renaudot, *loc. cit.*, Assemani, *loc. cit.* — Anglaise : T. Brett, *A collection of the principal liturgies.* Lond., 1720, p. 71-80.

5° *Divina liturgia sancti Patris nostri Gregorii* (Cf. Brightman, *op. cit.*).

Texte : Renaudot, *Lit. Coll.*, I, 90-126 ; — J.-A. Assemani, *op. cit.*

Traduction latine : Renaudot, *op.* et *loc. cit.* ; — J.-A. Assemani, *op.* et *loc. cit.*

6° *Divina liturgia seu missa sancti Apostoli et Evangelistæ Marci* (Cf. Brightman, *op.* et *loc. cit.*).

Texte. Jean de Saint-André. Η Θεῖα λειτουργία τοῦ ἁγίου ἀποστόλου καὶ εὐαγγελιστοῦ Μάρκου. Paris, 1583 ; reproduit par Fronton du Duc, *Bibl. Vet. Patr.*, éd. de 1624, t. II ; éd. de 1644, t. XII, 266 et seq. — Renaudot, *Lit. Coll.*, I, 131-165 ; — J.-A. Assemani, *Codex liturg.*, t. VII. — Fabricius, *Codex apocryphus N.T. collectus, castigatus*, etc. pars 3, Hambourg, 1719. — Neale, *Tetralogia liturgica*, Lond., 1849 ; — H.-A. Daniel, *Codex liturg. Ecclesiæ universæ*, t. IV. Leipzig, 1853, p. 134-170 ; — Bunsen, *Analecta antenicæna*, t. III, Lond., 1854 ; — Neale and Littledale, *The greek liturgies.* Lond., 1858 ; — C.-A. Swainson, *The Greek liturgies, chiefly from original authorities.* Cambridge, 1884, p. 2-73 (Autre leçon provenant des mss. de Rossano, du Vatican et de Messine collationnés avec la précédente).

Traductions : Latine : Renaudot, *Magn. Bibl. V. Patr.*, Assemani, Fabricius, *op.* et *loc. cit.*

— Anglaise : Brett, *A collection of the principal liturgies.* Lond 1720, p. 29-41. — Neale, *History of the holy eastern church. Introduction.* Lond., 1850 ; — *The liturgies of S. Mark, James, etc. translated with introduction and appendices.* London, 1859. — Neale and Littledale, *Antenicene christian library*, XXIV, Edinburg., 1872 ; — Brightman, *Eastern liturgies*, p. 113-143.

— Allemande : Probst, *Liturgie der drei ersten Jahrhundert.* Tübingen, 1870, p. 318-334.

7° *Liturgia communis sive canon universalis Æthiopum* (Cf. Brightman, *op. cit.* p. LXXII, et seq.).

Texte : [*Tasfà Sion*] *Testamentum novum... Missale cum benedictione incensi, ceræ etc., quæ omnia Fr. Petrus Æthyops auxilio piorum sedente Paulo III pont. max. et Claudio illius regni imperatore imprimis curavit* (Romæ), MDXLVIII, f. 158-167 (texte romanisé). — *Bullarium patronatus Portugalliæ regum in ecclesiis Africæ...* append., t. III, Olispone, 1879, p. 201-202.

Traductions : Latines : [*Tasfà Sion*] *Modus baptizandi... item Missa qua communiter utuntur, quæ etiam Canon universalis appellatur, nunc primum ex lingua chaldæa sive æthiopica in latinam conversa.* Romæ, MDXLIX (réimprimé à Louvain en 1550), traduction encore plus romanisée que le texte; reproduit dans G. WITZEL, *Exercitamenta sinceræ pietatis.* Mogunt., 1555; — dans la *Magn. Bibl. Vet. Patrum*, édit. 1575, 1589, 1644 (t. VI, 41), 1654, 1622, etc. — FABRICIUS, *Codex apocryphus N. Testamenti*, p. III, p. 211-252 (Hambourg, 1719). — MIGNE, *Patrolog. Latin.*, t. CXXXVIII, 907-928 — Version corrigée, dans Renaudot, I, 499-522; — *Bullarium patronatus Portugalliæ*, etc., p. 239-257.

— Anglaises : BRETT. *A collection of the principal liturgies* (d'après Renaudot); RODWELL, *Ethiopic liturgies and hymns.* (d'après l'édit de 1548 et un ms. du *Brit. Museum*). Lond., 1864, p. 1-26; — BRIGHTMAN, *Eastern liturgies*, p. 194-244.

C. — LITURGIES DES SYRIENS JACOBITES

8° *Ordo communis*[1] *Liturgiæ* (Cf. Brightman, *Eastern liturgies*, p. LV et seq.).

Texte : *Missale maroniticum*, 1592 et 1716, 1816, 1838, 1855. — *Missale syriacum*[2] *juxta ritum Ecclesiæ antiochenæ Syrorum*, Romæ, 1843.

1. L'*ordo communis* est placé dans le missel jacobite avant l'*anaphora* de saint Jacques et dans le missel maronite avant celle de saint Sixte.
2. A l'usage des Syriens-unis. — L'*ordo communis* est aussi attaché à l'anaphore de saint Sixte.

Traduction: Latine Renaudot, *Lit. Coll.*, t. II, 1-11; — Labourt, *Dionysii Bar Salibi, Expositio Missæ*. Paris, 1903, dans le *Corpus script. christ. or. Scriptores syri*, 2e série, t. XCIII, d'après Renaudot.

— Française : Morel, *Messe des Chaldéens et des Maronites du Mont-Liban*. Paris, 1678.

9° *Alius ordo generalis liturgiæ* (Cf. Brightman, *op. cit.*, p. lvi).

Texte : Fabricius Boderianus, *D. Severi Alexandrini... de ritibus baptismi et sacræ synaxis*. Antwerp., 1572.

Traductions : Latines : Fabr. Boderianus, *op. cit.*, reproduite dans *Bibliotheca Patrum* (1644), t. VI., c. 34 et seq. — Renaudot, *op. cit.*, t. II, p. 12-29 (d'après un autre texte).

— Anglaises : Hough, *Christianity in India*, t. IV. Lond., 1845, p. 623-33, 642-645. — Howard, *The Christians of. S. Thomas and their liturgies*. Oxford, 1864, p. 199-221, p. 250-265 (d'après des textes malabares). — Brightman, *op. cit.*, p. 69-83.

10° *Liturgia S. Jacobi apostoli fratris Domini.*

Texte jacobite inédit. Texte des Syriens-unis dans le *Missale syriacum juxta ritum Ecclesiæ antiochenæ Syrorum*. Romæ, 1843. — Texte des Maronites dans le *Missale maroniticum*; et dans J.-A. Assemani, *Codex liturgicus*, t. IV, p. 2.

Traductions : Latines : Assemani, *op.* et *loc. cit.* (d'après le texte maronite); Renaudot, *Lit. Coll.*, t. II, p. 29-43 (d'après le texte jacobite) reproduite dans Fabricius, *Codex apocryphus N. Testamenti*, III, p. 122-146; et H. Labourt, *op. cit.*

— Anglaises : Hough, *Christianity in India*, IV, p. 633-642; — Howard, *The Christians of S. Thomas and their liturgies* p. 222-249 (d'après des textes du Malabar). — Brightman, *op. cit.*, p. 83-109 (d'après des textes indiqués, *ibid.*, p. 2).

11° *Liturgia minor sancti Jacobi fratris Domini, ordinata per Gregorium catholicum Orientis.*

Texte inédit.

Traduction latine : Renaudot, *Lit. Coll.*, t. II, p. 126-132.

12° *Liturgia S. Xysti Papæ Romani.*

Texte : *Missale Maronitarum*, et *Missale Syriacum* (1843).
Traductions : Latine : RENAUDOT, *Lit.*, *Coll.*, II, 134-141.
-- Anglaise : HOWARD, *The Christians of S. Thomas and their liturgies.*

13° *Liturgia S. Petri principis Apostolorum* (Excelse, qui es ante sæcula).

Texte : *Missale Syriacum*, et *Missale Maronitarum.*
Traductions : Latine : RENAUDOT, *Lit. Coll.*, II, p. 145-152; FABRICIUS, *Codex apocr. N. T.*
— Anglaise : HOWARD, *The Christians of S. Thomas*, etc.

14° *Liturgia S Petri* IIa (Tibi et coram te, Domine).

Texte : *Missale Maronitarum*, p. 89 (1592).
Traduction latine : RENAUDOT, *Lit. Coll.*, t. II, 155-159.

15° *Liturgia S. Joannis Evangelistæ.*

Texte : *Missale Maronitarum* (1592, p. 71).
Traductions : Latine : RENAUDOT, *Lit. Coll.*, t. II, 163-169; FABRICIUS, *Cod apocr. N. T.*
— Française : MOREL, *Messe des Chaldéens, etc.*

16° *Liturgia Duodecim Apostolorum sanctorum.*

Texte : *Missale Maronitarum* (1592), p. 98-105.
Traductions : Latine : RENAUDOT, *Lit. Coll.*, t. II, 170-174. — FABRICIUS, *Cod. apocr. N. T.*
— Anglaise : HOWARD, *The Christians of S. Thomas*, etc.

17° *Liturgia Marci prædicatoris et Evangelistæ.*

Texte : *Missale Maronitarum* (1592), p. 205; — J.-A. ASSEMANI, *Codex liturg.*, IV, 4, p. 91-108.
Traduction latine : ASSEMANI, *loc. cit.* RENAUDOT, *Litt. Coll.*, t. II, 176-183; — FABRICIUS, *Cod. apocr. N. T.*

18° *Liturgia S. Clementis Romani.*

Texte inédit.
Traduction latine : Renaudot, *Lit. Coll.*, t. II, 186-199.

19° *Liturgia S. Dionysii Athenarum episcopi.*
Texte : *Missale Maronitarum* (1716).
Traduction latine : Renaudot, *Lit. Coll.*, t. II, 202-212.

20° *Liturgia S. Ignatii.*

Texte inédit.
Traduction latine : Renaudot : *Lit. Coll.*, t. II, 215-226.

21° *Liturgia S. Julii Papæ Romani.*

Texte inédit.
Traduction latine : Renaudot, *Lit. Coll.*, t. II, 227-233.

22° *Liturgia S. Eustathii, patriarchæ Antiocheni.*

Texte : *Missale Maronitarum* (1592), p. 162.
Traduction latine : Renaudot, *Lit. Coll.*, t. II, 235-240.

23° *Liturgia S. Joannis Chrysostomi.*

Texte : *Missale Maronitarum* (1716).
Traduction latine : Renaudot, *Lit. Coll.*, t. II, 242-253.

24° *Liturgia S. Joannis* (quæ in missali chaldaico Chrysostomo tribuitur).

Texte: *Missale Syriacum*, et *Miss. Maronitarum* (1592), p. 69
Traductions : Latine : Renaudot, *Lit. Coll.*, t. II, 256-260.
— Anglaise : Howard, *The Christians of S. Thomas*, etc.

25° *Liturgia S. Maruthæ catholici* (sive metropolitæ Tagritensis).

Texte : *Missale Maronitarum* (1592), p. 172.
Traduction latine : Renaudot, *Lit. Coll.*, t. II, 261-269.

26° *Liturgia sancti Cyrilli.*

Texte : *Missale Maronitarum* (éd. de 1592, 1716) ; — J.-A. Assemani, *Codex liturg.*, t. IV, 2, 155 et seq.

Traductions latines : Renaudot, *Lit. Coll.*, t. II, 275-285 ; — Assemani, *loc. cit.*

27° *Liturgia Dioscori, patriarchæ Alexandrini.*

Texte inédit.

Traductions latines : Renaudot, *Lit. Coll.*, t. II, 286-296 ; — J.-A. Assemani, *Cod. liturg.*, IV, 4, 199-212.

28° *Liturgia Philoxeni episcopi Mabugensis, seu Hieropolitani* (Deus vita omnium).

Texte inédit.

Traduction latine : Renaudot, *Lit. Coll.*, t. II, 301-307.

29° *Liturgia Philoxeni IIa Hieropolitani* (Domine Deus potens).

Texte inédit.

Traduction latine, Renaudot, *op. cit.*, t. II, 310-320.

30° *Liturgia Severi Antiocheni* (quæ in aliis codicibus Timothei Alexandrini dicitur).

Texte inédit.

Traductions : Latine : Renaudot, *op. cit.*, t. II, 321-330. — Anglaise : Brett, *A collection of the principal liturgies.* Lond., 1720, p. 102 et seq. (d'après Renaudot).

31° *Liturgia Jacobi cognomento Bordayæi*, seu, ut Græci pronuntiant, Baradati.

Texte inédit.

Traduction latine : Renaudot, *op. cit.*, t. II, 333-342.

32° *Liturgia Matthæi Pastoris.*

Texte : *Missale Syriacum* et *Missale Maronitarum* (1592, 1716).
Traduction latine : RENAUDOT. *op. cit.*, t. II, 347-353.

33° *Liturgia S. Jacobi episcopi Botnanensis et Serugensis.*

Texte inédit.
Traduction latine : RENAUDOT, *op. cit.*, t. II, 356-366.

34° *Liturgia Beati Jacobi Interpretis episcopi Edesseni.*

Texte inédit.
Traduction latine : RENAUDOT, *op. cit.*, t. II, 371-380.

35° *Liturgia Thomæ Heracleensis.*

Texte inédit.
Traduction latine : RENAUDOT, *op. cit.*, t. II, 383-389.

36° *Liturgia Mosis Bar Cephæ.*

Texte inédit.
Traduction latine : RENAUDOT, *op. cit.*, t. II, 391-398.

37° *Liturgia Philoxeni episcopi Bagdadensis.*

Texte inédit.
Traduction latine : RENAUDOT, *op. cit.*. t. II, 399-407.

38° *Liturgia Doctorum sanctorum* a Joanne Magno Patriarcha ordinata.

Texte inédit.
Traduction latine : RENAUDOT, *op. cit.*, t. II, 409-419.

39° *Liturgia Joannis Basorensis.*

Texte inédit.
Traduction latine : RENAUDOT, *op. cit.*, t. II, 421-434.

40° *Liturgia Michaelis patriarchæ Antiocheni.*

Texte inédit.
Traduction latine : Renaudot, *op. cit.*, t. II, 438-447.

41° *Liturgia Dionysii episcopi Amid, qui et Barsalibi.*

Texte : *Missale Maronitarum* (1592), sous le nom de Denis l'Aréopagite.
Traductions : Latine : Renaudot, *op. cit.*, t. II, 449-453.
— Anglaise : Howard, *The Christians of S. Thomas*, etc.

42° *Liturgia Gregorii Catholici Orientis*, qui Abulfaragius et Bar Hebræi dictus est.

Texte inédit.
Traduction latine : Renaudot, *op. cit.*, t. II, 456-469.

43° *Liturgia S. Joannis Patriarchæ*, qui scriba et acoemetus dictus est.

Texte inédit.
Traduction latine : Renaudot, *op. cit.*, t. II, 474-488.

44° *Liturgia S. Dioscori episcopi insulæ Cardou*, sive Gordyæorum.

Texte inédit.
Traduction latine : Renaudot, *op. cit.*, t. II, 492-508.

45° *Liturgia Joannis patriarchæ Antiocheni*, qui prius vocatus est Joannes filius Maadni.

Texte inédit.
Traduction latine : Renaudot, *op. cit.*, t. II, 512-524.

46° *Liturgia Ignatii Patriarchæ Antiocheni*, qui etiam dictus est Joseph filius Vahib.

Texte inédit.
Traduction latine : Renaudot, *op. cit.*, t. II, 528-542.

47° *Liturgia Basilii, ex versione Andreæ Masii.*

Texte : *Missale syriacum.*
Traductions latines : (Andreas Masius, *Traductio latina ex syriaco... liturgiæ S. Basilii*, Anvers, 1569); reproduite dans les diverses éditions de la *Magna biblioth. Patrum* (1644), t. VI, 13-21. — Renaudot, *Lit. Coll.*, t. II, 548-562 — J.-A. Assemani, *Codex liturg.*, t. IV, pars 4.

D. — Liturgies nestoriennes

48° *Liturgia Apostolorum sanctorum*, seu ordo sacramentorum.

Texte : *Liturgiæ sanctorum Apostolorum Adaei et Maris...* Urmia. 1890-1892 (à l'usage des Nestoriens); *Missale Chaldaicum ex decreto S. Congregationis de propaganda fide editum*, Romæ, 1767 (à l'usage des Chaldéens-unis); *Ordo chaldaicus missæ beatorum apostolorum juxta ritum ecclesiæ malabaricæ.* Rome, 1774 (récension latinisée).
Traductions : Latine, du premier texte : Renaudot, *Lit. Coll.* II, 584-597, reproduite dans P. Lebrun, *Explication des cérémonies de la messe*, t. III, p. 468-512; et dans H.-A. Daniel, *Codex liturg. eccles. univ.*, t. IV, p. 171-193 (additions marginales tirées des liturgies de Théodore et de Nestorius).
— Anglaise, du premier texte (d'après les mss.) : G. P. Badger, *The syriac liturgies of the apostles*, Lond., 1875; — Turkey; *The liturgy of the holy apostles Adai and Mari.* Lond., 1893 (d'après l'édition d'Urmiah); — Etheridge : *Syrian churches...* (d'après Renaudot), et *Antenicene christian library.* Edinb., 1872; — Brightman, *op. cit.*, p. 247-305 (d'après l'édition d'Urmiah et des mss).
Traduction latine du dernier texte : Ant. de Gouvea, *Jornada do arcebispo de Goa.* Append. *Missa de que usam os antigos christiãos.* Coimbra, 1606; — *Magna Bibliotheca vet. Patrum*

(1644), t. VI, 131-150. — LEBRUN, *op.* et *loc. cit.*; — J.-F. RAULIN, *Historia Ecclesiæ Malabaricae*. Romæ, 1745, p. 293-333.

Traduction anglaise : NEALE, *The liturgies of S. Mark*, etc., London, 1859 (d'après le latin).

49° *Liturgia Theodori Mopsuesteni.*

Texte. Mêmes éditions que la Liturgie des Apôtres (n° 48).

Traductions : Latine : RENAUDOT, *Lit. Coll.*, t. II, 616-621.

— Anglaise : G.-P. BADGER, *op. cit.*; — NEALE, *History of the eastern church : introd.* (d'après Renaudot et un mss. du *Brit. Mus.*).

50° *Liturgia Nestorii.*

Texte : même édition qu'au n° 48.

Traductions : Latine : RENAUDOT, *Lit. Coll.*, t. II, 626-638.

— Anglaise : BRETT, *A Collection of the principal liturgies*, p. 91-101 (d'après Renaudot); — G.-P. BADGER, *op. cit.*, t. II, p. 215-243.

E. — RITE D'ORDINATION ALEXANDRIN JACOBITE

51° *Ritus ordinationis Alexandrini Jacobitarum Patriarchæ.*

Traduction latine et parties du texte grec : RENAUDOT, *Lit. Coll.*, t. I, 467-490;

H. DENZINGER, *Ritus Orientalium*, t. II, p. 39-63, traduction de Scholz faite sur des manuscrits de Tuky, avec une collation faite sur VANSLEB, *Histoire de l'Église d'Alexandrie*.

II. — TEXTES LAISSÉS INÉDITS PAR RENAUDOT ET PUBLIÉS PAR DENZINGER

A. — Baptême et confirmation

1° *Consecratio baptisterii* (rite copte).

Collection Renaudot, t. VIII, f. 175-178, Denzinger, *Ritus orientalium*, t. I, 246-248, avec renvoi pour le texte des oraisons à l'*Ordo* de Tuky, *ib.*, p. 236-246 (Pontificale et Euchologium. Rom., 1761), Vansleb, *Histoire de l'Église d'Alexandrie* Paris, 1677, p. 221.

2° *Ordo Baptismi et Confirmationis Coptitarum.*

Coll. Renaudot, t. VIII, 162-171; Denzinger, *op. cit.*, t. I, 215-221, avec oraisons d'après J.-A. Assemani, *Cod. lit.*, t. I, 141 et seq., II. 150 et seq. (Denzinger, *ib.*, 192-212, variantes de Renaudot en notes). Même rite dans la *Magna Biblioth. Vet. Patrum* (1644), t. VI, 57-74, d'après *Tasfà Sion* (Romæ, 1548); reproduit dans Migne, *Pat. Lat.*, t. CXXXVIII, 929-950.

3° *Ordo Baptismi et Confirmationis Maronitarum.*

Coll. Renaudot, t. VIII, 214-217. — Denzinger, *op. cit.*, t. I, 329-333, donne les variantes de Renaudot au bas de la version Assemani, *Codex liturg.*, I, p. 203 et seq.

4° *Ordo Baptismi et Confirmationis Jacobi Sarugensis* (rite syrien jacobite).

Coll. Renaudot, t. VIII, 206-213. — Denzinger, *op. cit.*, t. I, 334-350, donne les variantes de Renaudot au bas de la version d'Assemani, *Cod. lit.*, III, 184 et seq.

Autre *Ordo Baptismi et Confirmationis.*

Coll. Renaudot, t. VIII, 179-188 et 189-201.

Semblable, au texte précédent, avec quelques variantes.

5° *Ordo solutionis cinguli apud Maronitas.*

Coll. Renaudot, t. VIII, 213 et seq., donné en variantes au bas du texte d'Assemani, *Cod. lit.*, III, 190, par H. Denzinger, *op. cit.*, t. I, 359 et seq.

6° *Ordo Baptismi Nestoriani.*

Collection Renaudot, t. XXV, p. 340-345 (copie du texte et traduction latine). — Denzinger, *op. cit.*, t. I, p. 364-377, (traduction empruntée à Assemani, *Cod. lit.*, t. III, 136. [Cf. *Bibl. Or.*, t. III, p. II, p. CCLXI, édition partielle] augmentée de variantes tirées de Badger, *The Nestorians and their Rituals*, t. II, p. 195 et suiv.).

B. — Pénitence

7° *Ordo Pœnitentiæ Dionisii Bar Salibi.*

Collect. Renaudot, t. VI, p. 107-110 (autre version, p. 206-209) ; — Denzinger, *Ritus or.*, t. I, 443-448.

Texte similaire publié et traduit par J.-S. Assemani, *Bibl. Orient.*, t. II, 172-174 (Denzinger, *ibid.*, p. 440-442).

8° *Ordo reconciliationis Pœnitentium compositus a Mar. Jechuaiahab Catholico.*

Coll. Renaudot, t. VI, 105-106 ; Denzinger, *op. cit.*, t. I, 467-468. Même rite traduit en anglais, dans Badger, *op. cit.*, t. II, p. 155 seq. (Denzinger, p. 468-471).

C. — Ordre

9° *Officium ordinationis Episcoporum* (rite copte).

Coll. Renaudot, t. XII, 609-615 ; Denzinger, t. II, 28-32.

Traduction analogue de Scholz d'après Tuki, *Pontificale*, Romæ, 1761, dans Denzinger, *op. cit.*, t. II, 18-27. Rite analogue dans Wansleb, *Hist. de l'Église d'Alexandrie*, p. 162.

Traduction latine de J.-S. Assemani, publiée par Mai, *Scriptor. vet. nova collectio*, t. V, p. ii, p. 209 et seq.

Texte copte et traduction française dans la *Rev. de l'Orient chrétien*, 1899, p. 416-427 et 591-604.

10° *De Metropolita.*

Coll. Renaudot, t. XII, 616; Denzinger, *op. cit.*, t. II, 33-34.

Texte copte et traduction française dans la *Rev. de l'Or. chrét.*, 1900, p. 247-253.

11° *Ordinationes Maronitarum.*

Coll. Renaudot, t. XII, 580-608 et 619-622; Denzinger, t. II, 108-226, d'après la version de J.-A. Assemani, *Cod. liturg.*, t. IX et X (avec les variantes de Renaudot).

Texte et traduction latine (depuis l'ordination du *Psaltes* jusqu'à celle du patriarche), dans J. Morin, *De sacris Ecclesiæ Ordinationibus* (1695), p. 314-363.

12° *Ordinationes Syrorum Jacobitarum.*

Collect. Renaudot, t. XII, 556-579; Denzinger, II, 78-108.

Texte syriaque et version latine du même rite, mais moins complet (ordination du diacre et des ordres supérieurs jusqu'au patriarche) dans Morin, *op. cit.*, p. 406-416. Aperçu du rite et indication des prières dans J.-S. Assemani, *Bibl. Or.*, t. III, p. II, p. 795 et seq.

D. — Mariage

13° *Ritus Matrimonii Coptitarum.*

Collection Renaudot, t. VIII, 416-422; Denzinger, *Ritus Orientalium*, t. II, 383-385.

Traduction de Scholz faite sur le texte copte de R. Tuki, *Pontificaie*, Romæ, 1761, publiée par Denzinger, *op. cit.*, t. II, 367-383, avec la traduction des *Oraisons* (tirée de Renaudot) ajoutée en notes.

Les traductions laissées par Renaudot et imprimées par Denzinger n'ont pas eu d'autre édition.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES

Abélard, 104.
Abraham, 99.
Abulbircat, 142 n., 143, 187, 262.
Addée, 205, 236.
Agréda (Marie d'), p. 54.
Aguesseau (d'), 155, 168.
Ahrens, 255 n.
Aicqs (famille d'), 20, 117.
Aicqs (Adrienne d'), 4, 20.
Aicqs (Etienne d'), 4.
Aicqs (Marie d'), 4.
Ailly (Pierre d'), 100.
Albani (cardinal), 112, 113.
Albergotti, 86.
Alcuin, 100.
Alexandre le Grand, 184.
Alexandre VII, 31, 85.
Allatius, 130, 131, 133, 227.
Almansor, 202.
Ambroise (S.), 234.
Amr, 199.
Amyraut (Moyse), 16, 17.
Anjou (duc d'), 116.
Antoine (S.), 201, 233, 263.
Arcadius, 133.
Aristote, 104, 144, 145, 146.
Arnauld (Antoine), 8, 11, 27, 28, 31, 32-35, 44, 69, 70, 72, 89 n., 123, 132, 137, 140, 149, 168, 169, 172, 173.
Arnauld d'Andilly, 32.
Asquier, 112.
Assemani (E.-E.), 121 n., 209 n., 252.
Assemani (J.-A.), 251, 254, 255.
Assemani (J.-S.), 144, 147, 201 n., 202, 204 n., 250-256, 265.
Athanase (S.), 144, 146, 203 n.
Athanase Sandalaia, 252.
Aubertin, 28.
Auguste de Saxe, 87 n.
Augustin (S.), 28, 109 n., 140.
Autolycus, 100.
Avedic Vertabied, 55.
Aymon (Jean), 126-129, 131, 167.
Bacon (Roger), 100.
Baillet, 77 n.
Balsamon, 172, 254.
Baltus (le P.), 148 n.
Baluze, 21 n., 106, 154 n.
Bar Hebræus, 143, 144, 197, 201 n, 203, 216, 242 n.
Barlow, 66, 67.
Baronius, 225.
Barsauma, 259.
Basile (S.), 173-175, 179, 184, 185, 190, 191, 203, 205, 210, 223, 225-228, 230, 232, 233, 238, 245 n., 254, 261, 262.
Bayle, 84, 107-109, 127, 128, 167.
Beaumont (Harduin de Péréfixe de), 9 n., 21 n.
Beausset (de), 70 n.
Bède, 100.
Bellarmin, 225.
Bentivoglio, 118.
Benvenuto d'Imola, 118.
Bernat (du), 143.
Bernou (abbé), 40, 42, 44, 45, 46, 47, 92 n., 145, 152, 166, 167, 171.

Bérose, 99.
Bertin (abbé), 70 n., 71 n.
Bertram, 29.
Bérulle (P. de), 11.
Bickell, 255 n., 259.
Bidal (abbé), 54.
Bigne (Marguerin de la), 130, 177.
Bignon (abbé), 90.
Billaine, 70.
Billiot, 91.
Bingham (J.), 257.
Boderie (Guy le Fèvre de la) ou Boderianus (Fabricius), 177, 196, 249.
Boileau (abbé), 84.
Boileau-Despréaux, 41, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 93 n., 98 n., 149, 168.
Boislile (de), 111 n.
Boistard (dom), 154.
Boivin (de Villeneuve), 164 n.
Bona (cardinal), 177.
Bossuet, 11, 13, 25, 26, 27, 29, 31, 33, 34, 35, 37, 38, 44 n,, 45, 46, 54 n., 56, 57, 59, 60, 61, 62, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 81, 82, 89, 90, 91, 101, 104 n., 109, 120, 180, 181.
Boucherat, 107 n.
Bouillon (cardinal de), 21, 22, 34, 112, 114, 116.
Bourdaloue, 85.
Bourgogne (duc de), 26 n.
Bourgoing (P.), 11.
Boze (Gros de), 8, 48, 98, 115, 117, 154, 164.
Brightman, 175 n., 202 n,, 259 n., 260 n.
Broise (de la), 70 n., 75 n.
Buffier, 86.
Bussy-Rabutin, 158 n.
Cagin (dom), 264.
Caillières (de), 92, 93, 94, 95.
Callisthène, 99.
Cano (Melchior), 135.
Cappel (Louis), 16.
Carcavi, 43.
Carra de Vaux, 143 n.
Caryophylle, 133.
Catulle, 109 n.
Cave (Guillaume), 225.
Cécilien, 223.
César, 100.
Chabot (J.-B.), 143 n., 147 n., 203 n, 213 n., 243 n., 252 n., 255 n., 265.
Charles II, 56, 61, 65, 66.
Charpentier, 93, 94, 95, 96 n.
Chaudon, 156 n.
Chevreuse (duc de), 43.
Chosroès Anoschirwan, 252.
Cicéron, 100, 103.
Claude, 28, 29, 124, 131 n, 132.
Claude de Sainctes, 174.
Claudin, 3 n.
Clément (S.), 197, 203, 234, 260.
Clément IX, 21, 29, 31.
Clément X, 22.
Clément XI, 67, 111, 113, 115, 116, 118, 121, 132, 149, 150.
Clément XIV, 141.
Clément (Nicolas), 126.
Codinos (Georges), 174.
Coignard (J.-B^{te}), 63, 182, 248 n.
Coislin (de), 112, 120.
Colbert, 25 n., 36, 38, 41-47, 52 n., 121, 142 n., 172, 178, 180, 192, 194, 196, 197, 198, 199 n., 200 n., 201, 204, 205, 212 n., 243, 258, 265.
Colbert de Croissy, 42, 44, 49, 50, 87, 120, 121.
Colbert (Charles), év. de Montpellier, 121.
Comnène (Alexis), 153.
Condé (prince de), 26, 41, 45, 89.
Condren (P. de), 11.
Confucius, 81.
Conti (prince de, « M. le Duc »), 22, 26, 37.
Conti (François-Louis de Bourbon, prince de), 54, 87.
Corneille, 22.
Cosme III (de Médicis), 117 n., 119.
Cotelier, 106.
Cranmer, 65 n., 66.
Crosly, 49, 50.
Crosly (Mme de), 57, n.
Cuse (Nicolas de), 100.
Cyprien (S.), 223.
Cyrille d'Alexandrie (S.), 175, 184, 185, 195, 203, 232, 233, 247, 254, 262.
Cyrille de Jérusalem (S.), 222, 229, 234, 254, 261.
Cyrille (patriarche), 143.
Cyrille, fils de Laclak, 216.
Dacier (Mme), 97.
Daillé, 16 n.
Dailbus (F.), 67.
Dancourt, 97.

Dangeau (abbé), 97.
Dangeau (marquis), 160 n.
Daniel (H.-A.), 257, 258 n., 262 n.
Dante, 119.
Darot (P.), jésuite, 8, 10.
Delandine, 156 n.
Denis Bar Salibi, 193, 194 n., 195, 211, 213, 237, 240, 243, 253, 254.
Denis d'Alexandrie (S.), 255 n.
Denis l'Aréopagite, 175, 193, 197, 234, 260.
Denys (patr. de Constantinople), 124.
Denny, 65 n., 67 n.
Denzinger, 146, 209, 210, 212, 213.
Diodore de Tarse, 254, 259.
Dioscore, 191 n., 198, 260 n.
Dioscore (de l'île de Cardou), 204.
Dodart (Dr Denis), 11.
Dosithée (patriarche), 125 n., 127.
Doujat, 92, 93, 94.
Duchesne (Mgr), 261, 262 n.
Du Perron, 226.
Duval (R.), 198 n., 201 n., 202 n., 204 n, 259.
Ebedjésu (de Nisibe), 252.
Ebedjésu (patriarche), 252.
Edenensis (Stephanus), 251.
Edouard VI, 60, 61, 63, 65, 66.
Ekhel (Abraham d'), 139, 142, 178, 252 n., 255.
Elias (de Mossoul), 212 n.
Elie (patriarche VIIIe s.), 252.
Elie (patriarche, XIe s.), 260.
Elisabeth (reine d'Angleterre), 60, 61, 65 n.
Elmacin, 142, 143.
Ephrem (S.), 203.
Ephrem (patriarche de Constantinople), 55 n.
Epiphane (S.), 191 n.
Erasme, 173.
Erpenius, 142 n., 180.
Esdras, 69.
Estrées (abbé d'), 111.
Estrées (cardinal d'), 42 n., 111, 112, 118 n., 153.
Etheridge, 261, 262 n.
Etienne (S.), 225 n.
Eudoxe, 100.
Eugène IV, 240.
Eupolémus, 99.
Eusèbe, 99, 100.
Eustathe d'Antioche, 194.
Eutychius, 142.
Ezéchiel (patriarche), 208 n.
Fabre (le P.), 26 n.
Fabricius (voir Boderie).
Fabricius (J.-A.), 145.
Fède, 115.
Fénelon, 26, 56, 76, 81, 90, 112.
Fléchier, 82.
Fleury (abbé), 26, 45.
Floquet (A.), 38 n.
Fontenelle, 91, 148 n.
Fourmont (Étienne et Michel), 257.
Fournier (François), 141, n.
François Xavier (S.), 165.
Gabriel d'Alexandrie, 212, 216, 239.
Gabriel de Philadelphie, 69, 131, 133.
Galilée, 100.
Galland (Antoine), 26 n., 32, 33.
Gallois, ou Le Galois, 44, 46.
Gaston d'Orléans (Monsieur), 119 n.
Gazil, 81.
Gédoyn, 160.
Gemellianus de Perrhé, 255 n.
Génébrard, 175.
Genest, 104.
Gennade ou Gennadius, 124, 130, 131.
Génovéfains, 37.
Georges Scholarios, 130.
Gerbier (le P.), 22.
Germain (dom Michel), 152, 171.
Glen (de), 175 n.
Goar, 133, 140, 176, 180.
Godouin, 32 n.
Golius, 133, 180.
Gonzalez (P. Thyrse), 80.
Gordon, 67.
Gould (Thomas), 63, 64.
Grégoire (S.), 175, 184, 185, 191 n., 228, 230, 233, 254.
Grégoire, pape (S.), 174, 234.
Grégoire IX, 104.
Grégoire (l'Ethiopien), 246.
Gronovius (Jacques), 153.
Gualterio, 215.
Guidi, 143 n.
Guy Patin, 4, 25.
Habert, 133, 176.
Hardy (Claude), 212 n.
Hatin, 41 n.
Henri IV, 80.
Henri VIII, 60, 65.

Henriette d'Angleterre, 25.
Herbelot (d'), 26, 119, 120, 168.
Heriacos ou Kyriacos, 191 n.
Homère, 164 n.
Hottinger, 133.
Hugues Capet, 119.
Hyvernat, 143 n.
Ibnal-Assal, 187.
Ibn Rahib, 142.
Ignace (S.), 197, 203 n. 234, 260.
Ignace Ier (patriarche), 252.
Ignace (ou Joseph), B. Wahib. 204.
Innocent XII, 111, 112.
Jacques (S.), 172, 173, 196, 202, 225, 226, 228, 229, 234, 237, 238, 243, 258, 260, 261, 262.
Jacques II, 48, 49, 50, 51 n., 52, 53, 56, 57, 60, 67.
Jacques III, 56 n.
Jacques Baradée, 194, 199, 200, 235.
Jacques d'Edesse, 200, 201, 212, 235, 251.
Jacques de Miafarek, 211.
Jacques de Saroug, 191 n., 200, 210.
Jal, 165 n.
Janisson, 108.
Jansénius, 149.
Janson (de), 112, 114.
Jean Acémète, 203, 254.
Jean-Baptiste (S.), 208.
Jean Chrysostome (S.), 173, 191 n., 192, 198, 209, 226, 227, 229, 230, 236, 237, 261.
Jean d'Antioche, 204.
Jean d'Asie, 255.
Jean de Basora, 202, 253.
Jean de Harran, 192, 198.
Jean de Saint André, 173, 174, 184.
Jean de Torquemada, 240.
Jean le Grand, 202, 235, 254.
Jean le Petit (ou Josué), 254.
Jean l'Evangéliste (S.), 192, 228, 234, 260.
Jean ou Théodore Bar Wahaboun, 202, 254.
Jérôme (S.), 261.
Jérôme Dandini, 69.
Jésuites, 8, 10, 14, 54, 55 n., 80 n., 81, 82, 85, 86, 131, 148, 149, 165.
Jésusyahb, 211.
Jisa ben Zaraa, 217.
Jones, 52.
Joseph (le P.), 3.
Jules (S.), 197, 234.
Jurieu, 107.
Justin (S.), 220.
Kang-Hi, 82.
Kircher (Athanase), 179, 180.
Krüger, 255 n.
Labourt (J.), 194 n., 243 n., 254.
La Broue (Pierre de), 26.
La Bruyère, 26, 35, 84, 87 n., 89, 90.
Lacey, 65 n., 67 n.
La Chaise (le P. de), 79, 82.
La Fayette (Mme de), 22.
La Fontaine, 22, 90, 97.
Lallemand (le P.), 37.
Lamoignon, 85, 120.
La Mothe, 96, 97.
Lamy (Bernard), 15.
Land, 255 n.
Langeron (abbé de), 26.
Laparre (dom), 121 n., 153 n.
La Place (Josué de), 16.
La Reynie, 70.
Laval (Henri de), 30.
Lazare Bar Sabta, 201, 202 n.
Le Boux (le P.), 11.
Le Brun, 175 n., 241 n., 256, 257, 260 n.
Le Camus, 31, 112.
Le Courayer, 64 n.
Ledieu, 37, 75, 90.
Lejay (P.), 264.
Le Maistre de Sacy, 31.
Léon (S.), 234.
Léon XIII, 104 n.
Le Peletier (Claude), 45 n., 120.
Le Quien (P. Michel), 62, 64, 67, 155 n., 214, 245.
Le Roy (Guillaume), 89 n.
Le Tellier (archev. de Reims), 45, 48.
Le Tellier (chancelier), 70, 72.
Libermann (F.-L.-B.), 55 n.
Ligny (Mgr de), 13.
Lindanus (Guillaume), 174.
Longuerue (Louis Dufour de), 18, 46 n., 245.
Louis XIII, 5, 119 n.
Louis XIV, 21 n., 25, 32, 33, 34, 41, 48, 53, 86, 94, 95, 96, 112, 114, 150.
Louis XV, 168.
Louvois, 32 n., 44, 45, 46.

Louvois (abbé de), 111.
Lovat (Simon Frazer, lord), 53.
Luc (S.), 234.
Lucar (Cyrille), 125, 131, 133.
Ludolf (Job), 133, 142 n., 143, 245, 246, 248, 249, 260 n.
Luxembourg (Maréchal de), 87.
Mabillon, 106, 121 n., 152, 153 n., 154, 171, 172 n., 215.
Maçoudy, 145.
Madani (ou Maadni) Aaron (ou Jean Bar), 204.
Maes ou Masius, 174, 191, 205.
Magliabecchi, 120.
Mahomet, 119.
Maigrot (Mgr), 81, 82.
Makrizy, 143.
Malebranche, 15.
Malézieu (de), 70 n.
Marc (S.), 171, 172, 174, 184, 185, 187, 195, 226, 228, 230, 232-234, 260-262.
Marc d'Alexandrie, 254.
Marc, fils de Zaraa, 143.
Marchal, 145 n.
Margival, 72 n.
Mari, 199.
Marie-Thérèse (reine de France), 41.
Marie Tudor, 65 n., 66.
Maris, 205, 236.
Maron (Jean), 255.
Marouta (de Maiphercat), 195 n.
Marouta (de Tagrit), 194, 195 n.
Marsham, 101.
Martial, 109 n.
Martin (Gabriel), 127 n.
Massillon, 15.
Matthieu le Pasteur, 193, 195.
Mauhoub, fils de Mansour, 143.
Melfort, 49 n, 51, 52, 53.
Ménage, 22.
Menezes (Alexis de), 175, 205.
Menou, 157 n.
Mérentais (M. de), 20 n.
Méton, 100.
Michaud, 263.
Michel de Tanis, 143.
Michel le Grand, 202, 203.
Migne, 146, 147, 210.
Milon, 8.
Moïse, 69, 75.
Molière, 22.
Montaigu (abbé), 57 n.
Montespan (Mme de), 86.
Montfaucon, 146, 155 n., 153.
Moraine, 169.
Morel (Gilles), 176.
Moréri, 43, 44 n., 48.
Morin (P. Jean), 11, 14, 16, 17, 72, 135, 140, 176, 265.
Moyse Bar Kepha, 174, 201, 235.
Naironus (Faustus), 178, 251, 252 n., 255.
Narsès, 259.
Neale, 262.
Nectaire, 131.
Nestorius, 208, 209, 229, 236, 261.
Niceron (le P.), 9, 35, 48, 107, 108, 109, 126 n.
Nicole, 27, 29, 31, 33, 35, 69, 172.
Ninon (de Lenclos), 109 n.
Noailles (abbé de), 62, 63.
Noailles (cardinal de), 111, 113, 117, 120, 150, 164 n., 165, 168.
Noailles (duc de), 120.
Nointel (de), 32, 33.
Omont (H.), 147 n., 157 n., 172 n.
Orléans (duc d')(le Régent), 150, 154.
Orleans (Marguerite d'), 119 n.
Overbek, 255 n.
Papebrock, 77 n., 142.
Parker, 64 n., 66, 67.
Parthénius, 127.
Paul (S.), 206, 221, 234.
Pellisson, 26.
Perrault, 91, 93 n.
Persé (le P.), 20.
Perth (duc de), 56, 57, 58, 60, 78.
Petau (P. Denis), 14, 16, 140.
Petitpied, 32 n.
Pétrone, 109 n.
Philoxène de Bagdad, 201, 202.
Philoxène de Mabboug, 194, 198, 199, 203, 235, 254.
Picques, 128.
Pierre (S.), 192, 193, 197, 228, 234, 258, 260.
Pierre de Benhsa, 210.
Pierre le Foulon, 194.
Piga (Meletius), 131, 133.
Pigault, 51.
Pirot (abbé), 70, 72, 78.
Pocock, 133, 142, 191 n., 251.
Poitevin, 81.

Pole (cardinal), 66.
Pomponne (Mis de), 32, 42 n., 44, 46.
Poncelet (A.), 142 n.
Pontchartrain, 52, 53, 90, 108.
Pontchartrain (Jérôme), 165 n.
Préfontaine (de), 89.
Prémare (le P.), 145.
Proclus, 227.
Ptolémée, 100.
Quesnel (P.), 149.
Quinault, 92, 93, 98.
Quirini (cardinal), 96, 152, 165, 167, 181.
Rabboula, 255.
Racine, 41, 84, 86-90, 93, 168.
Racine (Jean-Baptiste), 88.
Regiomontanus, 100.
Renaudot (abbé Eusèbe), 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, etc.
Renaudot (Elisabeth-Catherine), 23.
Renaudot (Eusèbe), 4, 5, 6, 10, 12, 13, 19, 20, 24, 25 n., 37, 38.
Renaudot (François), 6, 13, 36, 37.
Renaudot (Hélène), 6.
Renaudot (Isaac), 4, 5, 6, 10, 39.
Renaudot (Théophraste I), 1, 2, 3, 4, 5, 24.
Renaudot (Théophraste II), 4, 5, 25.
Rhenferd (Jacques), 102.
Richard (Simon), 15, 56, 68-75, 78, 79, 109, 133, 139, 146, 237.
Richelieu (cardinal de), 2, 3, 5, 93.
Richelieu (duc de), 160.
Rigault (H.), 96 n.
Rivet (André), 135, 177, 225.
Robineau (Elisabeth), 4.
Roccaberti, 55.
Roquette (abbé de), 158, 160.
Roquette (Gabriel de), 158 n.
Ruffo, 115.
Ruinart (dom), 154.
Sainjore, p. 74.
Sainte-Beuve, 10.
Saint-Evremond, 109.
Saint-Germain-des-Prés, 34 n.
Saint-Luc (abbé d'Espinay de), 26, 45.
Saint-Martin, 145, 263.
Saint-Simon, 80, 111 n.
Salvini (A.-M.), 145.
Saumaise, 133.
Saussay (P. du) ou Sauzey 13.
Scaliger (J.-H.-J.), 100, 175.
Schouschan (Jean Bar), 191, 202.
Schulting, 259.
Scialach (Victor), 176, 179, 184.
Scott (Jean), 29.
Sébaste de Trébizonde, 213.
Secousse, 151.
Séguier (chancelier), 178, 188, 192, 201, 204, 258.
Seignelay (Colbert, Mis de), 52.
Selden, 133, 142.
Sérapion de Thmuis, 262 n.
Sévère d'Alexandrie, 196.
Sévère d'Antioche, 194, 197, 199, 200, 235.
Sévère Bar Maské, 252.
Sévère d'Eschmounaïm, 143.
Sévigné (Mme de), 22, 85.
Seybold, 143 n.
Siméon de Beth Arscham, 254.
Simon Stock, 77 n.
Simson, 50, 51.
Sirlet (cardinal), 174, 184.
Smith (Thomas), 124, 130, 214.
Sixte (S.), 191, 192, 198, 234, 260.
Sobieski (Jean), 87 n.
Sollier (J.-B. du), 141, 142, 143.
Soubise (abbé de), 112.
Sourdis (Mis de), 20 n.
Strowski (F.), 46.
Syrigus (Meletius), 131, 133.
Tallemant (abbé), 97.
Tekla Haimanot, 249.
Tertullien, 220.
Thaddée, 236.
Theodora, 199 n.
Théodore de Mopsueste, 208.
Thomas (S.), 205.
Thomas (S.) d'Aquin, 104 n.
Thomas d'Harkel, 201.
Thomassin (P.), 14, 16, 17, 140, 164.
Toinard ou Thoynard (Nicolas), 26, 38, 70.
Thuillier (Dr Matthieu), 6, 7 n.
Timothée d'Alexandrie, 199.
Torcy (de), 74, 120.
Tournon (cardinal de), 82.
Trochon, 25.
Tucky, 143.
Turenne, 21, 22.
Turmel, 14 n.
Urbain (abbé), 122 n.
Vaillant (Jean Foy), 103.

Valincour, 88, 91, 97, 168.
Vandal, 32 n.
Vanel (abbé), 153 n., 154 n., 155 n.
Vares (de) ou Varet, 43, 44.
Varron, 100.
Verjus (le P.), 79.
Verneuil (de), 6, 7 n, 154, 155 n., 156, 157 n., 161 n.
Villers (Cyrus de), 13.
Vintimille (Mgr de), 164 n.
Vivant (François), 164.
Vivant (Jean), 164.
Voisin (chancelier), 154.
Voltaire, 149.
Vuillard (Germain), 89.
Wansleb, 142, 241 n., 260 n.
Welser (Marc), 176, 184.
Yves (le P.), 137 n.
Zénobie, 103.
Zénon (empereur), 252.

TOURS. — IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES, 6, RUE GAMBETTA.